ACHILLE MBEMBE

LES NOUVELLES RELATIONS AFRIQUE-FRANCE :

RELEVER ENSEMBLE LES DÉFIS DE DEMAIN

OCTOBRE 2021

Par lettre du 8 février 2021, le président de la République française Emmanuel Macron souhaitait que le « Nouveau Sommet Afrique- France », prévu le 8 octobre 2021 à Montpellier, « marque une rupture radicale par rapport aux 27 Sommets précédents ». Il voulait, à ce propos, qu'il soit l'occasion d'un « dialogue direct et ouvert » sur les relations entre l'Afrique et la France, relations dont il s'agissait, à ses yeux, de « redéfinir ensemble les fondamentaux ».

L'objectif était par ailleurs que le Sommet serve de plateforme d'écoute, non seulement de la jeunesse du continent africain, de « ses perceptions, ses incompréhensions éventuelles », mais aussi des diasporas et de « notre jeunesse française qui manifeste le désir de s'impliquer dans la redéfinition des liens qui nous unissent avec le continent africain ».

Le président de la République française me confiait alors « la mission de préparer cet échange en amont », par le biais d'un cycle de discussions dans douze pays africains et au sein de la diaspora africaine de France.

En créant les conditions d'une « parole libre et sans tabous », cette dynamique visait à « recueillir les attentes », « faire émerger des propositions fortes pour l'avenir » ainsi que des « orientations durables ». L'ensemble de ce processus devait contribuer « à mettre en lumière et en responsabilité la jeune génération à l'avant-garde de nos pays ».

Entre mars et juillet 2021, plus de 65 débats et rencontres ont eu lieu dans les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Kenya, République démocratique du Congo, Cameroun, Nigeria, Niger, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tunisie. Une dizaine de séquences se sont déroulées dans plusieurs villes de France, au sein de la diaspora.

Ces débats ont porté sur des thèmes aussi divers que la santé, le climat et l'environnement, la biodiversité, l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la restitution et la circulation des objets d'art africains, l'égalité entre femmes et hommes, l'entrepreneuriat et l'innovation, la mobilité, la transition numérique, les industries culturelles, la Francophonie, l'aide publique au développement, les accords de défense et de sécurité liant la France et certains pays africains, les interventions militaires, le franc CFA, les mémoires de l'esclavage et du colonialisme, ou la protection des biens publics mondiaux. Si la volonté de contribuer à l'édification d'un monde commun a été affirmée à plusieurs reprises, une attention toute particulière a également été portée sur l'inégalité structurelle qui, aux yeux de beaucoup, continue de caractériser la relation. D'où la nécessité de mettre en place une nouvelle génération d'institutions et de dispositifs susceptibles d'encourager des modes d'interaction plus participatifs, plus inclusifs et plus égalitaires.

Aussi bien en France que sur le continent, les débats ont rassemblé, souvent sous la forme de « *Dialogues* », des profils variés : femmes et hommes, professionnels, étudiants, entrepreneurs, professeurs, relais d'opinion, sportifs, avocats, historiens, journalistes, psychologues, banquiers, assureurs, responsables d'associations, acteurs de la société civile, artistes et experts divers. La grande majorité était composée de jeunes (entre 20 et 35 ans). Au total, plus de 3 600 personnes y ont pris part soit en présentiel, soit virtuellement.

Ces *Dialogues* organisés dans la perspective du sommet de Montpellier ont, à leur tour, suscité maints autres débats publics, voire des controverses, sur d'autres plateformes ou sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, des contributions écrites et orales assorties de propositions nous sont parvenues[1], parfois par des canaux informels. L'ensemble de ces « matériaux » a été soigneusement analysé. Ils constituent la base du présent document.

1 Nous voudrions particulièrement remercier Thierry Amougou et Alain Nkoyock, qui nous ont fait parvenir des notes de travail.

Ces échanges ont été l'occasion d'une prise de parole aussi libre qu'inédite dans l'histoire des relations entre l'Afrique et la France et ont fait entrevoir maints défis communs et priorités fortes, mais aussi des divergences qu'il convient d'examiner attentivement. Ils ont, de surcroit, fait ressortir la nécessité de nouveaux outils de coopération entre l'Afrique et la France, l'implication de nouveaux acteurs et la mise en valeur des initiatives locales.

Le présent document n'est pas un rapport au sens strict du terme[2]. Il n'est pas non plus une « étude ». Tous les aspects de la relation entre l'Afrique et la France ne seront pas abordés. Conformément à la lettre de mission, il s'agit d'une contribution destinée à accompagner l'expérience inédite qui vient d'avoir lieu et à en restituer les acquis dans l'espoir d'enrichir la démarche d'ensemble. Le cycle de débats n'avait pas pour ambition d'apporter des réponses définitives à tous les malentendus. Dans certains cas, il aura suffi de relever ceux qui méritent de faire l'objet d'un dialogue régulier et approfondi.

Cette contribution prend acte des nombreux et importants rapports et études qui, depuis le début des années 2000, se sont penchés sur l'une ou l'autre dimension des relations entre l'Afrique et la France, dans la perspective de bâtir « un monde commun » et d'inventer « un avenir pour chacun », comme souhaité par le président de la République française lors du discours de Ouagadougou. C'est, à titre d'exemple, le cas du rapport présenté en 2018 par le député français Hervé Berville au nom de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le projet de loi et de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales[3].

D'autres travaux avaient pour objectif immédiat de définir de nouvelles stratégies concernant le développement des rapports économiques qui lient la France au continent africain[4].

Portés principalement par les voix des acteurs publics et privés français, ces notes et travaux ont souvent débouché sur des propositions concrètes qui prenaient en compte le potentiel de long terme du continent[5]. Ces contributions visaient à multiplier les instruments d'aide au secteur privé et à encourager la pénétration des marchés africains par les entreprises françaises.

Si ces travaux préconisaient une intensification du dialogue entre la France et l'Afrique, l'effort se limitait souvent au seul champ économique et financier. Très souvent, le point de vue des acteurs africains était absent. Le primat était accordé aux intérêts français, à la meilleure manière de les promouvoir, de les sauvegarder ou d'en assurer l'expansion au-delà du « *pré carré* » francophone. La part des questions politiques, militaires ou culturelles était marginale. Les déterminants sociaux, historiques et culturels, ainsi que d'autres *facteurs extra-économiques*, étaient rarement pris en compte dans l'analyse ou dans les recommandations[6].

Une nouvelle génération de rapports a depuis vu le jour. L'Afrique n'étant pas qu'un marché, ceux-ci ne portent plus uniquement sur les moyens d'y relancer la présence économique française. Au demeurant, les dynamiques

2 Depuis 1960, d'innombrables rapports, touchant de près ou de loin, à la politique africaine de la France ont été produits. Aucun de ces rapports n'a provoqué de révision en profondeur des rapports entre la France et l'Afrique. C'est le cas de :
Jean-Marc Jeanneney, *La politique de coopération avec les pays en voie de développement*, Paris, La Documentation française, numéro spécial (201), novembre 1964 ; Pierre Abelin, *Rapport sur la politique française de coopération*, Paris, La Documentation française, 1975 ; Alain Vivien, *La rénovation de la coopération française*, Paris, La Documentation française, 1991 ; Denis Samuel-Lajeunesse, *Rapport sur les orientations à moyen terme de notre politique d'aide au développement* (non publié, 1989) ; Serge Michailof, *La France et l'Afrique, vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993 ; Rapport du Conseil économique et social, *Développement du tiers-monde et croissance française*, *Journal Officiel de la République Française*, 4 août 1993 ; Yves Marchand, *Une urgence : l'afro-réalisme*, 1996.

3 Hervé Berville, *Un monde commun, un avenir pour chacun. Rapport sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale*. Rapport officiel, août 2018 (www.gouvernement.fr)

4 Jeanny Lorgeoux et Jean-Marie Bockel, co-présidents, *et al.*, *L'Afrique est notre avenir*, Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 29 octobre 2013

5 Institut Montaigne, *Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?*, Rapport présidé par Jean-Michel Huet, septembre 2017 (www.institutmontaigne.org) ; Institut Montaigne, *Relance en Afrique : quel rôle pour les entreprises ?*, Rapport présidé par Jean-Michel Huet, mai 2021 (www.institutmontaigne.org)

6 Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino, Hakim El Karoui, *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, Rapport au ministre de l'Économie et des Finances, décembre 2013.

économique et politique peuvent être liées : *penser l'Afrique politiquement* et définir avec ses forces vivantes des objectifs en commun est le meilleur moyen d'accompagner les entreprises françaises dans leur effort de décrocher des contrats. Encore faut-il s'appuyer sur une définition élargie des notions d'« intérêt » et « d'influence ». Ces récents rapports s'attaquent donc à des questions politico-éthiques telles que la restitution des œuvres d'art, les mémoires traumatiques de la colonisation qu'il faut soigner dans le but de transcender les aléas de l'histoire, les cultures oubliées qu'il faut mettre en lumière, la dette de vie et les torts incommensurables qu'il faut reconnaitre, dans la perspective d'une nouvelle anthropologie de la relation et dans l'horizon d'un monde commun qu'il s'agit de bâtir ensemble[7].

La présente contribution se situe dans ce sillage. Elle noue un lien entre les travaux. Tant au niveau des États que des sociétés elles-mêmes, refonder les rapports entre l'Afrique et la France suppose de passer d'une relation subie à une relation consentie et volontaire. Aux liens qui enchaînent, il s'agit de substituer des liens qui libèrent.

Les transformations en cours dans le monde et sur le continent nécessitent une grande créativité et une capacité à s'adapter à des enjeux multiples et à des environnements souvent instables et fluctuants. D'où le caractère essentiellement pragmatique des propositions contenues dans ce document.

Les propositions que nous formulons ici tournent le dos aussi bien à l'angélisme qu'au cynisme. Rejetant toute naïveté, elles reposent sur une analyse aussi lucide que possible des grands enjeux présents et à venir. Elles s'inscrivent dans la longue tradition de la pensée réformiste entre l'Afrique et la France. Elles cherchent cependant à la dépasser en contribuant à donner corps, sur le long terme, au projet de réinvention des fondamentaux de la relation entre la France et le continent africain.

Ces propositions et recommandations invitent à un dépassement du trauma colonial et des stigmates qui en ont résulté, et à un véritable dialogue d'égal à égal. Pour qu'il soit utile et enrichissant, un tel dialogue, âpre s'il le faut, requiert de part et d'autre un rapport neuf à la vérité, une plus grande capacité d'écoute et un changement de regard. Néanmoins, pour qu'un tel changement de regard soit durable, la France et l'Afrique ont besoin d'une nouvelle vision construite de concert, à la fois réaliste, pragmatique et futuriste. Celle-ci prendra en compte les mutations du monde et la puissance sourde d'un continent qui rêve, plus que jamais, de redevenir l'auteur de sa propre destinée. Ces propositions invitent enfin à un immense pari, aux enjeux considérables pour notre avenir : celui de voir la France et l'Afrique opérer leur propre mue et passer d'une relation entre un État et un continent à une relation continent-continent (l'Afrique et l'Union européenne).

Ce pari exige une refonte des instruments et outils à destination du continent considéré comme un Tout. Il ne s'agit pas seulement des instruments financiers ou des outils diplomatiques, militaires et culturels. Il s'agit aussi du stock des connaissances qu'il faut reconstruire, des nouvelles données qu'il faut produire, des instruments d'analyse et de prévision et des grilles d'interprétation qu'il faut renouveler. Il nécessite, enfin, une nouvelle charte politique, aussi bien avec les États et gouvernements africains qu'avec les forces vives du continent et les nouveaux acteurs du changement (sociétés civiles, entrepreneurs, cadets sociaux, artistes et créateurs, femmes et jeunes, etc.).

Pour nourrir le présent travail, nous nous sommes appuyés sur de nombreux acteurs issus de la société civile africaine. Ces voix ont été recueillies dans le cadre des débats mentionnés ci-dessus, mais aussi auprès de figures indépendantes ou de personnalités rassemblées dans le cadre du comité dont l'objectif était

7 Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, 2018 ; Benjamin Stora, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*, 2021 et Vincent Duclert, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, 2021.
À ces documents, il convient d'ajouter le Discours du président de la République française depuis le Mémorial du génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 (2021).

d'accompagner l'ensemble de la démarche devant conduire au sommet lui-même (liste des membres en annexe 1). Dans l'esprit de la lettre de mission, nous nous sommes efforcés non seulement de recueillir, mais aussi d'interpréter toutes ces voix.

Nous sommes convaincus que toutes les propositions et recommandations contenues dans ce document sont fidèles à ces voix et qu'elles reflètent les aspirations profondes des jeunes générations africaines et françaises. Notre espoir est qu'elles serviront de point de départ pour des discussions ouvertes et sincères, et qu'elles permettront de construire un nouvel agenda commun de priorités qui ouvre la porte à un futur partagé.

La première partie se penche sur les enjeux de la durabilité écologique et sociale en Afrique, avant d'expliquer en quoi le continent devra opérer un véritable pivot stratégique (deuxième partie), en dépassant les multiples frontières qui le traversent (troisième partie). Nous reviendrons alors sur l'histoire des relations entre l'Afrique et la France (quatrième partie), y compris sur les différends les plus sensibles qui devront être apurés (cinquième partie), avant d'en arriver aux propositions (sixième partie).

INTRODUCTION

Il y a des questions que l'Afrique devra régler seule, d'elle-même. Au demeurant, le développement et la transformation du continent dépendent avant tout des Africains eux-mêmes[8]. Il y en a d'autres qui engagent nécessairement des acteurs proches, ceux avec lesquels l'Afrique a une longue histoire en partage, et avec lesquels elle cherche à bâtir un futur en commun[9].

De ce point de vue, l'avenir de l'Afrique ne se joue pas qu'en Afrique. Une bonne partie du futur africain se joue également hors du continent et les Africains n'en sont pas les acteurs uniques. Cette règle s'applique à toutes les régions du monde. En effet, pour l'ensemble de l'humanité, comme pour toutes les espèces du vivant, il n'y aura désormais de maîtrise de son destin que partagée. Or, si l'on veut « dé-fataliser » l'avenir et développer des capacités de mettre en œuvre collectivement des projets communs, il faut revenir aux fondamentaux, c'est-à-dire, en dernier ressort, à l'équilibre toujours à construire entre les intérêts et les valeurs.

1. LE DÉSIR D'INDÉPENDANCE ET D'AUTONOMIE

Tout au long des XIXe et XXe siècles, le désir d'indépendance et d'autonomie aura été le maître-mot des grandes aspirations africaines. Éviter que le destin du continent ne soit entièrement dicté par des acteurs extérieurs prédateurs était la raison d'être aussi bien des luttes anticoloniales que des luttes pour les abolitions (abolition de l'esclavage, abolition du travail forcé, abolition des régimes de ségrégation raciale comme ceux de l'indigénat ou de l'Apartheid). Cette aspiration ne visait pas seulement l'amélioration des conditions matérielles, elles étaient également faites au nom des valeurs universelles que sont l'égalité, la justice et la dignité humaine.

La quête de ces idéaux reste d'actualité, tant le rapport de force entre l'Afrique et les puissances du monde demeure excessivement déséquilibré. En effet, parmi les nouvelles générations, réduire la dépendance vis-à-vis d'acteurs lointains dotés de stratégies globales et peu attentifs aux conséquences de leurs actions sur les équilibres locaux est une priorité. C'est sur cette base qu'elles souhaitent tisser, avec le reste du monde, de nouveaux liens qui libèrent, de nouvelles relations susceptibles d'accroître leur amour propre et leurs capacités. Disposant ainsi d'une relative autonomie et d'un potentiel de choix d'actions accru, elles seraient mieux en mesure de diminuer les effets nocifs de la dépendance, qu'elle soit intellectuelle, culturelle, politique, financière, technologique ou militaire.

2. UNE NÉCESSAIRE RECONFIGURATION DES RAPPORTS

Durant des décennies, la puissance de la France et, au-delà, de l'Europe a en partie découlé de la possession d'un empire colonial vaste et riche. C'était encore le cas dans l'immédiat après-guerre. Plus de soixante ans après les décolonisations, un cycle historique s'achève. Le moment est venu d'une reconfiguration des rapports entre la France, l'Afrique et l'Europe, dans le cadre d'un partenariat équilibré fondé sur un dialogue

8 Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*, 2017 (www.au.int).

9 Commission Européenne, *Vers une stratégie globale avec l'Afrique. Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil*, Bruxelles, mars 2020 (www.eur-lex.europa.eu).

d'égal à égal, sur la codécision, la cogestion et la coresponsabilité.

Comme nous le verrons, l'appel à une refonte des rapports entre la France et l'Afrique ne date pas d'aujourd'hui. Hier, il était lancé sous la bannière des luttes pour l'autodétermination des peuples africains. Sortir du joug colonial en était l'objectif final. Aujourd'hui, il vise la sortie de la « Françafrique » entendue à la fois comme système idéologique, modèle de coopération subie plutôt que consentie, et mécanisme visant la poursuite de la domination française en Afrique longtemps après les indépendances.

Fantasmées ou non, l'on ne reprendra pas ici la somme des critiques faites, depuis les années 1960, contre cette forme de relation asymétrique. Il suffit d'en rappeler les plus importantes. D'une part, la « Françafrique » est plus que la métaphore d'un rapport inégal. Elle est le nom que beaucoup d'acteurs africains donnent à une longue histoire d'iniquités liées, à l'origine, à la conquête et à l'exploitation coloniale. Depuis cette époque, la France aurait mis en place une structure d'accaparement des richesses africaines qui dépendrait, pour sa reproduction sur la durée, de plusieurs leviers.

Le premier renvoie au quadrillage du continent par des infrastructures militaires et des dispositifs de force dont la fonction serait d'inhiber et d'étouffer toute volonté africaine d'autonomie. C'est ainsi qu'en plus des bases militaires pérennes et des interventions armées récurrentes dans les territoires anciennement colonisés par la France, les résistances et les revendications africaines se solderaient systématiquement par des répressions sanglantes, accompagnées au besoin par la liquidation des grandes figures de l'émancipation africaine. La pratique sans retenue de la force irait de pair avec le soutien structurel à des tyrans locaux et l'éviscération des sociétés civiles au nom de la stabilité et du développement. Le deuxième levier serait monétaire. Le système du franc CFA en constituerait l'armature. Le troisième serait culturel, et la Francophonie y jouerait un rôle clé. Vaste réseau de complicité, la « Françafrique » puiserait ses ressources idéologiques dans les théories de la hiérarchie des races développées en Europe au long des XVIIIe et XIXe siècles. Les chefs d'État africains y occuperaient un statut subordonné. Mélange de paternalisme, d'incohérence et d'opacité, elle serait responsable de l'impasse dans laquelle se trouve l'Afrique francophone en particulier.

Que l'on adhère ou non à ces critiques, force est de constater qu'un changement en profondeur s'impose désormais. Il est d'autant plus urgent que les pactes bilatéraux typiques de l'ancienne « logique des comptoirs » liant la France à nombre d'États déliquescents menacent désormais la France elle-même d'affaiblissement et risquent de compromettre, du moins en partie, les opportunités qu'a l'Afrique de participer au mouvement du Tout-Monde. Dans cette relation asymétrique, la France était en position de dominant. Les pays africains étaient acculés à des non-choix dommageables pour leurs intérêts, au point que beaucoup y ont vu un complot historique mené par l'ancienne puissance coloniale dans le but d'asservir le continent et profiter de ses richesses.

En réalité, il a toujours existé un paradoxe africain de la puissance française. L'Afrique n'aura pas seulement été la condition de la puissance française, la seule partie du monde où celle-ci pouvait affirmer son hégémonie de façon incontestable. Elle est aussi la région du globe où se révèlent désormais au grand jour ses faiblesses, et se donne à voir l'inadéquation croissante entre ses objectifs et ses capacités. Sur le plan militaire, la France sera de moins en moins capable de conduire des opérations de grande envergure en comptant sur ses seules forces. Sans réinvestissements majeurs dans la recherche, elle connaîtra de moins en moins bien le continent. Faute de rééquilibrer ses rapports avec le continent en faveur des sociétés civiles, sa forte dépendance vis-à-vis de pouvoirs vieillissants, discrédités et corrompus desservira ses intérêts à long terme. Afin de maintenir son rang dans le monde, il est de son intérêt de mettre ses anciennes colonies en situation plus favorable pour négocier une relation plus égalitaire, fondée sur le marché et le commerce plus que sur l'aide.

Au regard des enjeux globaux, la montée en puissance de la Chine sera le fait dominant du XXIe siècle. Le centre

de gravité de l'économie mondiale continuera de se déplacer vers l'Indopacifique. Là, en effet, se trouvent les principales réserves de croissance mondiale (60 % du PIB mondial autour de 2040). Mais ici, également, sont concentrés les principaux défis géostratégiques de la planète. C'est ici, aussi, que les conséquences sécuritaires du changement climatique risquent de peser le plus lourd dans la balance du monde. Alors que s'intensifie la compétition sino-américaine et que la montée de l'unilatéralisme empêche objectivement l'émergence d'un ordre multipolaire inclusif, fondé sur la règle de droit et le refus de toute forme d'hégémonie, la « Françafrique » est devenue un dispendieux fardeau dont il convient de programmer méthodiquement la fin.

Une profonde reconfiguration de notre espace-monde a commencé. La crise sanitaire aura été un moment significatif de cet ébranlement. Ses conséquences sur la redistribution des cartes de puissance et d'influence à l'échelle mondiale sont loin d'avoir été établies. Mais à l'ère des alliances à la carte, le temps du découplage a en effet sonné. Il commence par une réforme conceptuelle. Par-delà les vieux arrangements bilatéraux, cette réforme doit ouvrir la voie à une approche véritablement géopolitique, géoéconomique et transversale de l'ensemble africain. Comme on le verra plus loin, une telle approche était en gestation à l'époque coloniale, notamment entre les années 1850 et l'entre-deux-guerres. Elle s'est éloignée avec la décolonisation. Obtenues dans le contexte d'un continent balkanisé, les indépendances ont fait place à un face-à-face stérile et débilitant entre chaque ancienne puissance coloniale et ses possessions. Une approche résolument géopolitique du continent fait cruellement défaut aussi bien du côté des acteurs africains eux-mêmes que du côté français, voire européen. D'un point de vue historique, son absence est au cœur de la question des rapports entre la France, l'Europe et l'Afrique, et « la Françafrique » n'en est que la manifestation.

Pour l'essentiel, le continent continue de se définir lui-même et reste appréhendé selon le prisme de l'« aide au développement ». D'autres ne le perçoivent que sous celui de la « responsabilité humanitaire » ou du contrôle des flux migratoires[10]. Il s'agit de briser ce carcan conceptuel et de le penser non plus selon la « logique des comptoirs » et du « pré carré », typique de la « Françafrique » ; non plus selon la « logique du confinement » et du « contrôle des flux migratoires », caractéristique de l'approche européenne, mais en tant qu'entité géoéconomique susceptible de contribuer, de façon relativement autonome, à la reconstruction de l'ordre du monde à l'ère planétaire. Face à un contexte politique mondial caractérisé par la recrudescence de la concurrence géopolitique, l'hypothèse d'un axe afro-européen n'a jamais été aussi pertinente. L'une de ses conditions de possibilité, du moins sur le plan conceptuel, c'est la sortie du paradigme de « la coopération internationale pour le développement », lequel aura longtemps favorisé la reconduction indéfinie d'un modèle de rapport asymétrique entre les États africains et les États européens. Encore faut-il, pour y arriver, développer une véritable réflexion stratégique sur l'Afrique.

Le point de départ d'une telle réflexion renvoie à la montée en puissance des pays asiatiques dans la production mondiale et, en particulier, au projet de puissance que représente la Chine. Il s'agit d'une puissance autoritaire. Alors que la France s'embourbe dans les sables sahélo-sahariens, tirée vers le bas par les régimes tyranniques de son ancien « pré carré », le périmètre d'action de la Chine s'étend désormais de la mer de Chine méridionale jusqu'en Afrique[11]. Ce périmètre est avant tout géo-économique. S'appuyant sur d'importantes surcapacités commerciales et industrielles, elle use de la technique du surendettement pour s'assurer du contrôle des ressources africaines dont elle a besoin pour son ascension.

Les intérêts de la France dans l'Indopacifique sont, en retour, loin d'être négligeables. Contre toute apparence, ils sont étroitement liés à l'avenir de ses intérêts dans une Afrique qui ne serait plus considérée selon la « logique des comptoirs » d'antan, mais comme une entité elle-même globale. La continuité sécuritaire depuis Djibouti jusqu'en Polynésie est manifeste. Cinq commandements militaires répartis entre trois forces de souveraineté

10 Diana Coole, The Toxification of Population Discourse. A Genealogical Study, *The Journal of Development Studies*, vol. 57, 9, 2021, pp. 1454-1469.
11 CEREM, La sécurité du Sahara et du Sahel, *Cahiers du CEREM*, n° 13, décembre 2009.

(FAZSOI, FANC, FAPF), deux forces de présence (FFEAU, FFDj), soit au total autour de 7 000 militaires[12][13] garantissant le contrôle de zones économiques exclusives (ZEE) riches en ressources marines de tous ordres. Mais en dépit de ses 7 000 filiales d'entreprises implantées dans la zone[14], elle ne peut pas, à elle seule, surclasser les capacités chinoises ni dans les domaines économique et industriel, ni dans le domaine techno-militaire (intelligence artificielle, miniaturisation, robotique, véhicules autonomes ou armes hypersoniques, à énergie dirigée, etc.). Au-delà de la « Françafrique », il s'agit donc de repenser la place de l'Afrique dans la politique internationale, en réponse aux évolutions contemporaines et à la nouvelle concurrence géopolitique. À la « Françafrique » doit se substituer une véritable approche géopolitique du continent, au-delà du paradigme dit de « l'aide publique au développement ».

À ceci s'ajoutent trois facteurs relativement inédits. D'une part, le système international repose toujours sur un emboîtement complexe de souverainetés et de juridictions. Mais le contrôle des seuils à travers lesquels s'organise la coopération ou s'exerce la coercition est autant infléchi par les machines techno-militaires et financières que par les milieux écologiques et sociaux, les synergies entre les mondes végétaux, animaux et humains et par les contraintes démographiques et climatiques auxquelles les États, pris séparément, font face.

Ces contraintes s'exercent désormais sur l'ensemble du système Terre. Elles revêtent, en Afrique, des configurations de plus en plus complexes dont il convient de saisir les grandes articulations, d'autant plus que de puissants mouvements de recomposition travaillent le continent. Opérant à plusieurs niveaux et mus par une combinaison de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes, ces mouvements poussent celui-ci vers plusieurs directions simultanément. Portés par des acteurs multiples et souvent peu visibles, ils sont en train de modifier durablement les conditions environnementales de reproduction des communautés, les rapports sociaux et de pouvoir, les cadres étatiques et territoriaux, les arrangements économiques, politiques et institutionnels, voire les systèmes de pensée et les relations que l'Afrique entretient avec le monde.

C'est ainsi que le continent est, de nouveau, le théâtre de rivalités géoéconomiques. Le recours par les puissances externes aux outils technologiques, économiques et financiers pour promouvoir et défendre leurs intérêts nationaux en Afrique ne cesse de s'intensifier. Tout en dépendant encore, peut-être plus qu'on ne l'admet généralement, des matières premières extraites du sol et du sous-sol, l'économie mondiale elle-même est en passe de basculer au bénéfice des plateformes numériques, précipitant ainsi une recomposition de la hiérarchie des puissances. Sur le continent, des affrontements visibles et invisibles sont en cours. La plupart prennent la forme de guerres et conflits de plus en plus diffus et mutants, capillaires et englobants. À cause d'une présence plus marquée dans certaines parties du continent, ils sont susceptibles d'affecter directement la position de la France, surtout si cette dernière persiste à agir au sein d'alliances périmées.

3. L'AIGUILLON DES MOUVEMENTS DE DIASPORA

Significative, enfin, est l'apparition, depuis les années 2000, sur le continent et dans la diaspora, de nouveaux mouvements sociaux, de collectifs transnationaux et diasporiques et d'associations militantes, tous voués à la défense des intérêts de l'Afrique par-delà la politique officielle et, en bien des cas, en opposition aux États et élites dirigeantes en place. Bien qu'elle ne s'y ramène point, cette recrudescence du militantisme transfrontalier n'est pas sans rappeler les grandes mobilisations qui eurent lieu au moment des luttes anticoloniales. Comme à l'époque, le champ de la pensée et de la culture en est aujourd'hui l'un des théâtres

12 Ministère des Armées, Dispositif opérationnel français déployé à travers le monde, juin 2021 (www.defense.gouv.fr).
13 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, L'espace indopacifique: une priorité pour la France, in *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, 2021 (www.diplomatie.gouv.fr).
14 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, 2021.

privilégiés. Les nouveaux outils technologiques aidant, l'activisme numérique est devenu le moyen de production aussi bien de nouvelles communautés affectives que d'une nouvelle conscience historique qu'il ne faut pas mécaniquement confondre avec « le sentiment anti-français ».

Des acteurs jusque-là invisibles émergent. Des voix inédites ont surgi. Elles sont portées par les jeunes générations qui, bien que n'ayant guère connu la colonisation, sont pourtant affectées par « les troubles de la mémoire » que ces événements ont provoqués. Ces troubles sont loin de se dissiper, encore qu'ils prennent parfois des formes et des contenus différents sur le continent lui-même et dans les diasporas. Les nouvelles voix s'expriment notamment à travers les médias en ligne. Elles produisent de l'information et la commentent. Elles ne sont pas monolithiques. Elles sont traversées par divers conflits et clivages. Elles sont à l'origine de basculements culturels de grande ampleur aussi bien en France qu'en Afrique même.

Paradoxalement, une partie de leur force vient du fait qu'elles sont peu institutionnalisées. Petit à petit, une communauté de sentiment se forge par-delà les cadres étatiques et les territoriaux nationaux. Sur le plan économique, les transferts issus de la diaspora et de l'ensemble des populations mobiles sont devenus la première source de financement extérieure de l'Afrique. Selon l'OCDE, leurs montants ont augmenté presque tous les ans depuis 2010, passant de 54,9 milliards de dollars en 2010 à 84,2 milliards de dollars en 2018[15]. Dans quinze pays, ces transferts dépassaient 5 % du produit intérieur brut (PIB). Ils représentaient une part significative des réserves de change pour de nombreux pays[16].

En plus des transferts de fonds des diasporas dont les montants n'ont cessé d'augmenter au cours des années pré-Covid-19, une circulation intense d'idiomes et de styles, de langages et de codes a lieu entre les diasporas, puis entre celles-ci, le continent et les Outre-mer. Les flux culturels se nourrissent de motifs hybrides et d'imaginaires hétéroclites puisés dans le grand vivier des industries culturelles mondiales. Ces langages, motifs et imaginaires sont véhiculés par les nouvelles infrastructures numériques et recyclés au gré des situations locales par le biais, entre autres, de l'art, mais aussi des pratiques de consommation. L'accès aux réseaux sociaux a permis le développement d'un militantisme performatif et déclaratif et de formes de contestation souvent en symbiose avec l'éthique néolibérale de l'individualisme.

De temps à autre, cette communauté de sentiment se traduit concrètement par la mise en place non point d'institutions en tant que telles, mais de réseaux flexibles, plus ou moins structurés et à durée instable. Dans la plupart des cas, de tels réseaux sont dédiés à la défense de toutes sortes de causes. C'est le cas des mobilisations antiracistes et pour la défense des minorités. Ces réseaux sont par ailleurs sensibles à tout ce qui concerne le jeu des puissances externes en Afrique. C'est le cas de la France. Ils constituent à eux seuls des sphères publiques autonomes et transversales. Instances de parole et d'interprétation de l'expérience vécue, ils se spécialisent aussi dans l'intermédiation. Exprimée sous la forme d'un message, d'une image, d'une vidéo, d'un geste, d'une performance ou d'un son, la parole y circule quasi-librement et est « partagée ». C'est ce partage qui permet la formation de nouvelles communautés affectives dont la fonction principale est le réarmement psychique des « sujets africains » nouveaux.

4. LES MOTIFS DE RÉVOLTE

Significatif, d'autre part, est le sentiment de révolte qui accompagne ces nouveaux mouvements et les cultures alternatives dont ils sont la manifestation. Il est facile de se méprendre au sujet des enjeux qu'ils

15 CUA/OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, 2021.

16 D'après une étude récente de la Banque mondiale, les remises migratoires vers les pays à revenu faible et intermédiaire devaient chuter de 19,7 % en 2020. Cf. : *COVID-19 Crisis Through a Migration Lens. Migration and Development Brief*, Brief n° 32", 2020.

recouvrent. Une véritable fracture générationnelle empêche en effet de comprendre pourquoi ces luttes, souvent sectorielles, ne s'inscrivent pas nécessairement dans les idéologies parfois abstraites d'hier (nationalisme, laïcité, universalisme, etc.). Dans la diaspora en général, et parmi les enfants des migrants en particulier, l'éveil à la conscience politique a surtout lieu au détour des combats contre l'injustice raciale, la stigmatisation (y compris religieuse) des minorités, la violence policière, les blessures symboliques transmises de génération en génération, la marginalisation économique, les différentes formes de discriminations[17]. Ces violences touchent différents segments de la population. Elles suscitent, parmi les nouvelles générations, un ardent désir de réexamen d'une histoire trop souvent passée par pertes et profits.

Le « réarmement psychique » est la façon dont procèdent et la politisation et la mobilisation d'une part importante de la jeunesse urbaine africaine contemporaine. Il passe largement par la production d'un récit commun. Selon ce récit, la fragilisation de l'Afrique – et l'accumulation de ses vulnérabilités – seraient la résultante d'un rapport asymétrique entre le continent et les puissances du monde. Ces rapports asymétriques revêtiraient la forme d'une destruction systémique de l'environnement, d'une extraction intensive du capital naturel, de l'accaparement et du gaspillage des colossales richesses du continent, d'une dette aussi fictive qu'insolvable, et par-dessus tout, de pertes continues en vies humaines, que l'on aurait pu éviter. Ces pertes seraient, en retour, l'œuvre de régimes tyranniques soutenus de l'extérieur et responsables, à l'échelle locale, de niveaux insupportables de violence et de brutalité.

Ce récit tente de rendre compte des transformations en cours et des dislocations de toutes sortes qu'elles entraînent, qu'ils s'agissent des dislocations spatiales, territoriales et mentales, ou des formes diverses de déclassements, d'évictions et expulsions subis à titre individuel ou collectif. Il prend de l'ampleur à un moment où nombreux sont, par ailleurs, ceux qui n'ont qu'une chose en tête : partir, quel que soit le prix à payer. Ils rêvent de fonder une vie ailleurs, peu importe où, sauf chez eux. Ils sont convaincus que les terres, les forêts, les ressources du sol, du sous-sol et celles qui sont enfouies dans les océans ont été gagées, et que dans le même mouvement de prédation, ce sont leurs vies même qui ont été gagées aux fins de paiement d'insolvables dettes qui ne profiteront jamais à l'Afrique elle-même.

Face à cette situation, tout aussi nombreux sont ceux qui préconisent des revendications plus frontales de transformation, aussi bien de l'ordre social que des rapports entre l'Afrique et les puissances du monde. À partir des années 1990, un nouveau cycle de la vie économique s'est en effet ouvert sur le continent. Les plans d'ajustement structurel se sont traduits non pas nécessairement par la réduction de la part de l'État dans l'économie via les privatisations, la dérèglementation et la concurrence que par une inflation des normes et une expansion des activités extractives[18].

Conséquence directe des tentatives de « libéralisation » de l'économie, les conflits sur l'accès aux ressources, leurs contrôle et utilisation se sont aiguisés[19]. Les mécanismes traditionnels qui permettaient auparavant de faire face à la vulnérabilité ont été affaiblis, mettant parfois en péril les systèmes locaux de survie. Alors que la stratification économique s'accentuait et que les systèmes locaux de survie s'affaissaient, nombre d'Africains en quête d'accès aux ressources monétaires, sociales et matérielles nécessaires à la survie ont été contraints de recourir à des stratégies chaque fois plus complexes de mobilité[20]. Dans des contextes marqués par l'augmentation de la pauvreté et la fermeture des horizons, nombreux sont ceux et celles qui vivent avec le sentiment d'inutilité, surtout parmi les jeunes générations.

17 Commission nationale consultative des droits de l'homme, Rapport 2019 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xenophobie (2020). Deux thématiques sont privilégiées dans ce rapport: « le racisme anti-Noirs » et la lutte contre la haine en ligne.
18 African Development Bank, *Governance of the Extractive Industries in Africa: Survey of donor-funded assistance* (s.d.).
19 Sara Berry, *Who owns the land? Social relations and conflict over resources in Africa*, GLOCON Working Paper Series nº 7, mai 2018.
20 Jörg Gertel, Ingo Breuer, *Pastoral Morocco. Globalizing Spaces of Mobility and Insecurity*, Wiesbaden, 2007.

5. LE RÉANCRAGE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Parallèle à ces développements est le désir de réancrer sur le continent lui-même la production des idées sur l'Afrique. Cette volonté de réancrage, y compris de la création imaginaire et artistique, naît elle-même de la demande sans cesse croissante de nouveaux outils d'analyse permettant de mieux déchiffrer le présent et d'agir afin d'en infléchir la trajectoire. La volonté de réancrage des forces créatrices sur le continent ne vise pas à couper l'Afrique du monde. Elle vise, au contraire, à rendre visibles les différentes manifestations du génie humain tel qu'il se déploie dans ses œuvres. Matrice de l'humanité, l'Afrique est aussi le théâtre des principaux enjeux du monde de demain.

C'est ici, en effet, que se joue une partie importante de l'avenir de la planète. Le continent n'est pas seulement un immense chantier, l'épicentre de transformations rapides, brusques et d'une ampleur inédite. Il est aussi le laboratoire vivant où s'esquissent d'ores et déjà les figures et les motifs du monde à venir. C'est ici, en effet, que les grandes questions du siècle, celles qui interpellent de la façon la plus radicale la race humaine, se poseront avec le plus d'urgence et le plus d'acuité, qu'il s'agisse du repeuplement en cours de la planète, des grands mouvements de population, de l'impératif de la défrontiérisation, de la transformation numérique, de la santé des sols et des corps, ou encore de la nécessaire décarbonation de l'économie.

L'autre grande question du siècle est celle de l'émancipation durable des femmes. Car, aujourd'hui, la femme doit enfin prendre toute sa place dans les sociétés africaines et participer, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie économique, sociale, culturelle et politique.

6. RÉÉQUILIBRER LE TERRAIN

Les *Dialogues* nous ont fait prendre la mesure de ces mutations, des enjeux planétaires dont elles sont l'expression et de la part d'urgence qu'elles revêtent. Ces mutations obligent à prendre en compte des paramètres nouveaux dans tout projet visant à bâtir un futur en partage. Partant des limites intrinsèques de la biosphère, il s'agit désormais de repenser les interactions entre l'environnement, les entités biophysiques et biologiques non-humaines et l'économie. Telle est l'une des grandes exigences du moment. Il n'y a plus de modèle de développement viable qui ne concilie croissance économique, équité sociale et préservation de la planète.

Les *Dialogues* ont également permis de clarifier nombre de malentendus. Dans certains cas, ils ont fait apparaître de réelles divergences, voire des conflits et des désaccords. Car, si l'Afrique et la France, et par-delà elle l'Europe, font face à des enjeux qui objectivement se recoupent, il n'en reste pas moins que de profondes asymétries persistent dans la relation et que ces enjeux n'expriment pas toujours des intérêts partagés. Parfois, ces enjeux accentuent la tension, omniprésente, entre les valeurs et les intérêts. D'où la nécessité de rééquilibrer le terrain.

À tous égards, l'avenir des relations entre l'Afrique et la France dépendra de la manière dont ces désaccords seront traités. Rééquilibrer le terrain suppose de lutter contre l'ignorance, de soigner les mémoires, de faire front contre les imaginaires excluants, de réapprendre à écouter, de prendre le temps d'entendre, sans quoi il n'y aura pas de dialogue durable.

Rééquilibrer le terrain dépendra aussi, de part et d'autre, de la capacité d'activer de nouvelles intelligences, d'inventer une nouvelle génération d'outils et de dispositifs mutualisés. C'est ainsi, et ainsi seulement, que la force de proposition et d'action prendra le pas sur la critique, parfois vaine et souvent mal informée.

Une grande partie des propositions contenues dans ce texte vise par conséquent à traiter, sans détours, ces points de divergence. Leur mise en œuvre a le potentiel de canaliser les énergies et les intelligences autour d'un « agenda positif » partagé. Celui-ci doit s'appuyer et se construire, en premier lieu, sur les réalités du continent africain aujourd'hui, dans toute sa diversité.

I

UN CONTINENT CONFRONTÉ AU DÉFI DE LA DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

S'agissant de l'état du continent et de ses évolutions probables au cours des 50 prochaines années, un relatif consensus existe désormais. L'Afrique avance dans plusieurs directions simultanément, et le XXIe siècle sera marqué par une accélération des processus de transformation à long terme des sociétés africaines. Ces transformations affecteront en profondeur les rapports que les communautés entretiennent entre elles. Elles auront un impact sur les relations qu'elles tissent avec les mondes animal et végétal, avec leurs milieux de vie, ainsi que leurs manières de cohabiter avec l'ensemble du vivant.

Le consensus porte, d'autre part, sur la nature des grandes forces de cette transformation à long terme et les enjeux, planétaires, qu'elle soulève. Depuis le début des années 1980, ces dynamiques de transformation ont été décrites et analysées de façon détaillée. Les problèmes communs, qui mettent en péril les moyens de subsistance, la sécurité humaine et la dignité des populations, voire leur survie, ont été répertoriés. Qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, au transport, à l'énergie ou qu'il s'agisse de l'emploi ou des migrations, bien des données restent à produire et bien de zones grises persistent. Mais la masse de connaissances dont on dispose d'ores et déjà est considérable. Sur fond de ces connaissances et des observations recueillies pendant le cycle des débats, il est désormais possible de dresser les constats qui suivent et d'esquisser des propositions et recommandations formulées à la fin de ce texte.

1. DES FACTEURS QUI TRANSCENDENT LA DIVERSITÉ DU CONTINENT

Certes, l'image uniformisatrice que l'on donne souvent à l'Afrique recouvre et dissimule des situations locales fort différentes. Mais quelles que soient la diversité des trajectoires et l'hétérogénéité des situations, un ensemble de facteurs communs prévalent. Trois, en particulier, requièrent une attention urgente et soutenue : (i) la croissance démographique, le dérèglement climatique et la poursuite de la dégradation de la planète, (ii) les évolutions sanitaires et les innovations technologiques[21], (iii) l'inadéquation croissante entre le caractère ouvert des sociétés et la nature close des systèmes politiques[22] Mis ensemble, ces facteurs de transformation détermineront les formes que prendront la vie des économies africaines et les luttes sociales et politiques de demain, mais aussi les trajectoires potentielles de développement du continent[23].

Ces processus, d'ores et déjà, s'interpénètrent et se relaient les uns les autres. S'ils ne sont pas maîtrisés, ils provoqueront une **fracture métabolique** de grande envergure dont les effets se feront sentir bien au-delà du continent, particulièrement dans son voisinage immédiat, l'Europe. Par « fracture métabolique », il faut comprendre le bouleversement en profondeur des systèmes sociaux et écologiques et des modes de reproduction du vivant en conséquence de la destruction des habitats, des changements climatiques, de la pollution des écosystèmes, de la dégradation des actifs naturels, de la mauvaise santé des sols, de l'épuisement des fleuves,

21 CNUCED, *Prendre les vagues technologiques, concilier innovation et équité*, Rapport sur la technologie et l'innovation, Genève, 2021 (https://unctad.org) ; OMS, *État de la santé dans la Région africaine de l'OMS. Analyse de la situation sanitaire, des services et des systèmes de santé dans le contexte des objectifs de développement durable*, Brazzaville, 2018 (www.who.int) ; Dimitri Derance, Benjamin Sultan, Mathieu Castets, Adjoua Moise Famien, Christian Baron, Impact of Climate Change in West Africa on Cereal Production Per Capita in 2050, *Sustainability*, 2020, 12, 7585 (https://doi:10.3390/su12187585) ; Benjamin Sultan, Quels sont les futurs scénarios climatiques en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest ?, OIM, 2020 (publications.iom.int).

22 CNUCED, *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021. Prendre les vagues technologiques, concilier innovation et équité,* Genève, 2021 (https://unctad.org) ; OMS, *État de la santé dans la Région africaine de l'OMS. Analyse de la situation sanitaire, des services et des systèmes de santé dans le contexte des objectifs de développement durable*, Brazzaville, 2018 (apps.who.int) ; Dimitri Derance, Benjamin Sultan, Mathieu Castets, Adjoua Moise Famien, Christian Baron, Impact of Climate Change in West Africa on Cereal Production Per Capita in 2050, *Sustainability* 2020, 12, 7585 (doi:10.3390/su12187585) ; Benjamin Sultan, Quels sont les futurs scénarios climatiques en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest ?, 2020 (publications.iom.it)

23 Peter Scheren, Peter Tyrrell, Peadar Brehony, James R. Allan, Jessica P.R. Thorn, Tendai Chinho, Yemi Katerere, Vanessa Ushie, Jeffrey S. Worden, Defining Pathways Towards African Ecological Futures, *Sustainability*, 2021, (https://doi.org/10.3390/su13168894).

des rivières et des forêts ; bref, de la transgression des cycles naturels puis économiques.

D'après le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement planétaire se poursuit. L'augmentation moyenne de la température de la surface terrestre à l'horizon 2100, par rapport à la période 1986-2005, variera de 0,3 à 1,7 degrés centigrades pour les scénarios les plus ambitieux en matière de réduction des émissions, sinon de 2,6 à 4,8 degrés centigrades[24]. Le continent connait déjà davantage de phases de chaleur extrême. Les cycles de sécheresse s'accélèrent. Il en est de même des précipitations exceptionnelles. Dans un futur proche, certaines zones côtières seront menacées par la hausse du niveau marin.

De nombreuses analyses l'ont souligné, les effets des changements pluviométriques, en matière de biodiversité ou dans les tendances du vent ne seront pas les mêmes dans toutes les régions ou sur tous les groupes de population. On assistera à l'accroissement pluviométrique, à l'augmentation de l'aridité, à des manques d'eau, à des cas d'inondations et de vents intenses, suivant la région géographique dans laquelle on se trouve. Le paradoxe est que le continent ne figure pas parmi les régions les plus émettrices de CO_2 de la planète. Il contribue peu au réchauffement climatique (4 % des émissions mondiales[25]). Mais sa vulnérabilité face au changement climatique est élevée, peut-être plus qu'aucune autre région du monde, et elle est exposée aux effets du réchauffement tout en disposant de faibles capacités d'adaptation.

Près de 66 % de la surface terrestre totale du continent est constitué de milieux arides. Il s'agit d'environnements où les contraintes en matière de sol, de pluviométrie et de température sont élevées. Du fait de ces contraintes, les choix efficaces en termes d'utilisation durable des terres sont extrêmement limités. L'élevage mobile représente une exception. Or, y compris dans ce cas, les conditions agroécologiques sont telles que les moyens d'existence socio-économiques des communautés sont souvent aléatoires. Les ressources ne sont pas seulement variables. Elles sont aussi imprévisibles, et si des gains importants peuvent parfois être réalisés, tout peut être perdu à tout moment.

Pourtant, l'histoire environnementale du continent montre que, sur le temps long, bien des communautés ont su tisser une relation quasi-symbiotique entre l'écologie locale, les personnes humaines et l'ensemble des espèces animales et végétales. Elles ont aussi développé des formes complexes de protection et de gestion des ressources naturelles, établissant des équilibres – sans cesse à revisiter – entre les humains et leurs milieux. Ces équilibres auront été à la base de la richesse de la biodiversité africaine. En retour, cette richesse aura permis le développement de systèmes d'existence aux visages multiples. Cette richesse écologique inclut, entre autres, une impressionnante variété d'animaux, de plantes voire de microbes. Les mêmes équilibres – sans cesse à forger – auront aussi contribué à la conservation et à la régénération des ressources. À ceci, il convient d'ajouter une gamme impressionnante de savoirs autochtones sur les dynamiques de l'écosystème.

De manière générale, ces savoirs remplissaient quatre fonctions. D'une part, ils avaient trait aux techniques de conservation et de régénération des ressources, ainsi qu'aux arts de la réparation des écosystèmes là où ils étaient endommagés ou subissaient des changements imprévus. D'autre part, ils visaient à renforcer les capacités de prévision, d'anticipation, et d'adaptation à la gamme des facteurs et événements susceptibles d'accentuer les risques. Les communautés devaient être capables de faire face aux risques et crises naturelles. Elles ne devaient pas seulement y résister. Elles devaient surtout pouvoir se rétablir de leur impact. Enfin, une dimension importante de ces savoirs portait sur les environnements institutionnels les plus à même de favoriser l'accès aux biens communs et aux ressources dont dépendaient les moyens d'existence.

24 IPCC, *AR6 Climate Change 2021: The Physical Science Basis, Summary for Policymakers*, 2021.
25 Maguette Kaïré *et al*, *Enjeux des mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique pour l'Afrique de l'Ouest*, 2015.

Ces savoirs et capacités, ces techniques et compétences étaient déployés le plus adéquatement possible chaque fois qu'il s'agissait d'endiguer les menaces de défaillance généralisée résultant des variations de tous ordres. Les relations entre les communautés, les individus et leurs milieux s'articulaient autour du concept de disponibilité générale. Les ressources dont dépendaient les moyens d'existence de tous et de chacun devaient être accessibles en permanence, et des droits variables étaient attachés à chacune d'elle. La disponibilité générale des moyens d'existence de base et leur accessibilité étaient considérées comme les stratégies les plus efficaces pour diminuer l'incertitude et la vulnérabilité, amortir les risques et empêcher la dégradation des milieux.

Dans les régions où les ressources étaient faibles et les revenus incertains, les systèmes de propriété collective étaient le meilleur moyen de garantir une relative assurance pour tous. Aux systèmes de propriété collective se superposaient des formes privées et des systèmes d'accès libre. Cette mosaïque de mécanismes régulant l'accès était continuellement renégociée au sein des institutions locales. Certains systèmes de tenure garantissaient l'accès à une diversité de zones écologiques. Un ensemble de droits mobiles étaient ainsi redistribués à ceux dont les moyens d'existence dépendaient de la mobilité : c'était le cas des éleveurs. La gestion d'un bétail mobile nécessitait la revendication continuelle de droits d'accès sur des ressources qui pouvaient être contestées entre plusieurs groupes et sur plusieurs territoires. En cas de conflits, coutumes, règles, traditions et conventions garantissaient des mécanismes de décision et de négociation rapide.

Ces équilibres précaires avaient été mis à mal à l'époque de la traite atlantique, en particulier dans les régions côtières et de l'immédiat *hinterland* atlantique. En maints endroits, la colonisation avait généralisé la privation des droits d'accès aux ressources et ouvert la voie aux interventions de force et aux évictions courantes. La protection de toutes formes de violation et d'expropriation, qui était à la base du principe de disponibilité, d'accessibilité générale et de droits mobiles fut érodée. La décolonisation n'a fait que relancer sur des bases réajustées « la course aux ressources », ouverte pendant le moment colonial. Si les tendances en matière d'émission de gaz à effet de serre ne changent pas de manière fondamentale, un déséquilibre plus prononcé s'établira entre les besoins des communautés et les ressources disponibles. Le continent souffrira de manière disproportionnée des effets du changement climatique, et sa durabilité écologique et sociale sera gravement compromise.

Depuis le XIXe siècle, la conversion des ressources naturelles en déchets *via* la surproduction est devenue le mode principal de création des richesses et d'organisation des sociétés à l'échelle du monde. Parce qu'il encourageait des processus intensifs en matières premières et en capital, ce modèle a contribué, à peu près partout sur la planète, à l'épuisement des ressources. Si l'interrogation concernant la nature relationnelle et systémique des modes d'existence avec le reste du vivant se pose désormais, c'est en Afrique qu'elle est d'une acuité peut-être sans précédent. Qu'il en soit ainsi s'explique, du moins en partie, par la récurrence, la multiplication et l'enchevêtrement des crises.

En toute probabilité, celles-ci se poursuivront et s'intensifieront au-delà de la première moitié du XXIe siècle. Elles seront de nature alimentaire, environnementale et sécuritaire. Les risques aggravés de propagation d'agents pathogènes zoologiques entraîneront, par ailleurs, de nouvelles crises sanitaires dont les effets ne se limiteront pas au seul continent africain. Les problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux s'articuleront de plus en plus avec les problèmes écologiques et environnementaux. Toutes ces dynamiques socio-environnementales et géoéconomiques ne se manifesteront pas dans toutes les régions de la même manière, mais partout, elles remettront au premier plan la question de savoir si les modèles de développement mis en œuvre depuis la colonisation et reconduits *grosso modo* dans la foulée de la décolonisation sont compatibles avec la préservation du vivant en général et, en premier lieu, des mondes écologiques, sociaux et culturels africains.

Conjuguées au changement climatique et à la perte de biodiversité, ces crises interconnectées déboucheront sur des reconfigurations politiques de grande ampleur et remettront en cause la nature des États, des régimes politiques, voire des frontières héritées de la colonisation. Elles risquent, en outre, de conduire à un accroissement de la compétition et des luttes sociales pour l'accès aux ressources. En retour, la plupart de ces luttes risquent de se solder par la condamnation de populations entières à des existences amoindries. Là où elles entraîneront un engrenage de la violence, elles conduiront presque inévitablement à un amenuisement significatif des capacités de résilience des sociétés et à une aggravation des vulnérabilités et une multiplication des « zones grises ».

2. UN HORIZON COMMUN : LA DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Des dynamiques complexes et mouvantes à l'œuvre, la plupart sont la conséquence de la position précaire de l'Afrique dans le système-monde. D'autres sont le produit de la détérioration des environnements écologiques, suite à la modification accélérée des relations entre les activités humaines et les écosystèmes naturels. C'est le cas des écosystèmes côtiers tels les massifs de palétuviers, les forêts de laminaires, les herbiers ou les marais salants, si utiles pour le stockage et la séquestration du carbone de l'atmosphère. C'est aussi le cas de l'extraction de ressources aquatiques, de l'exploitation minière sous-marine ou de l'extraction de sable.

D'autres encore résultent de l'accroissement des inégalités au sein même des sociétés africaines[26]. Partout en effet, les relations sociales de propriété sont en cours de modification. C'est le cas aussi bien dans les campagnes que dans les grandes agglomérations urbaines ou l'on assiste à la cristallisation des antagonismes sociaux de classe, de sexe et d'âge[27]. En effet, bien qu'abondamment doté en ressources naturelles, le continent reste affecté à grande échelle par la pauvreté. La croissance économique par le biais d'une extraction accélérée des matières premières ne s'est accompagnée ni de progrès sociaux conséquents, ni d'une transformation structurelle de l'économie, encore moins du renforcement de l'État de droit et d'une expansion des libertés fondamentales. Chaque année, environ 192 milliards de dollars sortent du continent[28]. Ces sorties se font à divers titres : crédits à d'autres pays, résultat du changement climatique, émigration des personnels de santé, évasion fiscale et transferts illicites vers les paradis fiscaux, pêche illégale, remboursement de la dette, profits des multinationales, exploitation clandestine de la forêt[29].

Quel que soit le cas, le développement des instabilités et des fragilités sera un défi majeur des années à venir, suite à l'accroissement vertigineux de la population, à la récurrence probable des épidémies et à l'apparition concomitante des zoonoses, mais aussi à l'extraordinaire résilience de modes de gouvernement improductifs. Conséquence de l'imbrication des crises sanitaires et des crises climatiques, environnementales et sociales, des conflits d'un nouveau genre avaient commencé à apparaître dès la fin des années 1980[30]. Ils avaient trait à l'accès et au contrôle des zones les plus riches, ainsi que des routes, des postes-frontières et des centres commerciaux. À l'occasion, des groupes armés pouvaient occuper durablement les zones économiques les plus prospères. Ils mettaient en place de véritables régimes de terreur et de coercition en recourant à des abus de pouvoir en tout genre, de l'utilisation du travail des femmes et des enfants à des violences sexuelles et à des

26 Rocco Zizzamia, Anda David, Murray Leibbrandt, *Inequality in sud-Saharan Africa: A Review Paper*, mars 2021.
27 Guy Harling, Katherine Ann Morris, Leonore Manderson, Jessica M. Perkins, Lisa F. Berkman, Age and Gender Differences in Social Network Composition and Social Support Among Older Rural South Africans: Findings From the HAALSI Study, *The Journals of Gerontology: Series B*, Volume 75, 1, 2020, pp. 148-159.
28 Natalie Sharples, Tim Jones et Catherine Martin, Honest Accounts? The true story of Africa's billion dollar losses, *Curtis Research*, juillet 2014.
29 Julius Chupezi Tieguhong, *Illicit Trading in Africa's Forest Products: Focus on Timber, Technical Report*, African Development Bank and African Natural Resources Centre, 2021 ; Dyhia Belhabib *et al.*, Catching Industrial Fishing Incursions Into Inshore Waters of Africa From Space, *Fish and Fisheries*, 21, 2019, pp. 379-392.
30 Paul Richards, *Fighting for the Rain Forest: War, Youth & Resources in Sierra Leone*, London, James Currey, 1996.

déplacements forcés. D'importants profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles étaient utilisés comme autant de sources de financement des conflits. De tels conflits prendront, à l'avenir, une tournure de plus en plus environnementale. Ils conduiront à la déstabilisation de pans entiers de territoires nationaux et leur basculement dans une insécurité structurelle. La plupart porteront sur l'accès aux biens de subsistance. Parfois ils opposeront des éleveurs à des agriculteurs. Ils auront pour caractéristique principale de favoriser l'apparition de marchés inédits de la violence et d'exposer à de nombreux risques des pans entiers de la population. Alors que les conditions naturelles d'une santé durable des sols ne cessent de se détériorer, ils mettront gravement en danger la sécurité de l'ensemble des espèces.

De tous les défis auxquels fait face le continent, celui de la durabilité écologique et sociale est donc le plus urgent et le plus décisif. Il en est ainsi parce que le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, la perte de la biodiversité et la dégradation environnementale auront pour conséquence l'affaiblissement des capacités de résilience des sociétés. Que celles-ci soient justifiées au nom de la religion ou d'idéologies à base ethnique importe peut-être moins qu'on ne le présume. Si elles ne sont pas jugulées, elles risquent, de toutes les façons, de compromettre irrémédiablement toute perspective de développement humain sur le moyen et le long terme, et ceci est aussi valable pour les autres formes de violence découlant de l'extraction échevelée des ressources naturelles.

3. LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE ET LES VERROUS TRANSFRONTALIERS

Parmi les grands opérateurs de la transformation à long terme se trouve également l'accroissement de la population africaine. Comment vêtir, nourrir, soigner et éduquer 2,4 milliards d'habitants en 2050 ? Comment les mettre au travail, en réguler la distribution spatiale et en organiser les mobilités ? Tels seront certains des défis-clés du continent dans une trentaine d'années.

Les rythmes de croissance de la population ne sont pas les mêmes partout. Cette croissance n'est guère isolée des autres facteurs avec lesquels elle se combine – en premier lieu l'éducation et la promotion des femmes dans les sociétés freinées par les conflits, la poussée des extrémismes religieux et le poids conjugué du patriarcat et de la gérontocratie. L'articulation entre les grandes tendances démographiques du continent et d'autres facteurs varie d'une région à l'autre et ne cesse de produire une mosaïque éclatée de situations locales. En dépit de ces variations, l'augmentation naturelle de la population africaine devrait se poursuivre à un rythme soutenu durant le XXIe siècle.

Conséquence de cet élan, l'équilibre entre demande et ressources est d'ores et déjà en voie de rupture dans nombre de régions. Au rythme actuel, tout indique que les prélèvements exercés sur les systèmes naturels continueront d'augmenter. En l'absence de politiques volontaristes de contrôle des naissances (planification familiale, transition démographique), mais aussi de régénération, les processus de dégradation des écosystèmes locaux se poursuivront, compromettant dès lors les capacités endogènes de satisfaire aux besoins de base des communautés.

Les cartes de distribution de la population aussi bien urbaine que rurale n'ont eu de cesse de changer au cours du dernier quart du XXe siècle, entraînant une forte recomposition de l'espace africain. La césure ville-campagne continue de s'estomper. Près des trois-quarts de la population africaine vit désormais à l'interface entre zones rurales et zones urbaines. Des pôles de concentration de populations se sont cristallisés. Des agglomérations à vocation régionale sont apparues. Aux grandes concentrations humaines s'ajoutent désormais de vastes espaces de basse pression démographique, quasiment vides. Un autre maillage des territoires est en cours au-

delà des découpages politiques officiels.

Les zones transfrontalières sont cruciales dans les recompositions géospatiales en cours. La plupart sont des zones de complémentarité inter-régionales. Un rééquilibrage presque naturel des charges humaines est en cours. Il se caractérise par la poussée autour des zones transfrontalières, propices à des trafics multiples et à une économie parallèle dynamique. Les frontières nationales ne perdent pas nécessairement de leur pertinence. Mais elles sont concurrencées par l'émergence de grands ensembles géo-démographiques qui les enjambent et s'étalent à cheval entre plusieurs pays. Les grands flux migratoires contribueront à l'accentuation de ces grands ensembles situés de part et d'autre des frontières officielles. Ces mêmes frontières sont sujettes à réinterprétation et soumises à divers usages par le bas, par des acteurs locaux. La multiplicité des constructions spatiales aidant, un modèle unique d'organisation territoriale ne caractérise plus l'État.

Les conséquences de ces transformations en termes d'intégration continentale sont loin d'avoir fait l'objet d'études détaillées. Sur le plan économique et commercial, l'intégration régionale est surtout envisagée sous la forme d'une grande zone de libre-échange d'environ 1,2 milliard d'individus représentant, pour l'heure, 2 500 milliards de dollars de PIB cumulés. Cette zone est destinée à amplifier le potentiel de transformation économique, à stimuler le commerce intrarégional, à attirer plus d'investissements directs étrangers et à faciliter la création de chaînes d'approvisionnement régionales[31].

Dans la pratique, le commerce intrarégional en Afrique se développe surtout autour d'un petit nombre de pôles commerciaux régionaux dominants. C'est, entre autres, le cas de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Maroc, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal. Ces pôles dominent des flux d'échanges diversifiés. Des études récentes indiquent que rapportées au total des importations, celles intrarégionales ont triplé au cours des deux dernières décennies et atteignent 15 %, soit environ 100 milliards de dollars[32]. Si les communautés économiques sous-régionales existantes servent de cadre privilégié à ces échanges, il n'en reste pas moins qu'hormis l'Afrique du Sud, l'insertion de la plupart des grands pays africains dans ces flux reste défaillante. C'est en particulier le cas du Nigeria, de l'Algérie, et de l'Égypte alors que ces trois pays à eux seuls représentent environ la moitié du PIB régional.

La réussite de l'intégration commerciale requiert une baisse drastique, voire la suppression des droits de douane, en particulier des produits minéraux, des produits manufacturiers et dans les secteurs liés à l'agriculture. Il faudra par ailleurs s'attaquer à la distance, à l'enclavement et aux infrastructures de transport. Il en est de même de la logistique. Il faudra enfin se débarrasser des coûts et barrières non tarifaires courantes. C'est le cas des contingents, des licences et d'une multitude de règles dissemblables[33].

À tout ceci, il convient d'ajouter d'autres facteurs tels que l'offre de crédit au secteur privé, les procédures de dédouanement, les activités de secteurs réglementés comme les services de courtage. L'intégration financière régionale n'est pas en reste. Le développement et l'harmonisation des systèmes de paiement régionaux sont nécessaires pour faciliter les paiements transfrontaliers. Ceci suppose la création d'accords de crédits croisés entre banques centrales et de centres de compensation multidevises. C'est la condition pour réduire les risques induits par les transactions commerciales dans plusieurs monnaies différentes. La coordination du contrôle des banques panafricaines susceptibles de faciliter le commerce intrarégional est enfin nécessaire.

31 Banque mondiale, *The African Continental Free Trade Area. Economic and Distributional Effects*, Washington D.C., 2020 (www.worldbank.org/en/topic/trade/publication/the-african-continental-free-trade-area).
32 D'après la base de données UNCTADstat, *Rapport sur le développement économique en Afrique 2019*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, 2019.
33 Ganyi Zhang, ZLECAf: une Afrique plus intégrée dans la *supply chain* mondiale, *Markets Insights*, 17 février 2021 (https://market-insights.upply.com/fr/).

4. EXPANSION AGRICOLE ET DÉGRADATION DES SOLS

Le dynamisme démographique aidant, l'urbanisation poursuit sa progression à un rythme de 3,5 à 4 % par an. La population rurale ne cesse pour autant d'augmenter. Elle pourrait atteindre 980 millions en 2050. Qu'il s'agisse des grandes agglomérations urbaines ou des zones rurales, la pression que fait subir la démographie sur les nécessités principales de la vie reste d'actualité. Il s'agit, en particulier, de la terre, de la nourriture, de l'eau, de la santé, du logement, bref des biens de base ou de toute première nécessité au regard des nouveaux enjeux fonciers et agricoles.

Dans les deux cas (urbain et rural), l'impact des forces de déstabilisation écologique sur les moyens de subsistance et la participation à des activités productives ne fait aucun doute. L'expansion des zones agricoles entraîne, en maints endroits, une déforestation massive. L'augmentation de la productivité du travail par des moyens techniques a nécessairement un coût. Des dynamiques multiples risquent, à cet égard, d'affecter négativement la transformation rurale dans les années à venir[34]. Avec 30,37 millions de kilomètres carré, le continent est l'un des plus vastes au monde. Sa disponibilité foncière est cependant limitée compte tenu, d'une part, de la superposition de divers modes d'appropriation et d'usage, et d'autre part des contraintes agronomiques, écologiques et géographiques.

Toutes les observations par télédétection et par l'imagerie satellitaire indiquent que la dégradation des sols se poursuit[35]. La perte des terres fertiles aussi. Ces processus sont le résultat de l'érosion, de la salinisation, du lessivage des nutriments et de la minéralisation accélérée des sols. S'y ajoutent l'exportation de la biomasse végétale, l'acidification des milieux, la désertification, les risques d'invasion de prédateurs et les maladies récurrentes des plantes.

Le dérèglement climatique démultipliera la vitesse de minéralisation du carbone dans les sols et entraînera des conflits fonciers d'un nouveau genre[36]. Conjugué à l'acquisition de terres agricoles à grande échelle, il risque d'éroder les systèmes de vie et l'autonomie des communautés et de les rendre plus vulnérables encore à toutes sortes de chocs. En effet, depuis plusieurs années, d'importants investissements étrangers, des infrastructures de grande envergure et d'importants projets financés par les institutions multilatérales, notamment dans les domaines de l'agro-industrie et des mines tendent à provoquer des expulsions et des déplacements de population, souvent sans dédommagement.

Ils tendent par ailleurs à générer des comportements de prédation de la part des élites politiques et administratives et des prélèvements improductifs sous forme de commissions, avec les effets pervers qui en découlent. Sources de rentes pour ceux qui gèrent la distribution des licences et des contrats, ils renforcent la dette, mais aussi les effets de polarisation, de concentration spatiale et des inégalités. Ainsi, alors que la majorité des agricultrices travaillent dans une petite exploitation ou pratiquent une agriculture de subsistance, elles disposent rarement de l'accès aux crédits, aux terres, aux ressources, à la technologie ou aux droits de succession. Il existe peu de pays où les droits des femmes au droit foncier font l'objet d'une reconnaissance pleine et entière[37].

Dans plusieurs pays, les femmes jouent un rôle de premier plan dans la multi-localisation des activités

34 Pierre Jacquemot, *Souveraineté agricole et alimentaire en Afrique : La Reconquête*, Paris, L'Harmattan, 2021. Également La reconquête des souverainetés agroalimentaires en Afrique post-Covid, *Policy Paper*, mai 2021 (www.policycenter.ma).

35 Agnès Bégué, Louise Leroux, Dany Lo Seen, Jean-Philippe Tonneau, Philippe Morant, *Observation spatiale pour l'agriculture en Afrique : potentiels et défis*, AFD & CIRAD, 2016 (https://agritrop.cirad.fr/) ; Koffi Djagnikpo Kpedenou, Zakariyao Koumoi, Cartographie et analyse spatiale de la dégradation des terres dans le sud-est du Togo : une approche basée sur la télédétection, *Annales de l'Université de Parakou*, Série Science Naturelle et Agronomie, 9, 1, 2019, pp. 67-78 (www.hal.archives-ouvertes.fr).

36 Tiphaine Chevallier, Tantely Razafimbelo, Lydie Chapuis-Lardy, Michel Brossard, *Carbone des sols en Afrique. Impacts des usages des sols et des pratiques agricoles*, Paris, IRD Éditions/FAO, 2020.

37 Organisation internationale du travail, *Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale. Travail décent dans l'économie rurale. Notes d'orientation des politiques,* 2019 (www.ilo.org).

familiales. Il n'est pas rare qu'elles circulent entre différents lieux de mobilisation de ressources productives (travail de la terre, vente sur les marchés). Parfois, elles maîtrisent des activités et des espaces particuliers de travail qui leur sont propres. C'est le cas du petit élevage et de la production vivrière, et du commerce de proximité. Là où ces activités sont pensées comme complémentaires, il leur arrive également de faciliter les tâches masculines. Qu'il soit reproductif ou productif, le travail des femmes est cependant segmenté et souvent déconsidéré alors même qu'il est une clé de survie des ménages et des exploitations.

5. COURSE AU RENDEMENT ET LUTTES POUR LE CONTRÔLE DES RESSOURCES

Par ailleurs, dans une grande majorité de cas, l'accaparement des terres remet en question les droits traditionnels d'usage des terres qui reposent sur le droit commun et non sur des droits de propriété sécurisés. Les tensions qui en résultent sont connues. Elles opposent les populations agricoles sédentaires et les communautés pastorales nomades, et prennent souvent une connotation religieuse ou ethnique. C'est notamment le cas dans les zones arides.

L'accaparement des terres menace aussi les savoirs traditionnels et les communautés indigènes. C'est en particulier le cas en matière de pratiques agricoles et de protection de la pêche et des forêts. L'amenuisement des capacités de préservation, mais aussi de renouvellement du patrimoine semencier a pour conséquence l'éloignement des perspectives de souveraineté agroalimentaire.

Il rend difficile par ailleurs la transition agroécologique. Il s'ensuit une érosion de l'autonomie des communautés locales et un affaiblissement de leurs capacités d'accès et de contrôle de ressources naturelles telles que l'eau. Tel est en particulier le cas dans les pays où la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, à la pêche et aux forêts ne fait guère de place au droit commun.

Les secteurs agricole et alimentaire occupent une place déterminante dans l'économie de nombreux pays africains. Les femmes y jouent un rôle-clé, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire. De ces secteurs dépend la possibilité de création d'emplois décents et durables dans les zones rurales. C'est notamment le cas des petites exploitations familiales impliquées dans la production locale ou dans l'agriculture de subsistance. À travers ces exploitations, les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement sont réconciliées, des systèmes alimentaires relativement durables mis sur pied, et des circuits d'approvisionnement courts garantis.

Or, les végétaux destinés à des cultures rentables, ainsi que la monoculture à forte intensité chimique drainent la plupart des grands investissements au détriment des cultures vivrières traditionnelles. Par ailleurs, l'utilisation des pesticides dans l'agriculture intensive ne cesse de s'accélérer. Celle-ci n'est pas seulement responsable des dommages environnementaux. Elle nuit également à la santé de nombreux travailleurs exposés à des substances dangereuses interdites sur le territoire européen, mais exportées vers les pays africains.

La question se pose donc de savoir s'il est possible d'augmenter les rendements des espaces cultivés par d'autres moyens que le recours aux intrants de synthèse, responsables de la pollution et de l'érosion de la biodiversité. Comment le faire en préservant le plus possible les milieux naturels et la biodiversité ? Faut-il favoriser une expansion de la superficie des terres arables, maximiser les rendements par hectare, au risque de contribuer à la détérioration environnementale ? Ou plutôt utiliser la biodiversité fonctionnelle et mettre à profit les

interactions biologiques au service de l'agrosystème ? À supposer que les agrocarburants en particulier constituent un nouvel enjeu du développement, par quels moyens l'Afrique pourra-t-elle protéger ses sols contre l'érosion, maintenir ou restaurer la fertilité, opérer la fixation symbiotique de l'azote et recycler les déchets minéraux ?

6. LA GESTION DES TERRES : SOURCE DE CONFLITS

Faute de réponses adéquates à ces dilemmes, la compétition pour la terre se poursuivra[38]. Dans certains cas, elle est d'ores et déjà la conséquence de la pression démographique. Différents types de conflits à dimension foncière ne cessent de se multiplier. Ils débouchent sur des affrontements intercommunautaires[39].

En bien des régions, la raréfaction de la terre est une donnée objective. Souvent, elle va de pair avec la dégradation des sols et autres ressources naturelles et est aggravée par l'insécurité des droits et la faiblesse des États. Les mobilisations violentes qui en découlent sont imbriquées dans l'histoire longue des sociétés agraires. Certes, il n'existe aucune relation mécanique entre foncier et conflits violents. La plupart des conflits de ce genre éclate là où les processus de transformation des ressources foncières en ressources politiques sont les plus avancés.

L'usage de la force dans le contrôle des ressources naturelles et dans la lutte politique est en passe de devenir une dimension structurante de l'évolution des sociétés. Ces conflits entraînent partout l'éviction de fractions importantes de la population, en fonction de leurs origines ethniques, de leurs nationalités, de leurs religions ou de leurs affiliations politiques.

Là où l'enchevêtrement institutionnel de systèmes de règles, d'autorités et de pouvoirs différents et concurrents est la norme, là où la légitimité des règles et des autorités chargées de les appliquer est de plus en plus remise en cause, la tentation d'utiliser la force dans les luttes pour le contrôle des ressources naturelles et dans la vie politique contribuera à vulnérabiliser les sociétés.

7. LE PIÈGE DE LA DETTE

L'augmentation continue et rapide des niveaux d'endettement constitue le troisième opérateur des transformations de long terme. Les dettes ne cessent d'augmenter. L'impact de la dette sur le développement est le même dans tous les pays africains. Au cours des cinq dernières années, la part du service de la dette publique extérieure dans les recettes publiques des pays en développement a presque doublé dans l'ensemble des régions. Les ressources disponibles pour investir dans les services publics de base pour protéger la vie et les moyens de subsistance des populations locales ne cessent de diminuer. Nombre de pays africains allouent déjà plus de ressources au service de la dette qu'aux soins de santé publics ou à l'éducation[40]. De nombreux facteurs ont favorisé la hausse massive de l'endettement des pays africains au cours des dernières décennies, au point d'en faire évoluer durablement le paysage.

38 Jean-Jacques Gabas, Les investissements agricoles en Afrique, *Afrique contemporaine,* vol. 1, nº 237, 2011, pp. 45-55 ; Antonin Vergez, Intensifier l'agriculture en Afrique, réponse aux défis alimentaires environnementaux ?, *Afrique contemporaine,* vol. 1, nº 237, pp. 29-43.

39 Anastasia Giardinelli, Foncier et conflits violents en Afrique, *Revue internationale des études du développement,* vol. 3, nº 243, 2020.

40 Daniel Munevar, *ODD et viabilité de la dette : estimer les écarts du secteur public.* Document technique de la CNUCED à venir, 2021 ; Agence française de développement, *La soutenabilité des dettes en Afrique : état des lieux et enjeux futurs,* 19 mai 2021 ; Banque mondiale, *Vagues mondiales d'endettement : causes et conséquences,* 2020 (http://bit.ly/3dgSv52).

La baisse des taux d'intérêt mondiaux a accéléré la quête de rendement, et de nombreux gouvernements se sont mis à emprunter auprès d'un éventail plus large de sources bilatérales, multilatérales et commerciales. La diversification des créanciers et le recours aux créanciers privés et émergents a coïncidé avec la complexification des instruments de dette.

En dépit de leur diversité, les structures d'endettement présentent des caractéristiques communes. D'une part, la hausse de l'endettement des États s'accompagne d'un essor de la dette du secteur privé. Là où cela est possible, des entreprises ne cessent de diversifier leurs sources de financement et ont, en particulier, recours à des financements en monnaie étrangère. D'autre part, une partie significative de l'augmentation du stock de dette est de plus en plus attribuable à la Chine. Le volume de créances chinoises fait désormais de celle-ci un acteur incontournable dans tout dialogue multilatéral des bailleurs. Il faut noter, enfin, le recours accru aux émissions obligataires internationales. De nouvelles possibilités d'emprunt sont présentes, y compris sur les marchés mondiaux de la dette, où de nombreux pays africains ont émis des euro-obligations[41] souveraines en monnaie forte.

Cet accès accru à l'emprunt auprès de sources privées permet, certes, de combler des déficits de financement et, dans certains cas, d'améliorer les possibilités de progression vers les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Toutefois, l'émission d'euro-obligations présente des risques avérés. L'asymétrie structurelle entre les bailleurs de fonds internationaux et les pays emprunteurs risque d'aller croissant.

Il n'est pas certain qu'au rythme actuel, la viabilité de la dette publique soit maintenue sur le long terme. Et pourtant, le besoin massif d'investissements ne cesse de croître. D'où la nécessité de mesures urgentes visant une meilleure approche multilatérale des crises de la dette africaine, la coordination des créanciers, la réforme de l'architecture internationale de la dette et la transparence des marchés de la dette.

8. DE NOUVEAUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Il faut s'interroger sur la viabilité d'une stratégie de développement fondée sur l'investissement financé par l'emprunt. La dépendance aux créanciers externes et donc aux conditions prévalant dans les économies avancées n'est-elle pas l'un des facteurs de vulnérabilité des trajectoires africaines d'endettement ?

Depuis les années 1970, la déréglementation des activités financières, le décloisonnement des marchés financiers et la désintermédiation par titrisation ont profondément modifié le contexte du financement du développement. Aujourd'hui, les acteurs concernés sont aussi bien des institutions publiques que des institutions financières bancaires et non bancaires ou des entreprises privées. Cette diversification s'est accompagnée de maintes innovations en matière d'ingénierie financière et de nouvelles combinaisons entre prêts et dons. Les cas varient certes, mais l'aide publique au développement n'est plus le vecteur premier du financement du développement. L'objectif de nos jours est d'encourager des partenariats public-privé.

Conséquence de ces transformations : les instruments de financement du développement sont de plus en plus hybrides. C'est en particulier le cas des fonds de garantie et des fonds d'investissement. Les premiers ont pour rôle d'apporter des garanties aux prêts bancaires, de bonifier les intérêts et d'accompagner des emprunteurs potentiels par de l'assistance technique. Les seconds sont, pour l'essentiel, des prises de participation par des acteurs privés, des groupes financiers internationaux ou même des investisseurs publics. Ces acteurs sont supposés lever des fonds supplémentaires, lesquels sont investis dans des petites et moyennes entreprises, le

41 Une euro-obligation est une obligation libellée en monnaie étrangère.

but étant que celles-ci puissent elles-mêmes lever des fonds complémentaires par emprunt auprès des banques commerciales. C'est ce que l'on appelle « l'effet de levier ».

Cependant, le recours à de tels mécanismes suscite d'importantes critiques[42]. D'une part, il importe de ne pas confondre les priorités de développement et les impératifs de la finance privée globale. Les intérêts du développement ne sont pas nécessairement ceux de la finance. Les investisseurs se préoccupent surtout de rendements positifs sur leurs portefeuilles. En revanche, neutraliser les risques encourus par la finance ne fait pas partie des objectifs du développement durable[43]. Or, la plupart des réformes légales et institutionnelles auxquels les gouvernements du Sud ont été astreints depuis les années 1970 l'ont été dans le but de se conformer aux normes et préférences des investisseurs globaux. Certes, une dimension importante du développement consiste en la diminution des risques. Mais ceux-ci doivent être compris dans un sens élargi. Ils ne se rapportent pas uniquement à ce qui peut affecter les profits/rendements.

D'autre part, le modèle actuel de financement du développement, ancré sur des mécanismes fondés sur le marché, ne présente pas seulement d'évidentes limites, mais constitue une véritable impasse. Il dépend de flux de capitaux créateurs de dette, raison pour laquelle il accorde, en retour, la priorité aux droits des créanciers par rapport aux moyens d'existence de la population des pays en développement[44]. Lorsqu'ils ne font pas défaut, les emprunteurs qui ne sont pas en situation d'honorer leurs dettes sont contraints de se restructurer. Ils subissent alors des processus d'ajustement destinés à comprimer l'absorption intérieure des ressources. Ils peuvent dès lors améliorer leur balance commerciale et faire face aux créances en souffrance. Dans l'architecture actuelle de financement mondial du développement, les flux de capitaux externes peuvent, sous certaines conditions, jouer un rôle de soutien à la croissance. Mais ils favorisent également le transfert structurel de ressources des pays en développement vers les pays développés. Selon la CNUCED, ces transferts ont été faits de manière continue au cours des deux dernières décennies. En 2012, ils atteignaient 977 milliards de dollars américains[45].

Les partenariats public-privé ne représentent donc pas une solution au problème du transfert de ressources nettes négatives[46]. Dans le pire des cas, ils risquent d'aggraver la fragilité financière extérieure des pays africains. La plupart de leurs emprunts seront alors utilisés pour reconduire des engagements existants. L'accès aux marchés financiers internationaux doit s'accompagner de mesures visant à réduire le fardeau de la dette et à augmenter substantiellement les flux officiels non créateurs de dettes.

Pour l'ensemble de ces dynamiques, il convient d'accompagner les institutions et de mettre en place les mécanismes financiers les plus adaptés à l'Afrique : renforcement des filières de production, apport de capitaux durables et concessionnels pour les très petites, petites et moyennes entreprises, soutien à la transition énergétique, financement des projets portés par les femmes à l'instar de l'initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa* (AFAWA[47]). Par ailleurs, comme on vient de le souligner, la capacité des pays africains à mobiliser davantage de ressources intérieures est faible. L'accélération de la transformation numérique ouvre, néanmoins, de nouvelles perspectives pour augmenter les recettes fiscales. En dépit de la chute annoncée des transferts en provenance des diasporas, de nouveaux outils pourraient être mis en place pour accroître les bénéfices que procurent ces revenus. Tel est le cas de la baisse du coût des transferts. D'après une étude de la

42 Ingrid Harvold Kvangraven, Kai Koddenbrock, Ndongo Samba Sylla, Financial subordination and uneven financialization in 21st century Africa, *Community Development Journal*, vol. 56, nº 1, 2021, pp. 119-140.
43 Daniela Gabor, Banking on bonds: The new links between states and markets, *Journal of Common Market Studies* 54(3), 2016, pp. 617-635.
44 Daniela Gabor, *The Liquidity and Sustainability Facility for African Sovereign Bonds: Who Benefits?*, 2021 (https://www.eurodad.org).
45 CNUCED, *Un monde à l'envers : transfert net de ressources des pays pauvres vers les pays riches. Note d'orientation* de la CNUCED, 2020 (http://bit.ly/20x3rB9) ; Banque mondiale, *Transferts nets sur dette extérieure, secteur public*. IDS, 2021 (http://bit.ly/37ea9Th)
46 ECA, *Building Forward Together: Financing a sustainable recovery for the future of all*, 2020 (www.uneca.org/publications/building-forward-together).
47 Cette initiative panafricaine, soutenue par le président de la République française et la Banque africaine de développement lors du Sommet du G7 à Biarritz en 2019, favorise l'accès des femmes au financement afin de combler le déficit de 42 milliards de dollars auquel les femmes entrepreneures sont confrontées en Afrique.

Banque mondiale[48], en 2020, le coût moyen d'un transfert de 200 dollars vers l'Afrique sub-saharienne était de 8,9 % du montant total, contre 5 % pour l'Asie du Sud et 6 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Pour certains couloirs de transferts interafricains, les taux pouvaient grimper jusqu'à 20 %. Des coûts moindres permettraient d'accroître le volume de ressources en faveur des pays bénéficiaires et d'épargner environ 14 milliards de dollars par an. Selon la Banque mondiale toujours, les transferts des diasporas pourraient atteindre 200 milliards de dollars par an au cours des dix prochaines années si une concurrence accrue entre les principaux opérateurs de transferts de fonds est instaurée (Money Gram, Ria et Western Union). Elle aurait pour objectif de réduire les coûts. Mais une telle réduction dépend aussi de l'accès non discriminatoire des opérateurs de transferts de fonds aux systèmes de paiement, ainsi qu'aux plateformes de réseaux mobiles. Il importe, pour cela, de combattre les clauses d'exclusivité.

À l'image des services de paiement mobile et de la blockchain, les nouvelles technologies numériques peuvent également contribuer à faire baisser les coûts. Des modèles basés sur la technologie financière (fintech) offrent d'ores et déjà ce genre de services sur le continent. C'est le cas de *Zeepay* au Ghana et de *Sure Remit* au Nigeria. Orienter les transferts vers des investissements productifs à long terme et soutenir l'émission d'obligations de la diaspora est enfin susceptible d'accroître le potentiel d'investissement et, parallèlement, d'aider à créer de nouveaux instruments d'atténuation des risques.

Dans le contexte de la crise de la Covid, des mesures exceptionnelles ont été prises par les pouvoirs publics dans le but d'assouplir les conditions financières et de soutenir l'économie. D'immenses difficultés attendent néanmoins les pays africains, qui ont d'importants besoins de financement extérieur. Dans de nombreux pays, les entreprises se trouvent surendettées. Certes, il existe des différences marquées selon leur taille et leur secteur d'activité. Mais, à peu près partout, les inquiétudes persistent quant à la capacité de remboursement des emprunteurs durablement touchés. Il en est de même des États eux-mêmes. Tout indique que la crise laissera derrière elle des facteurs de vulnérabilité permanents. Tel sera le cas si, de fait, un durcissement général des conditions financières doit se produire. Un resserrement des conditions financières pourrait se traduire par des sorties massives d'investissements de portefeuille. Il mettrait, par ailleurs, en difficulté certains pays émergents ou pré-émergents, compte tenu de leurs grands besoins de financement. Du reste, le lien entre émetteurs souverains et banques s'est dégradé, les banques ayant absorbé le gros des augmentations de dette intérieure. Une restructuration en profondeur de la charge de la dette est nécessaire. Il reste à savoir si le cadre commun pour les traitements de la dette établi par le G20 reste adéquat.

9. FINANCER LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE

Dans ces conditions, on peut se demander si le continent peut suivre un modèle de développement bas carbone, le seul susceptible d'éviter le risque de rupture métabolique signalé plus-haut. Comment un tel modèle pourrait-il être financé ? Quel type de cadre macroéconomique et financier renouvelé exige-t-il ? Comment répondra-t-il à la hausse considérable de ses besoins énergétiques ? C'est dans ce cadre qu'il faut poser le problème de la dette africaine. Elle est insoutenable dans la mesure où elle ne permet guère d'opérer les investissements écologiques nécessaires pour l'Afrique, mais aussi pour l'avenir du monde.

D'après le FMI, les besoins de financement de l'Afrique sont estimés à 285 milliards de dollars d'ici à 2025. Les engagements pris par les pays développés envers les pays émergents lors de la COP21 n'ont pas été entièrement tenus. Sur près de

48 Banque mondiale, *Les remises migratoires devraient connaître un repli sans précédent dans l'histoire récente* , 2020 (www.banquemondiale.org).

80 milliards de dollars mobilisés en 2018, seulement 25 % des fonds ont été alloués à l'Afrique. C'est l'ensemble de l'architecture financière internationale qui devrait être adaptée à la nouvelle donne climatique. Comment, par exemple, encouragera-t-on les investisseurs à ne pas effectuer des choix de placement dans des actifs financiers qui aggravent le changement climatique ? Les financements d'atténuation ne peuvent pas être négligés si tant est que l'objectif est de parvenir à la neutralité carbone. La généralisation des marchés et des prix du carbone et la mise en place d'un prix plancher international du carbone différencié par niveau de développement est une voie à explorer.

Renforcer la résilience africaine face au changement climatique impose par ailleurs que soient redéfinis les rôles des banques publiques de développement. L'une des raisons en est le faible développement financier qui, en Afrique, limite la transmission de la politique monétaire. Déterminer les incitations souhaitables pour orienter les décisions d'investissement en faveur des secteurs « verts » nécessite que les banques publiques de développement soient effectivement capables de mobiliser des effets de levier concrets. Ceci suppose que les États africains, en retour, surmontent les difficultés qu'ils éprouvent à mobiliser les ressources internes. Or, élargir leur potentiel fiscal et renforcer les systèmes financiers locaux est l'une des voies pour accroître leurs marges de manœuvre. Le développement du marché de l'assurance et l'introduction d'innovations dans ce domaine en est une autre.

II

LE NÉCESSAIRE « PIVOT » STRATÉGIQUE

Avec le risque de « fracture métabolique » exposé plus haut, c'est la capacité des sociétés africaines à créer des moyens d'existence dans des conditions incertaines qui sera de plus en plus testée. Dans le temps long, chaque composante des écosystèmes africains a développé des formes de résilience spécifiques. Ce potentiel demeure. Il a permis aux communautés de s'adapter à des conditions qui fluctuent en permanence. Désormais, ces capacités d'adaptation dépendront de la stabilisation des conditions environnementales, de la poursuite d'un modèle de développement bas carbone.

Afin de répondre au défi de la durabilité écologique et sociale, l'Afrique doit entreprendre un grand mouvement de conversion. Celui-ci passe par une profonde réorganisation de ses espaces et par un nouveau cycle de mobilités transafricaines et de circulations régionales, faute de quoi les fractures spatiales ne cesseront de s'amplifier, et, avec elles, la militarisation des bassins vitaux et la course violente aux maigres ressources disponibles. Ce changement de paradigme – politique, culturel, économique, social, environnemental – est ce que nous appelons ici le « pivot » stratégique, indispensable pour relever les défis et libérer les potentialités du continent.

1. LA DYNAMIQUE SPATIALE DU COLONIALISME

L'organisation coloniale des espaces africains reposait, à plusieurs égards, sur la logique de la sédentarité. Les entités conquises devaient avoir un ancrage territorial matérialisé par des frontières stables et identifiables. Ainsi quadrillés et placés sous contrôle, les territoires pouvaient être « mis en valeur ». La mobilité en tant que telle n'était pas interdite. Une distinction était cependant faite entre les formes positives de la mobilité et les autres. La mobilité dite négative – ou de vagabondage – devait être réprimée. La mobilité positive, celle qui contribuait à la mise en valeur des colonies, était encouragée, notamment dans les circonstances où elle favorisait l'approvisionnement régulier en main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation des ressources. Elle pouvait être involontaire, comme dans le cas des réquisitions telles que le portage, les travaux forcés et autres prestations. Elle pouvait aussi être volontaire, comme dans le cas du travail à bas prix dans les plantations ou les mines.

C'est ainsi qu'à peu près partout, l'État colonial érigea des corridors de mobilité en fonction des différences de potentiel entre diverses régions et zones bioclimatiques. Dans nombre de cas, cette transformation des logiques de circulation anciennes déboucha sur la marginalisation et l'enclavement de centres, régions et territoires anciennement prospères. Ce fut, par exemple, le cas des anciennes villes charnières sahéliennes. De manière générale, la colonisation alla de pair avec une relative rigidification de l'organisation territoriale. Celle-ci vint se greffer sur le fonctionnement ancien des circulations et sur des dispositifs spatiaux antérieurs dont il convient de décrire rapidement les dynamiques générales.

Dans le cas du Sahel et du Sahara par exemple, la structuration de l'espace par le mouvement était la norme. Certes, terroirs, communautés et localités existaient. Mais l'espace était fondamentalement aléatoire. Dans une large mesure, il était le produit du croisement de multiples trajets, réseaux et solidarités. C'est dans ce sens que l'on a pu dire des espaces sahélo-sahariens qu'ils étaient des « espaces mobiles » au sein desquels il n'existait guère de redistribution fixe des ressources. En effet, diverses formes de contraintes pesaient constamment sur les sociétés. Les plus lourdes de conséquences étaient climatiques. À cause de leur imprévisibilité, leurs récurrence et variations, et leur amplitude changeante, elles obligeaient les sociétés à privilégier les investissements dans les conduites mobiles et les réseaux sociaux – y compris longue distance

– plutôt que dans les ancrages territoriaux fixes. La mobilité était par conséquent la meilleure façon de gérer l'incertitude et d'échapper à toute forme de déterminisme environnemental. Si les frontières existaient, elles étaient poreuses par définition. À plusieurs égards, tel était également le cas des structures politiques, dans des contextes où le pouvoir lui-même était mobile.

2. DES SOCIÉTÉS ISSUES DE LA MIGRATION

Pendant de longs siècles, nombre de sociétés du continent ne durent leur résilience et leurs capacités d'adaptation qu'à l'exacte mesure de leurs capacités de migration. Dans les conditions écologiques de ces époques, le réseau chaque fois l'emporta sur le territoire. Tout était susceptible de se déplacer, aussi bien les routes que l'espace lui-même. Dans l'histoire africaine, les royaumes se sont déplacés sur de nombreux territoires. Le commerce interafricain, de même, aura fonctionné à l'époque précoloniale sur le principe même de l'itinérance et du nomadisme caravanier, bien loin d'un modèle « westphalien », sans la nécessité de bâtir ses structures sur le contrôle d'un territoire ou une fiscalité locale. Les réseaux familiaux et religieux se sont également en grande partie déployés sur plusieurs territoires à la fois, selon le principe de la parentèle élargie, par-delà les frontières nationales, dont on connaît, par ailleurs, l'histoire contestée et les ambiguïtés. La pratique des cultes a essaimé de cette manière aux quatre coins du continent, en suivant des « corridors » culturels ou écologiques.

Ces logiques n'étaient pas exemptes de conflits et étaient, en bien des cas, contestées par les dominés, qu'il s'agisse d'acteurs individuels ou de classes serviles, voire de communautés ethniques entières réduites à un statut subalterne. Quel que soit le cas, en formalisant la frontière et en s'efforçant de la raidir, la colonisation ne fait qu'ajouter à l'hétérogénéité et à la multiplicité des systèmes spatiaux préexistants. Mais dans ce domaine comme dans bien d'autres, la révolution qu'elle enclenche demeure largement inaboutie.

3. RECRUDESCENCE DE LA MOBILITÉ

Depuis la fin de l'époque coloniale, les mobilités internes n'ont cessé de s'intensifier et de se complexifier. Il y a d'abord eu les mouvements migratoires des campagnes vers les villes. Avec la décolonisation, les tentatives de fixation et de confinement des populations dans des réserves et « zones tribales » ont elles aussi pris fin. En Afrique du Sud par exemple, le système de l'*influx control* a été démantelé. Par la suite, l'on a assisté à la reprise des mobilités régionales dont on a montré que certaines avaient été, au demeurant, facilitées par l'État colonial par le biais de couloirs régionaux de main-d'œuvre. Ce fut par exemple le cas autour de la province du Witwatersrand[49] suite à la découverte des mines d'or vers la fin du XIXe siècle.

Avec la fin des régimes coloniaux, un certain nombre d'États ont, à un moment ou à un autre, joué le rôle d'entrepôts régionaux. Les décalages de niveau de vie au sein d'une même région favorisaient par conséquent les migrations. C'était le cas de l'Afrique du Nord vis-à-vis des États sahéliens, de la Côte d'Ivoire à l'ouest, du Gabon et de la Guinée équatoriale au centre, de l'Afrique du Sud en Afrique australe. Une autre géographie, avec des régions centrales, des relais sur des axes d'échange très étendus, se mettait progressivement en place. L'exploitation des gisements pétroliers aidant, la Libye a joué ce rôle sur une échelle inégalée pendant des décennies. Les flux migratoires provenaient des pays voisins (Tunisie, Égypte, reste du monde arabe) et l'appel à la main-d'œuvre concernait tous les secteurs d'activité de l'économie libyenne. À partir des années 1990, un

49 Le Witwatersrand correspond aujourd'hui à la province du Gauteng, qui englobe Johannesburg et Pretoria.

basculement s'opère dans le Sahara avec la croissance des effectifs sahéliens et l'apparition de nouveaux axes ou la réactivation des pistes anciennes, tandis que d'autres se greffent sur les espaces du nomadisme. C'est en particulier le cas aux marges du Fezzan (sud-ouest libyen). En réalité, au-delà du cas libyen, un jeu de mobilité généralisé affecte les mondes sahélo-sahariens au sortir de la colonisation. Il s'étend bien au-delà des frontières étatiques et englobe d'une part le Niger et le Mali, d'autre part le Tchad.

Cette redistribution spatiale s'articule autour de villes-marchés. Chaque ville-marché est le maillon d'une longue chaîne à la fois horizontale et verticale qui relie d'une part l'Afrique du Nord aux États côtiers, et d'autre part les façades occidentales de l'Atlantique africain aux pays de la mer Rouge. Les logiques marchandes fondées sur la circulation reprennent le dessus, par le biais des marchés transfrontaliers.

4. LES CYCLES DE L'EAU

Entre 2030 et 2065, les circulations intra-africaines s'intensifieront. Elles varieront au gré des cycles économiques, des circonstances géopolitiques et des variations climatiques. Certes, les prévisions pour nombre de régions du continent sont incertaines. Elles ne sont pas les mêmes pour le Kalahari, la région du Nil ou le bassin du Congo. Les modèles mondiaux prévoient cependant des hausses de température au-dessus de la moyenne mondiale. C'est par exemple le cas au Sahel. D'ores et déjà, la mousson d'Afrique de l'Ouest, qui engendre des précipitations dans cette région, est de plus en plus imprévisible. Les risques accrus de vulnérabilité aux perturbations induites par les changements climatiques sont réels.

Les forêts du bassin du Congo, par exemple, constituent la deuxième plus grande surface de forêts tropicales humides au monde. Elles s'étendent sur une superficie d'environ 1,8 million de km². Elles jouent un rôle déterminant pour le stockage du carbone et ont un impact sur le cycle mondial de l'eau. Il est vrai que les données relatives à la sous-région sont soit manquantes, soit insuffisantes. C'est par exemple le cas de l'absence de données hydrologiques et climatiques d'observation. Tout indique néanmoins un réchauffement significatif vers la fin du siècle dernier. Pour toutes les zones, certains modèles prévoient une augmentation du niveau des précipitations annuelles, tandis que d'autres prévoient une baisse. S'il est peu probable que les changements en termes de précipitations entraînent une pénurie d'eau généralisée dans la sous-région, la probabilité est grande, cependant, de la survenue de périodes de sécheresses prolongées et, dans d'autres parties du continent, d'inondations plus fréquentes[50].

Différents événements extrêmes auront différents impacts sur les écosystèmes forestiers. Les plus fortes concentrations atmosphériques en CO_2 auront des effets ambivalents au niveau local sur la croissance des forêts et le piégeage et la séquestration du carbone. Beaucoup dépendra de la hausse des températures. Quel que soit le cas, des niveaux élevés d'incertitude prévaudront. La modification des écosystèmes aura de profonds effets sur l'agriculture, sur le débit des fleuves, les systèmes lacustres et d'autres systèmes naturels. Aussi bien le lessivage des nutriments que la moisissure limiteront la production agricole[51].

Les processus sociaux de contrôle des terres, mais surtout de l'eau, détermineront une grande partie des flux de mobilité. Comme on l'a indiqué, l'agriculture entraînera une accumulation de nutriments dans les eaux de surface notamment. De nombreuses industries déversent d'ores et déjà des eaux usées à forte demande biochimique en oxygène et à forte teneur en substances toxiques. Les exploitations minières et pétrolières non

50 De Wasseige Carlos, Tadoum Martin, Eba'a Atyi Richard, Doumenge Charles, *Les forêts du bassin du Congo. Forêts et changements climatiques*, Neufchateau, Weyrich, 2017.
51 Haensler Andreas, *et al.*, *Climate Change Scenarios for the Congo Basin,* Climate Service Center, Rapport n° 11, 2014l (www.climate-service-center.de).

confinées sont, en bien des endroits, sources de sédimentation (érosion, fortes concentrations de sels et métaux toxiques). De fortes concentrations de nitrates débouchent sur la contamination des aquifères par les êtres humains et le bétail et des problèmes bactériologiques sont relevés ici et là.

5. UN MOUVEMENT EN EXPANSION

Dans les zones désertiques comme dans les hautes et basses terres, dans les zones riveraines comme dans les zones humides, tous ces processus affectent durablement les ressources biotiques et abiotiques. La demande en eau augmente sans cesse du fait de la pression démographique croissante. Eu égard au renouvellement limité des ressources en eau dans plusieurs régions du continent, il constituera un fardeau lourd à porter dans les décennies qui viennent. Beaucoup seront obligés de se déplacer. Certains déplacements s'effectueront sur une échelle locale et se traduiront par des mobilités de proximité. D'autres revêtiront une dimension régionale. La diversité des populations concernées ira croissante. Tel sera en particulier le cas des jeunes et des femmes.

Différents types de mobilité, les unes pendulaires, les autres réversibles, prévaudront par ailleurs. Les flux migratoires intra-africains continueront d'être plus importants que ceux entre l'Europe occidentale et l'Afrique. Tout Africain qui emprunte un trajet terrestre n'aura pas nécessairement pour destination finale l'Europe[52]. D'importants mouvements internes, à l'exemple des réfugiés fuyant la répression ou les conflits, continueront d'avoir un impact sur la redistribution spatiale des populations. Aux migrations de travail et aux mouvements de réfugiés s'ajouteront d'autres formes de déplacements au niveau des élites[53]. Des liens familiaux, religieux et commerciaux continueront d'être tissés dans la durée et par-delà les frontières.

Des réseaux se structureront et se restructureront à partir des grandes métropoles côtières, des grandes agglomérations de l'intérieur, ou, dans le cas du Sahel et du Sahara, des carrefours et groupes d'oasis. La mobilité de proximité demeurera cependant l'une des caractéristiques des circulations intra-africaines. Il en sera de même des mobilités saisonnières. Elles affecteront surtout des jeunes peu qualifiés, vivant dans des situations de grande précarité, et frappés de disqualification sociale au cœur de sociétés de plus en plus stratifiées. Ce sera en particulier le cas pour ceux et celles d'entre eux faiblement qualifiés et peu dotés en ressources sociales, scolaires ou économiques. La plupart d'entre eux seront contraints à des mobilités géographiques multiples. Ils continueront de développer une diversité de parcours sociaux de plus en plus différenciés, en fonction de leurs réseaux sociaux et familiaux. Ils se déplaceront par ailleurs d'une ville à l'autre, d'un espace de travail à un autre et construiront de plus en plus leurs identités à partir d'une multiplicité de rôles et d'appartenances liés à des espaces de socialisation hétérogènes.

Au fur et à mesure que la pression démographique pèsera sur les États, et qu'elle débouchera ici et là sur de graves crises de subsistance, les logiques marchandes fondées sur la circulation s'intensifieront. Face à l'aggravation des incertitudes, villes-marchés, zones frontalières et réseaux informels subiront maintes métamorphoses et des formes contradictoires d'organisation de l'espace se multiplieront. Partant des pays enclaves, les circulations transversales mèneront nombre de personnes vers les zones agricoles relativement plus prospères, vers les zones d'extraction minière et les zones côtières. La structuration des espaces par les circulations gagnera en intensité et battra en brèche les tentatives de cloisonnement au sein des espaces nationaux. Comme c'est le cas aujourd'hui, nombre d'acteurs chercheront à bénéficier des opportunités

52 Pour un exemple de dynamiques régionales, cf. SADC, *Migration Data in the Southern African Development Community*, 2021 (www.migrationdataportal.org).
53 Organisation internationale pour les migrations, *Rapport sur la migration en Afrique : Remettre en question le récit*, Addis Ababa, 2021 (www.publications.iom.int).

conjoncturelles ou structurelles offertes par les zones frontalières. De nouvelles communautés africaines apparaitront dans les régions non-occidentales du monde. C'est d'ores et déjà le cas dans les pays du Golfe, voire en Inde. Ce sera également le cas en Chine.

6. SUPERPOSITION DES ESPACES

Les phénomènes décrits plus-haut montrent à quel point les dynamiques de segmentation et de pluralisation marqueront l'évolution du continent dans les décennies à venir. La démultiplication des espaces continentaux est symptomatique de la redéfinition, en sous-main, des frontières héritées de la colonisation. Mais l'intensification des circulations est aussi portée par une créativité sociale dont les ressorts anthropologiques sont loin d'avoir fait l'objet d'explications exhaustives. Avec la découverte de chaque nouveau gisement d'or, de fer, de gaz ou de pétrole, ce sont de nouveaux territoires productifs qui se créent, alimentés par une économie d'extraction orientée vers les marchés mondiaux.

Sur place, les marchés du travail ne sont pas seulement segmentés. Ils sont de plus en plus différenciés. Se superposent différentes formes de travail et d'emploi, stables et précaires, formels et informels. Pour beaucoup, les perspectives de mobilité professionnelle sont assombries. Du ramassage des ordures à la livraison d'eau potable, certains arrivent à créer des micro-entreprises, généralement sous la forme de petits commerces. Une gamme extraordinaire de petits métiers urbains, sur des segments de marchés du travail disqualifiés, permet d'assurer les besoins essentiels. Dans ces petits métiers, l'on retrouve aussi bien des jeunes non qualifiés que des diplômés au chômage. Une phase nouvelle de structuration des inégalités est amorcée. Les circulations sont une réponse à ces développements. Elles ne concernent pas que les marginaux.

Divers acteurs y sont impliqués à des échelles variées : grandes familles de commerçants, intermédiaires, changeurs, affréteurs de camions, migrants, produits divers. Les stratégies déployées ne sont pas seulement de l'ordre de la survie économique et de l'ajustement à des contextes de crise. Se développent également par ce biais de véritables cultures commerciales et entrepreneuriales, ainsi que l'atteste le nombre de créations d'entreprises ou de commerce à l'initiative de migrants. Ces activités économiques impliquent la capacité de se saisir des opportunités, de mobiliser des réseaux, de gérer des liens sociaux, de déployer des ressources qui ne sont pas seulement d'ordre économique ou financier. Des parties entières du continent se transforment en vastes conglomérats de « territoires de migration » comme dans le passé.

7. VILLES-PIVOT ET FUSEAUX AFRICAINS

L'absurdité des découpages territoriaux hérités de la période coloniale n'en sera que plus manifeste. Ainsi qu'on l'a souligné, l'intensité des circulations sera le moteur essentiel des fractures spatiales. Les villes situées sur les grands axes de circulation deviendront les pivots régionaux de l'intégration continentale. Contrairement aux prévisions des planificateurs, celle-ci se fera en « fuseaux », le long de plusieurs axes. Il n'est pas question d'en brosser ici les spécificités majeures. Il suffira d'en relever quelques-uns. Il s'agit notamment de l'axe qui va du Sud-marocain et l'avant-poste du port d'Essaouira jusqu'au fleuve Niger *via* les oasis de l'Adrar ; de la ligne qui va des marges du Sahara algérien aux agglomérations de Tombouctou, Gao (Mali) et Agadez (Niger) *via* le Touat et le Tidikelt ; de celle qui va de la Tripolitaine (Libye) jusqu'aux anciens royaumes du Bornou (Niger) et du Kanem (Tchad) *via* le Fezzan ; et enfin de celle qui va de la Cyrénaïque (Libye) jusqu'au Ouaddaï (Tchad) et au Darfour (Soudan).

D'autres glissements s'opèrent dans d'autres régions du continent. C'est le cas sur la façade atlantique et le long des États côtiers. C'est aussi le cas à la jonction entre le bassin du lac Tchad, le bassin du Congo et la région des Grands Lacs, ou encore du faisceau de l'océan Indien qui va de la Réunion et autres États insulaires, en passant par le canal du Mozambique, et débouchant sur la mer Rouge. À ceci, il faut ajouter l'aimant sud-africain, plaque tournante du bloc austral dont les frontières réelles vont du Cap au Katanga, en passant par le Witwatersrand. Le long de ces fuseaux, de véritables « États régionaux » sont, à des degrés variables, en pleine constitution. Ils intègrent, souvent malgré eux et en dépit des politiques, parfois affichées, de cloisonnement, des portions de plus en plus importantes des flux et populations appartenant à d'autres territoires nationaux.

Peu à peu, le clivage Afrique sub-saharienne-Afrique du Nord se résorbe. L'Afrique méditerranéenne n'est plus seulement une porte vers l'Europe. Les réseaux informels tissés par-delà les frontières depuis des décennies démontrent leur résilience. Les mouvements s'intensifient malgré la répression. La porosité des frontières sahariennes aidant, une nouvelle géographie se dessine, que les États eux-mêmes ont contribué à dessiner à travers des politiques d'aménagement des villes du désert et d'oasis structurés. La poussée urbaine et la multiplication des agglomérations contribuent à l'essor du commerce et des activités de change entre le franc CFA et les dinars algérien et libyen. Dans l'ensemble, une forte tradition africaine datant d'avant la colonisation se réaffirme. Les développements actuels s'inscrivent dans le contexte d'internationalisation accrue des rapports marchands. Les formes les plus modernes et les formes les plus traditionnelles se juxtaposent et favorisent la formation et la diffusion ou le développement de cultures commerçantes et entrepreneuriales les plus osées.

8. LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Parmi les autres vecteurs de la transformation sur le long terme figurent les technologies numériques – Internet, téléphones mobiles, et autres outils et systèmes – dont la fonction est de recueillir, stocker, analyser et échanger numériquement des informations. La pénétration d'Internet en Afrique se développe à une grande vitesse, même si d'importants écarts subsistent, que ce soit entre les diverses sous-régions ou à l'intérieur des territoires nationaux. Cette pénétration se donne à voir dans plusieurs domaines. Il en est ainsi de la diffusion des transactions numériques dans les activités des secteurs privé et public. Ainsi, de nombreux clients actifs, désormais, paient en ligne. L'exemple sans doute le plus frappant concerne le secteur financier, en particulier les transactions en argent mobile[54]. Le nombre des services publics de l'État disponibles en ligne va croissant. Mais si la connectivité numérique augmente à grande vitesse, les fractures demeurent importantes. Aussi bien l'infrastructure technologique que les coûts restent élevés et l'Afrique présente d'énormes lacunes par rapport au reste du monde. Des disparités considérables séparent les communautés rurales des grands ensembles urbains. L'écart hommes-femmes est aussi considérable. Même s'ils connaissent une croissance rapide, le commerce en ligne et l'utilisation des réseaux sociaux, tels que Facebook ou Twitter, restent faibles. Des innovations se multiplient cependant dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, et l'on recense à ce jour plus de 600 pôles technologiques actifs sur l'ensemble du continent.

Si les gains matériels susceptibles de découler du processus de dématérialisation en cours sont évidents, les transformations les plus profondes entraînées par le passage au numérique sont peut-être avant tout sociales et culturelles. La première a trait à l'introduction de l'argent mobile dans l'expérience quotidienne. Des populations laissées jusque-là à l'écart entrent dans les circuits de la mondialisation par le biais de la finance. Le nombre de prestataires de services d'argent mobile a considérablement augmenté. Le nombre de comptes

54 Fonds monétaire international, *La transformation numérique en Afrique subsaharienne*, avril 2020.

d'argent mobile dépasse désormais celui des comptes de dépôt traditionnels. Les transactions en argent mobile ont plus que triplé, passant d'une moyenne de 8 % du PIB en 2014 à 25 % en 2018, alors que dans le reste du monde, au cours de la même période, la progression n'a été que de 3 % à 5 %[55].

Le deuxième grand déplacement culturel concerne la vitesse de circulation de la monnaie. Celle-ci doit être interprétée en rapport avec la vélocité accrue de l'ensemble des secteurs de la vie sociale, et de la disposition à l'innovation qui travaille en profondeur les sociétés africaines. Celles-ci sont ouvertes à l'introduction de nouveaux produits financiers, notamment dans les domaines du crédit et de l'épargne ou encore des paiements transfrontaliers.

Il reste à signaler le lourd tribut environnemental que le continent continue de payer pour le développement mondial des technologies numériques. La plupart des matières premières indispensables à la production et au fonctionnement des matériels numériques proviennent d'Afrique. Ordinateurs portables et smartphones, par exemple, nécessitent le recours intensif à des métaux dont une bonne quantité est extraite à un coût environnemental élevé. Déforestation, pollution de l'eau, déchets miniers en sont des exemples. L'économie numérique n'échappe donc pas au cercle vicieux de l'extractivisme. L'Afrique est également présente à la dernière étape du cycle de vie des technologies numériques, celle du recyclage et de la mise en déchet, souvent dans des décharges à ciel ouvert[56].

9. LES FLUX INTELLECTUELS TRAVERSENT LES FRONTIÈRES

L'évocation des dynamiques de longue durée serait incomplète sans un retour sur les forces culturelles et les réserves imaginaires, qui les sous-tendent. Du reste, la situation actuelle se caractérise par un profond décalage entre les formes politiques et institutionnelles et ce que devient l'Afrique socialement, économiquement et culturellement. Le contraste entre, d'une part, une créativité protéiforme et, de l'autre, l'enkystement de formes institutionnelles obsolètes est flagrant. Compte tenu du profil démographique de la plupart des pays et de l'impact des technologies sur la recomposition des imaginaires, ce déphasage et cette non-adéquation affaiblissent durablement la qualité de la vie publique et, à plusieurs égards, détruisent les capacités dont le continent a besoin pour affirmer son génie propre. Davantage encore, ils représentent un danger objectif pour sa stabilité politique.

À quelques exceptions près, les grands flux intellectuels, artistiques et culturels qui irriguent l'Afrique aujourd'hui portent, d'un bout à l'autre, la signature de ses diasporas. Qu'il s'agisse de la musique, de la littérature, du cinéma, de la peinture, de la mode, du théâtre ou de la danse, c'est en effet des États-Unis et d'Europe en particulier que se font entendre les voix africaines les plus audibles sur la scène mondiale. Ceci ne signifie pas que rien ne se passe en Afrique même. Au contraire, le continent est, plus que jamais, l'épicentre d'une créativité hybride, multiforme et sans précédent. Celle-ci nait au milieu de contraintes multiples, dans un contexte marqué par le poids écrasant du patriarcat et de la gérontocratie, l'extraordinaire fragilité des institutions, la cristallisation de nouveaux régimes de la force et de la brutalité, et l'intensification des luttes sociales, à commencer par les migrations de masse.

55 Ibid, *Sub-Saharan Africa Regional Economic Outlook: Navigating Uncertainty*, 2019.
56 Jim Puckett, Chris Brandt, Hayley Palmer (Basel Action Network), *Holes in the Circular Economy: WEEE Leakage from Europe*, 2018 (www.ban.org).

10. UNE EXPLOSION DE LA PAROLE

Les prises de parole, pourtant, n'ont jamais été aussi nombreuses. Textes poétiques, de réflexion et de fiction prolifèrent. Aux traditions musicales anciennes viennent se greffer des sons, rythmes et instruments nouveaux, des mélodies et des jeux du corps chaque fois plus complexes. De partout surgissent de nouvelles paroles, de nouvelles manières de faire, de percevoir, de sentir et de s'exprimer que l'on n'avait pas coutume d'associer à l'Afrique. Les nouvelles technologies jouent un rôle déterminant dans ces évolutions. Des milliers de plateformes électroniques ont vu le jour. En l'absence d'institutions formelles, elles tentent de prendre en charge cinq des grandes demandes identifiées lors des *Dialogues* : la demande de vérité, la demande de justice et d'égalité, la demande de mobilité et d'autonomie, et l'aspiration à vivre en paix et en sécurité chez soi et dans un cadre démocratique.

Le continent est également l'objet de nouvelles projections imaginaires, comme en témoignent l'émergence de nouveaux langages du panafricanisme et les appels à rompre avec la constitution coloniale du monde. Des formes inédites de programmation culturelle voient le jour autour de lieux inattendus de pensée, autour de biennales petites et grandes, de foires, galeries, festivals et autres manifestations publiques. Le livre connait un renouveau. À côté de la radio, de la télévision et de la presse écrite, des milliers de vidéos sont produites et circulent sur toutes sortes de canaux accessibles à des publics insoupçonnés. Grâce au téléphone portable, photographier est désormais à la portée du plus grand nombre. La pandémie de Covid-19 a peut-être freiné les circulations associées à ces événements, même si par ailleurs, la plupart des spectacles ont été proposés sur des supports numériques.

Quel que soit le cas, les formes esthétiques neuves sont ancrées dans des luttes locales individuelles et collectives et des combats politiques souvent invisibles. La plupart de ces combats s'adossent sur des traditions anciennes d'indiscipline et de résistance, lorsqu'ils ne cherchent pas à réactiver l'esprit de l'internationalisme anticolonial. Mais ils font aussi partie des efforts en cours pour dire et penser ce que signifie, à partir du continent africain, habiter la Terre aujourd'hui. Une autre dimension capitale des nouveaux enjeux culturels et artistiques est la place accordée au futur dans la création contemporaine. Plus que jamais, la question se pose de savoir à quelles conditions l'art peut contribuer à la reconfiguration du champ des possibles africains alors que l'équilibre-même des processus naturels de la planète est en péril et que s'annonce un véritable changement de monde.

11. L'HARMATTAN DES IMAGINATIONS

L'ère est à la profusion, au foisonnement et à la dissémination. Cette imagination neuve puise dans plusieurs sources. Au sein d'une certaine avant-garde intellectuelle, la question de l'Afrique et de ses potentiels revient en force. Ceci se traduit par un intérêt de plus en plus prononcé pour les dimensions géo-matérielles du continent, à commencer par l'immensité de ses étendues géographiques, ses massifs, ses grands lacs, ses déserts, sa puissance hydraulique, ses forêts. Ce retour à la géographie est en train d'entraîner, à son tour, une conscience renouvelée de la profondeur historique des sociétés africaines. Les jeunes générations, en particulier, découvrent petit à petit que le continent est un grand paradoxe. Matrice de l'humanité, l'Afrique est en même temps la région la plus jeune au monde. Jusqu'au XVe siècle, elle comptait environ 20 % de la population mondiale répartis sur 30 millions de km². Après la saignée démographique des traites négrières, au début du XIXe siècle, elle ne comptait plus que 10 %. Mais en 2100, un tiers des habitants de la Terre seront des Africains.

Petit à petit, la conscience se forge d'une Afrique-monde dont le futur poids démographique, les vastes étendues et l'ampleur du capital naturel finiront bien par compter. L'émergence de cette conscience spatiale et de la

force potentielle du nombre s'accompagne par ailleurs d'une reconnaissance grandissante de l'extraordinaire richesse du patrimoine naturel du continent, de la complexité de ses nombreux habitats et niches écologiques, de la gamme – à peu près sans égal dans le reste de la planète – de ses organisations sociétales et de ses systèmes de pensée, en particulier de ses métaphysiques animistes.

Née ici, c'est en Afrique que l'espèce humaine a eu à relever certains des plus grands défis de son adaptation sur Terre. C'est ici que l'humanité a pris conscience, pour la première fois de son histoire. Ici, elle a appris à tisser, avec l'ensemble des êtres vivants (plantes, animaux, insectes, oiseaux, bactéries, champignons) des rapports symbiotiques faits d'échanges et de réciprocité. Ici également, elle a développé une multitude de connaissances et de savoir-faire situés, que la colonisation se sera efforcée de disqualifier. Cette intelligence écologique qui permettait de composer avec le reste du vivant pourrait-elle être mise à contribution alors que le continent fait face à un risque objectif de « rupture métabolique » ? Résultat d'un travail multiséculaire et datant pour l'essentiel de l'âge précolonial, cet inestimable trésor de pensées et d'images-concepts, de gestes techniques et d'objets aux formes multiples sert de plus en plus de fonds anthropologique à une partie de la création contemporaine d'avant-garde.

12. TRANSITIONS ET CRÉATION

Une vaste transition sociétale est donc en cours. Comme on l'a indiqué plus haut, elle est d'ordre planétaire. Les rigidités des systèmes institutionnels et la persistance de la tyrannie constituent de sérieux obstacles à nombre de desseins transformatifs. Pour aller plus loin, il faudra combler l'écart entre la puissance de création sociale et culturelle et la faible qualité de la vie publique et institutionnelle. De tous les nouveaux moyens d'expression, le numérique est sans doute le plus usité, celui qui caractérise la nouvelle époque, le nouvel esprit du temps, dominé par le conflit entre les forces d'inertie et les forces du mouvement et du grand large. Tout, aujourd'hui, s'articule de fait autour du grand partage entre l'immobilité, le mouvement et les circulations. Comment mettre à profit l'accès aux réseaux numériques pour contribuer à l'augmentation des capacités coopératives et pour développer de nouvelles formes relationnelles et de redistribution du pouvoir ? Est-il possible d'utiliser ces nouvelles capacités pour accroître les formes d'auto-organisation et mutualiser les ressources cognitives nécessaires à la reconstruction du continent ? La création africaine n'ira en effet pas loin si des convergences ne sont pas tissées entre le roman et le cinéma, le cinéma et le théâtre, le théâtre et la musique, la musique et la peinture, la peinture et la mode, la mode et la cuisine, la pensée numérique et les arts numériques.

13. LA MAISON COMMUNE, DU SOL AU PLAFOND

De nombreux éléments du patrimoine culturel ancien ont été abandonnés. D'autres restent à l'état dormant. D'autres encore sont constamment réactivés, repris ou recombinés et intégrés dans des pratiques apparemment anciennes, mais qui sont en réalité hybrides. En dépit de la longue durée de l'insertion africaine dans le capitalisme, un certain nombre de croyances, pratiques et traits fondamentaux persistent. Ainsi en est-il de l'hétérogénéité des processus familiaux, de la multiplicité des langues, de la souplesse et du dynamisme des réseaux commerciaux, de la multiplicité des appartenances. Pris, hier, pour des obstacles à la « modernisation » du continent, ces éléments sont considérés aujourd'hui comme des piliers potentiels d'une renaissance de l'Afrique. Ils sont adossés à un fonds épistémique qui demeure constant : les humains ont beau vivre dans des lieux chaque fois particuliers, ils font partie d'une totalité qui les précède. Celle-ci a pour nom le

vivant. Elle les englobe et les dépasse. C'est au sein de cet univers du grand large que s'inscrit et prend sens leur expérience. C'est ce qui donne à la création africaine sa part d'universalité. C'est, finalement, ce qui fait du continent la maison familiale de tous les humains, le pays natal de l'humanité.

III

SOCIÉTÉS OUVERTES ET SYSTÈMES CLOS

Si elle doit renforcer son autonomie et son poids géopolitique dans le monde, l'Afrique devra diminuer les risques de « fracture métabolique » évoqués plus-haut. Elle devra, pour ce faire, investir massivement dans la régénération de son capital naturel et de ses ressources biotiques. C'est là que se trouvent les nouvelles frontières tant du développement que de l'innovation. Là aussi gisent les filières émergentes et porteuses d'avenir. On vient de montrer comment, au fur et à mesure que la pression démographique pèsera sur les États, les logiques de circulation s'intensifieront. Elles se trouvent, en effet, au cœur de toutes les mutations en cours. Non seulement elles entraînent d'ores et déjà une intégration asymétrique de régions entières dans l'économie globale, elles se traduisent aussi au niveau local par une polarisation sociale prononcée.

Davantage encore, les systèmes locaux de survie reposent de plus en plus sur les ressources monétaires, sociales et matérielles, obtenues *via* et grâce à des stratégies de mobilité des individus et des groupes. « Faire sa vie » consiste de plus en plus à s'inscrire dans des espaces qui dépassent le cadre du territoire local. La création des ressources s'effectue dans des lieux éloignés. Il en est de même de la production des moyens d'existence. Ils dépendent de structures et de processus qui se négocient « au loin », sur de longues distances. Dans le contexte d'accroissement de la compétition pour les ressources, de nouveaux rapports se sont donc établis entre mobilité spatiale, stratégies de vie, moyens d'existence et sécurité existentielle. Laissées à elles-mêmes, ces logiques multiples, et dans la plupart des cas imprévisibles, sont susceptibles de déboucher sur des ruptures spatiales non maîtrisées. Il convient, à présent, de se pencher sur les autres défis liés à l'épuisement des capacités d'innovation politique. Source principale des conflits et de l'instabilité contemporains, cet épuisement est l'une des raisons de la persistance de la tyrannie et un facteur décisif de multiplication des risques de tous ordres en Afrique.

1. DES SYSTÈMES DIRIGÉS CONTRE LES MOYENS D'EXISTENCE

Les effets de contagion produits par les situations de violence et les coûts économiques et sociaux qu'ils induisent ont tendance à retomber sur les voisins des États concernés. Qu'ils soient économiques, environnementaux, politiques ou sociétaux, les problèmes rencontrés sur le continent ont un caractère cumulatif. En retour, ce cumul des fragilités met profondément en cause leurs capacités de résilience. Davantage encore, les arrangements institutionnels portent en eux les conditions de la crise et de la stagnation économique et l'alimentent.

Sur le terrain, tous les États africains ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Systèmes en pelure d'oignon, ils sont une mosaïque de normes culturelles locales et de règles héritées de la colonisation, d'institutions formelles et informelles, un mélange de cadres coutumiers divers et de structures modernes, voire d'influences religieuses plurielles. Ils s'avèrent, par conséquent, hétérogènes et diversifiés, ce d'autant plus que leurs divers degrés d'intégration à la mondialisation varient. Contrairement aux États développementalistes d'Asie du Sud-Est à l'époque autoritaire, le modèle tyrannique du gouvernement en Afrique n'aura perduré qu'au prix de dommages considérables sur le tissu social. Les interférences externes existent, certes, les dynamiques géopolitiques aussi. Comme on l'a vu, la tyrannie s'exerce sur un milieu caractérisé par une extraordinaire créativité sociale et culturelle. Mais il s'agit d'un milieu fragile, marqué, comme on l'a vu également, par une vulnérabilité écologique structurelle.

Il s'agit, par ailleurs, d'États qui sont souvent entrés en conflit avec leurs propres populations avec lesquelles ils étaient en compétition pour les mêmes ressources. Dans plusieurs parties du continent, ils auront été incapables de maintenir un ordre social garant de paix voire de créer les conditions de la prolifération de « bassins de crise ». Ils ne seront pas parvenus à protéger et régénérer les ressources et diverses formes de capital, pourtant produits par leurs sociétés et communautés. Tel est le cas des « ressources incorporées », à l'image des savoirs, des connaissances et des compétences. Tel est aussi le cas de la santé. De fait, beaucoup ont dû se rabattre sur les relations familiales par le biais desquelles passe l'essentiel des transferts matériels actuels et futurs. L'État n'étant pas une communauté auprès de laquelle l'on peut faire valoir des droits en vertu de son appartenance, les groupes primaires ont été mobilisés sur le modèle des mutuelles et des assurances et sont devenus des infrastructures cruciales dans les stratégies de vie.

Pour toutes ces raisons, la question de la démocratie est devenue incontournable dans le débat concernant la refondation des relations entre l'Afrique et les puissances du monde. Est-il possible, aussi bien pour les individus que pour les communautés, de construire durablement des moyens socio-économiques d'existence sous des régimes politiques qui alimentent l'incertitude et l'imprévisibilité ? Il n'y a pas que les variables biophysiques et climatiques qui multiplient les « accidents » et mettent en péril les moyens de production et d'existence des populations. Dans le cas de l'Afrique, la problématique de la démocratie doit être urgemment revisitée. Les mécanismes régulant l'accès aux droits et aux ressources doivent être suffisamment flexibles pour fournir une marge de négociation et d'arrangements entre différents protagonistes qui n'ont pas nécessairement les mêmes besoins. Réinventer les relations socio-politiques, c'est tenir compte des ressources fragmentaires et mettre en place des structures flexibles régulant l'accès aux ressources. Tous les systèmes de gouvernance ne sont pas adaptés à de tels contextes. La distribution locale des ressources est le défi majeur de la démocratie.

Au contraire, ils ont tendance à saper les efforts d'adaptation au changement, créant dès lors un cercle vicieux de vulnérabilité qui renforce les pressions existantes et amplifie aussi bien l'insécurité que les risques de tous ordres. En effet, de la fin de la période coloniale jusqu'au début des années 1990, la grande majorité des Africains vivaient sous des régimes civils ou militaires. Capitalistes ou socialistes, les adjectifs importaient peu. Il s'agissait généralement de régimes de partis uniques à la tête desquels se trouvait un « homme fort ». Qu'elle fut le résultat de la lutte armée ou de transitions pacifiques, la décolonisation n'avait guère ouvert la voie à la démocratie. En Afrique australe où les Européens avaient établi des colonies de peuplement à diverses phases de la longue expansion impériale, la ségrégation raciale était la norme. Les Africains n'étaient tout simplement pas des sujets politiques de droit. Tout le reste découlait de ce principe fondamental.

2. L'AUTORITARISME ANCIEN ET NOUVEAU

Après la chute du mur de Berlin et le démantèlement des régimes communistes de l'Europe de l'Est, d'importants mouvements protestataires portés, pour l'essentiel, par une coalition hétéroclite de forces autochtones avaient conduit à une relative libéralisation du champ politique, à la fin des partis uniques et à l'arrimage des économies locales au principe du marché. C'était avant ce que l'on appellera « les printemps arabes ». Près d'un quart de siècle après ces expériences de mobilisation, le paysage s'est recomposé dans le sens d'une nouvelle mutation de l'autoritarisme et, avec lui, de nouvelles vulnérabilités. L'étroite relation entre sécurité humaine et droits humains étant rompue, l'extrémisme violent tend à prospérer.

Aujourd'hui, le stress est de nature écosystémique. Peu d'États francophones peuvent se targuer d'être des

régimes démocratiques véritablement consolidés. Aucun n'est à l'abri d'une réversion. Pour la majorité des pays du continent, la démocratie demeure une métaphore, voire un mirage. Certes, les coups d'État militaires sont devenus rares, encore que récemment, ils aient tendance à se multiplier. Dans bien des cas, la politique est toujours vécue comme une forme à peine simulée de la guerre civile, tandis que la force armée en tant que telle est loin d'être le monopole des États constitués. Les marchés de la violence ne cessent de proliférer, et le fusil est en passe de devenir un outil de travail comme un autre.

Le multipartisme est devenu la règle. Mais dans la plupart des cas, notamment en Afrique centrale, dans les pays du bassin du Congo et dans les États côtiers à l'ouest du golfe de Guinée, l'alternance est inconnue. Le cycle politique de la nation se confondant avec le cycle biologique du dirigeant en place, le pouvoir ne change de main qu'à la mort de ce dernier. Là où elles ont eu lieu, ces successions ne se sont guère soldées par des transformations systémiques tant dans la pratique institutionnelle que dans la culture du pouvoir ou les mécanismes de construction de l'inégalité. Souvent, les choses prenant un cours plus néfaste qu'auparavant, les populations se sont retrouvées à souhaiter le retour au passé, par un mélange de nostalgie et de mélancolie.

3. SOULÈVEMENTS POPULAIRES ET EXIGENCE DE DIGNITÉ

La crise de légitimité, qu'accusaient maints régimes politiques avant la libéralisation relative des années 1990, n'est pas terminée. À de rares exceptions près, la mécanique des élections est enrayée. Celles-ci font l'objet de trucages généralement passés par pertes et profits par les observateurs internationaux, les instances de la Francophonie comprises.

Loin d'être des catalyseurs de changement, les cycles électoraux sont devenus synonymes de cycles sanglants au terme desquels de nombreux opposants sont jetés en prison, parfois sans jugement, et pour des périodes relativement prolongées. Ayant perdu leur emploi et parfois leurs biens, ceux d'entre eux qui échappent à la prison sont souvent obligés de prendre les chemins de l'exil. Les États africains postcoloniaux ont démontré qu'ils pouvaient conjuguer la démocratie à presque tous les temps : restaurations autoritaires, successions de père à fils, pouvoirs à vie sur le mode des chefferies traditionnelles, voire changements à la tête de l'État impulsés par des mouvements armés ou par des forces étrangères appuyées par des mercenaires et des supplétifs locaux.

En Afrique du Nord et dans le monde arabe, la question démocratique a semblé être au centre des révolutions qui se sont déroulées à partir de 2010-2011. Dès 2011, en Tunisie, en Libye, en Égypte, au Yémen, des soulèvements populaires ont, un temps au moins, renversé des régimes autoritaires et rétabli des libertés dont les citoyens avaient longtemps été privés. Dans certains pays comme le Maroc, 2011 a vu se dérouler des manifestations qui ont poussé le pouvoir en place à faire place à des revendications démocratiques.

Pourtant, par-delà les retours en place de logiques autoritaires, comme en Égypte et le désordre créé par le départ du tyran et les concurrences multiples pour la mainmise sur le pays (en Libye et au Soudan), la quête démocratique se poursuit et se déploie sous diverses formes. En Tunisie, le processus révolutionnaire se heurte aujourd'hui aux blocages d'une classe politique fort peu à la hauteur des enjeux et qui peine à se renouveler. En Algérie et au Soudan, c'est en 2019 que des soulèvements ont mis en branle un processus de transformation démocratique. Si le Soudan voit une transition s'installer, le pouvoir algérien campe sur ses positions et répond par la répression.

Ces mouvements mettent en leur cœur une affirmation indéniablement démocratique. Mais ils portent avant

tout une exigence de dignité, sous la forme de justice sociale et d'égalité des droits. En ce sens, la démocratie qu'ils réclament ne peut se résumer dans l'accès à des élections libres. Bien plus, les expériences de contestation et leurs lendemains mettent en jeu l'idée même de « transition démocratique », tellement à la mode après la chute des régimes communistes. Dans le même temps, les révoltes populaires se déroulent dans un rejet des pouvoirs autoritaires, et dans une certaine défiance démocratique qui touche l'ensemble de la classe politique, considérée comme clientéliste, ou prompte à le devenir. La défiance démocratique trouve ses origines dans des pratiques du pouvoir qui ont permis à une élite de vivre d'une forme de rente, y compris sous la menace du pouvoir, et de développer une aisance sociale (économique, intellectuelle, sous la forme d'un accès à la mobilité…) qui la transforme assez aisément en une oligarchie isolée des modes de vie et des aspirations du plus grand nombre.

Les mécanismes démocratiques à restaurer sont, comme l'ont montré les différentes contestations à l'œuvre dans la région, bien plus complexes que la mise en place d'élections, la liberté d'expression ou des mesures d'égalité femme-homme (toutes mesures absolument nécessaires sans nul doute) ; ils doivent mettre en jeu des formes de médiation sociale visant à la restauration d'une communauté nationale qui repose sur la confiance dans les institutions, et notamment la justice, la police, l'armée, l'école, mais aussi sur la possibilité de l'accès à une vie meilleure pour toutes et tous, et sur l'équilibre entre les territoires.

Le processus à l'œuvre en Tunisie, notamment, permet de voir combien les questions de subsistance, posées de manière dramatique avec la pandémie qui prive les populations de travail et de ressources, peuvent perturber le cheminement démocratique ordinaire. C'est dans ce contexte que la mascarade parlementaire qui s'était installée dans le pays depuis 2014 est apparue comme insupportable. Le respect des institutions n'a pas suffi à protéger les élus devant un mouvement populaire – et populiste – en quête de nouvelles formes de politiques.

De manière plus globale, la pandémie a été l'occasion de mettre à nu les incapacités des systèmes de santé, ainsi que les violentes inégalités à l'œuvre, y compris dans les régimes dits démocratiques. Les effets de cette mise à nu ne sont pas encore visibles partout, ils sont souvent cachés par la main de fer des régimes, ou simplement par le fait que l'expression du mécontentement, qui s'entend au quotidien, est entravée par les gestes nécessaire à la survie. Les révolutions de la dignité indiquent depuis plus d'une décennie des aspirations démocratiques dont les Africaines et les Africains, tout comme le reste du monde et l'Europe en particulier, devraient se saisir pour les comprendre sans les simplifier ou les caricaturer afin qu'elles ne débouchent pas sans cesse sur des réponses populistes ou des chaos militarisés, voire sur la mainmise renouvelée de clans (l'armée, le plus souvent, devenue une puissance économique, sociale et évidemment sécuritaire) et de puissances intérieures ou extérieures intervenant pour s'assurer une forme de « paix » par le chaos (le cas de l'intervention saoudienne au Yémen est en cela éloquent).

4. LA MUE ÉCONOMIQUE DES RÉGIMES ET DES ÉLITES

En réalité, de nombreux régimes autoritaires ont entrepris – et parfois réussi – leur mutation au début de ce nouveau siècle. S'appuyant sur la dérégulation et la privatisation d'économies autrefois régentées par l'État, les élites au pouvoir ont su greffer leurs ressources sur les réseaux de la finance et de l'extraction à l'échelle globale. Ce faisant, elles se sont octroyé une relative autonomie et ne sont plus exclusivement, ni même en priorité, comptables devant leurs sociétés. En revanche, elles ont pu s'acheter de puissants appuis au sein de la classe politique internationale, parmi les grands conglomérats financiers et industriels. À la faveur de la guerre contre le terrorisme, ces appuis ont été étendus aux milieux militaires et du renseignement.

Les blocs au pouvoir qui ont réussi leur mutation et se sont internationalisés sont, aujourd'hui, les mieux organisés. Ils disposent de la force des armes, de l'argent, de solides réseaux locaux qui, bien qu'ancrés dans une ethnie dominante, tendent généralement à recouvrir une bonne partie des groupements nationaux. Ils édictent des lois qui tendent à protéger leurs intérêts et disposent de tribunaux pour les appliquer ou, le cas échéant, pour les ignorer et les contourner. Ces blocs au pouvoir ne sont pas dénués de contradictions internes. Leur cristallisation est, en partie, la conséquence de l'intensification relative de l'économie d'extraction et des diverses formes de militarisation auxquelles les plans d'ajustement structurel des années 1990 ont donné lieu.

Face à ces blocs désormais mus par une véritable conscience de classe et déterminés à défendre leurs intérêts, y compris par les armes, voire à changer de camp si les circonstances l'imposent et pourvu que le système reste en place, la société civile parvient difficilement à faire corps. La prolifération des organisations non-gouvernementales, la multiplication des pasteurs et de leurs églises, la libéralisation des médias, l'accès aux nouvelles technologies n'ont pas suffi, à elles seules, à faire émerger de véritables contre-élites et contre-pouvoirs. En dépit de résistances sporadiques et informelles, les sociétés ont montré qu'elles pouvaient presque tout encaisser : les guerres sanglantes, les épidémies et calamités les plus horribles, les désastres écologiques et leurs cortèges de famines et de sécheresse, des niveaux vertigineux de brutalité sociale et d'inégalités économiques, voire des massacres et, au moins, un grand génocide.

5. LE FARDEAU DU DESTIN

Le manque de perspectives d'un avenir économique sécurisé est l'une des conséquences de l'épuisement des capacités d'innovation politique et de l'instabilité institutionnelle. Comme à l'époque coloniale, de nombreux Africains ont l'impression d'être privés de futur et par conséquent de n'avoir rien à perdre. Très peu sont libres de choisir leurs dirigeants ou de se débarrasser, par des moyens pacifiques, de ceux dont ils ne veulent plus. Gouvernés pour l'essentiel contre leur consentement, nombreux sont ceux qui ne croient plus en la démocratie. La plupart rêve d'un homme fort et providentiel, à qui ils pourraient déléguer toute responsabilité à l'égard de leur vie et de leur avenir. D'autres encore sont en quête de meneurs capables de tout détruire, convaincus que rien de ce qui renaîtra ne sera pire que ce qui existe dans le présent. Ayant flirté avec l'idée d'un changement par la voie électorale dans les années 1990 au lendemain du passage au multipartisme, d'autres sont, depuis lors, passés à autre chose. Échaudés, ils ne pensent plus que la politique peut changer la vie, encore moins le monde.

Plus grave encore, certains ont pris les armes et ne jurent plus que par l'« action directe ». Petit à petit, un marché régional de la violence prend forme et se structure autour de multiples foyers locaux et régionaux plus ou moins autonomes, et dont la chaîne se dissémine sur un mode discontinu. Comme partout ailleurs où des tragédies similaires ont eu lieu, les mêmes ingrédients produisent les mêmes effets : assassinats de dépositaires de l'autorité publique, enlèvements et séquestration d'autorités civiles sur fond de convulsion répressive. L'escalade se poursuivant, le cortège des meurtres, des incendies, des tueries et massacres à la petite semaine s'est mis en branle, et avec lui l'interminable chapelet des atrocités, viols, tortures et sévices corporels, vendettas et atteintes à la propriété.

Pourchassées et dépossédées du peu qu'elles avaient, des populations civiles prennent la fuite. Des villages entiers sont rasés, des récoltes détruites, le cheptel razzié. Et puisque la violence doit être financée, des trafics de toutes sortes se font jour dans ces zones grises d'ores et déjà propices à la contrebande. Tout conflit de ce genre appelant en retour son économie criminelle, comment s'étonner que ces guerres inutiles et à huis-clos n'échappent point à la règle ? Bien des États francophones sont entrés dans un tunnel, prisonniers d'une

trajectoire économique, sociale et militaire régressive et sont écartelés par des convulsions multiples et hétérogènes. Pour le moment, tout se passe comme si toute capacité d'enrayer cette évolution s'était envolée, et comme si, désormais, le destin était aspiré dans une inexorable spirale.

6. PONCTIONS ET DÉPRÉDATIONS

Près de soixante ans après la décolonisation, une classe multiethnique de propriétaires a vu le jour. Par-delà les « hommes forts », elle constitue l'épine dorsale des régimes en place. Profitant des crises à répétition, elle est parvenue à consolider ses positions, souvent en se servant de la puissance publique pour engranger des gains privés. Dans les cas extrêmes, de véritables kleptocraties ont vu le jour. Redistribuer au bénéfice d'une minorité les opportunités de déprédation et du détournement des richesses nationales est devenu, dans la pratique, la principale tâche des gouvernants. Dans des cas extrêmes, voler, piller et dépenser, sans se soucier de pourvoir au renouvellement de ce que l'on détruit ou consomme, tend à devenir la norme.

Dans la plupart des États côtiers dotés d'importantes richesses naturelles, le risque d'enlisement et d'instabilité systémique est réel. D'une part, l'emballement des pratiques de déprédation et de détournement aidant, l'écart entre les logiques d'autodestruction et celles d'auto-préservation tend à se dissiper. En bien des endroits, la ruée vers les richesses du sous-sol conduit inexorablement à l'exploitation, y compris dans des réserves naturelles. L'habitat des réserves de faune se réduit inexorablement. Tel est le cas dans des pays possédant la plus riche diversité biologique de la planète. Des mines à ciel ouvert attirent des aventuriers à la recherche de moyens de subsistance. C'est aussi le cas des compagnies étrangères, voire des milices et formations armées, des officiers militaires de haut rang. Dans certains pays, des entreprises pourraient ne pas déclarer la totalité de leurs exportations, ou paieraient des taux d'imposition sur les exportations d'une valeur largement inférieure aux taux établis. Peu de communautés locales perçoivent des revenus extractifs sous forme de transferts provenant du gouvernement central ou de paiements directs provenant des entreprises qui y mènent leurs activités. Là où de tels transferts sont effectués, souvent ils ne parviennent guère à leurs bénéficiaires supposés.

La quantité d'animaux sauvages chassés ne cessent de grimper. Aux dommages causés à l'habitat naturel de nombreuses espèces s'ajoute la pollution des cours d'eau au mercure et autres substances toxiques. Celle-ci entraîne à son tour la perte de la faune et de la flore aquatiques, des maladies d'origine hydrique pour les populations riveraines, la perturbation des activités de pêche et de la navigation, bref la destruction des milieux de vie. Tel est le cas des côtes et de l'espace marin africains. Ici, le déclin de la santé et de la productivité des écosystèmes a conduit à la disparition de maints habitats. La demande accrue en ressources vivantes et non vivantes, le développement des nouvelles technologies, le déclin des stocks de poissons ont eu pour conséquence l'appauvrissement de la biodiversité[57].

Par ailleurs, le financement de nombreuses formations armées non-étatiques est étroitement lié à l'extraction des ressources. Dans les régions minées par la corruption et les conflits meurtriers, de nombreux sites miniers sont contrôlés par des hommes armés. Ils perçoivent un « loyer » avant que les minerais n'empruntent les chemins menant aux marchés occidentaux. Le contrôle des routes et autres voies de transport est, par ailleurs, un moyen de prélever des taxes. Aimants pour l'extorsion, les barrages routiers font que tout ce qui bouge est susceptible d'être taxé.

Pour leur reproduction, la plupart des régimes tyranniques africains ont appris à s'appuyer sur une économie de rente caractérisée par l'exportation de produits primaires : agricoles, sylvicoles, et surtout productions

57 Nations unies/Commission économique pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : guide pratique*, Addis Ababa, 2016 (https://hdl.handle.net/10855/23073)

minière et pétrolière. Cette économie extractive est largement dépendante des capitaux et des marchés du Nord. Elle accorde la priorité à l'exploitation des ressources naturelles. Mais ces régimes ont également appris à tirer une part importante de leur soutien de l'économie informelle, celle qui est étroitement liée aux activités de survie. Au point d'articulation de cette « double économie » ont proliféré les pratiques de prédation. Les détenteurs du pouvoir politique et bureaucratique disposent de facilités insoupçonnées d'accaparement des ressources, visibles et invisibles, générées par cette double économie. Ils président par ailleurs aux modalités de leur redistribution, généralement sous la forme de licences et permis divers. Les stratégies de captation varient d'un pays à l'autre, et les pratiques de prédation sont largement décentralisées. Des exploitations artisanales peuvent ainsi mobiliser des milliers de creuseurs, de collecteurs, de petits porteurs, tandis que des dizaines de véhicules tout-terrain sillonnent les pistes, reliant les nombreux comptoirs d'achat aux centres de négoce.

Au cœur de cette économie, on retrouve aussi de grands conglomérats. C'est le cas des grands groupes pétroliers. La plupart se sont construits sur l'exploitation pétrolière dans le golfe de Guinée, par le biais d'un nombre réduit de filiales. D'autres sont présents dans le secteur du bois. Qu'il s'agisse du pétrole comme du bois, les dimensions écologiques et environnementales de la prédation et du pillage sont considérables. La part du bois, exportée sous forme de grumes, demeure importante. Le gaspillage a lieu au stade de la coupe et du débardage, le seul objectif étant, pour la plupart des acteurs impliqués, de sortir du bois le plus rapidement possible et au moindre coût, sans se préoccuper de l'avenir, souvent au milieu de zones de non-droit ou à la faveur de l'anarchie organisée[58]. Dans l'ensemble du bassin du Congo, le front de la déforestation n'a cessé de se déplacer des régions proches de la côte atlantique vers l'intérieur des terres[59]. Certes, d'immenses forêts sont encore fermées à l'exploitation, en très grande partie à cause des coûts de transport. Mais les espaces encore vierges diminuent d'année en année. Du reste, c'est le cas à l'échelle mondiale. Les espaces sauvages préservés de la surexploitation des ressources naturelles à une échelle industrielle (forêts, énergies fossiles, terres arables) représentaient encore 85 % de la terre il y a un siècle. En 2018, ils n'étaient plus que 23 %[60].

Ainsi qu'on l'a déjà souligné, les structures de prédation s'étendent, y compris dans des secteurs tels que la pêche et la gestion des ressources côtières et marines. L'économie maritime ne consiste plus seulement en des activités classiques telles que le transport, la construction, la pêche, l'exploitation pétrolière et gazière en mer. Des activités émergentes, comme l'énergie éolienne, marémotrice et de la houle, la mariculture, voire la biotechnologie marine, pourraient contribuer au bien-être des populations urbaines africaines dont une grande partie vit dans des villes côtières. Avec leurs mangroves, côtes rocheuses, plages de sable, deltas, estuaires, récifs coralliens et lagons, les littoraux africains disposent d'une potentielle richesse océanique considérable. Des estimations récentes indiquent que le secteur des pêcheries emploie à lui seul 12,3 millions de personnes. Or, selon les Nations unies, les activités de pêche illicites, non-déclarées et non-réglementées, causent un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars des États-Unis par an à l'Afrique[61].

7. QUEL HORIZON DÉSIRABLE ?

Au-delà de cet aperçu sur les transformations de l'imaginaire en situation de tyrannie, les grandes questions demeurent. Quel changement veut-on ? Quelles sont les forces sociales qui pourraient en être les

58 OCDE, La dimension économique : la double économie, *Revue de l'OCDE sur le développement*, n° 4, 2003, pp. 91-99.

59 Rapport CARPE, *Les forêts du basin du Congo. Évaluation préliminaire*, 2005 ; Joël Hourticq et Carole Megevand, *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo. Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*, Document de travail n° 1, 2013 (www.profor.info).

60 Sciences et Avenir avec AFP, "Les espaces sauvages représentent moins d'un quart de la surface terrestre, *Sciences et Avenir*, novembre 2018 (www.sciencesetavenir.fr).

61 Commission économique pour l'Afrique, *Utilisation des deux mers et des deux océans d'Afrique pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, Document de référence sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable. E/ECA/ARFSD/3/7, 2017.

moteurs ? Comment pourrait être organisée la convergence entre ces différentes forces ? Si, pour le moment, la perspective d'un soulèvement populaire ou d'une lutte armée d'envergure nationale est à écarter, quelle place pourrait-on, en revanche, réserver aux élections ?

Sur ce dernier point, force est de reconnaître que les perspectives de changement par la voie électorale ne cessent de reculer. Du reste, historiquement, nombre d'États francophones n'ont jamais connu d'élections libres. C'était déjà le cas vers la fin de la période coloniale, lorsque le suffrage universel fut élargi aux indigènes. Afin de contrer l'influence grandissante des mouvements nationalistes, l'administration coloniale entreprit de créer une multitude de petits partis satellites acquis par définition à sa cause.

C'est ainsi qu'avec l'appui des chefferies dites traditionnelles, une tradition de caporalisation et de socialisation à la servitude volontaire a pris corps. La naissance de la corruption électorale en régimes francophones date des années d'après-guerre. Colonialisme et démocratie étant incompatibles, tout fut chaque fois mis en œuvre pour fausser le verdict – brimades, harcèlement et intimidation, violence physique, mise au ban, répression administrative, dispersion des assemblées, bourrage des urnes, brutalisation des esprits et intronisation des laquais. C'est ainsi que, petit à petit, le principe du gouvernement représentatif fut vidé de tout contenu.

Le régime du parti unique ne fit qu'accentuer cette tendance, et la plupart des élections furent transformées en plébiscites. Les scrutins se soldaient par des scores invraisemblables. En l'absence de libertés publiques, les élections n'avaient guère pour fonction de permettre à la volonté générale de s'exprimer. Elles faisaient plutôt partie des mécanismes de confiscation du pouvoir. Les choses ont à peine changé depuis l'avènement du multipartisme. En droite ligne des traditions électorales coloniales, le suffrage universel est devenu l'un des multiples moyens par lesquels la tyrannie se perpétue.

Les techniques utilisées à cet effet sont nombreuses. Elles vont de l'interprétation abusive des textes à la falsification des émargements sur les listes électorales, l'utilisation de la violence et de l'intimidation pour supprimer la voix des électeurs dans les fiefs de l'opposition, le détachement des préfets, sous-préfets et commissaires de police et l'affectation de personnels de l'État et de fonctionnaires zélés dans les opérations électorales. Dans bien des pays, la loi électorale elle-même est à l'image du système qui l'a conçue. Il n'est pas rare qu'elle prévoie un scrutin uninominal majoritaire à un tour, ce qui veut dire que le pouvoir peut être dévolu à quelqu'un qui, arithmétiquement, n'a recueilli qu'une minorité de suffrages exprimés.

On comprend que dans ces conditions, l'alternance au pouvoir soit quasiment impossible. Les groupes dominants qui, depuis la fin de la colonisation, ont su détourner à leur profit la puissance publique à des fins d'accumulation privée, exercent un contrôle absolu sur les finances publiques, les marchés publics, le crédit, la réglementation, et surtout les principales rentes, qu'elles soient minières, forestières ou agricoles. Ils disposent également de la force armée, de la police, de la gendarmerie et autres unités spécialisées qu'ils peuvent transformer, en cas de nécessité, en véritables milices privées. Entretemps, ballottées entre les capitulations opportunistes des uns et les stratégies ethnicistes des autres, les oppositions sont divisées entre ceux qui font semblant de s'opposer afin d'être coopté dans le bloc hégémonique et ceux qui cherchent à restructurer l'ordre social sans souvent savoir comment.

8. LES CONDITIONS DU CHANGEMENT

Partout où un changement par les urnes a eu lieu, l'expérience africaine récente montre qu'il a fallu que soient réunies plusieurs conditions. Premièrement, il a fallu que l'opposition s'unisse derrière un candidat

unique, sur la base d'une plateforme minimum dont l'un des buts majeurs était, une fois la victoire acquise, la réforme fondamentale du système politique lui-même, la fin du pouvoir personnel et l'approfondissement de la démocratie. Une telle réforme concerne la forme même de l'État et la réarticulation de l'idée du bien commun. Le passage d'un État caporaliste et prédateur à un État de droit et de communautés, sous une forme éventuellement fédérale, est désormais une des conditions de la stabilité d'un pays. Le raccourcissement et la limitation des mandats présidentiels en est une autre, de même que la réforme de la justice, la garantie de son indépendance, l'élargissement des pouvoirs du Parlement et d'autres institutions indépendantes telles la cour constitutionnelle ou l'organisme chargé du contrôle des comptes publics. Le passage à l'État de droit exige par ailleurs la mise en place d'une charte des droits et des libertés, comprenant la protection et la défense des droits des femmes et des minorités et la promotion du plurilinguisme et du multiculturalisme.

La rupture avec le modèle de la déprédation exige, enfin, une réforme radicale des lois régissant l'allocation des marchés publics et la gestion des finances de l'État ainsi qu'un renforcement drastique des pouvoirs conférés aux agences de lutte contre la corruption, les détournements et la criminalité en général. L'autre condition pour un changement par la voie électorale est le ralliement à la coalition des forces de l'opposition des fractions dissidentes au sein du bloc au pouvoir. Ce ralliement n'est pas seulement essentiel dans le processus de constitution d'un bloc contre-hégémonique. Il est aussi nécessaire parce que la rupture n'est jamais totale. Pour réussir, toute recomposition politique mêle toujours plus d'éléments du passé qu'il n'y parait.

9. L'INDISPENSABLE MOUVEMENT SOCIAL

Pour l'heure, aucune de ces conditions ne semble prévaloir dans la plupart des États francophones. La neutralité des institutions chargées de la conduite des élections est discutable tant elles peuvent être chapeautées par les gouvernements. On peut difficilement compter sur les observateurs internationaux, dont la pusillanimité est établie depuis longtemps, ou sur l'impartialité des juridictions locales en cas de contestation des résultats. Rien ne garantit que les candidats de l'opposition puissent faire campagne sans entrave, ou que leurs réunions publiques ne soient pas indûment interdites ou dispersées, que leurs scrutateurs soient admis dans les bureaux de vote, que ceux-ci fassent l'objet de surveillance par l'ensemble des parties prenantes, et que ces derniers puissent participer au contrôle local des résultats ou assurer leur intégrité et leur acheminement jusqu'aux centres où se déroulera le décompte final.

Pour le reste, tout changement en profondeur requiert la formation d'un véritable mouvement social. Celui-ci ne se réduit pas à des épisodes protestataires tels que les émeutes, les jacqueries, les éruptions spontanées ou les poussées de fièvre inorganisées et sans lendemain que les pouvoirs africains ont appris à réprimer. Tout mouvement social digne de ce nom requiert, en revanche, une mobilisation élargie, sous l'égide d'une coalition multiethnique, multi-classe, multiconfessionnelle, multilingue et transversale, réunie autour d'un objectif partagé par une grande partie des couches de la société, disposant de soutien dans les médias, les organisations professionnelles, les syndicats, les églises et autres corporations et entités confessionnelles. Il s'agit d'un mouvement contre-hégémonique capable d'imprimer une durée, une structure et un horizon à la lutte.

10. LA LIBÉRATION DES FEMMES

Ce mouvement de transformation est indissociable de l'émancipation durable des femmes africaines. Il s'agit d'une dialectique implacable : les progrès démocratiques et les libertés fondamentales doivent renforcer

le cadre de protection des droits des femmes dans la société. Dans le même temps, l'engagement des femmes et leur combat pour l'égalité, rejoint par tous les hommes de bonne volonté, sont des vecteurs majeurs de la transformation démocratique.

Aujourd'hui, la situation reste extrêmement préoccupante, malgré des progrès réels dans certains pays ou dans certains secteurs. La culture patriarcale reste majoritairement la norme. Les inégalités, de fait, éclipsent l'égalité des droits, dans tous les compartiments de la société. Les violences faites aux femmes sont un tel fléau qu'elles sont parfois comparées, selon les termes du président sud-africain, à une véritable « pandémie ». Partout, la place des femmes doit être soutenue et promue avec force.

Cette lutte commence à la maison et se poursuit à l'école. Accéder à la salle de classe, recevoir une éducation qui ne perpétue pas les attitudes machistes et les clichés de genre, pouvoir poursuivre sa scolarité librement, faire reculer cette terrible pratique des mariages forcés ou prématurés, permettre aux jeunes femmes de travailler à l'égal des hommes, constitue un des combats majeurs à mener sur le continent, par tous les pays africains avec l'appui de leurs partenaires internationaux. C'est l'une des conditions essentielles de la durabilité sociale, économique et écologique de l'Afrique de demain.

Les femmes sont au cœur du fonctionnement des sociétés africaines, mais la reconnaissance qu'elles reçoivent est infime et leurs droits sont structurellement bafoués. Ce constat a été dressé à maintes reprises durant les débats organisés dans les douze pays avant le sommet de Montpellier.

De même, les participants ont été très nombreux à demander que les associations qui, en Afrique, souvent de manière très courageuse, défendent et protègent les communautés LGBTQI+ soient soutenues par la France et la communauté internationale. Leur travail est fondamental et absolument irremplaçable.

11. LE COMBAT CULTUREL ET LA RÉFORME INTELLECTUELLE

Finalement, mettre en mouvement une volonté collective au service d'un projet émancipateur exige de prendre au sérieux le champ culturel. C'est à partir de ce front que s'élaborent, en effet, de nouvelles visions du monde. À la demande messianique ou d'apocalypse, il faut donc répondre par un profond travail de réforme intellectuelle, artistique et culturelle. Pour se donner les moyens de reconstruire ce qui a été démoli, une lutte sur le long terme et au-delà des élections est nécessaire. L'investissement du champ de la culture et du travail intellectuel est une manière de construire cette durée.

Si les descriptions qu'on vient d'esquisser caractérisent, effectivement, le moment historique dans lequel se trouve l'Afrique, alors la question n'est plus seulement de savoir comment penser le continent à partir d'une approche géopolitique et géoéconomique, mais aussi à partir de quelle théorie du changement social. Comment se fait-il, par exemple, que la plupart des tentatives visant à renverser le modèle asymétrique en place se soldent par des échecs répétés alors même que la demande de transformation structurale n'a jamais été aussi manifeste ? La question du changement historique se pose par ailleurs à un moment où la colère, la rage et l'impatience ne cessent de monter, et avec elles la tentation de la démission, voire de la fuite ailleurs, au loin, ou encore la vaine glorification d'une violence sans projet politique. C'est ce que nous appelons « le lumpen-radicalisme ».

12. CAPORALISME ET LUMPEN-RADICALISME

Celui-ci se caractérise par le repli de plus en plus prononcé sur le local, la demande croissante d'autonomie, voire le désir de séparation, sous la forme soit de la sécession, soit du fédéralisme. Maintes communautés cherchent, en effet, à se protéger contre l'État, à se rabattre sur de petites unités de base, dont elles espèrent qu'elles pourront servir de contrepoint à la prédation rampante, et surtout d'appuyer une répartition plus équitable des ressources humaines.

Viennent ensuite les pratiques de défection, notamment par la migration illégale, c'est-à-dire la prise de risques mortels. Mais l'événement sans doute le plus marquant est l'accoutumance aux atrocités et calamités ainsi que la montée en puissance de formes de nihilisme qui passent de manière croissante pour du radicalisme. Le lumpen-radicalisme opère, ce faisant, par annexion des catégories et langages de l'émancipation et leur détournement en des causes et des pratiques qui n'ont rien à voir avec la quête de la liberté et de l'égalité ou le projet général d'autonomie. C'est ce que l'on voit, par exemple, avec la dissémination de diverses idéologies excluantes, qu'elles soient religieuses, ethniques ou basées sur les discriminations de genre et de sexe.

Certes, faut-il se méfier et ne pas stigmatiser les pratiques populaires du politique, ainsi que les formes de résistance des dominés, surtout lorsque cette résistance s'exprime dans des langages et des rituels longtemps désavoués par les dominants. Encore faut-il ne pas adopter l'attitude inverse, qui consiste à glorifier à tout vent les subalternes et à les parer de vertus qu'ils n'ont pas. Loin de contribuer à l'avènement de la démocratie, le lumpen-radicalisme relève plutôt de pratiques illibérales, souvent au service de démagogues et entrepreneurs de la violence, parés, à l'occasion, d'attributs providentiels.

Pour comprendre la montée de cette génération dans l'Afrique du début du XXIe siècle, il faut revenir sur le type de sujet qu'aura fabriqué la tyrannie postcoloniale, notamment au cours des vingt-cinq dernières années. Il s'agit, en général, de gens qui ne connaissent pas le monde et qui n'ont d'expérience qu'indirecte, celle des apparences, sous le signe de la marchandise qui éblouit, et du désir quasi-irrépressible qu'elle suscite. Il s'agit également d'une génération qui aura grandi sous le patriarcat et la gérontocratie et sous des régimes pratiquant ponctions et prédations diverses.

La tyrannie lui a appris à parler une langue dénuée de symboles. Cette « génération perdue » est convaincue que le feu ne peut être combattu que par le feu, l'ordure par l'ordure, la violence par plus de violence, et que seuls les vainqueurs ont raison. La brutalité ne lui apparait guère comme quelque chose de répugnant. Elle passe par d'interminables petits rituels d'humiliation et de petites rapines : la bordée d'injures et d'insultes déversées quotidiennement sur des gens dont on ignore tout, les bagarres de rue ou entre voisins, des châtiments corporels dans les écoles, les vexations et brimades de toutes sortes, que ce soit par le gendarme, le chauffeur de taxi, le policier en faction ou le préposé au guichet, le viol des esprits, des corps et des nerfs par l'État et ses représentants. Ces rituels quotidiens s'accompagnent de toutes sortes de ponctions et pratiques d'accaparement.

C'est ainsi qu'opère la machine sociale, sur la base d'une violence de plus en plus décentralisée, avec ses règles informelles. La compétition pour les statuts sociaux vise non pas à renverser ces dispositifs, mais à s'y insérer soi-même ou à disposer de relais à l'intérieur des réseaux qui les contrôlent. La tyrannie est donc largement décentralisée, presque cellulaire. Chaque détenteur d'une parcelle aussi petite soit-elle d'autorité l'exerce à son profit et au profit de sa chaîne de clients et de protecteurs. Cette segmentarisation de la brutalité a fini par faire de la tyrannie un système largement ancré dans les pores de la société et dont la reproduction se fait presque mécaniquement, y compris en l'absence du tyran lui-même.
Le lumpen-radicalisme n'a pas pour projet de transformer radicalement la société. Il est, au contraire, une modalité à part entière de la lutte sociale et politique. Il vise la capture du système et son détournement au

profit de nouveaux réseaux d'accaparement. Ainsi s'explique, par exemple, le « retour des caporaux ». L'État, dans un tel dispositif, n'est pas un bien public, et encore moins un bien commun. Il s'agit d'un bien anonyme, objet de ponction de la part de ceux qui disposent soit de la force, soit de relais au sein de divers dispositifs de prédation. On n'est donc pas face à une société des égaux ou à une communauté de pairs, mais à des réseaux de complices.

13. CONSTRUIRE DE NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE

Les changements et césures en cours – aussi bien endogènes qu'impulsés de l'extérieur – recomposeront les sociétés concernées. La question de savoir s'ils les bouleverseront de fond en comble demeure ouverte. L'histoire du continent, surtout au cours des XVIIIe et XIXe siècles, montre que les grands basculements internes ont généralement été des réponses aux transformations survenues dans la relation que les sociétés africaines entretenaient avec le capitalisme mondial. Ces basculements intergénérationnels se sont produits au point d'intersection des facteurs démographiques et des facteurs écologiques et, parfois, des phénomènes religieux ou parareligieux. Les luttes générationnelles y ont souvent joué un rôle décisif. Les grands acteurs en ont souvent été les classes commerçantes contrôlant des réseaux marchands à longue distance, les hommes armés et les propriétaires de petits capitaux culturels, tels les prophètes, marabouts et prédicateurs itinérants, devins et guérisseurs. Les coalitions gagnantes sont celles qui ont su tisser des parentèles élargies.

De manière générale, le pouvoir gérontocratique a su dompter les soulèvements des cadets et a su les transformer en « révolutions passives ». Très souvent, au lieu de se soulever, les dominés ont préféré adopter des stratégies d'évitement, ou même prendre la fuite et s'établir au loin, évitant par ce moyen la confrontation directe. Les seules expériences historiques de décapitation radicale des élites dominantes ont été celles de l'Éthiopie, et sur un mode paroxystique, celle du Rwanda. En règle générale, l'involution a pris le pas sur la révolution. Ce schéma historique perdure. Pourtant, ces rapports intergénérationnels, de même que les inégalités entre les femmes et les hommes, ne peuvent pas se maintenir en l'état. Ils devront inévitablement se transformer. Notre intérêt partagé est d'accompagner ces transitions aussi rapidement que possible, en privilégiant les innovations sociales qui ont d'ores et déjà lieu. Dans le cas contraire, nous assisterons à une série de ruptures et de crises coûteuses et douloureuses.

Associés aux enjeux migratoires dont nous avons parlé plus haut, le risque est d'assister alors à la formation de marchés régionaux de la violence où se recrutera, à bas prix, une main-d'œuvre militaire abondante. C'est la raison pour laquelle beaucoup s'opposent aux politiques des grandes puissances en Afrique qui donneraient la prime à des considérations militaro-sécuritaires. Car si priorité il y a, c'est d'avancer vers la désescalade et la démilitarisation du politique et de la vie sociale et économique sur le continent. Ceci exige que l'on investisse massivement non pas dans des interventions à répétition ou le maillage du continent en hubs militaires aux fins d'intervention, mais dans la prévention et la gestion des conflits. Il n'y a que la démocratisation pour y contribuer de façon durable.

La moitié des ressources affectées au *militariat* doivent être allouées au renforcement des institutions et de la société civile, sans laquelle nulle démocratie ne s'enracine, et à la promotion des mobilités régionales. C'est ainsi qu'on reconfigurera le champ du politique. C'est également de cette manière qu'on créera une autre base sociale sur laquelle pourraient éventuellement s'appuyer des pouvoirs alternatifs.

Le moment colonial et le moment nationaliste ont enclenché, au XXe siècle, un processus de constitution de classes dominantes nationales. Le moment néolibéral a conforté celui-ci. Si l'emprise de ces classes dominantes

devait se renforcer à l'horizon 2060, ce serait au prix de l'aggravation de l'inégalité, de conflits de toutes sortes, voire de l'éviction de la scène politique de fractions entières de la population et de leur transformation irréversible en subalternes, grâce notamment à la fermeture de voies ou de pratiques de mobilité sociale.

La question qui se pose est de savoir s'il est possible de réorienter les relations entre l'Afrique, la France et l'Europe de telle manière que ces relations aient un impact sur le processus de constitution et de reproduction des élites et classes dominantes, dans le sens de la construction de sociétés ouvertes sur le continent. Dans quelle mesure la présence et l'action de la France en Afrique peut-elle contribuer à tempérer les inégalités et à favoriser la mobilité sociale et l'inclusion la plus large possible sur la scène politique, en lieu et place de l'éviction ?

Une telle démarche exige qu'une critique économique et institutionnelle soit faite des formes de gouvernement tyrannique à l'œuvre en Afrique. Cette critique est d'autant plus urgente que le mode d'allocation et de gestion des ressources de ces régimes a largement démontré son inefficacité. L'augmentation de la population dans les prochaines décennies aggravera les conflits concernant l'accès aux ressources. En l'absence d'innovations socio-politiques, la privatisation des droits d'accès soit par la violence, soit par l'instrumentalisation du droit, deviendra la règle. La généralisation des formes de plus en plus violentes et de plus en plus exclusives d'accès aux ressources entraînera la privation d'accès pour des secteurs entiers de la population. Il en résultera de graves inégalités sociales qui, en retour, accroîtront la vulnérabilité écologique et économique de maintes communautés.

La lutte pour les ressources vitales affectera en particulier les jeunes et les femmes. Elle entraînera aussi des conflits au sein des mêmes groupes à différents niveaux, qu'il s'agisse de conflits entre genres ou entre générations. Au fur et à mesure que les relations de pouvoir entre les différents acteurs se déplacent, les institutions qui régulent les droits feront l'objet de contestations renouvelées. Le sort des femmes, en particulier, ne fera pas l'objet de transformations notables tant que le système de gouvernance actuel demeurera en place. Certes, dans maintes sociétés africaines, les rôles des femmes et des hommes sont plus distincts et plus complémentaires qu'on a bien voulu le reconnaître. Mais les contrôles sur les ressources sont, de manière générale, le fait du pouvoir masculin. Dans bien des endroits, la dégradation des droits des femmes se poursuivra. Une intensification débridée de la compétition pour les ressources exclura progressivement la plupart d'entre elles de l'accès aux biens productifs alors même qu'elles sont responsables économiquement et socialement de nombreux aspects de la reproduction quotidienne. La dégradation des sols, les expropriations, les sécheresses, les pénuries et les lois discriminantes auront le même effet.

Une nouvelle écologie institutionnelle est donc nécessaire. Elle doit garantir des mécanismes de décision et de négociation rapide. À son fondement, elle doit permettre un équilibre dynamique entre la démographie et les distributions des rares ressources, sur la base du principe d'inclusivité. Une place doit être faite aux mécanismes de prise de décision à l'échelle locale et transfrontalière. Des investissements massifs doivent être libérés dans le but de reconstruire les capitaux socio-politiques, ainsi que les compétences et les connaissances et savoirs des acteurs locaux. Il en est de même du renforcement et de l'amélioration des capacités de création de liens. Tel est le nouveau nom de la démocratie.

Une telle reconstruction de long terme des sociétés civiles ne se décrétera pas de l'extérieur. La démocratie est le produit complexe, instable, d'une tension politique et de luttes sociales qui visent à la créer, à la maintenir et à la développer. Cette lutte prendra au moins quelques générations. Mais elle est le pari le moins coûteux en vies humaines. Elle requiert une implication structurelle des diasporas. À l'inverse, les interventions militaires à répétition ne font qu'enraciner les populismes, l'ultra-nationalisme et les mouvements armés, sur fond d'intensification de la prédation et de l'extraction.

IV

AFRIQUE, FRANCE, EUROPE : LES TENTATIVES ANCIENNES ET NOUVELLES POUR RENOUER LES LIENS AVEC L'AFRIQUE

IV

Si l'on contemple les décennies de relations entre l'Afrique et la France, l'histoire nous oriente vers les deux versants d'un même massif. D'un côté, de manière ténue et souvent discrète, se dessine l'histoire longue des tentatives de réforme dans les relations entre l'Afrique et la France. De l'autre, celle de la prédation et des réseaux d'influence. Ce que l'on a souvent appelé la « Françafrique ».

L'idée ici n'est pas, bien sûr, de présenter une histoire exhaustive des relations avec l'Afrique ou de la politique coloniale puis internationale de la France, mais de relever des traits saillants et de remettre ces relations en perspective, jusqu'à la période actuelle.

1. LA TRADITION DE RÉFORMISME COLONIAL

On tend à l'oublier, à partir de 1870 les conquêtes coloniales ont parfois rencontré de l'hostilité ou, le plus souvent, de l'indifférence de la part de l'opinion française. Ce désintérêt contraste à l'époque avec l'ardeur des quasi-groupes de pression que sont les sociétés de géographie, les chambres de commerce de Bordeaux, du Havre et de Marseille, les milieux de l'armée et de la marine, ou les missionnaires au premier rang desquels l'on retrouve les Pères Blancs. Par la suite, de 1927 à 1931, les premières campagnes du « parti colonial » pour la « mise en valeur » des colonies remportent des succès. L'idée coloniale enregistre cependant un net recul entre 1932 et 1935 avant de s'imposer à nouveau face à la menace allemande, par le biais du thème du « salut par l'empire ».

Au fil de ces variations, une tradition dite du « réformisme colonial » a perduré, en réalité, dès les premières heures de l'expansion outre-mer. Même lorsque l'opinion y était majoritairement favorable, les débats politiques et intellectuels ont toujours existé et la politique de colonisation a été contestée, parfois pour de mauvaises raisons, souvent par pragmatisme, mais aussi par humanisme et esprit de fraternité. Par-delà ses ambiguïtés, la tradition du réformisme colonial présente les traits distinctifs suivants.

D'abord, à ses yeux, les colonies ne sont pas des « appendices lointains de notre puissance », pour reprendre la terminologie de l'époque, un espace social et politique à tous points de vue séparé de la métropole. Au contraire, elles sont une partie organique irriguant l'ensemble français. Ainsi, revendiquer plus de liberté pour la métropole équivaut, par transitivité, à revendiquer plus de liberté pour les colonies elles-mêmes, alors considérées comme des *parcelles dispersées* de la France elle-même. Critiquer, par exemple, la politique coloniale du gouvernement de Napoléon III, c'est intenter le procès du régime impérial lui-même. Le régime colonial est, quant à lui, le prototype d'une « administration despotique et irresponsable ».

Il est vrai, à l'origine, cette critique est faite pour le bénéfice des colons, le régime discrétionnaire étant décrit en priorité comme la négation de toute liberté réelle de ces derniers. Mais le réformisme colonial, tel qu'il apparaît à la charnière des années 1910, élargit cette critique et répudie explicitement la notion fondatrice de toute relation coloniale, à savoir l'idée de « l'infériorité naturelle des races de couleur ». C'est d'ailleurs à ce titre qu'est contesté, dès le milieu des années 1920, le code de l'indigénat et, de manière générale, la domination de l'Europe sur la majeure partie des territoires de l'univers. C'est aussi à ce titre que les mesures visant une participation directe des Africains à la gestion des Sociétés indigènes de prévoyance (SIP)[62] est préconisée,

62 Créés et organisées par une loi du 14 avril 1893, les Sociétés indigènes de prévoyance ont pour but de prévenir la disette et d'aider les indigènes des campagnes : distribution de grain, avantages en nature ou en numéraire aux agriculteurs, réserve de céréales et prêts.

ainsi que leur accession plus facile à la propriété privée, ou encore l'abolition des réquisitions, travaux forcés et corvées de portage, la réorganisation des stations agricoles ou des mesures médicales, scolaires et d'épargne. Cette tradition admet, enfin, qu'aussi bien la métropole que l'Empire sont appelés à se transformer l'une et l'autre. Toute exploitation éhontée des colonies ne pouvait qu'entraîner des conséquences néfastes pour le bien-être de la démocratie en métropole.

2. L'EMPIRE BOUSCULÉ

L'action des forces réformatrices et l'irruption des colonisés sur la scène de l'histoire précipitent les ruptures décisives. La Première Guerre mondiale, avec la participation des troupes de l'Empire, avait donné les premiers coups de boutoir à la politique coloniale. Dès 1918, les milieux coloniaux politiques et économiques eux-mêmes répétaient que le secret du relèvement résidait dans les richesses naturelles « de nos colonies », et que des « marchés coloniaux protégés » étaient l'une des conditions de la reprise du commerce. Il fallait, en conséquence, accroître l'outillage et la force de production de l'Empire.

La Seconde Guerre mondiale en sonnera le glas. L'ordre international du XIXe siècle était définitivement rompu. Les deux grands vainqueurs de la guerre, les États-Unis et l'URSS, étaient l'un et l'autre dressés contre la politique coloniale de la France, avec plus ou moins de bonne foi. Les principes sur lesquels reposait la relation coloniale étaient battus en brèche. La guerre contre le nazisme ayant été faite sous le sceau de la défense des libertés fondamentales, la théorie wilsonienne du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » devint le *leitmotiv* de l'anticolonialisme. Souleymane Bachir Diagne l'a écrit très justement : à partir des années 1940, « il est devenu de plus en plus évident que le système colonial tel qu'il avait existé jusque-là était condamné. Les peuples colonisés qui avaient payé le prix du sang pour la liberté en combattant nazisme et fascisme n'acceptaient pas que la domination impériale reprît et continuât comme avant[63] ».

Le ralliement de l'Afrique à la France libre est parti de la conférence de Brazzaville. Lors cette conférence de janvier et février 1944, le général de Gaulle tente d'inventer à l'Empire colonial un nouveau destin en posant le principe de la gestion des affaires africaines par les Africains eux-mêmes. Alors que la guerre n'est pas encore terminée, il qualifie cet enjeu d'urgence absolue. À ses yeux, l'avenir de la France dépend autant de la victoire alliée que des relations avec les colonies. Dans la foulée, les États de l'Indochine, libérés du joug japonais, réclament leur indépendance. Des mobilisations multiformes agitent les protectorats de Tunisie et du Maroc. Des troubles sanglants ont lieu en Algérie, à Madagascar, au Cameroun. Sur le coup, le général de Gaulle ne propose rien de concret, hormis la création de la caisse française de développement, ancêtre de l'Agence française de développement, mais l'Empire est secoué de toutes parts.

3. LA CONFÉRENCE DE BRAZZAVILLE (1944)

Lors de la conférence de Brazzaville s'affrontent, en réalité, deux visions de l'avenir des relations entre la France et l'Afrique.

La première s'adosse à une affirmation centrale : « Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire ; la constitution éventuelle, même lointaine, de *self-governments* dans les colonies est à écarter ». Au

63 Souleymane Bachir Diagne, *Le fagot de la mémoire,* Paris, Éd. Philippe Rey, 2021.

contraire, le pouvoir politique de la France doit continuer de s'exercer « avec précision et rigueur sur toutes les terres de son Empire ». Cette thèse de l'unité politique infrangible du monde français est en général encouragée par les milieux d'affaires.

Hostiles à la politique d'assimilation, ils sont partisans du maintien d'un régime d'autorité sous toutes ses formes, en commençant par la conservation de pouvoirs étendus aux gouverneurs et administrateurs. Ils s'opposent à l'octroi des libertés politiques. Celles-ci devraient, à leurs yeux, être réservées à des éléments choisis des sociétés indigènes. Les mêmes milieux privilégient une attitude paternaliste en matière de progrès social et de réforme de la justice. Ils s'opposent à l'octroi de libertés telles que la liberté de presse ou la liberté syndicale. En matière de politique économique, ils donnent la priorité au développement des entreprises européennes privées, aux sociétés de commerce et aux plantations et sont hostiles à une intervention de l'État comme aux tentatives d'organisation de la production indigène sous l'égide des sociétés indigènes de prévoyance ou de coopératives. Ils réclament cependant le soutien de l'État quand il s'agit de recruter des travailleurs.

Ces prises de position servent de prémices à ce qui, au lendemain de la décolonisation, deviendra la « Françafrique ». Cette notion, forgée au départ comme une « alliance heureuse », a vite pris une tournure critique et péjorative. Elle a fini par désigner ce que les relations entre l'Afrique et la France offraient de plus détestable, de plus exécrable et de plus condamnable : les connivences politiques, le soutien aux tyrans, les officines clandestines, les marchés économiques de gré à gré baignant dans la corruption et, dans les cas extrêmes, les meurtres et les assassinats. Ces pratiques ont profondément discrédité la France aux yeux d'une partie importante de l'opinion africaine. Aujourd'hui encore, elles creusent un stigmate sur ses actions en Afrique et couvrent d'un épais soupçon toute proposition nouvelle et toute tentative de réforme.

L'histoire de la « Françafrique » a été maintes fois racontée, y compris par des historiens de grande envergure. C'est, en réalité, une double histoire, celle d'une volonté de domination et d'emprise, et celle d'une servitude, à maints égards, volontaire. C'est aussi celle de l'impossibilité – présumée – de concilier les intérêts de la France et ceux de l'Afrique. La « Françafrique », de ce point de vue, se situe dans la continuité de l'ancien « pacte colonial ». Politique d'exploitation et de compression, le pacte colonial était, comme le définissait Albert Sarraut, l'incarnation du droit du plus fort[64]. Dans le cadre dudit pacte, le système économique des territoires colonisés était orienté dans le sens des intérêts exclusifs de la métropole.

Les capitaux engagés dans les entreprises coloniales étaient minimes. Les placements étaient effectués sans grands risques et devaient être immédiatement rentables. Des compagnies de commerce, à l'exemple de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) ou la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA) pratiquaient la traite des produits agricoles dans des comptoirs et escales repartis dans tout le pays. C'est ainsi qu'étaient drainés les arachides, l'huile de palme et autres oléagineux, le café, le cacao, le coton, les bananes, le sisal, les bois et les fruits coloniaux. Ces compagnies étaient elles-mêmes liées aux compagnies de navigation qui assuraient le transport de la colonie vers la métropole. Les unes et les autres étaient financées par des établissements de crédit, liés eux-mêmes aux grandes banques d'affaires dont dépendaient, en définitive, toutes les entreprises coloniales, banques locales, entreprises de transport maritime, fluvial et routier, de construction de ports et voies ferrées, de plantation et d'exploitation forestières, de production de force motrice ou d'industries de transformation, là où il en existait. C'était surtout le cas en Indochine où la concentration était la plus manifeste. La banque d'Indochine contrôlait le commerce d'exportation du riz et du maïs, les plantations de caoutchouc, les mines de charbon et d'étain. En Afrique, la banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit lyonnais, Rothschild, la Société marseillaise de crédit ainsi que des compagnies de navigation marseillaise et bordelaises, assuraient les mêmes fonctions.

64 Sarraut Albert, *La Mise en valeur des colonies*, Paris, Éditions Payot, 1923.

Ce *bilatéralisme imposé* s'appuyait sur un appareil administratif et militaire. À son fondement était le dogme de l'infériorité des « races de couleur ». L'action colonisatrice était pleinement justifiée par les progrès et « la civilisation » qui, supposait-on, était inévitablement porteuse. Dans la logique du pacte colonial, toute perspective de réalisation immédiate de l'égalité était écartée d'emblée, que cette égalité soit politique ou administrative. Les systèmes de naturalisation en masse étaient repoussés. Le suffrage universel n'existant pas, toute idée de *self-government* était *a priori* exclue. De pouvoirs et libertés « avant l'heure », il n'en était pas question. Les « populations indigènes » ne sauraient guère s'en servir, était-il allégué.

Qu'elle soit assumée ou non, cette ligne du passé reste forte, ainsi que le démontrent les tribulations dans le couloir sahélo-saharien, les atermoiements dans les États côtiers et forestiers d'Afrique centrale et des pourtours du bassin du lac Tchad, la fausse opposition entre démocratie et sécurité ou le doute profond quant à la possibilité ou la nécessité d'un État de droit en Afrique.

Face au défi géopolitique posé par la Russie, la Chine, la Turquie ou d'autres acteurs anciens et nouveaux, la tentation demeure de se recroqueviller sur les vieux réflexes, et sur une vision étroite de « l'influence » et de « l'action de la France en Afrique », arc-boutée sur l'ancienneté de ses intérêts économiques sur une partie du continent. Au fil du temps, cette approche a eu pour effet direct l'accumulation d'un immense potentiel de passions négatives au sein des opinions africaines et diasporiques. Nonobstant l'octroi de l'indépendance, une fraction importante de cette opinion continue d'accuser la France d'ingérence dans les affaires du continent. Sortir du face-à-face colonial et transformer la *relation bilatérale imposée* en *relation bilatérale consentie* est ainsi devenu le *leitmotiv* d'une contestation qui trouve ses relais les plus puissants au sein des jeunes générations.

4. UN AUTRE REGARD SUR L'AFRIQUE

La deuxième vision des rapports entre l'Afrique et la France se voulait résolument réformiste et, à certains égards, anticolonialiste. Elle s'inscrivait explicitement dans la tradition de la révolution qui aboutit en 1848 à l'abolition de l'esclavage. De façon tout à fait significative, cette deuxième version préconisait une « transformation profonde de nos propres habitudes mentales » qui consiste à « considérer que les indigènes sont d'une essence quelque peu inférieure à la nôtre ». Dans cette perspective, la France devait jouer un rôle de guide vers une « civilisation supérieure » en se consacrant désormais non plus de préférence à ses propres intérêts, mais à ceux des populations rassemblées dans l'Empire. Cette version s'efforçait par ailleurs d'éviter une explosion de nationalisme.

Elle prit une forme concrète dans le projet d'une Union française. Celle-ci désignait un ensemble territorial réparti sur les deux hémisphères et englobant avec la France proprement dite ses dépendances extérieures, antérieurement connues sous les noms de « colonies » et de « pays de protectorats ». Elle était définie comme une entité plus ou moins fédérale, ou tout « pays français », moralement égal à chacun des autres, métropole comprise, pouvait suivre sa vocation distincte tout en participant aux droits et obligations d'une même « société humaine ». Elle abolissait par ailleurs les discriminations qui, à des degrés divers, avaient jusque-là déterminé les statuts des pays d'au-delà les mers, possessions et dépendances comprises. L'Union, ainsi envisagée, était appelée à être la force politique d'une Communauté morale de races et de civilisations différentes, évoluant séparément, toujours dans la conscience de leurs intérêts communs.

Même si la Constitution de 1946 ne modifie pas fondamentalement la structure d'un État qui continue de se concevoir comme un Empire, elle confirme néanmoins, dans son préambule, l'engagement de la France à

« conduire les peuples dont elle a la charge à la gestion de leurs propres affaires ». La planification économique a été l'un des outils majeurs de la réémergence de la France après-guerre pour se relever des ruines et réparer les dégradations de la période d'Occupation. La France devait rattraper le retard qu'elle avait pris par rapport aux autres nations industrielles, aussi bien pendant la décennie 1930-1940 que pendant la période d'innovation technologique intense de la guerre elle-même. Si le plan de modernisation et d'équipement introduit les territoires d'outre-mer dans cette planification d'ensemble, les colonies, elles, restent pensées comme des territoires ayant la fonction de soutien à la métropole en vue de la reconstruction. L'injonction politique est cependant formelle : les relations avec l'Afrique doivent évoluer et s'appuyer sur des « bases nouvelles », avec comme objectif « le progrès humain de ses habitants ».

Par-devers la réaffirmation du caractère impérial de la République française et la primauté des intérêts métropolitains, ces mouvements se poursuivent sans arrêt dans les années 1950, au rythme d'une course contre-la-montre. La rupture se dessine avec la tradition assimilationniste. Un système métropole-territoires coloniaux fondé sur la philosophie de l'association se met en place. Il est organisé suivant des normes à tendance fédérative. Un nouveau regard est porté sur les peuples colonisés qui se voient reconnaître une identité propre à respecter en tant que telle. D'autres formes d'organisation politico-institutionnelles sont envisagées, qui ne consistent pas en la seule reproduction du modèle métropolitain. La reconnaissance de la personnalité politique, culturelle et juridique de ces peuples et États vise des rapports étroits avec la France. Mais les limites de l'évolution acceptable sont posées. L'autonomie ne concerne pas les instruments de la souveraineté : défense, sécurité intérieure, diplomatie, monnaie, affaires économiques impériales. La « puissance par l'empire » reste le maître-mot. C'est sur ces bases que se développera la future politique de coopération.

La décolonisation, en effet, a débuté sur le continent asiatique. Les gouvernements français, dans l'éprouvante instabilité de la IVe république, cherchent à trouver un nouvel équilibre dans les relations avec l'Afrique, qui préserverait les intérêts français, tout en étouffant – trop souvent dans la violence et la panique – les feux croissants de l'anticolonialisme.

La tentative la plus aboutie, mais aussi la plus tardive, est connue sous le nom de loi-cadre Deferre, en 1956. En partie *co-construite* – comme on le dirait aujourd'hui – par des responsables africains, dont Félix Houphouët-Boigny au premier chef, elle instaure une forme d'autonomie et des conseils locaux élus démocratiquement. L'Union française devait être une sorte d'union fédérale entre la République française, les territoires d'outre-mer qui en étaient une partie intégrante d'une part et, d'autre part, les États et territoires associés. Mais la République française elle-même ne se considérait pas comme faisant partie de l'Union française. Cette réforme ne fait que retarder l'inévitable. L'échec est concrétisé par le drame indochinois. En 1960, le barrage de la colonisation en Afrique cède enfin. La France est contrainte de liquider presque tout son empire colonial. Tout est emporté, jusqu'à l'Algérie qui retrouve son indépendance en 1962. Une longue période commence, sur laquelle plane le spectre de la « Françafrique ».

5. LE CUL-DE-SAC

Dans la foulée de la décolonisation, les États africains sont pris dans l'étau de la guerre froide[65]. Après les indépendances, une part significative de la politique française, connue sous le nom de « coopération », visait à accompagner les nouveaux pays indépendants dans la construction de leur souveraineté et de leur

65 Raymond Aron, Conséquences économiques de l'évolution politique en Afrique noire, *Revue française de science politique*, vol. 9, nº 3, 1959, pp. 610-618.

développement[66]. L'ancienne métropole établit des relations spéciales avec les États nouveaux au moyen de traités et d'accords divers. À partir des années 1960, des milliers de coopérants français, avec leur famille, ont vécu sur le continent africain et dans l'océan Indien, et ont été activement impliqués dans tous les secteurs de la vie des nouveaux États : armées, écoles, universités, exploitations agricoles, coopératives, administrations, industries[67]. Enseignants, médecins, agronomes, ingénieurs et fonctionnaires interviennent dans le domaine dit de l'assistance technique civile[68]. Mais la coopération inclut aussi la fourniture d'armes à plus de dix pays francophones et la présence, au début des années 1960, de près de 60 000 hommes sur le terrain[69].

Au même moment, un mouvement s'opère en sens inverse, de l'Afrique vers la France. Les ordonnances de 1945 avaient déterminé les conditions d'acquisition de la nationalité française, de l'entrée et du séjour des étrangers sur le territoire français. Elles ne s'appliquaient pas aux Africains. D'abord sujets puis citoyens de l'Union française de par la Constitution de 1946, ces derniers jouissaient, en principe, d'un droit de libre circulation sur l'ensemble de ce qui constituait, à l'époque, le territoire français. Sous la colonisation, la circulation entre les possessions d'Outre-mer et la métropole concernait surtout les élites politiques et commerçantes. C'est à partir des années 1950 que le patronat se mit à voir d'un œil favorable la possibilité de diversifier les sources d'une main-d'œuvre non qualifiée. Celle-ci était nécessaire aux efforts de reconstruction d'après-guerre et, plus tard, au développement de la production de masse. Or, très vite, cette aspiration entra en conflit avec le souci de contrôler les entrées. C'est alors que commença le long processus qui débouchera, dès 1974, à l'intégration des Africains originaires des pays anciennement sous administration française dans le droit commun régi par les ordonnances de 1945[70] . En effet, avec la suspension de l'immigration économique en 1974, des restrictions visant de manière sélective et spécifique les migrants d'origine africaine sont promulguées. Leur liberté de circulation et d'établissement en France est remise en cause, tandis que leur droit au séjour est limité.

Suite à des conventions passées avec nombre de ses anciennes colonies, des milliers de familles africaines, issues de toutes les régions du continent, avaient auparavant pu s'installer en France. Cette immigration avait souvent été cantonnée dans des espaces spécifiques, à la limite de la marginalisation. La plupart des travailleurs étaient venus sans femme ni enfant à la fin des années 1960. Dans plusieurs groupes, l'immigration familiale se réalisait dans le cadre des foyers[71]. La restriction du droit de vivre en famille toucha sévèrement les familles africaines. Les retours temporaires ou définitifs au pays d'origine – que les migrants pratiquaient pour des raisons familiales – devinrent risqués. De la fin des années 1970 à l'orée des années 2000, de nombreux changements de législation[72] achevèrent de produire un nombre considérable d'« irréguliers[73] ».

Au niveau de segments importants des élites tant françaises qu'africaines, des liens d'intérêt, souvent occultes, se sont créés et se sont renforcés, pour préserver les richesses – considérables – entre les mains de quelques-uns. Après les trois décennies 1960, 1970 et 1980, malgré l'aide publique et les déclarations de principe des deux côtés, il est évident que la marche vers le progrès des pays africains a trop souvent cédé le pas à une corruption généralisée, au sous-développement chronique et à l'enlisement social et démocratique. De part et d'autre de la Méditerranée, les responsabilités sont immenses. Au milieu des années 1980, la « coopération franco-africaine » se définit comme une forme de clientélisme international gérée de manière conservatoire et quasi-ritualisée.

66 Rapport Jeanneney, sur « les divers éléments d'une politique de coopération » (1963) ; Jacques Foubert, La politique française de coopération : une doctrine à concevoir, *Tiers-Monde*, tome 14, n° 14, 1973, pp. 711-720.

67 Philippe Hugon, Portraits comparés du coopérât et de l'administrateur de la France d'Outre-mer au tournant des indépendances, *Revue d'histoire d'Outre-mer*, 384-385, 2014, pp. 15-35.

68 Ministère de la Coopération, *L'assistance technique française (1960-2000)*, Paris, La Documentation française, 1994 ; Marie-Christine Kessler, La coopération administrative et ses problèmes : réflexions à partir de l'expérience française, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 59, n° 2, 1993.

69 Pascal Chaigneau, *La politique militaire de la France en Afrique,* Paris, CHEAM, 1984, pp. 37-39.

70 Catherine Quiminal, Mahamet Timera, 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine, *Hommes et Migrations*, n° 1239, 2002, pp. 19-32.

71 Jacques Barou, Espaces migratoires pluriels des Africains de France, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49, 1990, pp. 99-103.

72 Loi Bonnet de janvier 1980, loi Peyrefitte de 1981, les mesures d'incitation au retour de 1975 à 1978, les retours forcés de 1978 à 1981, la loi d'aide à la réinsertion de 1983, les « lois Pasqua », etc.

73 Paris E.S.N.A, Migration noire en France, *Hommes et Migrations,* 1967 *;* Didier Fassin, Alain Morice, Catherine Quiminal, *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, 1999.

Certes, sous Georges Pompidou, les accords de coopération sont révisés et le premier sommet franco-africain a eu lieu, mais ces innovations se font dans la plus stricte fidélité aux conceptions du général de Gaulle[74]. Des aménagements à la marge se sont également opérés sous Valéry Giscard d'Estaing. La mercantilisation croissante des relations entre la France et l'Afrique se traduit par les premières tentatives d'ouverture vers les États non-francophones[75]. Dans les deux cas, cependant, le désir de puissance demeure[76]. Les deux septennats de François Mitterrand sont marqués par les profondes mutations du contexte international de l'époque : la fin de l'ère bipolaire, l'implication croissante de la France dans un processus d'intégration européenne en phase d'accélération, et la dépendance accrue de l'Afrique à l'égard des institutions financières internationales. Ils s'achèvent par le génocide des Tutsis au Rwanda[77].

François Mitterrand cherche à sortir de l'ornière, en définissant une nouvelle doctrine politique, lors de son second mandat : si les pays d'Afrique ne se démocratisent pas, ils perdront le soutien, financier et politique, des pays du Nord. Cette nouvelle politique, cependant, fait long feu. Il semble impossible, alors, de conditionner l'aide publique au développement aux avancées de la démocratie. Pour faire bonne figure, une forme de multipartisme se met en place dans les pays africains. Mais ce sont le plus souvent des réformes de façade et le pouvoir reste aux mains d'une élite de plus en plus décriée. Pour la France, la défense des intérêts nationaux économiques et diplomatiques (l'appui de l'Afrique est précieux à l'ONU et dans toutes les enceintes collectives) incite les gouvernements successifs à composer avec les « réalités » africaines. C'est dans cette ligne que s'inscrit la double présidence de Jacques Chirac, dont on sait par ailleurs qu'il a entrepris avec conviction des actions en faveur du développement africain, dans le domaine de la santé par exemple, avec la création du Fonds mondial ou d'UNITAID.

Chacun à leur tour, Nicolas Sarkozy et François Hollande veulent rompre avec leurs prédécesseurs et insistent sur l'importance d'une « nouvelle politique » avec l'Afrique. Ces tentatives ne se concrétiseront pas. Le mandat de Nicolas Sarkozy est marqué par les malentendus et les polémiques, en particulier lors de son discours de Dakar, puis lors des interventions militaires en Côte d'Ivoire et en Libye. Ces initiatives sont mal reçues par les opinions africaines. Cette impression ne sera pas corrigée par l'allocution devant le Parlement sud-africain du Cap, où le chef de l'État français plaide pourtant ardemment pour la « Renaissance » africaine. François Hollande – qui se bat pour que les enjeux africains soient placés au cœur des négociations climatiques, à l'occasion de la COP21 et de l'Accord de Paris – n'aura pas le temps ou l'espace politique nécessaire pour transformer les relations avec l'Afrique. L'intervention militaire au Sahel date de son mandat.

Depuis 1960, aucun chef d'État français n'a fondamentalement altéré ou modifié l'équation que l'Afrique représente pour la France. Tous ont estimé que la position de la France sur la scène internationale exigeait le maintien de l'influence française en Afrique. Aucun ne s'est véritablement servi des mutations de la donne géopolitique et économique mondiale pour réévaluer le bilan coûts/avantages de la relation franco-africaine. Par conséquent, le statu quo a été globalement maintenu, y compris là où des mutations institutionnelles ont eu lieu. Elles n'ont pas débouché sur l'avènement d'un ordre totalement nouveau, et les changements n'ont guère pris la forme d'une rupture.

Or, si le terme « Françafrique » continue de regrouper des différends d'ampleur variable qu'il convient d'apurer, l'on peut néanmoins se demander s'il traduit encore, de façon adéquate, la réalité d'une relation changeante. À

74 Patrick Quentin, Albert Mabileau, « L'Afrique noire dans la pensée politique du général de Gaulle », *in* Centre d'Études de l'Afrique Noire, Institut Charles de Gaulle, *La politique africaine du général de Gaulle*, Paris, Éditions Pédone, 1980, compte rendu du colloque de Bordeaux des 19-20 octobre 1979.
75 J.-L. Dagut, L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien, *Politique africaine*, n° 5, 1982.
76 Daniel Bach, « La France en Afrique sub-saharienne : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques », *in* Marie-Claude Smouts, Samy Cohen, *La politique étrangère de Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985.
77 Jean-Francois Bayart, *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984 ; Jean-François Bayard, La problématique de la démocratie en Afrique noire : la Baule et puis après ?, *Politique africaine*, n° 43, 1990 ; Philippe Marchesin, Mitterrand l'Africain, *Politique africaine*, n° 58, 1995 ; Franck Petiteville, Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme, *Études internationales* 27, 3, 1996, pp. 571-601.

titre d'exemple, la permanence du franc CFA n'a guère empêché la France de perdre des parts de marché, y compris dans ses anciennes colonies. La volonté officielle de domination qui lui est imputée, si elle existait, viendrait vite se heurter à l'absence objective de moyens. À la vérité, un relatif desserrement des contraintes est en cours depuis le dernier quart du XXe siècle. Les modes d'interaction entre l'Afrique et le reste du monde se pluralisent.

Que ce soit sur le plan économique ou culturel, d'autres types de circulation mondiale sont venus se greffer au vieux face-à-face colonial et bien des régimes au pouvoir dans les territoires anciennement dominés par la France disposent dorénavant d'une marge relative d'autonomie. Les modes de gestion de cette autonomie dépendent davantage des rapports de force locaux que des diktats venus de l'extérieur. D'autre part, si la France demeure aussi omniprésente dans la conscience africaine, tel n'est pas le cas de l'Afrique dans la conscience publique française où elle fait plutôt l'objet d'une relative marginalisation, ou d'un retrait apparent, voire, tout simplement, d'une nette indifférence, sauf lorsqu'il s'agit des peurs et fantasmes liés à l'immigration.

6. INFLEXIONS

Une autre approche, poly-latérale et transversale, a semblé émerger à partir de 2017. Elle se présente comme une réponse aux crises anthropologiques dans lesquelles l'Afrique et le monde sont entrés, sur fond de défis anciens et nouveaux : le dérèglement climatique, la protection de la biodiversité, la transformation numérique, le basculement démographique, les épidémies et l'extrémisme islamiste. Faute de primer sur les conflits géopolitiques, ces crises bousculent les rapports entre le dedans et le dehors (politiques intérieure et étrangère) et changent profondément la vie internationale. La relation entre la France et l'Afrique est réinterprétée à partir de ces nouveaux paramètres.

Elle ne s'inscrirait plus dans la logique d'un « pré carré ». Au contraire, elle ferait partie intégrante de la lecture des affaires internationales. La défense des intérêts de la France n'est pas abandonnée. Mais ceux-ci font l'objet d'une redéfinition dans la mesure où, à la vieille volonté de domination et d'emprise, se substitue la nécessité d'une « coopération internationale utile ». La question de la souveraineté et de l'autonomie ne se poserait désormais plus dans les mêmes termes qu'hier. Pour fonctionner, cette coopération internationale utile requiert l'existence de pôles ou d'axes plus ou moins équilibrés autour desquels elle se structure, d'où de nouveaux efforts en vue de la construction potentielle d'un axe afro-européen[78].

Une telle coopération exige la mise en place de nouvelles coalitions d'acteurs. Ces coalitions varient en fonction des enjeux et n'incluent pas seulement les États. Y sont également associés des acteurs non-gouvernementaux tels que les entreprises, les associations et autres organisations de la société civile, l'objectif étant d'obtenir des résultats. Cette prime accordée au résultat va de pair avec l'impératif de construire des stratégies d'alliance plus larges. De la « Françafrique », on passe à un pragmatisme qui, lui-même, repose sur une lecture différente de l'équation africaine dans les enjeux internationaux. Appliqué à l'Afrique, ce pragmatisme consiste à « faire avec ce que l'on a », pourvu que l'on sorte de l'inertie. Il consiste à construire des coalitions efficaces autour d'enjeux définis en commun, la prééminence étant chaque fois accordée aux solutions.

C'est ce qui explique la structuration tous azimuts de nombreuses initiatives entreprises depuis 2017. Celles-ci auront été accompagnées par un changement de méthode, un engagement financier significatif et l'implication de nouveaux acteurs.

78 La doctrine Macron : une conversation avec le Président français, *Grand Continent*, 16 novembre 2020 ; « Entretien avec Emmanuel Macron, président de la République, Élysée, 25 septembre 2020 », *in* Antoine Glaser, Pascal Airault, *Le piège africain de Macron. Du continent à l'Hexagone*, Paris, Fayard, 2021, pp. 253.

Le Conseil présidentiel pour l'Afrique (CPA), que nous avons consulté au cours de cette réflexion, a incarné une nouvelle démarche, non seulement pour faire remonter des recommandations au président de la République française, mais aussi pour essaimer, pour participer à de nombreuses rencontres et de nombreux débats et pour accompagner la mise en œuvre de projets concrets[79]. À ce titre, c'est une initiative qui a prouvé son mérite et aurait vocation, peut-être sous une forme nouvelle et diversifiée, à se poursuivre.

7. L'AUGMENTATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Sur la base de cette vision politique, nous pouvons relever certaines évolutions ou initiatives marquantes, dont l'impact durable devra encore être évalué.

L'aide publique au développement – politique qui n'est pas dénuée de contradictions – a connu une augmentation de plus d'un milliard d'euros par an entre 2017 et 2019[80] (pour une APD globale de 14 milliards d'euros). L'objectif d'atteindre 0,7 % du revenu national pour l'APD est inscrit dans la loi de 2021[81]. L'Afrique concentre désormais 50 % des activités de l'Agence française de développement et 74 % de son effort financier (subventions et bonification de prêts), soit 6,7 milliards d'euros en 2019[82].

Notons aussi l'introduction de certaines expérimentations prometteuses. Ainsi, inauguré en décembre 2020, le Fonds d'innovation pour le développement (FID) a pour mission d'impulser, d'accélérer et de déployer des solutions innovantes à haut potentiel de transformation. Présidé par Esther Duflo, lauréate du prix Nobel d'économie 2019, il est ouvert aux initiatives de tous horizons, déployées dans les pays à revenus faibles et intermédiaires et auprès des plus vulnérables. Il concentre son action sur les secteurs de l'éducation – en priorité pour les filles –, la santé, l'environnement et l'égalité de genre[83].

8. PRIORITÉ À L'ÉDUCATION ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La contribution de la France au Partenariat mondial pour l'éducation a atteint 200 millions d'euros pour la période 2018-2020[84]. La France a par ailleurs augmenté de 100 millions d'euros additionnels son effort bilatéral en faveur de l'éducation primaire en Afrique. Trois grandes priorités portent sur le contenu des enseignements, la formation des maîtres et la scolarisation des jeunes filles.

La France s'est aussi engagée en faveur des pôles d'excellence en Afrique. Le développement à l'international de l'enseignement supérieur français constitue un axe majeur de la nouvelle phase de coopération avec l'Afrique. Jeunes générations et futures élites en constituent la cible. En théorie, il ne s'agit pas tant de ralentir l'accueil des étudiants africains en France que de renforcer, par le biais du double diplôme, des partenariats

79 Lire le bilan du Conseil présidentiel pour l'Afrique 2017-2021.
80 Jean-Pierre Vial et Marie-Françoise Pérol-Dumont, *Budget 2019 – Aide publique au développement*, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 22 novembre 2018.
81 Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.
82 Focus 2030, *L'aide publique au développement de la France, stratégie et chiffres clés*, Décryptages, Note d'analyse n° 9, avril 2021 (https://focus2030.org).
83 Hébergé à l'AFD, le FID dispose d'une gouvernance et d'un mode opératoire en propre et était doté, pour sa première année, d'un budget de 15 millions d'euros. Il finance exclusivement sous forme de subventions des propositions émanant de tous types d'organisations : institutions de recherche, ONG, gouvernements, entreprises.
84 Jean-Pierre Vial et Marie-Françoise Pérol-Dumont, *Budget 2020 – Aide publique au développement : Aide économique et financière au développement – Solidarité à l'égard des pays en développement*, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 21 novembre 2019.

entre les établissements français et les établissements africains. L'annonce de la réforme sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers représente néanmoins un important obstacle à l'entrée des étudiants africains dans l'enseignement supérieur français.

La mise en place de campus conjoints est l'un des piliers de la nouvelle stratégie. Il s'agit, entre autres, de proposer des offres de formations adaptées aux besoins du marché. C'est le cas du hub éducatif franco-ivoirien, inauguré en octobre 2018, qui rassemble aujourd'hui 56 partenariats, dont l'École polytechnique de Paris, avec un objectif de 100 d'ici 2022.

C'est aussi le cas du projet de Campus franco-sénégalais inauguré en juin 2019. Ce dernier vise à associer les meilleurs établissements français et les meilleurs établissements sénégalais. Actuellement hébergé dans des locaux dans le quartier du Plateau à Dakar, le Campus franco-sénégalais bénéficiera à terme d'infrastructures propres permettant d'accueillir l'ensemble des élèves et professeurs. L'objectif est de viser l'autonomie financière de l'établissement, d'ici cinq à dix ans, sans appui à terme des États partenaires. Pour ce faire, il devra atteindre rapidement une masse critique d'étudiants, être en adéquation avec les besoins du marché du travail local et avoir suffisamment de formations pour garantir les meilleurs débouchés professionnels possibles dans des domaines tels que le numérique, le « big data », l'ingénierie, l'agriculture, le développement durable, l'analyse chimique et biologique ou encore l'évaluation des politiques publiques. Ces formations, destinées à des étudiants en formation initiale ou continue, donnent accès à des diplômes ou certifications reconnus dans une logique de double diplomation, co-diplomation ou de diplôme délocalisé.

Ce site compte également développer un hub de recherche franco-sénégalais dont l'objectif est, notamment, de répondre aux besoins R&D des entreprises partenaires et d'incuber des projets de start-up développés au Sénégal.

Les « *bourses régionales* » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont été refondées en 2021 afin d'orienter désormais bon nombre de bénéficiaires vers des formations françaises en Afrique.

9. MOBILITÉS CROISÉES

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, un autre objectif présenté est de faciliter les mobilités croisées. L'ambition, à cet égard, était d'accueillir 1 000 nouveaux talents africains chaque année dans le domaine de la création d'entreprises, la recherche, l'innovation, la culture et le sport. Le dispositif « Passeport talent » a été mis en place à cet effet. Il doit offrir des conditions d'accueil optimales à des publics cibles (salariés qualifiés, chercheurs, créateurs d'entreprise, artistes-interprètes, etc.). Le programme semble être en cours de mise en œuvre. Les informations détaillées manquent à ce stade.

L'appel au volontariat constitue pour la France un élément essentiel d'action au titre de sa coopération avec la société civile. Pouvoirs publics et associations sont en partenariat pour accompagner des jeunes Français dans des projets en Afrique.

Le programme Volontariat international en entreprise (VIE) ou en administration (VIA) a ainsi permis à plus de 400 VIE d'être en poste dans 35 pays africains en 2020 pour le compte de 228 entreprises. En 2020, 800 VI au total auront effectué leur mission en Afrique. Ce programme est une spécificité française. Il permet à une entreprise de recruter des jeunes diplômés pour des missions de 6 à 24 mois. En vingt ans, il a bénéficié à près de 100 000 jeunes et à plus de 8 000 entreprises.

Après un pic en 2018, avec plus de 1 000 missions, le nombre de VIE en Afrique a suivi des tendances différentes selon les pays, en fonction des évolutions réglementaires (reconnaissance du statut du VIE) ou économiques (dépendance aux secteurs du pétrole et du gaz de certains pays) et du contexte sanitaire. En raison de la crise de la Covid-19, une interruption des départs a été observée entre mars et septembre 2020. Néanmoins, depuis octobre 2020, on assiste à une forte reprise des déploiements en Afrique. Des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal ont connu une évolution positive de présence des VIE. La campagne de promotion du dispositif VIE en Afrique, menée par Business France auprès des entreprises françaises, devrait renforcer cette dynamique positive.

Le premier secteur pourvoyeur de VIE en Afrique est celui des services/conseils aux entreprises, suivi du BTP, des énergies et du transport/logistique. Les grandes entreprises françaises, implantées sur le continent africain, font appel à des VIE pour soutenir l'activité de leurs filiales locales. C'est le cas de Total, AGS, Eiffage, CMA CGM, Sogea Satom (Vinci) ou encore Eramet. Un grand nombre de sociétés, et notamment les PME, ont recours au VIE en Afrique pour développer de nouveaux marchés. Ainsi, 70 % des entreprises utilisatrices de VIE en Afrique sont des PME/ETI.

Afin de redynamiser le recrutement des jeunes, une importante initiative pour les vingt ans du dispositif a été lancée.

À côté des volontaires en entreprises, des Volontaires internationaux en administration (VIA) sont également présents en Afrique. Depuis 2019, sept VIA, avec une compétence particulière dans une langue africaine, sont présents dans les ambassades au Kenya, en Côte d'Ivoire, en Afrique du Sud, au Burundi, au Congo et en Guinée. Avec 229 VIA sur 912, soit 25 % des effectifs, l'Afrique constitue le continent le plus représenté dans ce dispositif, devant l'Europe (21 %), l'Asie (14 %) et l'Amérique du Nord (6 %).

Lancé début 2021, le nouveau dispositif « Talents en commun » vise, quant à lui, à favoriser la mise en œuvre d'une mobilité circulaire (vivre une expérience en France avant de retourner en Afrique) pour des professionnels qualifiés ayant plusieurs années d'expérience professionnelle, afin de réaliser une mission de service public dans une administration ou une entreprise publique à la demande de l'État bénéficiaire. Trois pays-pilote, le Bénin, le Togo et le Cap-Vert, démarrent en 2021 le dispositif, accompagnés par dix autres pays africains bénéficiaires.

L'objectif du programme est de valoriser les compétences des diasporas, en réponse à des besoins identifiés par les pays africains partenaires, et de favoriser la mise en œuvre d'une « mobilité circulaire positive » pour des professionnels qualifiés ayant plusieurs années d'expérience professionnelle. Ces experts (fonctionnaires ou personnes hautement qualifiées travaillant ou ayant travaillé dans des administrations françaises ou européennes, ou dans le secteur privé, et ayant de forts liens avec l'Afrique) peuvent servir pour des missions de courte, moyenne ou longue durée, de deux semaines à un an renouvelable, pour réaliser une mission de service public dans une administration ou une entreprise publique à la demande de l'État bénéficiaire. Le coût est partagé entre l'État français et l'État bénéficiaire. Ce nouveau dispositif est financé par l'Agence française de développement (AFD) et porté par Expertise France.

10. UN SOUTIEN INÉDIT À L'ENTREPRENEURIAT ET À L'INNOVATION

Avec « Choose Africa », la France a annoncé un appui aux PME africaines et aux entrepreneurs. Sur la période 2018-2022, 3,5 milliards d'euros sont alloués aux entreprises africaines, en fonds propres et pour leur faciliter l'accès au crédit. Là où les entreprises financées sont majoritairement de taille intermédiaire ou des grands groupes, l'effort est censé cibler les start-ups et les PME ainsi que les zones fragiles.

Le projet « MEETAfrica 2 » (Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique) a été lancé en décembre 2020. Financé par l'Union européenne et l'AFD, il est ouvert aux entrepreneurs des diasporas résidant en France et a pour objectif d'accueillir jusqu'à 1 000 entrepreneurs à des fins de conseils et d'orientation, d'accompagner 140 d'entre eux techniquement et de financer jusqu'à 175 projets

L'association « Digital Africa », créée en 2018, est une initiative de soutien à l'entrepreneuriat innovant en Afrique dans le domaine du numérique. Elle devait être dotée de 130 millions d'euros pour soutenir les start-ups africaines. Des difficultés dans la gouvernance franco-africaine ont largement freiné ces progrès et Digital Africa s'est pour l'instant montré incapable d'appuyer des programmes visibles, de soutenir financièrement des incubateurs franco-africains sur la durée ou d'encourager de manière durable les échanges scientifiques ou économiques entre start-ups africaines et françaises. L'une des propositions que nous ferons plus loin consiste à refondre ces dispositifs pour les rendre véritablement opérationnels.

11. L'AFRIQUE, LE CONTINENT OÙ SE JOUE L'AVENIR DE LA FRANCOPHONIE

Le champ de la Francophonie dépasse l'Europe et le continent africain : il s'étend aux Amériques, à l'Asie et à l'Océanie. Mais depuis la création de l'organisation à Niamey, en 1970, les pays africains constituent l'essentiel de ses membres. Depuis des décennies, l'Organisation internationale de la Francophonie – financée en majorité par la France – était décriée pour être trop centralisée et dirigée depuis son siège à Paris. Son rôle politique fait aussi débat, entre soutien aux droits de l'homme et caution morale aux dirigeants africains. À la suite de certains de ses prédécesseurs, le président Emmanuel Macron estime que l'avenir de la Francophonie se joue très largement en Afrique. Ceci est un fait, compte tenu non seulement des tendances démographiques que nous avons évoquées plus haut, mais aussi de la contribution intrinsèque du continent aux programmes de l'Organisation. Aux yeux d'Emmanuel Macron, celle-ci devrait être « décentrée », puisque son barycentre mondial se situe désormais en Afrique, quelque part sur le fleuve Congo entre Kinshasa et Brazzaville.

La langue française devrait, par ailleurs, être conjuguée avec le plurilinguisme[85]. Il s'agirait de sortir d'une vision datée et défensive de la langue française (« défendre » le français contre les autres langues, comme s'il s'agissait d'un jeu à somme nulle, avec des parts de marché perdues ou gagnées) pour entrer désormais dans une vision ouverte, plurielle, dynamique. La promotion de la langue française irait de pair avec la reconnaissance et la pratique de toutes les autres langues. Cette vision, parfois déjà à l'œuvre sur le terrain dans les projets de coopération, les Alliances françaises et les Instituts français, constitue le nouvel angle. Elle est plus en phase avec la réalité et les traditions culturelles d'un continent plurilingue. C'est aussi celle qui est désormais mise en avant, comme c'est le cas à travers le projet de cité internationale de la Francophonie au château de Villers-Cotterêts.

Ces évolutions – ralenties par la crise de COVID-19 et le report du sommet de Tunis qui devait se tenir en 2020

85 Voir le discours d'Emmanuel Macron à l'Institut de France sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, 20 mars 2018.

– doivent encore faire leur preuve sur le terrain. L'OIF multiplie les projets dans les écoles, les universités et les centres de formation. Elle soutient des entrepreneurs et des associations. Peu d'Africains la connaissent, cependant. Bien peu sont capables d'identifier ses actions, en particulier au sein de la jeunesse. Il reste beaucoup à faire et nous plaidons ici pour la mise en œuvre de la stratégie présentée par le président français en 2018 et, surtout, pour un renforcement des programmes financés par l'OIF en Afrique.

En particulier, il est essentiel d'investir – pas seulement en termes financiers, mais aussi de contenu, de programmation, de formation et de plurilinguisme – dans les médias comme TV5 monde, opérateur de la Francophonie, et les réseaux sociaux, à la fois pour faire circuler la langue sur Internet, mais aussi pour promouvoir des informations de qualité, recoupées et diverses. Cela passe aussi par la formation des journalistes francophones, qui doit être développée à travers l'ensemble du continent.

La France a plus que doublé les moyens qu'elle apporte à l'enseignement du français, pour atteindre 350 millions d'euros par an. L'Organisation internationale de la Francophonie s'est engagée dans de nombreuses initiatives comme le « Dictionnaire des Francophones » lancé en mars 2021, la Maison des étudiant francophones ouverte au sein de la Cité internationale universitaire de Paris, ou les États généraux du livre en langue française, qui ont eu lieu les 23 et 24 septembre 2021 en marge du sommet de l'OIF en Tunisie. À ces projets, il convient d'ajouter le soutien à la restauration et à la mise à disposition des films africains possédés par la cinémathèque *Afrique* de l'Institut français.

Le projet le plus ambitieux sur ce plan est sans doute la Bibliothèque numérique de l'Espace universitaire francophone (BNEUF / B9). Elle permet aux étudiants de disposer des ressources pédagogiques et scientifiques issues de toute la Francophonie. La B-NEUF soutient, de ce point de vue, la mutualisation des accès à des ressources d'éditeurs reconnus dans l'enseignement supérieur francophone. Elle référence aujourd'hui plus de 12 millions de ressources documentaires, pédagogiques, scientifiques et culturelles en français et dans d'autres langues. L'espace collaboratif permet de partager des actualités, images, vidéos ou documents, de créer et de participer à des communautés thématiques publiques ou privées. Elle donne accès à une liste de plus de 20 000 experts de toutes les disciplines en provenance de plus de cent pays, recensés majoritairement dans les établissements membres de l'AUF. La BNEUF bénéficie depuis le début de l'année 2021 d'une extension consacrée aux ressources pédagogiques sur l'égalité femmes/hommes en Afrique, réalisée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie[86].

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) utilise les outils numériques pour promouvoir le français et la francophonie en Afrique subsaharienne. C'est une association regroupant 1 007 membres, universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherches scientifiques (633 titulaires, 335 associés, 39 observateurs) utilisant la langue française dans 119 pays. La France contribue pour 20 millions d'euros (54 %) à son budget. L'AUF appuie le développement d'universités virtuelles, de bibliothèques universitaires francophones et de formations à distance (FOAD).

Le nombre de formations diplômantes ouvertes à distance et soutenues par l'AUF n'a cessé de croître depuis 2018 : 57 cette année-là, 66 en 2019-2020 et 80 en 2020-2021. La médecine, avec 23 formations, est le premier domaine, suivi du droit, de l'économie, de la gestion (20) et des sciences de l'ingénieur (14), pour des niveaux essentiellement de Master 2 (40 formations) et Master 1 (21). Le Burkina Faso, Madagascar, le Cameroun et le Sénégal sont les pays africains qui en délivrent le plus.

Parallèlement, des formations professionnalisantes et/ou certifiantes, en présentiel, à distance ou mixtes, sont dispensées au sein des Campus numériques francophones (CNF[87]). Plus de 650 ateliers de formation ont été

86 https://reliefh.francophonie.org.
87 Il existe actuellement un réseau composé de 36 campus numériques francophones, dont 20 en Afrique subsaharienne : Bénin, Burkina Faso,

tenus en 2019 sur des thématiques comme l'innovation technologique et la diffusion de l'information numérique, les systèmes et réseaux, la veille et les systèmes d'information. Ces implantations se font auprès d'universités partenaires afin de promouvoir les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation. Les CNF sont devenus centraux dans l'offre de formation française à distance, d'autant plus qu'ils reposent sur les ressources de la Bibliothèque numérique de l'espace universitaire francophone (BNEUF). En 2019, les Campus numériques francophones ont accueilli respectivement plus de 5 400 et plus de 3 200 étudiants sur les deux CNF du Cameroun, 5 000 et 1 650 sur les deux sites de RDC, 4 200 au Congo, 2 500 au Tchad et plus de 1 600 au Burundi. Pour sa part, le CNF implanté au sein de l'université d'Antananarivo à Madagascar a accueilli près de 18 000 étudiants en 2019. À l'horizon 2030, il est prévu de déployer des Campus numériques francophones sur 500 établissements, soit 60 par an, ce qui permettra de structurer un réseau mondial francophone ouvert de huit à dix millions d'étudiants d'ici à dix ans.

12. LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMAGINAIRE PARTAGÉ

Initiée par le président de la République française, la saison « Africa 2020 » (décembre 2020 - juillet 2021) était bâtie autour d'enjeux majeurs du XXIe siècle. Elle avait pour ambition de faire évoluer le regard sur le continent africain en France et de mettre en valeur la création contemporaine africaine. Attachée à la pluridisciplinarité, elle a cherché à innover dans les domaines des arts, des sciences, des technologies, de l'entrepreneuriat et de l'économie. Si les mobilités et les femmes étaient à l'honneur, ce projet panafricain avait comme objectif premier de faire connaître à la jeunesse l'Afrique d'aujourd'hui, son histoire, sa géographie, sa culture.

Plus de 422 structures partenariales en France et 489 en Afrique ont ainsi été mises en place. Elles ont permis de drainer plus de 4 millions de personnes à environ 1 500 événements dans 210 villes de France et d'Outre-mer. Environ 350 projets pédagogiques ont vu le jour en milieu scolaire. Ces derniers mois, plus de 1 500 événements ont été organisés en Métropole et en outre-mer, qu'ils soient artistiques, scientifiques, culturels ou encore pédagogiques, et 274 projets ont reçu le label Africa 2020. La Commissaire générale de la saison, N'Goné Fall, a bâti des partenariats inédits entre acteurs culturels français et africains.

Alors que n'existe en France aucun établissement pluridisciplinaire entièrement voué à la création africaine et diasporique moderne et contemporaine, où les arts plastiques voisineraient avec les livres, le dessin, la musique, le spectacle vivant, les activités pour les jeunes publics, le cinéma, la photographie ou l'apprentissage des langues africaines. La Saison a permis aux artistes africains et diasporiques de dialoguer avec les publics français. Les projets et leurs artistes ont su s'adapter en proposant du contenu malgré la pandémie. Alors que la crise nous obligeait à se distancer les uns des autres, Africa 2020 a rapproché. Elle a fédéré des artistes et des jeunesses, français et africains, en leur permettant de co-construire des programmes, jusqu'à leur réalisation.

Ce sont ces liens, durables, qui resteront, comme héritage à cet événement unique, qui préfigure la **Maison des mondes africains et des diasporas**, que l'on retrouvera dans nos propositions. Institution singulière et pionnière, cette « Maison » sera un grand lieu de création, d'expérimentation et de transmission des savoirs, ouvert à tous et à toutes. La création africaine y sera exposée à la réalité du monde. Sa contribution à la transformation du monde et à l'enrichissement du génie universel y sera célébrée.

À côté de cette Saison, la **restitution du patrimoine africain a été amorcée, et la construction d'une véritable politique patrimoniale** avec les pays concernés a été initiée.

Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Suite au rapport Sarr-Savoy de novembre 2018, il a été décidé de restituer les 26 œuvres réclamées par les autorités du Bénin du Trésor d'Abomey conservées au musée du quai Branly-Jacques Chirac ainsi que le sabre et le fourreau d'El Hadj Omar Tall demandé par la République du Sénégal. Ces restitutions s'inscrivent dans le travail d'élaboration d'une nouvelle politique patrimoniale en direction de l'Afrique. Cette réforme ne se fait pas sans heurts ni retards. Il existe même un risque pour la France de perdre le terrain gagné. Nous y reviendrons dans la partie suivante.

13. L'AGENDA CLIMATIQUE

Avec un milliard d'euros de projets supplémentaires depuis 2018, la France est engagée dans le soutien à la transition énergétique et au déploiement des énergies renouvelables. Après le sommet inaugural de décembre 2017, un nouveau « *One Planet Summit* » a été organisé à Nairobi au Kenya en mars 2019 afin d'accélérer la mise en œuvre de projets concrets, avec les organisations internationales et le secteur privé, et valoriser les initiatives africaines dans la lutte contre le changement climatique.

La nouvelle politique de développement tente désormais de mieux associer non seulement la société civile, la jeunesse, les entreprises et les diasporas, mais aussi de soutenir des projets dans le domaine de la promotion des femmes, des industries culturelles et créatives ou encore du sport. Ainsi, la plateforme « *Sport en commun* » a été officiellement lancée en novembre 2020, lors du sommet des Banques de développement, à l'initiative de l'Agence française du développement. Dotée de 15 millions d'euros, elle a vocation à fédérer les bailleurs institutionnels et les acteurs du monde sportif en faveur du développement de l'économie du sport sur le continent.

De par leur nombre, les champs qu'elles recouvrent et leur amplitude, ces initiatives sont plus qu'un simple maquillage de vieilles pratiques. L'évolution est notable, même si, pour l'heure, l'ensemble ne débouche pas nécessairement sur des ruptures sur toute la ligne. Il est manifeste qu'une inflexion notable est survenue depuis 2017. Une vision et une ambition nouvelles ont été formulées. Elles se sont traduites par des moyens accrus et par une série d'initiatives dont l'impact ne pourra être mesuré qu'avec le temps. Par ailleurs, il existe encore certains « points aveugles » que nous évoquerons dans la partie suivante, en même temps que de nouveaux leviers sur lesquels il est possible de s'appuyer dans le but d'aller de l'avant. C'est l'esprit même de cette contribution.

V

APURER LES DIFFÉRENDS

Depuis 2017, les initiatives politiques françaises vis-à-vis de l'Afrique ont été nombreuses. Elles ont pu paraître, par leur sujet, le calendrier de leur présentation ou leur périmètre, disparates voire incohérentes. Il convient cependant de réfléchir à leur unité sous-jacente.

Par l'approche nouvelle qu'elles proposent, par la démarche partenariale et directe qu'elles assument, en reliant des enjeux qui touchent à certains des grands défis identifiés dans la première partie de cette contribution, elles forment un « arc », un faisceau convergent, un tracé en pointillé dont il est possible de dessiner la ligne. Pour la rendre vivante, néanmoins, il s'agira d'aller plus loin et de mettre en musique de nouvelles propositions ambitieuses.

1. LA DÉMOCRATIE, LES DROITS HUMAINS ET LES MOYENS D'EXISTENCE

Du côté africain, des différends persistent. Les plus en vue portent sur des domaines régaliens : la défense et la sécurité d'une part, la monnaie de l'autre. D'autres ont pour point de fixation la question des mobilités, ou les enjeux de mémoire. Mais aucun n'est aussi corrosif que l'appui présumé de la France à la tyrannie sur le continent.

De très nombreux analystes ont, depuis de très longues années, attiré l'attention sur la collusion d'intérêts entre de nombreux segments des élites africaines et françaises dans les domaines politique, financier et culturel. En matière de politique africaine française, les structures décisionnelles ont, par ailleurs, été longtemps caractérisées par une relative opacité. Luttes classiques entre les ministres successifs et leurs administrations, nominations politiques, évictions, « mises au placard », rivalités entre les diplomates d'un côté, les militaires et les services de renseignement de l'autre, la cohérence n'a pas toujours été la règle, pas plus que la gestion des équilibres entre les différents protagonistes. À ces acteurs publics, encore faut-il ajouter les grandes entreprises, les réseaux occultes, les réseaux privés et la foule des émissaires et des courtiers, les réseaux d'anciens militaires, les conseillers privés des chefs d'État africains, les agences de communication, les cabinets d'avocats[88]. D'anciens hommes politiques et hauts responsables français entretiennent des relations privées avec des présidents africains. Reconvertis dans les affaires, d'autres représentent formellement les intérêts de grandes firmes dont certaines sont présentes dans l'extraction minière, le commerce du bois, le pétrole ou le gaz.

De nombreux autres acteurs agissent dans l'ombre, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de leurs clients. Il n'est pas rare qu'ici et là, notamment dans les pays où les enjeux financiers sont considérables, les circuits diplomatiques officiels, dont les ressources sont limitées, pèsent de peu de poids face aux réseaux parallèles. Que, dans un tel environnement, la démocratie et la défense des droits humains et des libertés fondamentales ne figurent pas dans les priorités de l'action de la France en Afrique ne surprend guère. Cette situation s'explique en partie par l'architecture institutionnelle et bureaucratique évoquée tantôt, et par la structure de la dépendance mutuelle qui lie, dans un même faisceau, les segments des élites. Cette dépendance mutuelle trouve un terreau favorable dans l'imbrication du public et du privé. Elle a abouti à une conception étriquée de la diplomatie. Celle-ci se limite à un face-à-face entre les États, et se déploie à l'écart des forces

88 Franck Petiteville, op. cit. ; Stephen Smith, Antoine Glaser, *Ces Messieurs Afrique*, Calmann-Levy, Paris, 1992 ; Collectifs « Survie » et « Agir ici », *Les dossiers noirs de la politique africaine de la France*, 1994.
Rapports successifs publiés depuis 1960 : Pignon (1961), Jeanneney (1963), Gorse (1971), Abelin (1975), Vivien (1982), Samuel-Lajeunesse (1989), Hessel (1990), Vivien (1990), Michailof (1993), Marchand (1996).

vivantes de la société. Si dialogue il y a, celui-ci consiste souvent à protéger les intérêts français et à faire en sorte qu'ils ne soient remis en cause ni par des décisions politiques ni par des projets de loi particuliers.

Les *Dialogues* ont montré la place prise, depuis le dernier quart du XXe siècle, par les luttes pour la démocratie en Afrique. Menées pour l'essentiel par les nouvelles générations, ces luttes sont le produit d'une formidable créativité sociale malheureusement obérée par des systèmes clos. De nombreux mouvements sont nés. Partout ont fleuri de petits collectifs, des associations indépendantes et des organisations professionnelles. On a également assisté à un renouveau des acteurs de la recherche, qu'il s'agisse des centres de recherche, des think tanks ou des fondations. Des acteurs non-souverains tels que les associations d'élus locaux, de parlementaires, des collectivités locales, ainsi que les médias et collèges indépendants, à l'exemple des commissions sur les processus électoraux, les droits humains, ou des collectifs de prisonniers politiques ne cessent de se multiplier. Les femmes ne sont pas en reste. Dans bien des pays, elles sont à la pointe des nouvelles formes de revendication, tandis que les nouvelles générations se saisissent des nouveaux outils technologiques pour inventer des réseaux collaboratifs, et susciter des formes inédites d'activisme digital.

Dans une large mesure, et malgré l'existence d'un capital d'expérience considérable, la France est à l'écart de ces nouveaux mouvements et des expérimentations politiques et culturelles dont ils sont les laboratoires. Les réformes institutionnelles successives, engagées depuis 1998, n'ont guère permis d'enclencher des démarches de coopération renouvelées[89]. À force de concentrer l'essentiel de ses ressources sur le suivi des entreprises à l'export, y compris celles qui interviennent dans le domaine « sécurité et défense », elle a oublié de se connecter à ces courants d'avenir. Pour assurer cette reconnexion, il est impératif de reconstruire l'outil diplomatique français en Afrique et d'assainir les réseaux parallèles. La France a adopté en 2017 une loi unique au monde, qui permet de prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, pouvant résulter des activités d'une société, et de celles des sociétés qu'elle contrôle et de ses sous-traitants ou fournisseurs[90]. Cette loi doit être améliorée afin qu'elle soit plus effective et contraignante pour toutes les multinationales françaises opérant en Afrique. À terme, c'est un traité international qu'il faut pour encadrer les activités des entreprises du monde entier.

Il est urgent, par ailleurs, d'asseoir toute la gamme des interventions françaises en Afrique sur les bases les plus transparentes. La sécurité humaine doit être le fondement moral et le cadre opérationnel de l'ensemble des interventions françaises en terre africaine. Par sécurité humaine, il faut entendre l'ensemble des problèmes qui compromettent la survie, les moyens d'existence, les droits fondamentaux et la dignité des populations africaines. Ainsi comprise, elle est de la responsabilité première des États africains concernés. Mais tout partenariat *avec* l'Afrique plutôt que *pour* l'Afrique doit découler d'une démarche qui fait de la solidarité sa finalité première. Aujourd'hui, c'est dans le soutien à l'innovation pour la démocratie que cette solidarité doit s'incarner. En effet, l'innovation pour la démocratie est un déterminant de la prospérité, de la résilience sociale et de la sécurité en Afrique.

Mobilisés en particulier par l'Équipe-France, les outils existants (FSPI, PISCCA, FISONG, I-OSC, OICC, APCC, etc.) sont nombreux. En revanche, ils sont trop éparpillés et manquent de cohérence, de lisibilité et d'impact. Ces instruments n'ont guère permis à la France de se démarquer distinctement des régimes tyranniques du continent. Elle en a payé le prix, car c'est l'ensemble de sa politique en Afrique qui court le risque d'être discréditée, dictée davantage par les événements plutôt que par une vision stratégique clairement énoncée. La Loi de programmation pour le développement solidaire du 4 août 2021 accorde une place au soutien à la société civile et à l'émergence d'acteurs locaux. En cohérence avec ces intentions, accompagner la montée en compétence des acteurs des sociétés civiles africaines, par le biais d'initiatives innovantes de

89 Pierre Jacquemot, Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne. Une mise en perspective , *Afrique contemporaine*, vol. 3, nº 238, 2011, pp. 45-57 ; Aline Leboeuf, Hélène Quenot-Suarez, *La politique africaine de la France sous François Hollande*, Paris, IFRI, 2014.
90 www.vie-publique.fr/rapport/273894-loi-sur-la-vigilance-des-societes-meres-et-entreprises-donneuse-d-ordre

promotion de la démocratie et de renforcement de l'État de droit, est l'une des clés de la refondation des rapports avec l'Afrique.

2. LES FRANCS CFA

Perçus par une partie importante de l'opinion africaine comme des instruments de domination économique, les francs CFA constituent un des derniers vestiges de la Françafrique. À ce titre, ces monnaies se sont retrouvées au cœur de tout débat sur la refondation des relations entre l'Afrique et la France. Une bonne partie de l'opinion africaine est convaincue que tant qu'elles ne seront pas abolies, la relation entre la France et l'Afrique sera tout sauf celle d'un État souverain face à d'autres États souverains.

Arrimés au franc français, puis à l'euro, les francs CFA tels qu'ils existaient jusqu'à récemment découlaient de traités internationaux signés entre la France et des États souverains d'Afrique à la suite des déclarations d'indépendance. Ils regroupaient trois zones monétaires, disposant chacune de sa banque centrale et émettant chacune sa monnaie, à savoir l'Union monétaire ouest-africaine (franc CFA XOF), l'Union monétaire d'Afrique centrale (franc CFA XAF) et les Comores (KMF). Étanches entre elles, ces trois zones avaient en commun d'être directement connectées à la France.

Le franc CFA avait, à l'origine, pour fonction de permettre aux entreprises françaises d'acquérir dans les colonies des matières premières et d'offrir un débouché aux produits manufacturés fabriqués en France sans risque de change. Même si telle n'était pas sa seule fonction, il participait au drainage des ressources locales vers la Métropole, par le biais des grandes maisons industrielles et commerciales. Après les indépendances, les francs CFA seront vus comme servant les mêmes desseins que durant le pacte colonial.

Toutefois, il faut rappeler qu'au moment de leur accession à la souveraineté, certains pays africains ont adopté cette monnaie, tandis que d'autres s'en sont abstenus. Ce fut le cas de la Guinée, confrontée de toutes les façons à un ostracisme belliqueux en conséquence du choix en faveur d'une indépendance immédiate en 1958. Après l'avoir adoptée, d'autres encore, comme la Mauritanie et Madagascar, en sont sortis et ont créé leur propre monnaie. D'autres encore l'ont rejoint après en être sortis, comme le Mali. Ces trajectoires à la fois divergentes et changeantes démontrent que les États africains postcoloniaux disposent d'une autonomie relative quant à leurs choix monétaires.

Jusqu'en 2020, le dispositif des trois zones franc reposait sur quatre piliers. La garantie de convertibilité illimitée était le premier. Elle était accordée par la France et assurée par des fonds budgétaires. Le deuxième pilier était la fixité des parités avec l'euro, et le régime de change fixe qui en découlait. Ce régime n'excluait cependant pas des changements de parité, sous la forme de dévaluations ou de réévaluations. Le troisième pilier était la libre transférabilité. Ici également, le principe d'étanchéité prévalait puisque les transferts relatifs aux transactions courantes et aux mouvements de capitaux n'étaient libres qu'au sein de chacune des unions monétaires. Le quatrième pilier, contrepartie de la parité et de la convertibilité, consistait en la centralisation auprès du Trésor français des réserves de change (les dépôts africains étant rémunérés à un taux d'intérêt de 0,75 %, aligné sur le rendement de la dette publique française).

3. L'EFFET ÉCONOMIQUE AMBIVALENT DES FRANCS CFA

Y compris parmi les Africains, il n'existe pas de consensus quant à l'effet économique des francs CFA. Pour certains, le régime de change fixe aurait favorisé la stabilité monétaire et contenu l'inflation, et eu un impact globalement positif sur la croissance en accroissant les flux de commerce et d'investissement grâce à la réduction des coûts de transaction et à l'élimination du risque de change au sein des zones.

Toutefois, le change fixe a aussi favorisé l'accumulation de lourds déséquilibres extérieurs nécessitant des ajustements brutaux aux conséquences économico-sociales désastreuses, comme la dévaluation unilatérale du franc CFA par la France en 1994. En outre, le franc CFA aurait surtout favorisé la consommation au détriment de la production du fait des taux de change et d'intérêt élevés, ne permettant pas aux pays concernés de tirer profit du faible coût de leur main-d'œuvre. Le franc CFA aurait ainsi favorisé l'économie de rente au détriment des entrepreneurs, perpétuant le schéma économique hérité de la colonisation et obérant la croissance des PME locales. La parité fixe avec le franc français puis l'euro, couplée à la totale garantie de convertibilité et la liberté de circulation des capitaux, auraient par ailleurs principalement profité à la frange la plus aisée de la population, celle qui a la possibilité de transférer librement ses avoirs à l'extérieur des pays concernés. Enfin, le fait d'avoir plusieurs francs CFA sans correspondance officielle entre eux ne favorise pas le développement des échanges de biens et de capitaux entre l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et les Comores, car les acteurs économiques sont toujours exposés à des coûts de transaction.

Union de transferts de capitaux plutôt qu'aboutissement d'un processus de rapprochement économique et d'intégration commerciale, le franc CFA serait l'un des facteurs de la faible intégration commerciale au sein des deux zones monétaires. Or, il est clair que la pression démographique des zones rend toujours moins soutenable cet équilibre et que le choix d'un « développement endogène », optant notamment pour la transformation sur place des matières premières, s'impose comme une solution stratégique[91].

4. LA RÉFORME MONÉTAIRE DE 2019

Il faut désormais nuancer ce qui précède par l'accord de coopération conclu le 21 décembre 2019 qui remplace l'accord de coopération du 4 décembre 1973. Il a entraîné des changements, notamment en Afrique de l'Ouest. Le franc CFA d'Afrique de l'Ouest est en passe de devenir l'Eco. Il a été mis fin à la centralisation des réserves de change. Le compte d'opérations ouvert au Trésor français ayant été clôturé, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest peut désormais placer la totalité ou une partie des réserves là où elle le souhaite. Il n'y a plus officiellement de représentants français au sein des instances monétaires ouest-africaines, même si la « personnalité indépendante » prévue dans le cadre du nouvel accord de coopération monétaire pour remplacer le représentant de la France au sein du Comité de politique monétaire de la BCEAO se trouve dans les faits être… française. Au cas où la garantie de la France serait appelée, cette dernière se donne le droit de nommer un représentant au sein du Comité de politique monétaire de la BCEAO.

Le reste de l'architecture monétaire demeure cependant inchangé, à savoir la parité avec l'euro, la convertibilité, la libre transférabilité et la garantie française. Comme dans d'autres aspects de la relation entre la France et l'Afrique, l'évolution n'a pas conduit à une rupture. On assiste plutôt à une bifurcation entre les deux grandes sous-régions de la zone, l'Afrique de l'Ouest d'un côté et l'Afrique centrale de l'autre, qui fait d'ailleurs écho à l'héritage colonial. À cet égard, le mystère demeure sur le fait que la proposition française de réformer le système CFA n'ait pas d'emblée inclus ces deux sous-régions.

91 Kako Nubukpo, *L'Urgence africaine : changeons le modèle de croissance*,Paris, éditions Odile Jacob, 2019, 236 p.

La France étant à présent dans une position de « pur garant financier » et la parité fixe avec l'euro étant maintenue, deux questions sont posées : d'une part le désarrimage et, partant, celle de la compatibilité entre l'Eco portée par la zone UEMOA et celle de la CEDEAO, et d'autre part celle de la signification économique de la « garantie française », surtout après la suppression du compte d'opération qui en était l'architecture technique. Enfin, il faut s'interroger sur la compatibilité entre le maintien de cette garantie et la culture monétaire de pays comme le Nigeria et le Ghana, jaloux de leur souveraineté.

5. L'AVENIR DES FRANCS CFA

Il y a trois manières de liquider le franc CFA.

La première option consiste en un retrait plus ou moins concerté des États africains des deux zones principales. Une autre serait le passage à la monnaie unique Eco CEDEAO[92]. Dans l'un et l'autre cas, la France ne jouerait plus le rôle de pilote. La responsabilité du pilotage reviendrait aux États africains eux-mêmes. Une troisième serait que la France engage elle-même un processus de démantèlement de toute l'architecture monétaire dont elle demeure en très grande partie le socle. En fixant un calendrier devant mener à la fin de la zone, les pays africains seraient obligés de prendre leurs responsabilités. Cette manière de procéder serait un signe fort donné par la France en faveur de la construction de nouveaux rapports avec ses anciennes colonies.

D'autres formes de coopération monétaire avec le monde pourraient alors voir le jour. Les monnaies qui résulteraient de la liquidation pourraient être désarrimées de l'euro au profit d'un panier de monnaies susceptible de comprendre de l'euro, du dollar, du yuan chinois et de la livre britannique. Dans le cas de l'Eco CEDEAO, les critères de ciblage de l'inflation, le mandat et le siège de la Banque centrale feraient l'objet de négociations entre les États concernés.

Les deux premières options (l'adoption de monnaies nationales souveraines ou le passage à une monnaie unique Eco CEDEAO) provoqueraient automatiquement la fin de la garantie française. Dans les deux cas, il s'agit de choix politiques qui sont de la seule responsabilité des États concernés. Encore faut-il qu'aussi bien les opinions publiques que les Parlements africains s'en saisissent. Le destin monétaire ouest-africain apparaît ainsi à la fois comme un test de sincérité pour la France dans son désir de couper le cordon ombilical avec ses anciennes colonies, et un test de crédibilité pour les États ouest-africains dans leur capacité à conduire avec succès un agenda d'émancipation monétaire.

La France ne peut faire ni leur monnaie contre leur volonté, ni dicter l'organisation politique qui accompagne cette monnaie. Elle peut en revanche s'interdire d'opter pour la stratégie visant à manœuvrer en coulisses afin « que tout change, pour que rien ne change ». Ce serait tout à son honneur et une façon d'aborder l'avenir de son partenariat avec l'Afrique en tournant définitivement la page de l'économie d'empire illustrée par le système CFA.

Il est cependant important d'insister sur le fait que des structures économiques historiques, comme la zone franc, ne laissent pas intacte et sans contraintes la liberté d'un pays africain de rester ou de sortir de celles-ci. La sortie de la zone franc, lorsqu'elle a lieu comme dans les cas sus-évoqués devient un facteur important d'échec en cas d'entreprise d'autonomisation monétaire. En effet, les pays se retirant du franc CFA deviendraient moins attractifs face à une zone monétaire rassemblant encore nombre de pays de la région. Raison pour laquelle, très souvent, seuls les pays africains issus de l'empire colonial britannique réussissent leur

92 Voir en particulier les analyses et les propositions de Amato et Nubukpo, telles qu'on peut les lire dans Massimo Amato et Kako Nubukpo, A New Currency for West African States: The Theoretical and Political Conditions of its feasibility, *PSL Quarterly Review*, vol. 73, n° 29, 2020, pp. 3-26 ; Massimo Amato et Kako Nubukpo : « Après les états généraux de l'Eco à Lomé : vade-mecum pour un agenda d'émancipation monétaire ouest africain » ; *Afrique Contemporaine* n° 271-272, 2021, pp. 249-265 ; et Kako Nubukpo (ed.), *Demain la souveraineté monétaire ? Du franc CFA à l'Eco*,Paris, Éditions de l'Aube/ Fondation Jean Jaurès, 2021, 82 p.

autonomisation monétaire étant donné qu'ils ont le temps d'apprendre *via* un processus d'erreurs et de corrections, n'ayant pas en face d'eux une zone sterling concurrente.

L'attrait de la zone franc découle du fait que la France a un avantage comparatif par rapport aux États africains en termes d'expérience de fonctionnement d'une zone monétaire, de son poids politique, de son maillage géoéconomique en Afrique francophone et de son intégration au système financier international depuis 1945.

Dès lors, la position de l'État français, qui consiste à soutenir que le pays africain qui souhaite sortir de la zone franc peut le faire en suivant sa volonté, est économiquement non objective, et politiquement piégée, étant donné l'existence de coûts politiques et économiques non négligeables. À l'inverse, la France peut aider à réduire drastiquement ses coûts de sortie en engageant un processus de démantèlement de la zone, qui favoriserait aussi l'intégration du Nigeria et du Ghana dans le projet Eco.

Trois scénarios sont donc à envisager :

- Si plusieurs États africains de la zone franc ne souhaitent pas une autonomie monétaire, alors elle continuera et les pays africains qui en sortent auront une grande probabilité d'échec.

- Si tous les pays africains de la zone franc se décident de sortir en bloc, sans accord avec la France quant à un processus conjoint de démantèlement, alors la zone disparaîtra de facto. Mais pour les pays africains concernés, les coûts économiques, sociaux et politiques pourront être très élevés.

- Enfin, si tous les pays africains de la zone franc sortent en bloc dans le cadre d'un processus conjoint de démantèlement négocié avec la France, alors les coûts politiques et économiques seraient à la fois plus faibles et plus étalés dans le temps.

Au-delà de ces considérations, peut-être que la question monétaire dans son ensemble devrait, dès maintenant, être posée au-delà du cas CFA, non plus dans le cadre d'un tête-à-tête avec la France, mais dans la perspective d'une refondation d'un axe afro-européen. Dans cette perspective, la gestion collaborative des dettes des pays CEDEAO, proposée par Amato et Nubukpo sur la base de l'échafaudage institutionnel conçu pour la zone euro par Amato *et al.* (2021)[93], pourrait contribuer à renouveler et renforcer l'axe afro-européen.

Il s'agit autant de choix économiques que de choix politiques et de formes d'organisation sociale. La question, dès lors, est de savoir comment concilier souveraineté monétaire et souveraineté démocratique. Dans le contexte africain contemporain, une réflexion approfondie sur la souveraineté monétaire devrait nécessairement aller de pair avec la réflexion sur la construction de l'État de droit et l'innovation démocratique. La « Déclaration de Lomé » va dans cette direction.

6. LES SCÉNARIOS DE DISPARITION DES FRANCS CFA AU TEST DE LA SOUVERAINETÉ

De quelle politique monétaire les États africains ont-ils besoin, aussi bien pour lutter contre l'inflation que pour faciliter la production de biens ? Quelles sont les politiques monétaires qui permettraient aux entreprises locales d'accéder plus facilement au crédit et d'être compétitives, toutes choses entraînant l'émergence d'un tissu de PME locales et d'une dynamique d'emplois ? À quelles conditions la politique monétaire pourrait-elle permettre de sortir d'une économie de rente ? Il revient aux peuples africains de

93 Massimo Amato, Everardo Belloni, Paolo Falbo, Lucio Gobbi, Europe, Public Debts and Safe Assets: The Scope for an European Debt Agency, *Economia Politica*, 2021.

s'emparer de ces débats et aux États africains de décider si la fin des francs CFA pourra permettre de mieux y répondre, et de chercher l'option de liquidation qui y répondra.

Il faudra toutefois veiller, lors de la transition du système fondé sur des liens privilégiés avec la France à celui fondé sur les choix autonomes des pays africains à ne pas sous-estimer les obstacles, en particulier celui de la concurrence des monnaies électroniques dont les GAFA sont les premiers promoteurs, et qui pourraient profiter d'un vide interstitiel alors que les paiements électroniques ne cessent de progresser. De même, la zone monétaire commune avec d'autres États de la région, notamment le Ghana et le Nigeria, est loin d'être mise en place, malgré la proposition contenue dans la Déclaration de Lomé d'un passage graduel de l'Eco comme monnaie commune à l'Eco comme monnaie unique.

Au total, le défi sera de savoir si la monnaie servira de frein ou d'accélérateur à l'intégration régionale ; si la stabilité monétaire peut être conjuguée avec la fixation de la parité ; si la césure entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest peut être dépassée ; si l'alignement sur une parité forte peut se conjuguer avec la compétitivité et favoriser la production locale. Tout semble désormais se jouer autour de la garantie française, comme si les anciennes colonies françaises n'avaient de choix que de rester avec la France (qui, de ce fait, garantirait l'Eco UMOA) ou de s'aligner sur le Nigeria (auquel cas ils perdraient la garantie). Mais peut-être avons-nous affaire à un faux dilemme, peut-être qu'une nouvelle monnaie de la CEDEAO fondée sur des formes de coopération et de solidarité budgétaires, pourrait aider à gérer aussi bien les rapports entre les pays membres que le rapport entre ces derniers et l'Europe.

Démocratiser ce débat, en y associant les opérateurs économiques et financiers ainsi que les parlementaires des pays concernés, apparait essentiel. En effet, l'enjeu concerne la possibilité de construire des instruments communs capables de promouvoir la stabilité extérieure, tout en maintenant la barre en direction de la croissance et du développement endogènes.

Au final, c'est aux États concernés d'opérer les arbitrages entre croissance et stabilité en définissant les mandats et les instruments adéquats[94]. La responsabilité politique d'une éventuelle réforme incombe en premier aux États africains. La proposition faite lors des « états généraux de l'Eco » de l'organisation des « conversations monétaires de Lomé » tous les deux ans, pourrait permettre de créer un cadre de suivi-évaluation et de réflexion prospective relatifs aux réformes monétaires en cours en Afrique.

7. SÉCURITÉ, STABILITÉ ET INTERVENTIONS ARMÉES

Les États africains, soutenus par leurs organisations régionale et continentale, sont les premiers garants de leur sécurité et de leur stabilité. Garantir durablement la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique n'est cependant pas dans l'intérêt unique de l'Afrique. Tel est également l'intérêt de la France et de l'Europe, voisins immédiats du continent.

Les expériences récentes montrent à quel point les interventions des puissances externes dans des conflits nationaux ou régionaux ont en général pour conséquence directe la libération des forces endogènes de mort. Ces interventions requièrent des moyens parfois colossaux, la conscription de milliers de collaborateurs autochtones, de troupiers et sous-traitants occidentaux, de mercenaires des sociétés militaires privées. Elles nécessitent du matériel. L'on se sert par ailleurs de ces théâtres d'opération pour y expérimenter de nouvelles armes que l'on souhaite vendre. On y applique des adaptations des théories contre-insurrectionnelles développées lors des guerres coloniales.

94 Amato et Nubukpo (2021), op.cit., p. 264

Qu'elles prennent la forme d'occupations prolongées ou de guerres préemptives, qu'elles privilégient des actions de support aérien avec l'usage intensif de l'aviation et des drones, de renseignement, de logistique et d'entraînement ou qu'elles confient certaines opérations de terrain aux troupiers locaux, elles s'achèvent souvent par de tragiques imbroglios et des scènes de chaos lors d'évacuations mal planifiées. Si les puissances qui les planifient et les exécutent se font fort d'oublier de telles tragédies une fois leur mission achevée, ce n'est jamais le cas des populations condamnées à vivre au milieu des ruines et des destructions qu'elles entraînent.

Dans des pays où les armées sont propres aux excès, à toute forme de corruption et extorsions diverses, la coopération militaire peut difficilement être déliée de la nécessité de bâtir un État de droit. Revendre les stocks d'armes et de munitions au plus offrant l'est. Là où manquent des pièces de rechange, des pilotes qualifiés, du carburant, les avions, hélicoptères et tanks se retrouvent, vite, cloués au sol. Entretenir la force armée n'est pas la solution. Consolider la démocratie et bâtir des institutions fortes l'est.

Le cas afghan est, de ce point de vue, instructif : 22 000 victimes militaires, dont 2 400 morts, 144 milliards de dollars pour financer la « reconstruction et l'édification d'une force de sécurité », estimée à 350 000 soldats et policiers. Une grande partie de ces sommes aurait été gaspillée, détournée ou volée, et n'aurait fait qu'exacerber les problèmes existants, voire en créer de nouveaux. En dépit des stratégies d'intensification mises en place depuis 2009, du nombre de soldats engagés au front et des moyens mis en œuvre, il en résulte l'impossibilité d'une victoire militaire.

8. LES DÉPLOIEMENTS MILITAIRES

Plus de soixante ans après la décolonisation, la France entretient en Afrique un important dispositif militaire et y mène, de temps à autre, des interventions de grande envergure.

Le dispositif militaire français comprend trois composantes. La première, ce sont les forces de présence, souvent sous forme de bases permanentes. Elles sont établies par des accords de coopération et de défense conclus entre la France et les États concernés. C'est le cas à Dakar (350 militaires), à Libreville (350 militaires), en Côte d'Ivoire (950 militaires) et à Djibouti (1 450 militaires).

La deuxième, ce sont les forces déployées au titre des opérations extérieures. Depuis la fin de la guerre d'Algérie, les armées françaises ont en effet été régulièrement engagées à l'extérieur du territoire français dans des opérations d'ampleur variable. La plupart de ces interventions se déroulent en Afrique, dans le « pré carré » des anciennes colonies. Elles mettent en jeu des unités professionnalisées. Interventions ponctuelles au début, certaines sont devenues pérennes. Aujourd'hui, près de 5 100 militaires sont déployés en Afrique, au titre de l'opération Barkhane[95], au Sahel. La troisième, ce sont les forces dites de souveraineté, dans les territoires français au large des côtes africaines (1 700 militaires positionnés à Mayotte et à la Réunion). La quatrième, ce sont les missions maritimes, notamment les 150 militaires positionnés dans le golfe de Guinée. Ce à quoi il faut ajouter enfin les militaires présents au titre des missions de l'ONU, notamment au Sahara, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo Au total, la France compte près de 10 000 militaires déployés en Afrique ou à son large[96].

95 À date du 15 juin, selon le ministère des Armées, donc ne prenant pas encore en compte les annonces du président de la République française.
96 D'après l'État-major des armées : www.defense.gouv.fr/operations/rubriques_complementaires/dispositif-operationnel-francais-deploye-a-travers-le-monde.

9. POSITIONNEMENT ET PROJECTIONS

La France est engagée dans quatre types de déploiements militaires en Afrique. Les premiers prennent la forme des pré-positionnements, qu'ils soient de droit ou de fait. Les pré-positionnements de fait ont lieu dans les cas où, ponctuelles à l'origine, les « opérations extérieures » se poursuivent dans le temps. Les forces qui y sont affectées voient alors leurs missions évoluer pour devenir assimilables à celles d'un pré-positionnement classique. Les trois autres formes de déploiement sont : les opérations extérieures ponctuelles, les forces de souveraineté et les missions de présence en mer. Les trois zones de la Méditerranée, de l'océan Indien et du Golfe de Guinée accueillent les principales missions de permanence en mer. Les missions d'intervention entreprises dans le cadre de ces déploiements doivent être distinguées des missions dites de coopération. Les missions de coopération sont organisées à partir de pôles opérationnels dont certains, à l'exemple de celui de Dakar, ont une vocation régionale.

Dans ce dispositif, le Tchad occupe une position charnière. Ici, peut-être plus qu'ailleurs, des opérations extérieures à l'origine – depuis 1986 – se sont transformées en pré-positionnements de fait. Des installations ont fini par se transformer en bases opérationnelles avancées capables d'accueillir des pré-positionnements de droit. Tel a été le cas de l'opération Épervier – et de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire. Des diverses installations militaires françaises au Tchad, celles de Ndjamena, dont la base Adji Kossei, de Faya-Largeau et d'Abèche méritent d'être signalées. La Côte d'Ivoire est, de son côté, considérée comme la porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest. À partir d'elle, des interventions peuvent se faire aussi bien au cœur du Sahel que dans les pays du golfe de Guinée. Les soubresauts au Sahel ont démontré l'importance du couloir sahélo-saharien. Celui-ci peut être désormais considéré comme le centre de gravité de la présence militaire française sur le continent. Il fait l'objet d'un maillage étroit. Celui-ci se traduit par la multiplication d'implantations de nature variée et oblige les stratèges français à contempler la multiplication de hubs sur l'immense espace qui va de Nema en Mauritanie jusqu'à la façade djiboutienne en passant par Gao au Mali, Agadez/Arlit au Niger, Zouar au Tchad.

10. CRITIQUES DES INTERVENTIONS MILITAIRES FRANÇAISES

La coopération militaire entre la France et les États africains fait, de manière récurrente, l'objet de critiques dont les échos se sont fait ressentir lors des *Dialogues*. En effet, depuis la fin de la guerre d'Algérie, les armées françaises ont été régulièrement engagées à l'extérieur du territoire national dans des opérations d'ampleur variable. Longtemps, ces interventions ont été circonscrites au « pré carré » des anciennes colonies africaines. Petit à petit, cependant, les forces françaises en sont venues à des guerres de coalisés dans des environnements largement hostiles.
Les interventions militaires africaines en Afrique s'inscrivent en réalité dans le temps long de l'idéologie impériale. Celle-ci prend forme dans les années 1850. Par étapes, elle se cristallise, d'abord au lendemain de la défaite de 1870, puis dans l'entre-deux-guerres. Au sortir de la Grande Guerre (1914-1918), l'idée selon laquelle les colonies sont un prolongement naturel de l'Hexagone désormais prévaut. Dans l'entre-deux-guerres, l'Afrique n'est pas seulement perçue comme un réservoir de matières premières pour l'Europe. Les possessions africaines sont aussi destinées à devenir un vaste marché pour les produits européens en même temps qu'elles pourraient servir d'exutoire à la main-d'œuvre.

Après la Seconde Guerre mondiale, elle sera conçue comme une pièce stratégique dans l'ensemble atlantique. L'énorme déséquilibre des forces conventionnelles en Europe occidentale en faveur des Soviétiques redonne plus de poids à la théorie des fuseaux. L'Afrique est de plus en plus considérée du point de vue de son rôle

potentiel dans la sécurité de la France et, par-delà, de l'Europe.

Pour une partie importante de la pensée militaire française, les possessions coloniales ne sont pas seulement envisagées comme des lieux de repliement immédiat ou de décrochage. Elles font partie du théâtre d'opération pour les forces françaises. Au système stratégique hexagonal, elles apportent espace, potentialités de dispersion et profondeur. L'objectif général est la sécurité de la France et la défense de l'Europe occidentale dans l'après-guerre. En cas d'invasion de l'Europe occidentale par l'URSS, l'Afrique devrait, pense-t-on, servir de base de repli permettant aux Occidentaux de refaire leurs forces. Elle avait, au demeurant, joué ce rôle dans la reconquête de l'Europe occupée par les nazis.

11. LE DÉNI ENGENDRE LA RÉPÉTITION

La réticence des opinions publiques africaines à l'égard de la présence militaire française sur le continent s'est accentuée au cours des années qui ont suivi le génocide des Tutsi au Rwanda. Cette résistance est d'autant plus sourde qu'à l'exemple des francs CFA, un épais manteau d'opacité entoure chaque transaction. Les parlements et assemblées locales ne sont guère consultés. Les accords en la matière sont tenus en partie secrets, souvent à la demande des États africains. Les premières portent sur l'acceptabilité politique de la présence française en tant que telle. Ses interventions dans les crises africaines sont perçues comme une « ingérence ». Même lorsqu'elles ont lieu sous l'égide des Nations unies, elles sont, a priori, jugées illégitimes par une grande partie de l'opinion africaine. Elles s'opposeraient aux aspirations légitimes des peuples africains à disposer d'eux-mêmes.

Les accords signés au titre de la défense et de la sécurité font l'objet de dénonciation. C'est surtout le cas des arrangements qui octroient à la France le droit de mener seule des opérations sur les territoires africains, y compris en y pratiquant des frappes. À travers de tels accords, nombreux sont ceux qui voient, à l'œuvre, une logique de « substitution » qui, à leurs yeux, débouche sur une cession ou une confiscation de souveraineté de fait. C'est également le cas où de tels accords autorisent la France à participer à la défense de l'intégrité territoriale, à la police de l'espace aérien et à la surveillance des eaux territoriales.

D'autres s'en prennent au caractère secret des accords. Est également remis en question le principe des « bases permanentes ». Elles ne serviraient point à la défense de l'intégrité territoriale des États concernés. Au contraire, la France les utiliserait comme point d'appui dans la sauvegarde de ses propres intérêts et la projection de sa propre puissance. Là où cela est nécessaire, elle s'en servirait par ailleurs pour imposer aux peuples africains des régimes politiques dont ils ne veulent pas. Forts de cet appui, de tels régimes peuvent alors s'autoriser de bafouer les droits humains, de truquer des élections, et surtout de signer des contrats inégaux en l'absence de tout droit de regard par les Parlements locaux. Ils contestent donc à la France tout droit d'entretenir sur le sol africain un dispositif militaire permanent ou d'utiliser le continent ou certaines parties de celui-ci comme un espace d'aguerrissement au combat. Cette première catégorie de critiques prône la fermeture des bases et, *in fine*, le désengagement.

12. MULTILATÉRALISATION

La deuxième catégorie de critiques ne porte pas sur la légitimité de la France à défendre ses intérêts en Afrique. La question n'est pas de savoir si elle peut ou si elle doit entretenir des dispositifs militaires en Afrique

ou intervenir dans les crises africaines, mais à quelles conditions, sous quelles formes et dans quels buts, questions déjà abordées dans de nombreux travaux[97]. Beaucoup estiment que la France jouit en Afrique d'une liberté d'action qui devrait être astreinte à davantage de contraintes politiques, dans le cadre d'une multilatéralisation planifiée et d'une renégociation des termes de sa présence et de ses interventions militaires sur le continent.

Pour ceux qui prônent la multilatéralisation de la présence militaire française en Afrique, la logique de substitution devrait faire place à la logique d'appui, de soutien et de complémentarité. Dans cette perspective, aucune infrastructure militaire française sur le sol africain ne devrait appartenir en propre à l'État français. Toutes les infrastructures devraient être mises à la disposition des forces armées locales qui, en retour, accorderaient de larges facilités aux forces françaises. Un loyer devrait, néanmoins, dans chaque cas, être versé ainsi que des taxes sur les mouvements d'avion. La durée de chaque opération extérieure devrait être négociée au cas par cas et aucune ne devrait se transformer en pré-positionnement de fait, comme ont fini par le devenir les opérations Licorne en Côte d'Ivoire et Épervier au Tchad. Le total des effectifs permanents en Afrique devrait faire l'objet d'une négociation tous les dix ans, dans le cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

La multilatéralisation devrait, par ailleurs, se traduire par une redéfinition des fins ultimes de toute présence militaire étrangère en Afrique. Il ne devrait y avoir, sur le continent, aucune intervention ou présence militaire qui ne serve, avant toute chose, à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix. Qu'il s'agisse de la France ou des autres puissances, soutenir les décisions africaines et accompagner les organisations régionales africaines dans leur effort pour mieux gérer leurs crises doit être la raison de toute coopération en matière de défense et de sécurité. C'est ainsi que l'on fermera le chapitre des engagements militaires unilatéraux. Les acteurs locaux et régionaux pourraient alors reprendre la main. Au passage, ils compenseraient les faiblesses des acteurs externes et atténueraient les effets pervers qu'entraîne toute relation asymétrique.

Dans tous les cas, que ce soit en Afghanistan ou dans d'autres régions du monde, les expériences récentes montrent qu'aucune puissance, aussi bien armée soit-elle, n'est en mesure de stabiliser à elle seule un pays déchiré par des forces centripètes déterminées. C'est de plus en plus le cas en Afrique où chaque intervention requiert désormais, et par principe, la participation d'une coalition de forces régionales, à l'exemple du Sahel, et dans une moindre mesure de la République centrafricaine. Encore faut-il que de telles forces régionales ne servent pas simplement de relais ou de supplétifs à une autorité externe, dans des opérations conçues et décidées de l'extérieur. À l'ingérence doit se substituer une claire définition du cadre général des interventions et de leurs critères généraux de légitimité.

13. LES CONTRADICTIONS DES INTERVENTIONS ÉTRANGÈRES

Les interventions militaires de la France en Afrique ne sont pas l'exacte réplique du cas afghan évoqué plus-haut. Elles n'en posent pas moins, de façon récurrente, le problème du « tiers étranger » dans les crises qui agitent le continent. Plusieurs siècles d'histoire commune entre l'Afrique et les mondes extérieurs montrent que les contradictions internes des sociétés africaines ne peuvent pas être résolues par des « tiers externes ». Leurs dynamiques de fond ne seront durablement infléchies que par les premiers concernés. La plupart de ces sociétés sont d'abord divisées contre elles-mêmes. Parce que la plupart des interventions françaises sur le continent ne se situent pas dans une logique d'interposition, elles contribuent *in fine*, qu'elles le veuillent ou non, à libérer les potentiels endogènes de violence.

97 À titre d'exemple, mentionnons Jeanny Lorgeoux, Jean-Marie Bockel, *Rapport d'information sur la présence de la France dans une Afrique convoitée*, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat français, 2013.

Il s'agit souvent de prendre parti pour l'un ou l'autre des acteurs de la crise qui, bien qu'ayant une dimension externe, a sa source profonde dans des désaccords fondamentaux propres à ces sociétés. Les bases militaires ne sont pas des dispositifs d'interposition. Elles ne s'inscrivent pas dans une logique de négociation. Sous prétexte de stabilité, les interventions auront très souvent abouti à refuser la négociation, destinées qu'elles sont à soutenir « nos amis ». Bénéficiant d'une protection suffisante, ces derniers peuvent ainsi repousser la nécessité de construire des sociétés dans lesquelles les Africains vivraient en paix dans des institutions démocratiques. De ce point de vue, elles ne contribuent pas au règlement durable des crises intra-africaines.

14. AUTONOMIE ET JUSTICE

Pendant longtemps, l'Afrique a constitué un enjeu des relations internationales de la France dans la mesure où cette dernière s'en servait soit pour faire la guerre, soit pour faire la paix avec l'Allemagne. Dans le contexte de la Guerre froide, l'Afrique était un élément d'équilibre entre les États-Unis et l'URSS. Les interventions militaires françaises sur le continent s'expliquaient par la nécessité de peser d'un poids propre dans la course générale aux armements. Face à une Europe coincée entre le géant américain et le bloc communiste, elles laissaient entrevoir la possibilité d'un « troisième bloc », voire un « tiers-empire » capable de répondre de façon autonome à la nouvelle situation internationale. Aujourd'hui, elles sont sans objet. D'une part, elles n'ont aucun lien direct avec le développement du potentiel économique africain. Elles ne sont pas menées dans le but d'outiller le continent ou de participer à son équipement. Du coup, elles apparaissent comme de simples prétextes pour protéger des tyrans et pour la politique de la force.

Aux yeux d'une partie de l'opinion africaine, l'outil militaire français ne devrait pas être utilisé comme un moyen pour retarder la construction d'institutions durables de la démocratie sur le continent. Son utilisation ne sera légitime que si elle ouvre la porte au compromis et à la négociation en lieu et place de conflits sans fin. La même exigence s'applique aux programmes de développement. Au regard des dynamiques profondes des sociétés, aussi bien les interventions militaires que les programmes de développement se caractérisent en effet par une insuffisance systémique. Ni les programmes de développement, ni les interventions militaires ne suffisent à résoudre les conflits, surtout lorsque ceux-ci concernent les normes, les valeurs ou, plus généralement, l'économie morale des sociétés. Il en est ainsi des trois demandes majeures identifiées lors des *Dialogues* : la demande d'autonomie, la demande de mobilité et la demande de justice.

C'est par rapport à ces demandes majeures qu'il convient de réévaluer la présence militaire de la France en Afrique. L'afflux sur le continent de forces extérieures aux agendas désynchronisés par rapport aux demandes fondamentales des Africains peut, dans certaines circonstances, faire perdurer des situations d'insécurité, voire l'expansion et la permanence de « zones grises ». Dans des contextes où il y a toujours plus de territoires que l'État central ne parvient pas à contrôler, plus de populations qui cherchent à se protéger de ses penchants prédateurs, les dispositifs armés et les modèles de résolution des crises doivent changer. Le rôle des « tiers étrangers » doit, lui aussi, être redéfini.

15. DES ENTREPRISES AU CŒUR DU CONTENTIEUX FRANCO-AFRICAIN

Dans l'histoire complexe des relations entre l'Afrique et la France, les entreprises ont joué un rôle central. Aujourd'hui encore, plus de soixante ans après les indépendances, de nombreuses entreprises sont

toujours pointées du doigt. Le ressentiment à leur égard est toujours fort. Il s'est exprimé lors des débats organisés ces derniers mois. Les racines de ce procès étant coloniales, il peut être utile d'en rappeler brièvement les termes.

Rappelons-nous que pendant une longue période, l'une des principales critiques à l'égard de l'entreprise coloniale française fut qu'elle n'était pas rentable. Très étendu, sans capitaux conséquents et souvent pauvre, était-il allégué, *l'Empire ne payait pas*. En effet, des études faites avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale montraient que la part française dans les investissements de capitaux en Afrique coloniale était négligeable. Si du capital public était investi dans des travaux publics, chemins de fer, routes, ports, ou pour faire face à des dépenses sociales (hôpitaux, établissements d'enseignement et autres), les investissements privés tendaient à être concentrés dans les entreprises forestières, les plantations et surtout dans des entreprises d'import-export. D'après des enquêtes de 1943, les investissements dans ces entreprises commerciales en Afrique noire française représentaient 38 % du total des investissements privés. Les taux s'élevaient à 18,8 % dans les plantations, à 12,5 % dans les exploitations forestières et à 7,5 % dans les mines.

Tout au long de la période coloniale, la structure du capitalisme français dans les colonies d'Afrique fit preuve d'une remarquable continuité : prépondérance du commerce et concentration. À titre d'exemple, jusqu'à la veille de la décolonisation, deux entreprises, la S.C.O.A. (Société commerciale de l'ouest-africain) et la C.F.A.O. (Compagnie française de l'Afrique occidentale) détenaient, à elles deux, 27,6 % du capital investi dans les sociétés commerciales. Une douzaine de maisons se partageaient les deux-tiers restants. En 1945, la C.F.A.O. et la S.C.O.A. représentaient 84,4 % du total des capitalisations de sociétés commerciales cotées en bourse. Ces pourcentages demeurèrent relativement constants jusqu'à la fin des années 1950.

Avant la guerre, les deux sociétés contrôlaient entre 50 et 60 % du commerce de l'Afrique noire française. La première (la CFAO) représentait, depuis 1881, le capital marseillais, banques et grandes compagnies de navigation incluses. Ses bénéfices ininterrompus pouvaient dépasser 90 % du capital comme ce fut le cas en 1929 et 1930. Ils n'étaient que très rarement descendus en dessous de 25 %. Elle avait des comptoirs sur toute l'étendue des territoires coloniaux français d'Afrique ; des participations dans des entreprises de transport comme « Les Messageries africaines » pour la navigation du Niger, puis dans diverses autres sociétés. C'était le cas de la Compagnie d'élevage du Niger, la Société des fruits coloniaux, la Société africaine de décorticage, la Manufacture franco-africaine des cuirs, sans compter les banques et les établissements de crédit. La SCOA s'était, quant à elle, développée en absorbant de multiples entreprises qu'elle avait rajeunies. Elle était présente dans le domaine des transports jusqu'au Soudan. Elle possédait des plantations en Côte d'Ivoire et en Oubangui. À ces deux grands conglomérats venaient s'ajouter des maisons bordelaises (Delmas-Vieljeux, Peyrissac, Maurel & Prom). De manière générale, toute l'économie de l'Afrique noire française était contrôlée par quelques sociétés commerciales qui, dans le droit fil de l'économie de la traite (des esclaves, de la gomme et de l'ivoire, des arachides, du cacao, du café, du coton, de l'huile de palme et des palmistes) drainaient les produits d'exportation, répartissaient les marchandises importées, agissaient sur les prix des unes et des autres et vendaient aux Noirs de la pacotille d'importation.

Alors que la structure des flux d'échange a changé, le sentiment selon lequel la présence économique française en Afrique se situe dans le prolongement de l'économie de traite demeure largement répandu. Le discours contre la présence des bases militaires françaises en Afrique, ou contre les interventions françaises dans les crises africaines, est fait au nom de la souveraineté politique et l'émancipation économique. Il en est de même des critiques contre les francs CFA ; contre les rapatriements jugés massifs des bénéfices des investissements français vers leurs maisons-mères ; et de manière générale contre les positions monopolistiques de certaines entreprises françaises dans de nombreux secteurs des économies locales.

Le contentieux s'étend aux privatisations. Les multinationales françaises sont accusées d'avoir largement bénéficié de la vague de privatisations de la fin des années 1990. Des compagnies telles que la Lyonnaise des eaux, le groupe Bouygues, le groupe Bolloré, la Société générale, le Crédit lyonnais, BNP Paribas, sont impliquées dans le rachat de secteurs entiers, à l'exemple des télécommunications, de l'énergie, des transports, de l'agro-industrie. Le groupe Bolloré, en particulier, est l'une des cibles principales de la récrimination. Il aurait obtenu la gestion de terminaux à conteneurs de différents ports et de lignes de chemin de fer africains.

Le nombre de grandes fortunes impliquées dans le développement d'activités florissantes en Afrique reste relativement stable. Certaines sont membres du CAC 40. On a déjà mentionné les familles Bouygues et Bolloré. Jusque récemment, tel était aussi le cas de Bernard Arnault (LVMH), de François Pinault (CFAO jusqu'à sa cession au groupe japonais Toyota Tsusho Corporation), d'Ernest-Antoine Seillière (Bureau Veritas). C'était aussi le cas de Romain Zaleski (Eramet), Jacques Saadé (CMA-CGM). À cette première catégorie il faut ajouter divers autres groupes tels que Lafarge, Total, Alstom, Gaz de France, Michelin, Technip, Areva, Castel, Compagnie Fruitière, etc. Il en est d'autres, à l'exemple de la CFDT (Compagnie française de développement des fibres textiles) qui, comme à l'époque coloniale, détiennent toujours un quasi-monopole sur le coton, et d'autres encore, comme Rougier sur le bois, la CFAO sur le commerce et la distribution, ou encore sur les plantations de bananes, de café et de cacao[98].

Certaines entreprises françaises sont régulièrement accusées de prendre une part importante dans le transfert massif de richesses du continent vers la France ; de bénéficier de contrats léonins et de cessions de matières premières à des prix excessivement bas ; de pratiquer l'opacité sur les quantités produites et les sommes réellement payées ; et d'être responsables d'évaporation fiscale. Dans l'agro-industrie en particulier, les conditions de travail des ouvriers africains font l'objet de dénonciations récurrentes. C'est le cas, notamment, dans les plantations de palmiers à huile et d'hévéa. Bolloré, Crédit Agricole, Société générale, Louis-Dreyfus, Tereos, Axa, Bonduelle feraient partie des multinationales concernées[99]. Des ouvriers seraient payés à la journée, à des cadences éreintantes et en dessous du seuil de pauvreté défini par la Banque mondiale (1,62 euro par jour). Certains d'entre eux travailleraient au milieu de vapeurs chimiques, parfois sans protection. Les promesses d'investissements sociaux (entretien des routes, construction d'écoles, de puits, de centres de santé) seraient rarement tenues. Les exploitations agro-industrielles accélèreraient la déforestation, notamment dans les pays du bassin du Congo et détruiraient l'agriculture familiale et communautaire. Le droit de circuler serait interdit à des villages entiers, encerclés par les plantations[100].

Ces investissements ne sont pas seulement à l'origine d'innombrables conflits avec les communautés touchées. Ils menacent des zones de forêts naturelles qui stockent des quantités importantes de carbone utile pour l'ensemble de la planète. Il en est de même de la sauvegarde de la biodiversité et du maintien des conditions de vie des populations. Ils bénéficient de réglementations peu contraignantes. Là où elles existent, elles sont peu appliquées. Comme nous l'avons souligné plus haut, ce ne sont pas seulement les réserves foncières des communautés qui sont en jeu. Ce sont aussi les conditions de régulation du climat lui-même dans la mesure où les plantations s'attaquent aux immenses puits de carbone que sont les forêts, leur destruction et leur dégradation dégageant d'énormes quantités de CO_2 et entravant la régulation des cycles de l'eau, la sauvegarde des espèces végétale et animale.

Des critiques similaires à celles que l'on vient d'énumérer sont régulièrement formulées contre les compagnies

98 Thomas Deltombe, Benoit Orval, Quand la Françafrique passe au privé, *Recherches internationales*, n° 85, Janvier-mars 2009, pp. 39-66 ; Antoine Pecqueur, En Afrique, la culture made in Bolloré. Les dessous d'un nouveau soft power, *Revue du Crieur*, vol. 1, n° 6, 2017, pp. 52-63.

99 Greenpeace, *Menaces sur les forêts africaines. Enquête sur les investissements du groupe Bolloré et de son partenaire belge Hubert Fabri*, février 2016 (www.greenpeace.fr/menaces-forets-africaines-n1/) ; Nadia Djabali, Les groupes français et l'accaparement des terres, *Observatoire des multinationales,* 10 octobre 2012 ; Freddy Mulongo, Les plantations du groupe Bolloré critiquées par les ONG africaines, *Le Monde*, 13 février 2016 ; France info avec AFP, Cameroun : des ONG assignent Bolloré en justice pour de meilleures conditions de travail dans les plantations d'huile de palme, mai 2019 ; Thomas Deltombe, Port, rail, plantations: le triste bilan de Bollore au Cameroun, *Le Monde diplomatique*, avril 2009.

100 Voir l'échange de lettres entre la Synergie nationale des paysans et riverains du Cameroun et la direction de Socapalm, filiale du groupe Socfin, dans *Droit de circuler dans les plantations Socapalm*, 25 Mai 2021 (https://farmlandgrab.org/30319).

pétrolières avec lesquelles l'État français et les États africains entretiendraient des liens ambigus[101]. L'État français, en particulier, serait, depuis l'époque coloniale, l'un des principaux défenseurs des intérêts économiques des compagnies pétrolières[102]. Ces critiques ne proviennent pas seulement des organisations de défense des droits humains ou des droits de l'environnement. Le rapport d'information de Marie-Hélène Aubert, Pierre Brana et Roland Blum en fait état à la fin des années 1990. Il montre que l'ombre de la défunte compagnie Elf plane sur la tragédie congolaise des années de guerre civile. Les déboires judiciaires d'Elf Aquitaine, avant sa privatisation et sa fusion avec Total Fina, y sont également évoqués. Il apparait, selon le rapport, qu'un lien direct existe entre la rente pétrolière, nombre de guerres civiles africaines et la destruction environnementale dans les pays où l'exploitation a cours[103].

Les critiques portent enfin sur l'utilisation de l'aide au développement aux fins d'octroi des marchés aux entreprises françaises, ou aux fins de stimulation du secteur économique privé français plutôt que des PME africaines. Les ventes d'armes et autres arsenaux de répression figurent aussi au tableau des comptes négatifs. Aux yeux de beaucoup, elles font partie de la structure de la tyrannie sur le continent, structure que les entreprises financeraient en partie, directement ou indirectement.

En réalité, la présence des entreprises françaises n'est pas la même dans tous les pays africains. Jusqu'en 2017, les flux commerciaux franco-africains étaient largement dictés par les échanges avec le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Ces trois pays représentaient environ 50 % du commerce total de la France avec l'Afrique, le Nigeria et l'Afrique du Sud venant au quatrième et au cinquième rang des partenaires. Ces flux sont extrêmement sensibles aux évolutions des prix des hydrocarbures qui représentent plus d'un tiers des importations françaises depuis le continent. Des pays tels que l'Angola ou le Nigeria occupent, de ce point de vue, une position éminente sur la carte des rapports franco-africains. Le cas du Nigeria est, à cet égard, éclairant. Il représente, comme l'Afrique du Sud, un enjeu majeur pour les entreprises françaises.

Elles y sont d'ores et déjà présentes dans le secteur énergétique et parapétrolier (Technip, Ponticelli), dans le secteur de l'électricité (Alstom, Areva T&D, Schneider), dans les télécommunications (Alcatel), dans le BTP (Bouygues, Vinci, Eiffage), dans la distribution (CFAO) et les services (Bolloré, Accor, Air France-KLM)[104]. Dans le reste du continent, la France exporte des machines, des appareils électriques et électroniques. Elle est aussi présente dans la pharmacie, dans l'aéronautique et l'automobile. À ceci, il convient d'ajouter les combustibles (le fioul lourd et l'essence) et les céréales.

Entre 2013 et 2017, la France avait perdu son statut de premier fournisseur européen du continent africain au profit de l'Allemagne. Alors que les exportations représentaient près de 11 % des flux vers l'Afrique au début du millénaire, leur poids avait été divisé par deux en 2017 et ne représentait plus que 5,5 %. L'érosion des parts de marché des entreprises françaises se faisait sentir, en particulier dans des secteurs comme l'automobile, la pharmacie et les biens d'équipement. La perte d'influence n'était pas seulement imputable à la Chine. D'autres pays, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Turquie et l'Inde, avaient enregistré une hausse non négligeable de leurs parts de marché dans les exportations vers l'Afrique, notamment dans des secteurs tels que l'automobile et les machines[105].

En définitive, les enjeux de la présence économique française en Afrique sont nombreux. À l'instar des autres puissances, la France voudrait faire valoir ses intérêts économiques nationaux sur le continent africain sans

101 Roland Pourtier, Géraud Magrin, L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires (http:// fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/pourtier/article.htm).
102 Roger Brunet, Le pétrole en Afrique française, *L'Information Géographique*, janvier 1958, pp. 26-35.
103 Marie-Hélène Aubert, Pierre Braun et Roland Blum, *Rapport d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental*, Assemblée nationale, N° 1859-01 ; Benjamin Auge, L'exploration et la production pétrolière en Afrique depuis 2014. Évolution des acteurs et de leurs stratégies, *Notes de l'IFRI*, mai 2018.
104 Sénat, *Le Nigeria, incontournable géant de l'Afrique*, Rapport de groupe parlementaire d'amitié, n° 87, 26 novembre 2009.
105 Pour une analyse par secteurs de cette érosion : Bruno de Moura Fernandes, Ruben Nizard, Erwan Madelenat, Course aux parts de marché en Afrique : l'échappée française reprise par le peloton européen, *Les publications économiques de COFACE*, Juin 2018 (http:/www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications).

que lui soit constamment rappelé son passé colonial[106]. Le meilleur moyen d'y parvenir est-il, peut-être, de partir des intérêts des sociétés africaines elles-mêmes et de la façon dont, sur le terrain, elles inventent d'ores et déjà les grands marchés de demain. Ceci dit, attirer des capitaux et des entreprises venus de France fait partie de la stratégie économique affirmée par de nombreux pays du continent.

C'est le cas non seulement dans les espaces francophones, mais aussi anglophones et lusophones. De nombreux Africains travaillent aujourd'hui dans des entreprises franco-africaines, y compris à des postes de direction. Le doute, la méfiance et parfois une aversion subsistent néanmoins chez une partie de la population, notamment les plus jeunes, sur la légitimité et la clarté des intérêts économiques français en Afrique. Ces doutes ont été nourris, depuis des décennies, par des scandales politico-financiers à répétition, à l'instar de l'affaire Elf qui dépassait le cadre africain.

Des entreprises françaises se sont montrées coupables. D'autres ont été les victimes de ces malversations et de ces taches réputationnelles. Tout cela plaide fortement pour une plus grande transparence dans les investissements et la présence économique des entreprises françaises et internationales en Afrique et pour l'adoption de législations contraignantes sur leur transparence fiscale. L'objectif est d'étendre la responsabilité juridique des sociétés françaises et européennes à leurs filiales étrangères, d'obliger ces entreprises à publier pays par pays leurs comptes pour leurs activités dans chacun des territoires où elles sont implantées, ainsi que les dividendes versés aux gouvernements des pays dans lesquels elles interviennent.

L'enjeu est aussi, dans ce contexte historique particulier, d'accompagner le développement des entreprises africaines. Certaines se sont considérablement renforcées ces dernières années, devenant de véritables multinationales. Elles se sont forgées autour des mines, du pétrole ou des télécommunications. Des « licornes » commencent aussi à faire leur apparition dans le domaine des start-ups et de la tech.

Mais trop d'entreprises africaines butent encore sur ce que l'on pourrait appeler le triple défi des entreprises africaines : d'une part, un contexte économique ou un climat des affaires qui n'offre pas assez de sécurité et de stabilité ; d'autre part, des parts de marché qui sont largement occupées par des entreprises étrangères ; enfin, la nécessité de rattraper directement, en quelques mois ou quelques années, des décennies d'évolution technique et technologique.

La révolution numérique actuelle, cependant, relativise désormais ce troisième défi et offre l'opportunité de rejoindre les technologies les plus avancées. Encore faut-il que les capitaux affluent dans ce domaine en Afrique, ce qui est encore trop peu le cas par rapport à l'Europe, à l'Amérique ou à l'Asie. Le mouvement commence à peine et la France, si elle veut nouer des liens durables avec le continent, a fortement intérêt à coopérer davantage dans le domaine de la recherche et de l'innovation. C'est l'esprit d'une autre proposition présentée à la fin de ce texte.

Pour que les efforts de refondation de ses rapports avec l'Afrique soient crédibles, la France doit contribuer à briser le lien entre plantations et déforestation en Afrique. Elle doit s'engager dans l'effort d'identification des zones forestières qui doivent absolument être protégées, soit parce qu'elles stockent une quantité importante de carbone, ou parce qu'elles abritent une biodiversité animale et végétale importante. Il en est de même des zones dont la valeur biologique, sociale et culturelle est considérée comme particulièrement significative pour les communautés concernées. Il s'agit en particulier des écosystèmes rares, des zones qui rendent des services à la nature et de celles qui contiennent des ressources nécessaires pour les communautés locales au regard de leur caractère culturel.

106 Hervé Gaymard, *Relancer la présence économique française en Afrique: l'urgence d'une ambition collective à long terme,* Rapport au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et au ministre de l'Économie et des Finances, avril 2019.

Enfin, le respect du consentement libre, informé et préalable des populations locales affectées par les plantations et autres exploitations doit être garanti, ainsi que le respect des droits humains, en particulier le droit des travailleurs et les droits fonciers coutumiers. Des mécanismes effectifs de résolution des conflits doivent chaque fois être mis en place. Ceux-ci doivent inclure des compensations et des restitutions de terres le cas échéant. Le droit des associations de défense des droits humains et de l'environnement d'agir en justice doit être étendu, et l'engagement de la responsabilité des personnes morales devant les tribunaux doit être encouragé.

16. LE DURCISSEMENT DES FRONTIÈRES

Les *Dialogues* ont montré que l'une des raisons de la montée du sentiment anti-français, voire anti-européen, en Afrique francophone est le durcissement ressenti des politiques migratoires. Alors que les pays africains ne figurent pas dans les trois premiers pays d'immigration en Europe (Afghanistan, Albanie, Géorgie), la question migratoire continue de dominer la relation Afrique-Union européenne. Elle est désormais au cœur des politiques européennes en matière de défense, de développement, ou encore de politique commerciale.

En un quart de siècle, le renforcement du contrôle de la frontière sud de l'Union européenne a fait de l'espace méditerranéen une « fosse commune », ou une zone de confinement pour ceux et celles qui tentent de migrer en Europe sans avoir les moyens de le faire de façon régulière. Les effets du renforcement frontalier ne sont pas seulement anthropologiques dans la mesure où ils s'exercent sur les migrants, sur les habitants des lieux frontières, sur les représentations de l'altérité et de l'identité. Le caractère iatrogène du contrôle des frontières pose des problèmes éthiques insolubles au regard des drames humains en cours. Afin de bien comprendre la portée négative de ces processus, il est important d'en retracer brièvement l'histoire.

En effet, c'est depuis les années 1990 que l'Union européenne est convaincue que ses politiques migratoires externes et internes sont liées. C'est au cours de ces mêmes années que l'Afrique a été ciblée comme une entité clé dans la gestion des flux migratoires vers le continent européen. En 1995, l'accord de Schengen avait aboli les frontières internes et la politique migratoire était progressivement devenue un enjeu de sécurité. Le traité d'Amsterdam de 1997 consacre un espace de liberté, de sécurité et de justice, « communautarisant » au niveau européen les politiques de visas, d'asile et d'immigration. Lors du Conseil européen de Tampere en 1999, le groupe de haut niveau « Asile et Migration » est créé avec, pour mission, de dégager une approche commune et transversale concernant la situation dans les principaux « pays d'origine et de transit » des demandeurs d'asile et des migrants.

En 2002, le Conseil européen de Séville préconise l'intégration de la politique d'immigration dans les relations de l'Union « avec les pays tiers ». Il s'agit de s'attaquer aux causes structurelles de la migration en mettant en place des programmes de développement ou en créant des opportunités d'emploi dans les pays dits d'origine et de transit. L'essentiel est cependant d'ordre sécuritaire dans la mesure où il s'agit en réalité d'empêcher le franchissement illégal des frontières, de renforcer les contrôles et, éventuellement, de lutter contre le trafic des migrants. C'est à ce moment qu'est enclenché le processus qui aboutira à l'externalisation du contrôle des frontières européennes, c'est-à-dire le processus consistant pour l'Union européenne à effectuer ou sous-traiter hors de son territoire une partie du contrôle de ses frontières.

17. LA CONDITIONNALITÉ MIGRATOIRE

C'est à partir de 2005 qu'une stratégie spécifique, dite d'approche globale de la gestion des migrations, est appliquée à l'Afrique. Elle consiste, dans les faits, à rendre les États africains co-responsables des migrations illégales de leurs concitoyens et à instituer une conditionnalité migratoire intégrée à tout aspect des relations entre l'Europe et le continent. Le lien est alors établi entre migration et développement.

En 2007, à Lisbonne, le « partenariat » Union européenne-Afrique, en matière de migration mobilité et emploi, est lancé. Il est accompagné d'un plan d'action et d'un « cadre de dialogue et de coopération » avec l'Union africaine. En 2011, la stratégie est révisée pour inclure la mobilité, la traite des humains, la politique d'asile. L'ensemble vise essentiellement à signer des partenariats dits « de mobilité », accords qui garantissent des financements européens aux États africains qui les auraient endossés.

Depuis lors, la politique migratoire européenne aura autant servi d'outil de gestion des migrations que d'instrument de politique extérieure. Au service de cette politique sont en effet mis l'ensemble des instruments de coopération et la question migratoire se retrouve désormais au sein de l'ensemble des instruments et des ressources de l'Union. L'agence Frontex, par exemple, est chargée de la gestion des frontières européennes, mais aussi des frontières des pays d'origine et de transit, non membres de l'Union. Un Fonds fiduciaire d'urgence est mis en place, alors qu'un montant de 1,8 milliard d'euros issu du budget européen et du Fonds européen de développement est dégagé. Au nom de la flexibilisation, il est désormais permis de s'éloigner des règles strictes de l'aide au développement. L'UE va jusqu'à financer des projets qui visent à restreindre et à décourager la migration irrégulière par des mesures de confinement.

Tout ne se résume pas au confinement. Il faut y ajouter l'enfermement, une dimension supplémentaire de la mise à l'écart, la multiplication des zones d'attente réservées, le maintien des étrangers en zones d'attente et les constructions des camps d'étrangers. Une nouvelle distribution du pouvoir passe désormais par le contrôle des mobilités et entraînent des transformations technologiques de grande ampleur. Aussi bien les procédures de refoulement que le maintien en zones d'attente s'appliquent aux demandeurs d'asile sans-papiers.

À la vérité, les Africains sont peu impliqués dans ces « dialogues » et autres « partenariats ». Les politiques ainsi définies pèsent pourtant sur leurs frontières. Les dirigeants africains ne prennent guère leurs responsabilités dans les tragédies migratoires qui affectent leur peuple. L'Europe a ainsi pu mettre en place sans trop de résistance une conditionnalité migratoire qui affecte fondamentalement l'équilibre dans les rapports entre elle et l'Afrique.

Dans le cadre de sa politique sur les migrations et *via* les accords inégaux passés avec nombre de pays d'origine et de transit, l'Union européenne n'hésite plus à faire de l'aide publique au développement un des outils de gestion des flux migratoires. En 2018, environ 10 % de l'aide totale des pays de l'OCDE, soit 14,2 milliards de dollars, étaient alloués à « l'accueil des réfugiés ». Ceci a des effets négatifs sur la perception qu'ont les deux continents l'un de l'autre et représente un obstacle de poids à la constitution d'un axe afro-européen, même si cet élément est faussé car il résulte de la comptabilisation dans l'APD de l'accueil des réfugiés venus principalement de Syrie et des Balkans, selon les règles de l'OCDE.

Cette dynamique n'épargne pas la France, où la tendance à l'instrumentalisation de l'aide publique au développement au service de politiques migratoires restrictives n'est pas totalement absente. En effet, en 2017, les dépenses d'aide aux réfugiés comptabilisées dans l'ADP s'élevaient à 566 millions de dollars, soit 5 % de l'aide totale. Comme n'ont eu de cesse de le relever nombre d'organisations des sociétés civiles africaines et européennes, cette pratique n'a aucun effet direct sur le développement des pays d'origine. Les critères de l'OCDE devaient donc évoluer, pour séparer les deux types d'aide, la coopération d'un côté et l'aide aux réfugiés de l'autre. Nous y reviendrons dans les propositions.

18. DES PACTES LÉONINS

Les « pactes sur mesure » avec les pays tiers d'origine ou de transit des migrants ont aggravé la situation. Sous prétexte de « renforcement des capacités locales », y compris pour le contrôle aux frontières, les procédures d'asile, la lutte contre le trafic des migrants et les efforts de réintégration, des mesures à caractère discriminatoire ont été intégrées aux politiques commerciales. L'objectif est de « récompenser les pays désireux de coopérer efficacement avec l'Union en matière de gestion des migrations et de veiller à ce qu'il y ait des conséquences pour ceux qui refusent[107] ».

Or, comme nous l'avons dit, toutes les études montrent que la majorité des migrants internationaux originaires de pays africains se déplacent à l'intérieur du continent africain. Le partage mondial des responsabilités des réfugiés est loin d'être égal. À l'échelle mondiale, les pays africains accueillent une grande partie des réfugiés et des déplacés internes. Davantage encore, au sein de l'opinion africaine, le sentiment prévaut selon lequel en matière de migration et de mobilité, la France et l'Europe n'accordent guère de place à la dignité humaine ou aux droits des réfugiés et des migrants.

L'absence de mesures spécifiques pour protéger les migrants confrontés à la mort, aux disparitions et à la séparation de leurs familles ou pour prévenir la violation de leurs droits est souvent citée en exemple. C'est en particulier le cas en ce qui concerne le principe de non-refoulement et l'intérêt supérieur de l'enfant. D'autres encore accusent la France et l'Europe de contribuer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés. La lutte contre l'immigration illégale ou la gestion intégrée des frontières a un effet néfaste sur les cadres existants de mobilité régionale sur le continent africain et sur les droits humains. Elle ne tient compte ni du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ni du pacte mondial sur les réfugiés.

Ces politiques n'ont pas seulement contraint la circulation des gens à l'informalité et à la clandestinité. Elles nourrissent, notamment auprès des jeunes générations, un sentiment de colère, voire des attitudes de contre-xénophobie. Deux critiques principales sont formulées.

D'une part, il est fait état d'usagers qui s'estiment maltraités par le personnel préposé aux visas. Ils doivent s'acquitter de droits exorbitants pour engager des procédures administratives hasardeuses, sans possibilité d'être remboursés quand celles-ci n'aboutissent pas.

D'autre part, à la faveur d'accords variés, diverses pratiques de transgression de la Charte universelle des droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme, du droit d'asile et du droit maritime ont été banalisées dans le cadre de la surveillance des frontières. Telle qu'elle est mise en œuvre, la politique anti-migratoire européenne compromet la démocratie et les libertés publiques en Afrique et peut être perçue comme attentatoire au respect des droits de l'homme. Elle a un coût humain insoutenable. Elle se fait au prix de traitements inhumains, de tortures, de viols et de meurtres systématiques, notamment dans les pays où elle a été sous-traitée.

L'enjeu aujourd'hui est de savoir comment le phénomène migratoire évoluera dans les prochaines années, compte tenu de la jeunesse du continent africain : dans de nombreux pays, la moitié de la population a moins de 25 ans. Et les contrastes sont saisissants. C'est le grand défi de l'éducation et de la formation professionnelle.

107 Commission européenne, *La Commission annonce un nouveau cadre pour les partenariats de migration : une coopération renforcée avec les pays tiers pour mieux gérer les migrations*, 2016 (http://europa.eu/rapid/press-release IP-16-2072 fr.htlm?locale=FR).

19. INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

D'un côté, l'éducation a fait des progrès immenses, le réseau des écoles s'est étendu, de nombreux acteurs économiques y ont fait leur entrée, en particulier privés. Parfois plus rapidement qu'en Europe, les nouvelles technologies se sont développées à très vive allure, comme nous l'avons vu durant la crise du coronavirus.

C'est d'ailleurs un défi linguistique majeur pour les pays francophones, car la plupart de ces matériels numériques (tableaux interactifs) ou logiciels pédagogiques sont en anglais. Si la Francophonie ne déploie pas très rapidement des outils technologiques convaincants et facilement accessibles, la langue française sera perdue pour les nouvelles générations d'écoliers.

De l'autre côté, les systèmes éducatifs africains ne sont pas suffisamment armés pour accueillir et former la jeunesse africaine. L'école publique, dans la majorité des cas, est sous-financée et défaillante. Les écoles privées conjuguent le pire (pédagogie dépassée, locaux en ruine, discipline passéiste) et le meilleur, mais il est alors inaccessible pour les classes populaires et entretient les élites et les inégalités. Un système à deux ou trois vitesses se met en place. Les écoles religieuses ont, en particulier dans la bande sahélienne, pris le relais des écoles publiques déshéritées, avec des effets collatéraux bien connus : classes surchargées, enseignement traditionnel qui étouffe la Raison et l'esprit critique, exclusion des jeunes filles, notamment à l'adolescence, avec les mariages précoces.

Le défi est absolument prioritaire. C'est un combat autant financier que politique, social et culturel. L'avenir de l'Afrique dépend de cette capacité que nous aurons, collectivement, à renforcer les capacités de formation, à l'école mais aussi à travers l'apprentissage et le compagnonnage dans les secteurs qui créent aujourd'hui les emplois de demain, tels que le numérique, l'agro-industrie, la conservation de la nature, le tourisme durable, les services à la personne, la création artisanale et culturelle.

Le combat est tout autant foncier que patrimonial. La force de travail, sous-exploitée ou au contraire surexploitée, n'a pas, dans l'immense majorité des cas, accès à la propriété ou au capital. La mise en place de politique distributive au mérite (des terres, des titres, des revenus) est bloquée, paralysée par les blocages parlementaires et institutionnels, ou prise en otage par les comportements de corruption et de prédation. L'argent reste entre les mains de quelques-uns, qui concentrent les pouvoirs et s'alimentent auprès de compagnies véreuses qui « trustent » les ressources du pays.

Contrairement à ce que de nombreux jeunes Africains pensent, ces phénomènes entravent l'investissement et la présence des entreprises françaises, qui auraient besoin de transparence et de sécurité juridique pour renforcer leur activité et créer, par là-même, davantage d'emplois et de formation pour la jeunesse africaine. Le problème principal vis-à-vis des entreprises françaises en Afrique n'est pas leur supposé « monopole » qui est un mythe, mais au contraire le fait qu'elles préfèrent investir ailleurs qu'en Afrique, en Asie notamment.

Cette réflexion et ces efforts de coopération doivent s'étendre à la lutte contre le chômage des jeunes (mise en place d'allocations, formation, reconversion), à la « formalisation » du secteur informel, dans les cas les plus extrêmes, à la lutte contre les trafiquants d'êtres humains, réseaux de prostitution ou d'enfants-soldats.

De nouveaux systèmes éducatifs alternatifs pourraient être conçus, autour des enjeux justement de la durabilité écologique et sociale, pour préparer les jeunes générations aux économies de demain. Nous pensons par exemple à la gestion de l'eau, aux métiers liés aux énergies renouvelables, à une agriculture respectueuse de

l'environnement, aux nouvelles technologies.

De même, ces systèmes devront continuer à s'ouvrir au monde, dans ce mouvement de pivot que nous avons décrit, à travers un renouvellement des contenus pédagogiques, la formation accrue des enseignant.e.s et des partenariats renforcés avec des écoles internationales, généralistes et techniques. La France devrait être à la pointe de la réflexion sur ces basculements et la mise en place de plateformes d'accompagnement de ces évolutions.

Mais paradoxalement, des années 1980 jusqu'à 2017, l'aide française au développement s'est désengagée du secteur de l'éducation en Afrique. Alors que le continent africain bénéficiait de 75 % des engagements budgétaires de l'aide française lorsque Jacques Chirac a été élu en 1995, cette part est retombée à moins de 40 % sous François Hollande, et encore moins si l'on ne prend en compte que l'Afrique sub-saharienne, pourtant qualifiée à cette époque de « zone de solidarité prioritaire ». Dans le même temps, l'Agence française de développement, qui octroie en majorité des prêts concessionnels, a multiplié les actions dans les pays émergents, en Chine, en Amérique latine ou au Proche-Orient.

Pourtant, durant toute cette période, les représentants français à Bruxelles ont tout fait pour que l'Union européenne elle-même accroisse ses financements vers l'Afrique. Paris tenait absolument à ce que le continent reste prioritaire pour l'aide européenne. C'était aussi une manière de compenser la baisse de l'APD française entre 2007 et 2017. Pour certains, seule la devanture a changé. De vieilles pratiques sont maquillées de nouveaux noms pour mieux donner l'illusion de la nouveauté alors que l'architecture demeure intacte, notamment sur le plan militaire. Pour d'autres, il s'agit d'une évolution sans rupture.

Nous nous situons à un moment important de l'histoire des relations entre l'Afrique et la France. Dans le grand livre des comptes, il faut faire la distinction entre les contraintes effectives que la France imposerait aux pays africains, la part des réponses aux demandes de ces mêmes pays, ce qui revient à l'Afrique elle-même, et ce que chacun des deux acteurs pourrait faire, mais choisit de ne pas faire et pourquoi.

20. LES RESTITUTIONS, UNE ŒUVRE INACHEVÉE

En 2017, Emmanuel Macron exprimait sa volonté de « réunir les conditions nécessaires à des restitutions d'œuvres relevant du patrimoine africain ». L'objectif était d'ouvrir une nouvelle page dans les relations culturelles entre la France et le continent africain. Le Rapport Sarr-Savoy a mis en évidence le désir de la jeunesse africaine de connaître et de s'approprier son histoire. Il a également mis en relief la portée culturelle, symbolique et spirituelle de ce patrimoine. Il a, enfin, fait valoir à quel point la restitution est une opportunité pour une nouvelle éthique relationnelle dans la mesure où elle devrait permettre à l'Afrique et à la France de se nourrir ensemble des aspects du génie humain dont les œuvres africaines sont porteuses.

Depuis lors, deux restitutions ont fait l'objet de la loi du 24 décembre 2020. Il s'agit des 26 objets du Trésor des rois d'Abomey et du sabre dit d'El Hadj Omar Tall. Parmi les demandes en cours figure le tambour Ébrié réclamé par la Côte d'Ivoire, et dont la prise dans un cadre de répression coloniale est bien documentée. Une couronne en zinc d'un dais royal a été remise en novembre 2020 aux autorités malgaches.

Des différents types de revendication qui ont fait jour du côté africain, une retient particulièrement l'attention. Il s'agit de la demande de *restitution intégrale* de la totalité des biens conservés dans les collections, peu importe la manière dont ils ont été acquis. C'est en particulier le cas des biens volés, et de ceux dont on s'est

emparé par la force. Vue sous cet angle, la restitution consiste en un transfert effectif de propriété. Elle ne concerne pas seulement les objets d'art, mais aussi les restes humains, à quoi il faudrait ajouter d'autres catégories de biens telles que les images. Comme dans le cas des demandes de restitution de restes humains, la question du contexte d'acquisition ne devrait pas se poser.

À la suite de la remise du Rapport Sarr-Savoy, les administrations et les institutions françaises ont engagé des réflexions visant à définir un cadre d'examen des demandes de restitution. Ce travail est loin d'être achevé. Les éléments d'une doctrine française se dégagent néanmoins, dont il convient d'exposer les principales articulations, mais aussi les limites.

D'une part, il faut regretter que cette démarche parte d'une lecture en partie biaisée du Rapport Sarr-Savoy. Au cœur de l'action entreprise se trouve en effet la réaffirmation du principe d'inaliénabilité des collections publiques. Au nom de ce principe, les restitutions ne peuvent intervenir que par des lois d'espèce, au cas par cas.

Le choix a été fait de répondre aux demandes de restitution en privilégiant la voie législative. Toute autre voie, la voie judiciaire notamment, présentait le risque de créer une jurisprudence susceptible d'entraîner des effets indésirables, à commencer par la remise en cause du principe d'inaliénabilité des collections publiques inscrit dans le code du patrimoine. Résultat : la France a effectivement tourné le dos au principe d'un *droit général à la restitution*. Le principe *du cas par cas* ayant prévalu, la loi ne vaudra que pour le cas spécifique de l'ensemble des œuvres et objets qu'elle énumérera expressément.

Or, procéder par *dérogations ponctuelles et limitées* au principe d'inaliénabilité ne clarifie à peu près rien. Les dérogations tiendront-elles lieu de restitutions ? Ne constituant pas des transferts effectifs de propriété, qu'est-ce qui les distingue des prêts, et les prêts des cessions ?

Les dérogations ne sont pas seulement limitées à certaines œuvres. Elles ne répondent pas seulement à des demandes précises des pays étrangers. Elles sont par ailleurs *conditionnelles*. Le principe de conditionnalité dans le cadre de la politique des dérogations se traduit par une bureaucratisation excessive des procédures. À titre d'exemple, les dérogations ne sont effectives que si les États concernés s'engagent à ce que « ces œuvres gardent leur vocation patrimoniale, c'est-à-dire continuent à être conservées et présentées au public dans des lieux consacrés à cette fonction[108] ». À ceci, il faut ajouter les « garanties de bonne conservation ».

21. UN TRAITEMENT BUREAUCRATICO-PROCÉDURAL

Concrètement, le traitement de questions d'ordre éthique et politique prend la forme alambiquée suivante : toute demande officielle de restitution de la part d'un État africain doit être adressée par courrier aux autorités françaises par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France accrédité auprès des autorités concernées. La demande doit nécessairement émaner de l'État « d'origine » du bien culturel alors même que certains des biens concernés ne répondent pas au critère de l'État territorial hérité de la colonisation (cas du Sabre d'El Hadj Omar Tall, objet de discussions entre le Sénégal et le Mali). Les demandes sont ensuite examinées à l'aune de plusieurs critères, plus ou moins dissuasifs.

D'abord, elles sont examinées au vu du contexte d'acquisition de l'objet réclamé, établi, quand il peut l'être, par les recherches menées par les experts des institutions qui les conservent. Si les biens réclamés rentrent dans ce

108 Loi n° 2020-1673 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal.

cadre, les demandes sont ensuite examinées à l'aune de critères complémentaires, qui font l'objet d'une appréciation politique et diplomatique, notamment en termes d'insertion dans une politique de coopération culturelle dynamique. Toute demande de la part d'un État africain n'est donc pas, par définition, recevable. Des demandes peuvent être jugées irrecevables soit parce qu'elles ne remplissent pas les critères fixés par l'administration française, soit parce que la procédure n'a pas été respectée.

Les services compétents du ministère français de la Culture jugent ensuite de la recevabilité du dossier. À leur tour, ils transmettent le dossier à l'institution culturelle qui conserve le bien. Celle-ci apporte des éléments d'appréciation sur les critères scientifiques de la demande, en étroite concertation avec les services compétents du ministère et les experts identifiés par lui. Le dossier de demande est ensuite transmis au poste diplomatique et aux services compétents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et aux services compétents du ministère de la Culture (SAJI) afin d'apporter, en lien avec des experts du pays demandeur, notamment les personnels des musées, des éléments d'appréciation sur les critères politiques, culturels et diplomatiques et d'inscrire la demande dans le contexte de coopération existant ou envisagé. Vient ensuite l'audition des parties (institution propriétaire, poste, professionnels des institutions du pays demandeur, experts français ou des pays demandeurs *ad hoc* connaisseurs du dossier, de l'historique du corpus examiné ou des collections issues du pays demandeurs) lors d'une réunion du comité de suivi.

Ainsi nourries d'avis variés sur les biens au cas par cas, les administrations peuvent alimenter la décision sur chaque dossier. Proposition peut alors être faite au (ou à la) ministre de la Culture et valider, le cas échéant, la demande de l'État requérant ou de lier celle-ci à la mise en œuvre de démarches complémentaires, telles que la requalification de la demande, les évaluations sur les conditions de conservation, etc. Un courrier de réponse du (ou de la) ministre de la Culture, préparé en lien avec le (ou la) ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, peut alors être adressé à l'autorité politique étrangère, après quoi les dispositions législatives sont prises en cas de décision de restitution.

La logique du cas par cas « bureaucratise » lourdement une question qui est fondamentalement d'ordre éthique et politique. Elle fait peu cas des voix, voire de l'expertise, africaines. Là où cette expertise est sollicitée, elle est diluée et sans conséquence notable sur la décision finale. L'ensemble de la démarche décourage les demandes de restitution.

22. PROMOUVOIR UN ACCÈS UNIVERSEL ET ÉQUITABLE AUX CHEFS D'ŒUVRES DE L'HUMANITÉ

Les États européens ne peuvent pas s'adjuger, à eux seuls, le droit de définir le caractère restituable ou non des biens africains. Ce droit doit être partagé par tous les ayants droit. Dans le cadre d'un nouveau Traité ou d'un nouvel Acte fondateur entre l'Afrique et l'Europe, un droit général de restitution doit être adopté. Les restitutions ne peuvent pas se justifier au regard du seul « contexte d'acquisition ». Dans la pratique, ceci revient à affirmer que là où le contexte n'est pas connu, le bien ne saurait être restitué.

Il est vrai que, dans le cas français, il est prévu que des restitutions de biens puissent avoir lieu au-delà du contexte d'acquisition. D'autres éléments peuvent ainsi entrer en ligne de compte. La France le reconnaît par ailleurs : par leur importance politique, culturelle ou religieuse, certains biens peuvent avoir une valeur symbolique majeure pour l'État ou la communauté d'origine concernée. Dans de tels cas, le contexte politique et diplomatique peut entrer en ligne de compte : la relation bilatérale ou les enjeux régionaux peuvent par ailleurs « justifier un geste » envers le pays demandeur dans l'hypothèse où le contexte d'arrivée en France est

peu ou mal documenté ou ne s'inscrit pas dans un contexte de violence coloniale.

De telles considérations sont cependant discutables. Elles ouvrent la porte à l'instrumentalisation des biens africains et à leur utilisation comme « monnaies d'échange » ou instruments de « troc » dans des jeux d'intérêts et de pouvoir. Par ailleurs, la restitution ne saurait être conditionnée par l'existence préalable d'un programme de coopération muséale et culturelle entre le pays africain considéré et la France.

Les accords de prêt sont une chose. La restitution en est une autre. Une politique de restitution qui repose sur maints préalables et maintes conditionnalités ne fera pas avancer le dialogue entre l'Afrique et la France. Il faut y remettre du sens. Le souffle de cette réforme ne peut se perdre dans les méandres de la bureaucratie et de la procédure.

Les accords de prêt devraient concerner les œuvres européennes que des musées africains souhaiteraient exposer sur le continent africain et *vice versa*. Dans l'idéal, toute politique véritable de restitution devrait se faire « au nom de la vie » et de la vérité et dans l'esprit du « geste sans contrepartie », la reconnaissance du passé étant, de ce point de vue, une étape pour « poursuivre l'œuvre de justice[109] ».

Au demeurant, c'est sur cette base que devrait être formulé le nouveau projet global de coopération culturelle. Mais elle ne devrait pas être conditionnée par l'existence d'un tel projet. De manière générale, afin que la demande de restitution contribue à la refondation des rapports entre la France et l'Afrique, la France doit sortir des positions qu'elle défend traditionnellement dans les enceintes internationales, à l'exemple de l'UNESCO.

Par ailleurs, le thème des restitutions ne peut plus être traité exclusivement en bilatéral. La question des restitutions doit être résolue une fois pour toutes dans le cadre d'un nouveau Traité entre l'Union européenne et l'Afrique. Le refus par l'Union européenne de mentionner ce sujet dans les différents textes négociés avec l'Afrique n'est plus acceptable.

Enfin, la question des restitutions invite à réfléchir plus largement à la question de la connaissance, de la sauvegarde et de la diffusion du patrimoine africain. Elle concerne, d'une part, le travail scientifique destiné à renforcer notre connaissance des collections d'origine africaine conservées dans les établissements culturels français et, d'autre part, un effort d'accompagnement de projets de développement portés par les « pays sources ». La recherche concernant la provenance des collections est importante et requiert des fonds. Mais elle ne doit pas être utilisée comme un prétexte pour ne pas restituer.

Il en est de même des initiatives visant la connaissance des collections et leur histoire. Conditionner toute restitution à la démonstration, conduite par les musées en charge de la recherche, que l'objet considéré a effectivement été acquis dans des conditions de contrainte ou de violences coloniales pourrait être un prétexte pour ne pas restituer. Si, de fait, la seule question des restitutions n'épuise pas les enjeux du soutien à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine africain et de la coopération patrimoniale et muséale entre la France et le continent africain, cette dernière ne peut pas être utilisée comme la condition de l'autre.

Les demandes en faveur d'un accès universel aux chefs-d'œuvre de l'humanité et du retour des biens culturels dans leur pays d'origine ne cesseront de se multiplier dans les années qui viennent. Ces demandes et revendications porteront sur les œuvres et objets dont l'acquisition s'est faite d'une manière qui, du point de vue éthique, n'est défendable ni hier, ni aujourd'hui. Leur dimension internationale ira croissante. Il n'est pas certain que sur le plan international, les mécanismes juridiques existants suffisent à les prendre en charge, encore moins à y apporter satisfaction ou à concilier les attentes contradictoires que suscitent ces demandes.

109 Emmanuel Macron, discours du 27 mai 2021 au Mémorial du génocide perpétré contre les Tutsis.

Nous retrouverons dans la partie suivante des propositions pour favoriser des relations renouvelées en matière de coopération culturelle. Il importe selon nous de mettre l'accent, dans la politique française, sur la formation professionnelle pour développer les compétences sur la gestion des archives, la circulation des œuvres, les arts numériques. Un vaste champ de coopération doit encore être exploité dans ce domaine et la France, qui a une grande valeur ajoutée sur ces sujets, devrait montrer la voie et déployer des moyens significatifs.

23. ÉCLAIRER LA RÉALITÉ DU COLONIALISME AFIN DE REBÂTIR L'EN-COMMUN

D'importantes divergences persistent entre, d'une part, ceux et celles pour qui le colonialisme en tant que période de l'Histoire est aujourd'hui révolue et, d'autre part, ceux et celles aux yeux desquels il fut un système idéologique fondé sur quelques principes structurants : l'idée d'une supériorité occidentale naturelle, la justification par cette supériorité de la possibilité pour les puissances occidentales de dominer les autres parties du monde, la construction d'un droit systématiquement favorable au colonisateur.

Reconnaître que de telles idées contredisent fondamentalement les principes universalistes que porte la France est d'autant plus nécessaire que seule cette reconnaissance permet de crédibiliser cette prétention à l'universel. Avoir conscience, par ailleurs, que certains de ces principes de colonisation sont toujours actifs, y compris après les indépendances, est une étape nécessaire si l'on veut véritablement s'en abstraire.

Les crimes et destructions commis au nom de principes dévoyés sont ineffaçables dans la mesure où nul ne peut les défaire. Aucun hôpital, aucune route, aucune école et aucun chemin de fer ne peuvent effacer le caractère intrinsèquement injuste et pervers du système colonial, ni réparer les crimes et les destructions qu'il a permis. C'est la raison pour laquelle la reconnaissance de la perversion du colonialisme – de sa nature, littéralement, de « crime contre l'humanité » – est importante ; non pas parce que l'auto-flagellation serait nécessaire à l'Occident ou à l'Afrique ; mais parce que l'idée de la supériorité occidentale naturelle flotte toujours dans l'air, quand elle n'est pas clairement assumée. Une simple déclaration universaliste ne suffit pas à la déraciner. À elle seule, une telle profession de foi ne fait pas sauter les justifications qui ont autorisé injustices et crimes. Dialoguer réellement d'égal à égal impose que cette armature idéologique auto-justificatrice soit démantelée. Même s'il est parfois âpre, le dialogue n'en sera que plus riche et plus fécond.

Abandonner définitivement le cadre de pensée qui a amené les puissances européennes à s'autoriser à coloniser d'autres peuples est l'une des conditions pour que s'instaure ce véritable dialogue.

Un dialogue exigeant a d'ores et déjà commencé. Le Rapport Sarr-Savoy sur la restitution en fait foi, ainsi que le rapport sur l'Algérie dirigé par Benjamin Stora. Il a débouché sur des actes, lesquels matérialisent le nouveau cours des relations entre la France et l'Afrique. Il passe par des gestes symboliques, de reconnaissance, comme l'a fait Emmanuel Macron à Kigali cette année, de restitution, de réparation – ce débat est légitime – mais aussi d'échanges, de coopération, qu'il nous faut imaginer, avec toutes les institutions : dans les écoles (programmes d'histoire, développement d'échanges et de voyages), à l'université et dans les centres de recherche, entre médias, entre institutions artistiques, et avec la participation et le soutien des entreprises.

L'héritage ineffaçable du colonialisme réside précisément dans cette interdépendance qu'il a scellée entre la France, l'Afrique et les diasporas. C'est le paradoxe des « indépendances » : en réalité, nous ne serons jamais indépendants les uns des autres, et au contraire la logique mondiale nous pousse, que nous le voulions ou non, à toujours plus de contacts, de rencontres, d'échanges. Les questions identitaires que se pose la France se posent également en Afrique, et pas seulement à cause de l'empreinte de la colonisation.

Indépendamment de l'héritage colonial, la réalité multiculturelle est un fait majeur pour les sociétés africaines contemporaines du fait de la coexistence séculaire de communautés différentes sur les mêmes territoires, à laquelle viennent s'ajouter les effets des mouvements de migration à l'intérieur du continent, de l'urbanisation, des conflits. Les sociétés multiculturelles d'Afrique ne sont pas moins traversées de contradictions et de tensions que la société multiculturelle française, et les chemins ouverts par les penseurs et acteurs de l'émancipation anticoloniale et anti-esclavagiste dans l'espace français sont aussi utiles pour les pays et les populations d'Afrique que pour la France et ses diasporas afro-descendantes : c'est aussi cela, le legs universaliste de la France au monde.

24. SORTIR DU PIÈGE IDENTITAIRE

Dans ces conditions, sortir du piège identitaire est un impératif. Encore qu'il impose une nécessaire réflexion critique sur l'empreinte du passé colonial. Une telle réflexion ne peut guère occulter la singularité que constitue le processus de racialisation des personnes noires. De tous les points de vue, celui-ci est, du moins en très grande partie, le fruit de la traite et de l'esclavage colonial. Cette réflexion passe par le travail mémoriel, par la transmission de l'histoire, des arts et de la culture, pour expliquer ce processus, pour en faire comprendre les ressorts, pour en faire ressentir les conséquences pour les personnes, qu'il s'agisse des victimes ou des personnes qui ont endossé ces stéréotypes, et pour en faire ressortir les héritages contemporains. Ces outils sont importants pour construire ensemble une société libérée de l'essentialisation identitaire.

Un tel travail participe à la lutte contre « l'idéologie des races » et son utilisation pour nourrir des préjugés et fonder des discriminations basées sur la couleur de la peau. Il permet aussi de décentrer le regard sur l'histoire de la France elle-même et de sa population, et aide à reconstruire un récit national qui donne aux personnes noires une place qu'elles ont toujours eue dans l'histoire de la construction de la France, mais qui longtemps ne leur a pas été reconnue.

Par ailleurs, l'histoire des différentes formes de revendications identitaires de ces populations (les revendications d'égalité sous la Révolution française, le combat abolitionniste sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le rêve assimilationniste républicain, la négritude, l'anticolonialisme et l'indépendantisme…) montre les complexités de la dialectique entre l'universel et le particulier[110] et vient nourrir la réflexion contemporaine sur cette question, au cœur du fonctionnement des sociétés complexes.

Pour les diasporas afro-françaises, récentes, liées à l'immigration, ou anciennes, liées à la déportation coloniale dans ce qui est aujourd'hui « les Outre-mer », cette connaissance est un moyen à la fois de donner un sens à leur présence en France, et de trouver des références, des exemples, des figures permettant de se relier à une histoire longue et intrinsèquement liée à celle de la France elle-même. Pour le reste de la population française, c'est l'occasion de découvrir « les racines africaines de la France » et de se libérer du mythe d'une identité française exclusivement et éternellement européenne et catholique. Cette compréhension fait partie de la *pédagogie de la diversité* qu'il est toujours nécessaire d'avoir dans ces sociétés traversées de contradictions, d'interrogations et de tensions, en même temps que de rencontres, de mélanges, toutes sortes de prémices à ce que le grand poète Édouard Glissant appelait « le Tout-Monde ».

Cette pédagogie de la diversité exige la mise en place d'une nouvelle génération d'institutions dont l'objectif premier est de développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions et de la colonisation/décolonisation comme parties intégrantes de l'histoire de la France et du monde, en les replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe

110 Cf. la « Lettre à Maurice Thorez » d'Aimé Césaire, en date du 24 octobre 1956.

et l'océan Indien. Elle exige également de rassembler les mémoires en mettant en valeur les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété ; de promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.

Cette nouvelle génération d'institutions doit par ailleurs contribuer à l'identification, à la conservation et à la promotion du patrimoine matériel et immatériel lié à cette histoire ; valoriser les expressions et créations culturelles et artistiques qui en sont issues, dans tous les domaines (littérature, cinéma, musique, théâtre, arts plastiques...) ; soutenir les initiatives éducatives et le travail pédagogique destinés à faire progresser la connaissance et la transmission de cette histoire et de ses héritages à des initiatives de portée internationale telles que le concours scolaire annuel de la « Flamme de l'égalité ».

25. RECONNAÎTRE ET CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ

Certaines de ces initiatives sont d'ores et déjà lancées par un petit nombre d'institutions existantes, à l'exemple de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME). La mise en place d'un Portail des diasporas permettrait – *cf.* nos propositions – de les fédérer et d'en augmenter l'impact. Dans le cadre d'un tel Portail, les principales actions de la FME, par exemple, pourraient être reliées à un projet ambitieux franco-africain.

Il en est ainsi de l'école et de la transmission de l'histoire et des héritages de l'esclavage et de la colonisation dans les programmes d'histoire, mais aussi des autres disciplines (lettres, arts, langues, philosophie, éducation morale et civique). Un tel travail pourrait donner lieu à des programmes communs franco-africains sur ces thématiques (par des chapitres communs dans les manuels ou les programmes scolaires, par des échanges et voyages, par des concours internationaux – en s'appuyant sur les institutions de la Francophonie par exemple) et, là encore, par des coopérations culturelles et artistiques.

De nouvelles dimensions seraient ajoutées à la politique mémorielle. À titre d'exemple, elle passerait, chaque année, par le Mois des mémoires, aux manifestations duquel l'État français pourrait systématiquement associer les États africains, prolongeant ainsi, chaque année, la mise en lumière de l'Afrique permise par la Saison Africa 2020, tout en insérant les diasporas afro-françaises dans l'histoire pluriséculaire de la relation entre la France et l'Afrique. Il n'est guère besoin de souligner à quel point il est important de soutenir la recherche et les chercheurs sur les questions coloniales et post-coloniales, et sur l'esclavage et le post-esclavage. Les médias ont un rôle irremplaçable à jouer pour donner à penser l'Histoire, mais aussi parce qu'ils structurent les imaginaires dans leur activité de producteurs (de fictions, de documentaires, sur tous les supports). À la vérité, il y a un vrai enjeu pour la France et les pays africains à valoriser le patrimoine lié à la colonisation et à le contextualiser, contre la tentation de l'effacement, qui réunit d'un côté ceux et celles qui ne veulent surtout pas en parler et de l'autre ceux et celles qui veulent, du passé, faire table rase.

L'un des facteurs qui attisent le « sentiment anti-français » en Afrique francophone est la place prise en France par les questions identitaires et l'instrumentalisation politique du thème de l'identité nationale. L'on a évoqué la crainte de la submersion migratoire. Il faut y ajouter la pénétration, dans l'espace politique central, de thématiques éloignées de l'idéal d'un universalisme qui inclurait tous les humains ou du projet d'un monde commun. C'est le cas de la peur du « grand remplacement », mais également la revendication d'une identité civilisationnelle connotée racialement et religieusement et présentée comme barrage et comme arme idéale face à une altérité à laquelle on donne trop souvent le visage des anciens colonisés : Noirs, arabes, musulmans.

Ainsi, alors qu'il était vu positivement lorsqu'il concernait les États-Unis et mobilisait les Africains-Américains et leurs alliés, les manifestations françaises du mouvement *Black Lives Matter* sont dénoncées comme des expressions du « communautarisme » et du « séparatisme ». Il en est de même des interrogations à la fois du passé colonial et esclavagiste de la France et de la réalité contemporaine des discriminations et du racisme. Récusées comme une simple importation américaine, les interrogations nouvelles qui agitent les minorités deviennent indicibles dans le débat français. Les minorités sont alors accusées d'être elles-mêmes responsables des stigmates. Il en est ainsi, en particulier, des questions d'appartenance ou de marginalisation au nom de la « couleur » de peau, du genre, de la religion, des choix sexuels ou des vêtements.

À ces questions générales s'ajoutent des questions plus spécifiques liées à la présence en nombre de personnes d'ascendance africaine en France ; liées au regard que la France, à travers les institutions et personnalités qui en façonnent le récit national, porte sur elles ; liées à l'expérience à la fois partagée et singulière que font ces Français.es d'ascendance africaine du fait d'être noir.e.s en France (les discriminations, les assignations et essentialisations, mais également les opportunités – celles que recherchent les migrants lorsqu'ils quittent leur pays, celles qu'ouvrent l'école et la société françaises aux enfants nés ou grandis sur son sol) ; et liées au lien que ce regard et ces expériences entretiennent avec le passé de la France.

À ce contexte français répondent les profonds bouleversements à l'œuvre dans les anciens pays « du champ », avec l'effondrement lent, mais réel des circuits traditionnels de la « Françafrique » et des autocrates qui en ont profité, la remise en cause des vestiges de ces circuits que sont le franc CFA, les relations privilégiées des grands groupes économiques français avec les élites de ces pays, le désir de réussite de la jeunesse de ces pays et la volonté de se libérer des chaînes du passé, l'influence au sein de cette jeunesse des discours supposément « panafricains » ou nationalistes/suprémacistes de démagogues.

Aucun des problèmes contemporains comme la persistance des discriminations en France, le développement économique et humain des pays africains, la crise des migrants, la réponse à la pandémie, le terrorisme, etc. ne pourront être résolus sans des politiques mémorielles vivantes et dynamiques, entendues comme un ensemble d'actions publiques et privées associant l'enseignement de l'histoire, les gestes de reconnaissance et de construction du récit national, et l'utilisation d'exemples tirés du passé pour éclairer les enjeux contemporains autour notamment de la lutte contre le racisme, les discriminations et l'exploitation humaine. Ces politiques sont irremplaçables, nécessaires à la fois pour apaiser une société française parcourue de contradictions, mais aussi pour fonder *une relation plus égalitaire* entre la France et les pays africains et les populations qui en sont issues.

26. LA DIMENSION EUROPÉENNE DES RELATIONS ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE

Dans cette histoire des relations entre l'Afrique et la France, la dimension européenne joue un rôle de premier plan. Elle n'est pas exempte de contradictions.

Un rêve récurrent aura caractérisé le long processus de la construction européenne : celui d'une Europe unie soumettant l'Afrique dans une communauté d'intérêts. Il date, à tout le moins, de la fin du XIXe siècle. Au cours de la décennie 1875-1885, il fait florès dans les milieux de géographes et de juristes réunis peu ou prou au sein de l'Association internationale africaine. Il s'agit à l'époque, selon les termes de Victor Hugo, « de rendre la vieille Afrique maniable à la civilisation ». La « modernisation » de l'Afrique est alors envisagée comme le socle d'une unité européenne mise à mal par les rivalités impériales et par l'une de ces peurs qui, à intervalles plus ou moins réguliers, s'emparent du Vieux Continent : la peur de l'effacement. À cette politique des rivalités et à

l'exacerbation des nationalismes devait s'opposer, pensait-on, un « internationalisme européen ». L'une des traductions concrètes de cet internationalisme était le projet, chez de nombreux Européens, d'une « internationalisation » du domaine colonial africain.

Parmi celles-ci, la création d'un régime colonial supranational entraînait automatiquement le transfert, à une telle instance, des droits de souveraineté politique jusqu'alors détenus exclusivement par chacune des puissances coloniales sur son territoire d'acquisition. Chez d'autres, elle était moins une question politique qu'un problème d'existence économique et, par conséquent, d'accès aux matières premières africaines. Dans cette perspective, tout régime colonial supranational devait être fondé, entre autres, sur la reconnaissance par toutes les puissances européennes (les États sans colonie y compris), de droits sensiblement égaux dans la pénétration économique des colonies africaines et dans l'utilisation des ressources de leurs sol et sous-sol. Beaucoup espéraient qu'en modifiant ainsi la carte du continent, un tel régime donnerait lieu à la mise en place de grandes sociétés multinationales et de compagnies à charte dotées d'importants capitaux pour l'exploitation de zones et produits déterminés. Le *régime de la porte ouverte* serait ainsi étendu à toutes les puissances, en même temps qu'il serait réservé à chacune d'entre elles une égalité d'accès aux matières premières et des possibilités similaires pour leur exploitation.

Entre les deux guerres, par exemple, nombre de forces politiques françaises estimaient que toute politique de conciliation avec l'Allemagne devait à tout prix commencer par des accords sur l'Afrique. L'exploitation en commun des domaines coloniaux européens avec des vues d'ensemble et des capitaux communs était un gage de paix et un vecteur de la construction européenne. Cette exploitation, pensait-on, pouvait prendre la forme de grands travaux touchant notamment la mise en valeur des richesses agricoles et minérales. Mais elle passait aussi par le repeuplement de l'Afrique par « la race européenne » qui, comme l'affirmait Victor Hugo, était « supérieure à toutes les autres races d'hommes ». Aussi, de nombreux appels étaient-ils faits à l'implantation en Afrique de « citoyens africains de souche européenne » disposant de droits identiques dans toute l'étendue des anciennes colonies nationales. C'est ainsi qu'en 1917, parmi les cercles de la gauche anglaise, le projet d'internationalisation des colonies africaines prendra la forme d'un État africain unique, l'État eurafricain dont les frontières devaient, pensait-on, s'étendre du nord du Zambèze jusqu'au sud du Sahara.

Chez d'autres, à l'instar du comte Richard de Coudenhove-Kalergi, l'Europe unifiée ne s'arrêterait pas au continent européen. La Grande-Bretagne mise à part, la Fédération européenne devait s'étendre à toutes les colonies africaines des nations européennes. L'empire européen d'Afrique devait être le pendant naturel d'une Europe unie, son futur réservoir de matières premières. Cet empire de l'avenir offrirait aux capitaux européens et à l'émigration européenne un gigantesque domaine dont les richesses étaient en léthargie. La mise en valeur en commun des colonies africaines par les peuples européens était un antidote aux ambitions nationalistes. Chaque puissance ayant renoncé à toute souveraineté nationale, les colonies africaines devaient être transformées en vastes marchés de libre-échange pour l'ensemble des Européens, les États sans colonie y compris. L'Afrique, dans ce projet, n'était pas considérée comme une entité autonome. Elle était définie comme un simple prolongement méridional de l'Europe, cette région du monde où des trésors thésaurisés et improductifs pouvaient enfin être exploitées rationnellement, par-delà les frontières nationales.

La « dé-frontiérisation » du continent africain était perçue comme l'un des préalables à la « mise en valeur » collective des richesses coloniales. Elle requérait, sinon une cession de leur souveraineté par les puissances impériales, du moins une mutualisation de celle-ci. Ainsi, pensait-on, seraient résolus les deux grands problèmes géopolitiques de l'époque, à savoir d'une part, celui de la répartition des matières premières dans le monde et, de l'autre, celui de la prise de possession des territoires habités par « des peuplades inorganisées » (Leroy-Beaulieu). En effet, en 1884-1885, et en dépit de la dotation de l'État indépendant du Congo d'un caractère international, ce rêve avait débouché sur le partage de l'Afrique tropicale, non pas sous la forme

d'une « colonie européenne internationale », mais sous le signe de la partition du continent en maints ensembles fragmentés et séparés par des frontières artificielles. Or, la mise en valeur de l'Afrique n'était pas possible à l'échelle nationale. Transformer l'Afrique tropicale en une pièce capitale de l'économie eurafricaine dépassait les forces et les compétences de chacune des puissances coloniales prises séparément.

Il s'agissait désormais d'abolir les frontières internes puisqu'elles s'avéraient être des obstacles notables à l'expansion du capital et des marchés en Afrique, à la transformation de celles-cis en terre d'émigration et en un énorme chantier à équiper mécaniquement. Aux souverainetés étriquées devait faire place une Europe « réconciliée par l'Afrique », cette « grande réserve » des Européens. Plutôt que de s'entre-déchirer, l'Europe devait souder l'Afrique à l'ancien continent, non seulement pour ménager des courants d'émigration, mais aussi pour « réserver à l'usine européenne » des débouchés que devait conditionner une politique imprégnée d'humanité, élevant comme il se devait et par degrés les populations indigènes. Les compagnies à charte étaient considérées comme les instruments privilégiés de cette expansion.

27. UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE LENTE ET INCOMPLÈTE

Au lendemain de la décolonisation, l'on se serait attendu à ce que l'Europe développe une véritable « stratégie globale avec l'Afrique ». Aujourd'hui encore, tel n'est toujours pas le cas.

D'un côté, la CEE puis l'Union européenne ont mis en place des accords préférentiels de commerce avec l'Afrique. Après les indépendances, des mécanismes de soutien avaient été créés pour amortir les fluctuations des cours des matières premières agricoles et minières. L'accord de Lomé (1975) définissait un cadre commercial pour favoriser les échanges et faire baisser les droits de douane. Il a été actualisé en 2000 par les conventions de Cotonou, signées pour 20 ans avec 48 pays africains. Sur cette base ont été lancés les accords de partenariat économique, négociés avec chaque région d'Afrique, pour tenir compte de l'intégration régionale et des spécificités locales. Un partenariat UE-Union africaine a été signé en 2007 pour parachever ce processus, au niveau politique et économique.

Pourtant, de l'autre côté, les pays africains continuent de se plaindre des barrières commerciales et de critiquer la « forteresse Europe ». Les règles de la politique agricole commune, notamment, sont pointées du doigt. L'UE reste protectionniste au plan agro-alimentaire. Ce que l'Europe ouvre au titre de la politique commerciale, elle le ferme au nom de la PAC. Au total, les échanges ne décollent pas. Et ce qui est vrai en matière agricole l'est souvent aussi en matière industrielle, avec les barrières non tarifaires et le droit de la propriété intellectuelle. Sans compter, désormais, les règles liées à la défense des « intérêts stratégiques » et la promotion de la souveraineté économique (qui ne visent pas l'Afrique mais rendent plus difficile l'accès aux marchés européens, dans l'absolu).

Enfin, cette ouverture de principe est aussi remise en cause par la question migratoire, comme nous l'avons vu plus haut. Les textes actuels reconnaissent le principe de « responsabilité partagée » entre les pays d'origine, de transit et de destination (Sommet de La Valette, 2015). Des fonds d'urgence ont été créés. L'UE est censée accueillir davantage de migration légale, tout en luttant contre les flux irréguliers et les trafiquants de vies humaines. Dans la réalité, et même si les intérêts africains et européens peuvent se rejoindre, le sujet demeure une source de tensions, comme les derniers événements l'ont encore montré entre le Maroc et l'Espagne cet été.

Pour les années qui viennent, la Commission européenne a proposé de redéfinir la stratégie de l'Union avec

l'Afrique sur la base de cinq partenariats thématiques : la transition verte et l'accès à l'énergie ; la transformation numérique ; la croissance et les emplois durables ; la paix et la gouvernance ; les migrations et mobilités. L'existence de nouveaux thèmes autour desquels pourraient se cristalliser des intérêts communs ne suffit cependant pas. Et en dépit de ces avancées, des différends persistent. Les chiffres sont peu connus, mais avec 30 milliards d'euros annuels alloués au continent africain, l'UE est – de loin – le premier bailleur en Afrique, devant les États-Unis, le Japon ou la Chine. Elle est aussi le premier investisseur sur le continent.

Ce combat est d'autant plus important, et difficile, que l'UE s'est élargie : de 12 pays en 1995, elle est passée à 28 membres en 2013 ! Et les nouveaux États membres ont souvent du mal à s'intéresser à l'Afrique. Ils se focalisent davantage sur les Balkans ou les frontières orientales de l'Union. Pour maintenir les enveloppes de coopération destinées à l'Afrique, voire les augmenter, la France a pu compter dans ce domaine sur un allié, le Royaume-Uni, qui a quitté l'UE en 2020, et, dans une moindre mesure, sur la Belgique et les Pays-Bas. C'est plus récemment que l'Allemagne, à l'occasion du G20 de 2017 en particulier, a commencé à investir massivement vers le continent africain.

Mais la politique de développement n'est pas tout. Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique sont plus complexes que les flux d'aide publique. Et là encore, les contradictions sont nombreuses. Si les négociations entre l'Union et les ACP (incluant l'Afrique subsaharienne, les pays des Caraïbes et du Pacifique) ont débouché sur un nouveau « partenariat » post-Cotonou en décembre 2020, les changements enregistrés sont, en réalité, minimes. L'accord de partenariat UE-ACP demeure le cadre juridique qui structure les relations entre l'UE et l'Afrique subsaharienne. Pour ajouter à la complexité de l'héritage institutionnel et juridique, les relations commerciales sont définies à travers des accords avec les différentes sous-régions africaines, tandis que les pays d'Afrique du Nord font l'objet d'un traitement à part, dans le cadre des accords d'association réservés aux pays dits « du voisinage ». À l'occasion de ces accords, l'UE est parvenue à imposer aux États africains l'obligation de réadmission des migrants illégaux dans leur pays d'origine.

En réalité, l'Afrique ne constitue encore totalement pas une priorité de l'agenda européen. Au demeurant, l'Europe ne dispose d'aucune analyse géopolitique significative du continent. Bien qu'elle y affronte, de plus en plus, une concurrence rude des pays émergents, elle persiste trop souvent à n'y voir qu'une vaste zone d'instabilité et d'insécurité et une région périphérique qui pourrait servir de point de ralliement négatif pour la défense des intérêts de ses États, à commencer par la lutte contre l'immigration. Du reste, le sentiment d'un intérêt commun au niveau européen demeure faiblement partagé, la plupart des États se souciant d'abord de leurs intérêts propres.

À l'égard de l'Afrique, l'UE peine à faire émerger une action internationale européenne commune, distincte de celle des États européens.

Elle traite avec une multitude d'instances africaines par lesquelles passent la plupart de ses initiatives. Or, le maintien de relations euro-africaines bilatérales ne s'explique guère. Il faut repenser les échelles pertinentes des relations dans un contexte où, comme on l'a vu plus haut, la géographie internationale et économique des États africains est en pleine recomposition et la priorité est davantage accordée au transfrontalier. Il reste donc beaucoup à accomplir pour assurer la « cohérence » des politiques européennes à l'égard de l'Afrique. La France – sans le Royaume-Uni désormais – doit tout mettre en œuvre pour cela. Ce sera l'un des grands enjeux de la Présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022, marquée, nous l'espérons, par la tenue d'un sommet, plusieurs fois repoussé pendant la crise de COVID-19, entre l'UE et l'Union africaine.

28. L'OPPORTUNITÉ DU PROCHAIN SOMMET UE-AFRIQUE

Nous plaidons pour que, lors de ce sommet, un engagement historique soit pris en vue d'un véritable acte fondateur entre les deux continents, qui mette à plat les politiques actuelles (commerciale, agricole, industrielle, migratoire, environnementale, scientifique et universitaire) et fasse progresser l'intégration entre l'Afrique et l'Europe. Celui-ci ne peut pas être fondé sur le vieux socle de l'Eurafrique dont on a vu les fatales contradictions. Afin de tourner le dos aux approches fragmentaires et aux déséquilibres du passé, des mécanismes de gouvernance conjointe doivent être mis en place. Ils devraient déboucher sur la création d'une véritable commission euro-africaine permanente.

L'objectif stratégique doit être d'arrimer les deux continents l'un à l'autre. Une étape cruciale dans cette perspective est d'accroitre significativement la connectivité intra-africaine, condition *sine qua non* sans laquelle la connectivité euro-africaine n'aura pas lieu.

Quatre types d'alliance sont nécessaires de ce point de vue : une alliance pour les infrastructures transfrontalières ; une alliance agricole ; une alliance technologique et industrielle ; une alliance numérique. Ainsi que les États coloniaux de la fin du XIXe siècle-début du XXe siècle l'avaient bien compris, le plus grand obstacle à la transformation du continent africain est la faiblesse en matière de connectivité physique et infrastructurelle. Cette faiblesse empêche le développement des marchés nationaux et régionaux. Les grands axes transcontinentaux imaginés à l'époque coloniale, à l'exemple du transsaharien, de la trans-sahélienne ou du chemin de fer du Cap au Caire doivent être réactualisés. Le coût des services maritimes, supérieur de 40 % à la norme mondiale, pourrait être abaissé avec la décongestion des infrastructures portuaires, puis l'intégration entre les ports africains et entre ceux-ci et leurs hinterlands régionaux. De considérables externalités positives pourraient aussi être dégagées grâce à l'interconnectivité des réseaux électriques nationaux. En effet, en matière énergétique, le renforcement des boucles électriques régionales pourrait, en combinaison avec le développement des énergies renouvelables, propulser les zones considérées à présent comme hostiles dans un processus de développement accéléré.

Si la priorité doit être accordée à l'interconnexion des réseaux électriques, au développement des chaînes logistiques terrestres, aériennes et maritimes et a l'intégration des écosystèmes numériques africains et européens, un soutien équivalent doit être accordé aux investissements industriels en Afrique. Il est en effet possible de favoriser la constitution de filières industrielles intégrées à l'échelle euro-africaine. Au fur et à mesure que la Chine passera du statut d'usine du monde à celui de premier marché planétaire, de véritables investissements manufacturiers pourront se faire en Afrique, au-delà des zones franches chinoises en Égypte et en Éthiopie. Des chaînes de valeur régionales pourront voir le jour sur le continent lui-même. Elles reposeront sur des échanges de produits intermédiaires.

L'Union européenne peut accompagner le continent dans ce processus d'industrialisation. La transformation agro-industrielle représente de ce point de vue le point de départ privilégié puisqu'elle relie en un même faisceau les enjeux politiques, économiques et environnementaux.

Il n'y aura donc pas de refondation des relations entre l'Afrique et l'Europe sans une stratégie pour la connectivité Afrique-Europe. Mieux arrimer les continents africain et européen l'un à l'autre implique de soutenir la connectivité transafricaine en matière énergétique, physique et numérique. Cette dernière suppose la mise en place de réseaux d'incubateurs et d'accélérateurs numériques dans les deux parties.

VI

TABLE DES MATIÈRES DES PROPOSITIONS

TABLE DES MATIÈRES DES PROPOSITIONS

1 CRÉER LE FONDS D'INNOVATION POUR LA DÉMOCRATIE 114
2 BÂTIR LA MAISON DES MONDES AFRICAINS ET DES DIASPORAS 114
3 ENCLENCHER LE PROGRAMME CAMPUS NOMADE 116
4 INITIER LE FORUM EURO-AFRICAIN SUR LES MIGRATIONS 116
5 LANCER LA « PLATEFORME » DE DÉBATS AFRIQUE-FRANCE 117
6 RELANCER LA DYNAMIQUE DE RESTITUTION ET EXPÉRIMENTER LES MUSÉES DE DEMAIN 118
7 ACCOMPAGNER LA JEUNESSE AFRICAINE VERS L'EMPLOI 119
8 CRÉER UNE COMMISSION INTERCONTINENTALE SUR LA TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE 119
9 DÉVELOPPER LE PROGRAMME « START-UPS AFRICA FRANCE » 120
10 FAIRE ENTENDRE LA « VOIX DE L'AFRIQUE » SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ 121
11 TRANSFORMER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT 121
12 TISSER UN NOUVEAU NARRATIF ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE 123
13 REFONDER LES RELATIONS AVEC L'EUROPE DU XXIE SIÈCLE 123

Les moyens de parvenir à la refondation existent. Une batterie de projets initiés autour du discours de Ouagadougou indique que des innovations sont possibles. Des dispositifs nouveaux ont été mis en place dans divers domaines.

Mais au-delà de ces initiatives et pour s'inscrire dans la durée, une nouvelle génération de structures et de dispositifs est nécessaire. De nouveaux outils sont nécessaires, tout comme l'implication de nouveaux acteurs, la formation de nouvelles coalitions et la mise en valeur des initiatives locales. Refonder les relations entre l'Afrique et la France requiert une grande créativité et une capacité à s'adapter à des enjeux multiples et des environnements variables. Plus largement, la politique africaine doit être formulée sur la base des connaissances

que la recherche a engrangées et continuera d'engranger, à travers le renforcement de la recherche sur l'Afrique, des instituts existants, des programmes de bourse, etc.

La reprise d'un dialogue actif et exigeant entre les organisations d'intégration régionale africaines et européennes relève de l'urgence. Redéfinir un cadre commun de coopération entre l'Afrique et l'Europe est indispensable. Le Sommet Union Européenne-Afrique sous la présidence française au premier trimestre 2022 fournira une occasion unique de porter à l'échelle régionale les acquis du sommet de Montpellier.

C'est dans cet esprit qu'au cours des *Dialogues*, des critiques souvent constructives ont été librement articulées, des attentes exposées et des aspirations partagées. Des propositions fortes ont surtout été formulées, et ce sont **les plus urgentes et les plus pertinentes** qui ont été finalement retenues.

Une réflexion approfondie a présidé à la formulation de chacune des propositions qui suivent. Ce sont des propositions originales, qui viennent parfois enrichir des initiatives existantes ou en gestation. Chacune d'elles est une réponse directe à l'un ou l'autre des défis concrets et urgents identifiés lors des *Dialogues*. Elles s'inscrivent, toutes, dans l'esprit des initiatives entreprises depuis 2017 qu'elles s'efforcent d'amplifier.

Les *Dialogues* ont permis de relever le rôle unique que joue l'AFD dans le dispositif français depuis 80 ans, avec une accélération perceptible depuis 2017. Ce rôle sera crucial dans la mise en œuvre de Montpellier. Pour avoir des lendemains utiles, le sommet de Montpellier doit avoir un ancrage institutionnel fort et précis. Tel est aussi le cas si les conclusions du Sommet doivent être perçues comme crédibles et concrètes. Toutes les institutions et les agences françaises doivent être mobilisées : les ministères, l'AFD, la Banque publique d'investissement, Business France, l'Institut français, les centres de recherche IRD, CNRS et CIRAD, en lien avec les associations et les entreprises. Grâce à elles, la France doit pouvoir couvrir un spectre beaucoup plus large dans sa relation avec l'Afrique, vers les sociétés civiles, de la même manière que USAID le fait pour les États-Unis d'Amérique.

Au demeurant, la refondation des relations entre l'Afrique et la France impose que l'AFD ait une approche plus politique et plus active, notamment sur la question de la gouvernance et des droits humains. Ce nouveau rôle est nécessairement disruptif, mais il est incontournable pour réussir la refondation souhaitée, laquelle suppose d'avoir une dimension institutionnelle.

Dans la plupart des cas, leur premier chiffrage financier correspond à la période de mise en place, pendant laquelle il faudra identifier les conditions de leur pérennisation. La question de l'équilibre et de la gouvernance entre France, Europe et Afrique se pose pour certaines d'entre elles. De nouvelles inventions seront nécessaires. Dans l'esprit d'un changement de l'APD française vers un modèle moins en surplomb, il pourrait être envisagé de faire d'un ou deux de ces projets des laboratoires d'une relation financière différente. Plutôt que de graver dans le marbre toutes les activités envisagées dès la décision de financement, sur la base d'une évaluation détaillée *ex ante* et afin de permettre une plus grande flexibilité de conception, il devrait être possible d'expérimenter un autre système ou l'opération pourrait être financée sur la base d'un cadre général de principes d'action, avec une gouvernance franco-africaine pour en suivre la mise en œuvre.

Les propositions sont les suivantes :

1 CRÉER LE FONDS D'INNOVATION POUR LA DÉMOCRATIE

Accompagner la montée en compétences des acteurs des sociétés civiles africaines par le biais d'initiatives innovantes de promotion de la démocratie et de renforcement de l'État de droit est l'une des clés de la refondation des rapports entre l'Afrique et la France. Le Fonds prendrait à bras le corps une dimension fondamentale de la politique française de solidarité internationale qui figure explicitement dans maintes déclarations et dans maints textes officiels, mais n'a pas fait l'objet d'un traitement institutionnel distinct et concerté. Cette dimension porte sur « la promotion des droits humains et le renforcement de l'État de droit et de la démocratie[111] ».

Le Fonds ne financerait pas des partis ou des mouvements politiques. Il viendrait en appui aux initiatives des sociétés civiles, organisations, associations et collectifs indépendants impliqués dans les questions relatives aux droits humains, à la transparence des institutions publiques, aux libertés fondamentales, à la formation à l'exercice des droits civiques, notamment dans le cadre d'élections libres et indépendantes, à l'accès à la justice et la garantie de son indépendance et son impartialité, à la lutte contre la corruption et la criminalité environnementale ainsi que contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Il appuierait par ailleurs la recherche et les actions visant à promouvoir des réformes réglementaires, à renforcer les capacités institutionnelles aussi bien des pouvoirs publics que des organisations professionnelles et des petits collectifs.

Il pourrait avoir un statut plus ou moins similaire à celui du Fonds d'investissement dans l'innovation pour le développement créé en 2020 et présidé par la professeure Esther Duflo.

Dans ce cas cependant, il s'agirait d'investir dans l'innovation pour la démocratie, et donc pour un bien public immatériel et néanmoins capital pour le développement des relations entre l'Afrique et la France.

Le Fonds pourrait disposer, comme le Fonds d'innovation pour le Développement, d'une dotation initiale de 15 millions d'euros. Pour éviter la « confusion des genres », la gestion de ce Fonds ne devrait pas être confiée au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il devra avoir une gouvernance autonome et pourra être hébergé au sein de l'Agence française de développement.

2 BÂTIR LA MAISON DES MONDES AFRICAINS ET DES DIASPORAS

Il n'existe en France aucun établissement pluridisciplinaire entièrement voué à la création africaine et diasporique moderne et contemporaine, où les arts plastiques voisineraient avec le livre, le dessin, la musique, le spectacle vivant, les activités pour les jeunes publics, le cinéma, la photographie ou l'apprentissage des langues africaines. Institution singulière et pionnière, la Maison des mondes africains et des diasporas sera un grand lieu de création, d'expérimentation et de transmission des savoirs ouvert à tous les publics. La création africaine et diasporique y sera exposée à la réalité du monde. Cette structure devrait être **une initiative présidentielle**, de la même manière, par exemple, que le musée du quai Branly fut une initiative de Jacques Chirac.

111 Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée.

Cet espace pluridisciplinaire articulerait des activités variées et complémentaires : expositions temporaires, spectacles, activités pédagogiques et d'apprentissage et formation aux cultures africaines. Il favoriserait la création et l'innovation, stimulerait la recherche et le débat d'idées et délivrerait une offre pérenne dans des domaines aussi divers que les arts vivants, les arts plastiques, les arts numériques, les conférences et séminaires, les concerts, lectures et performances.

La Maison se placerait dans le prolongement de nombre d'actions entreprises depuis 2017, et qui portent de manière générale sur la quête du sens (les trois rapports sur la restitution, l'Algérie, le Rwanda ; la Saison Africa 2020).

Elle serait l'aboutissement de tout le travail effectué sous ce quinquennat sur *la conversion des regards*, les questions de mémoire et de restitution, de culture, de reconnaissance et de dignité. Elle serait un des héritages majeurs du président Emmanuel Macron.

Elle réconcilierait par ailleurs le travail effectué depuis 2017 avec bien des efforts antérieurs (impact de l'art africain sur les grands mouvements culturels du XXe siècle, Alioune Diop et *Présence africaine*, le mouvement de la Négritude, l'action des sœurs Nardal, l'importante présence des écrivains africains-américains dans l'entre-deux-guerres).

Faisant rhizome avec la Porte dorée, l'Institut du monde arabe, le quai Branly et le projet de l'AFD gare d'Austerlitz (Cité du développement), la Maison réaffirmerait la place de Paris en tant que capitale de la création africaine d'hier et de demain.

À Montpellier serait annoncé le lancement d'une mission de préfiguration, qui devrait rendre ses premières conclusions d'ici à avril 2022.

À l'intérieur de cette « Maison » nouvelle, une initiative spécifique en direction des **diasporas** est nécessaire.

Le moment est venu de créer en France un véritable Portail des diasporas africaines, un point d'entrée et de centralisation des conseils, appuis, accompagnements et projets.

Il s'agira également, à travers ce Portail, de faire le lien – mais pas l'amalgame – avec les territoires français ultra-marins qui ont un lien particulier avec l'Afrique et l'océan Indien, soit parce qu'ils y sont situés (La Réunion, Mayotte), soit parce que leur peuplement est pour partie d'origine africaine (Antilles, Guyane), ou parce que des traumatismes similaires les ont frappés, liés à la mémoire de l'esclavage. Dans le domaine mémoriel, il conviendra d'articuler cette proposition avec les plateformes et instituts existants (espace Césaire, Institut Frantz Fanon, Fondation pour la Mémoire de l'esclavage).

La « Maison des mondes africains et de la diaspora » pourrait porter le nom de **Maryse Condé**, la femme de culture qui aura le mieux incarné ces multiples appartenances au cours du XXe siècle.

La France pourrait d'ores et déjà consacrer 50 millions d'euros à ce projet sur les trois prochaines années. Il nécessitera d'autres financements de grande envergure, y compris des partenaires africains (sur le modèle des contributions des pays arabes pour l'IMA) et du secteur privé.

3 ENCLENCHER LE PROGRAMME CAMPUS NOMADE

Ce Programme doit être conçu comme une réponse directe à l'extraordinaire demande de mobilité, de circulation et de connaissance qui travaille les nouvelles générations africaines et françaises dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Du cycle des *Dialogues*, il ressort en effet que la double aspiration à la démocratie et à la mobilité représente le plus grand défi à l'avenir des rapports entre l'Afrique et le reste du monde.

La coopération universitaire et scientifique entre l'Afrique, la France et l'Europe ne peut pas se limiter à l'amélioration de l'apprentissage et au développement accru des compétences.

La France peut répondre à cette double aspiration par le biais, entre autres, d'un programme spécifique dont elle prendrait l'initiative, mais qu'elle pourrait élargir par la suite à d'autres partenaires européens et africains, l'Allemagne, l'Afrique du Sud ou encore le Maroc.

Ce programme aurait deux volets.

Le premier s'inspirerait du programme Erasmus. Il pourrait porter le nom du grand savant africain Ibn Khaldoun. Ce volet pourrait être réalisé en partenariat avec l'ARUA, le réseau africain des universités de recherche basé à Accra (Ghana). Il serait destiné en priorité aux doctorants et post-doctorants africains, français et éventuellement européens désireux de bénéficier d'une expérience de recherche interdisciplinaire dans une institution (université, centre de recherche, organisme public ou entreprise) basée en Afrique.

Le deuxième volet consisterait en la mise en place d'un *Collegium* franco-africain, sur le modèle des Instituts d'études avancées. Il pourrait faire l'objet d'un site délocalisé de La Sorbonne. Le *Collegium* franco-africain aurait pour objectif essentiel la création d'une communauté scientifique d'excellence travaillant à l'interface entre les sciences humaines, les sciences de la santé et de l'environnement, et les sciences techniques. Il serait dédié au traitement de divers sujets transversaux dans une perspective interdisciplinaire et novatrice, dans un environnement de qualité situé en Afrique francophone. Il accueillerait chaque année une dizaine de projets originaux et les candidats français et africains seraient retenus dans le cadre d'appels à proposition autour de thèmes structurants.

Le *Collegium* s'intéresserait aussi à la mise en valeur des connaissances et des savoirs auprès des décideurs publics et privés et des acteurs de la société civile, et à l'animation de la formation doctorale *via* les écoles d'été.

Le Programme pourrait disposer d'une dotation initiale de 5 millions d'euros.

4 INITIER LE FORUM EURO-AFRICAIN SUR LES MIGRATIONS

La mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des artistes est indispensable. Elle ne peut répondre à elle seule, cependant, à l'enjeu central des migrations, auquel l'ensemble des pays africains et européens est confronté.

En plaçant les migrations au cœur de sa politique africaine, l'Union européenne s'est engagée dans le renforcement de programmes de sécurité sur le continent. Ce renforcement se traduit par la multiplication de missions conduites par nombre d'armées européennes. Leur objectif est de faire en sorte que les candidats à la migration vers l'Europe soient découragés avant même tout départ du continent africain. Dans le cadre de cette politique,

les États africains reçoivent des « conseils » et un appui multiforme pour la fermeture des frontières intra-africaines, l'entretien de camps d'enfermement et l'application de procédures d'expulsion.

Ce faisant, un soutien décisif est apporté à des régimes autoritaires et répressifs sur le continent. Cette politique encourage par ailleurs la ségrégation entre les différentes régions de l'Afrique, dans une double atteinte au droit de séjour et au droit à la libre circulation à l'intérieur de l'Afrique elle-même.

L'absence de cadre politique clair pour les migrations légales, tout comme les drames directement liés aux flux migratoires illégaux, les nombreux décès et traitements inhumains inclus, exigent une transformation radicale du régime actuel de migration transnationale. Il contribue à la multiplication des situations d'extrême précarité, au durcissement des frontières héritées de la colonisation et à l'affaiblissement des capacités africaines d'intégration régionale. Cette situation qui menace d'empirer – avec toutes les conséquences politiques qu'elle entraîne sur la montée des extrémismes – ne peut être résolue que par une réponse collective.

Nous l'avons évoqué, les gouvernements africains et européens avaient approuvé lors du Sommet de La Valette (2015) le principe de « responsabilité partagée » pour la gestion et la maîtrise des flux migratoires. Depuis 2017, des initiatives ont été prises, à l'occasion de différents sommets *ad hoc* avec des dirigeants européens et africains, dont le premier avait eu lieu à l'initiative du président Macron en août 2017. La question douloureuse de l'accueil des personnes migrantes recueillies sur les bateaux en mer ou sur les côtes du sud de l'Europe a fait l'objet de mesures de coordination d'urgence pour prendre en charge les individus et les familles concernés. Mais ces efforts, sous le feu des critiques des ONG, sont encore bien trop lents et faibles. Nous sommes très loin du compte.

Pour accompagner la montée en puissance d'une véritable politique migratoire concertée entre l'Afrique et l'Europe, il nous semble indispensable de **réunir, de manière régulière et avec un secrétariat permanent, un Forum euro-africain sur les migrations.**

L'intérêt d'une telle initiative serait triple. D'abord, il formerait une enceinte de dialogue et d'information, sur un sujet complexe trop souvent manipulé ou pris en otage par des individus ou des organisations dotés d'un « agenda » politique. Le besoin est grand de partager les connaissances et de faire connaître la réalité des flux migratoires. Ensuite, il réunirait des acteurs qui ne se parlent que difficilement : les organisations internationales, les États, les associations, les universitaires. Enfin, il élaborerait des recommandations qui pourraient être reprises par ces différents acteurs.

Ce Forum a vocation à être continental. Au départ, la France pourrait, avec certains partenaires africains, européens et internationaux (l'Organisation internationale pour les migrations, le HCR, le CICR, Médecins sans frontières, Sant'Egidio) commencer à mettre en place l'ossature et à initier la dynamique du Forum. Une première rencontre pourrait se tenir en 2022. Le secrétariat temporaire pourrait être confié à un centre de recherche ou à une association, soutenue par la France à hauteur d'un million d'euros.

Par ailleurs, **les Africains devraient exiger la transparence** dans les accords de coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine et de coopération policière.

5 LANCER LA « PLATEFORME » DE DÉBATS AFRIQUE-FRANCE

Les *Dialogues* ont révélé l'existence de milliers de jeunes, y compris professionnels, disposés à s'impliquer dans de nouveaux combats communs. Ils ont montré combien il était important de disposer, à cette fin, de plateformes permanentes d'échanges et d'interaction. La France est impliquée à divers titres dans maintes initiatives pour accompagner le continent africain. En dépit de leur richesse et complexité, la plupart d'entre elles ne sont pas connues. C'est le cas de tout ce qui est accompli par le biais de divers programmes de

volontaires.

Il existe, par contre, très peu de lieux ou d'instances où ces expériences font l'objet de débats constructifs, et où leur richesse se donne à voir. Or, ces échanges sont d'une incomparable utilité puisqu'ils font partie de la « diplomatie publique » aussi bien de la France que de l'Afrique elle-même.

Tous les sujets doivent y être abordés, même, et peut-être surtout, les plus difficiles. Au sein de la population africaine, les déceptions sont grandes et les traumatismes de la période coloniale sont loin d'avoir disparu. Ils s'aggravent lorsque le mutisme règne ou quand la colère et l'amertume s'amplifient sur des réseaux sociaux qui, malheureusement, n'entretiennent que le dialogue de sourds. Le sentiment encore prégnant d'un « viol des mémoires » doit enfin s'exprimer et évoluer grâce à l'écoute, à la reconnaissance et au dialogue. Il servira utilement les nécessaires mesures de lutte contre le racisme et l'extrémisme en France.

Cette cinquième proposition vise par conséquent à structurer et à pérenniser la démarche entreprise lors de ces *Dialogues* et à en faire une dimension essentielle de l'action commune africaine et française.

La Plateforme Afrique-France servirait de **programme d'échanges, de rencontres physiques et virtuelles et d'incubation de nouvelles idées et propositions susceptibles d'animer en permanence la relation entre l'Afrique et la France, et par-delà elle, l'Europe**. Elle pourrait abriter un comité d'étude permanent dont la mission serait d'analyser l'état des relations entre l'Afrique et la France sur le plan politique, économique et culturel ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations ; de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour les approfondir. Cette mission pourrait se traduire par l'organisation de rencontres et séminaires annuels de travail de haut niveau réunissant hauts fonctionnaires, chercheurs, intellectuels, experts, chefs d'entreprise et journalistes.

Ouvert en particulier aux nouveaux acteurs du changement (notamment les « pépites », jeunes talents identifiés dans la perspective du Sommet de Montpellier), le programme accueillerait ou favoriserait la construction d'innovations nécessaires au changement, l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs autour des grands combats.

Le programme serait aussi **le lieu d'incubation de nouvelles idées au service d'une stratégie afro-européenne. Il pourrait initier des espaces de dialogue de très haut niveau entre des acteurs africains et français ou européens, mais il pourrait également venir en appui à des plateformes régionales, qu'elles soient pluridisciplinaires ou thématiques, en lien avec le réseau culturel français en Afrique.**

Il s'accompagnerait d'un soutien renforcé aux médias et aux programmes de formation de journalistes (avec France Médias Monde, la fondation AFP, Canal France international, TV5 Monde notamment), qui travailleraient en partie pour le suivi et l'organisation de ces débats.

Le programme pourrait disposer d'une dotation initiale de 3 millions d'euros.

6 RELANCER LA DYNAMIQUE DE RESTITUTION ET EXPÉRIMENTER LES MUSÉES DE DEMAIN

L'accès à la culture a été un thème majeur des *Dialogues*, dans le contexte toujours sensible des demandes de restitution d'œuvres d'art.

En complément **des recommandations du Rapport Sarr-Savoy, dont il convient selon nous**

d'accélérer la mise en œuvre, nous proposons d'annoncer à l'occasion du sommet de Montpellier **un nouveau projet de coopération muséale**.

Certains ont émis l'idée de la création d'un nouveau musée en Afrique en partenariat avec les musées de France, à l'image du Louvre à Abu Dhabi (en réalité conçu avec neuf musées français). Ce projet bute à ce stade sur la question du financement. Bien que séduisant et fortement symbolique, il ne répondrait pas complètement à la demande exprimée par la jeunesse africaine d'une culture proche et accessible. En outre, c'est une approche qui pourrait entrer en contradiction avec la co-construction d'une nouvelle relation.

C'est pourquoi nous plaidons pour la création ou le renforcement, dans les deux prochaines années, en lien avec le réseau culturel des Instituts français et des Alliances, de **trois lieux culturels africains dédiés à la création, à la recherche et à la formation** (y compris à la restauration des œuvres d'art et à la numérisation des archives) et à la « projection » d'expositions et de spectacles au plus près des populations, en particulier dans les quartiers défavorisés. Ces centres culturels pourront également jouer un rôle central dans la circulation d'œuvres d'art entre la France et le continent africain. On pourrait aussi mettre ces projets en regard avec la Maison des mondes africains et des diasporas (*cf. supra*), l'ensemble faisant partie intégrante d'un nouveau réseau culturel franco-africain.

Il est suggéré, pour ce programme, de lancer un « concours d'idées » pour sélectionner les projets les plus enthousiasmants.

Une somme de 5 millions d'euros sera nécessaire. Elle pourrait provenir de l'enveloppe « Industries culturelles et créatives » du ministère des Affaires étrangères, déléguée à l'AFD.

7 ACCOMPAGNER LA JEUNESSE AFRICAINE VERS L'EMPLOI

La question de l'emploi des jeunes Africain.e.s représente un tel défi qu'elle ne peut pas être absente de nos propositions. Seul, le partenaire français ne pourra pas révolutionner les choses, bien sûr : il s'agit d'abord de la responsabilité des États africains eux-mêmes. Mais il est impératif d'accompagner les politiques locales de manière concrète et efficace.

Pour cela, nous proposons d'orienter résolument la diplomatie économique française et la coopération universitaire en faveur de la formation professionnelle et du compagnonnage. Ces efforts pourront toucher, chaque année, des milliers de jeunes Africain.e.s.

Éventuellement sous un chapeau unique, ils se déclineraient à quatre niveaux, selon les idées recueillies lors des débats sur le terrain : i) d'abord, l'ensemble des entreprises françaises (et franco-africaines) s'engagerait à accueillir et à former des apprentis et à leur remettre un label (*French skills* dans les pays anglophones) qui renforcerait leur employabilité ; ii) ensuite, en développant les programmes de volontariat, service civique, compagnonnage et V.I.E., de jeunes Français.e.s travailleraient dans des entreprises franco-africaines pour transférer leurs compétences ; iii) par ailleurs, une plateforme numérique franco-africaine serait développée pour acquérir des connaissances « certifiantes » sur les métiers les plus demandés, en lien avec le secteur privé et l'OIF, iv) enfin, des grandes écoles et universités françaises (comme la Sorbonne ou Paris-Tech) viendraient monter des instituts de formation dans les pays africains.

Ces efforts convergents pourraient faire l'objet d'un suivi régulier par un Conseil économique franco-africain, composé de chefs d'entreprise et de représentants des États et des universités.

Ils seraient coordonnés avec les réseaux en cours de structuration au sein de la diaspora et les programmes de *Young Leaders*, qui favorisent le partage de contacts et de projets entre l'Afrique et la France.

8 CRÉER UNE COMMISSION INTERCONTINENTALE SUR LA TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE

L'un des sujets les plus sensibles aujourd'hui en Afrique est la perception chez de nombreux Africains, en particulier les jeunes générations depuis les cours d'école, que les ressources économiques, minières et écologiques de leur pays sont « captées » par les entreprises multinationales occidentales. Dans les pays francophones, l'ancienne puissance coloniale est particulièrement pointée du doigt : la France continuerait, 60 ans après les indépendances, à exploiter toutes les richesses à travers ses entreprises.

Ces perceptions sont complexes et souvent paradoxales. Elles vont parfois de pair avec des présomptions contraires, selon lesquelles « la France perdrait de l'influence » en Afrique (au profit de la Chine ou des États-Unis notamment).

Elles oublient souvent que l'Afrique ne représente – malheureusement pourrait-on ajouter – que 3 % du commerce international de la France. En réalité, il serait important pour l'Afrique d'attirer davantage de capitaux étrangers, à partir du moment où ces investissements sont transparents, créent des emplois, s'accompagnent de transferts de technologie et de savoir-faire et s'appuient sur des entreprises locales.

D'un autre côté, même si cela ne concerne qu'une minorité de sociétés, il est certain que de nombreux investissements ou contrats en Afrique sont opaques, dans le secteur des mines ou des finances par exemple.

Enfin, les phénomènes de monopole ou de position dominante d'entreprises internationales existent sur le continent. C'est le cas des multinationales américaines du numérique. Cela pose assurément un problème de souveraineté et de redevabilité.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous proposons la création **d'une Commission internationale de transparence économique**. Cette instance établirait une cartographie des investissements et de la présence économique internationale sur le continent africain, sur la base des déclarations des entreprises (disponibles dans le public et transmises par les sociétés). Elle soulignerait les zones d'ombre et présenterait les données et les manques sur un site internet consultable par tous.

En lien avec les organisations thématiques, régionales et internationales partenaires, elle aurait « intérêt à agir » et serait susceptible de déclencher des poursuites en actionnant les juridictions nationales et internationales concernées.

Une mission de configuration de cette Commission pourrait être confiée d'ici à la fin de l'année à un groupe de juristes et d'économistes africano-français.

9 DÉVELOPPER LE PROGRAMME « START-UPS AFRICA FRANCE »

Une proposition forte est attendue sur le secteur du numérique et de l'innovation, en particulier pour la jeunesse africaine et les diasporas. Les annonces faites et les initiatives prises depuis 2017 ont malheureusement été ralenties par divers facteurs et le programme emblématique *Digital Africa* a besoin d'un nouveau souffle.

Nous proposons la mise en place d'une véritable initiative d'échanges entre acteurs africains, français et

européens, de l'innovation. « Start-ups Africa France » s'articulera aux activités de *Digital Africa*, qu'il pourrait venir remplacer, en associant BPI, AFD, Proparco et des partenaires privés africains et européens.

Ce nouveau programme se concentrera sur trois missions : i) le renforcement de capacités *via* le conseil aux start-ups (formation, boot camps, challenges) ; ii) l'accès aux financements par la mise en relation avec des investisseurs et écosystèmes français et européens ; iii) le financement direct de « petits tickets » (de 5 000 à 300 000 euros) en subventions et en *equity* (avec un nouveau mandat accordé à Proparco) et iv) le soutien aux écosystèmes d'innovation africains par le biais de partenariats avec des organisations locales sur le continent.

Cette initiative pourrait être financée par les budgets supplémentaires à la feuille de route de Digital Africa (30 millions d'euros) et par un soutien de 2 millions d'euros pour la phase de lancement.

10 FAIRE ENTENDRE LA « VOIX DE L'AFRIQUE » SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

Si la nouvelle relation entre l'Afrique et la France doit se construire sur les grands défis à relever en commun, les premiers sont la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de la biodiversité. Ils mobilisent toutes les générations.

La France et le président de la République sont déjà perçus comme fortement engagés dans la promotion de l'Accord de Paris. Du Maghreb à l'Afrique australe, les *Dialogues* ont souligné l'importance de participer encore davantage à ces combats. Les objectifs de l'AFD (certification « 100 % Accord de Paris » pour tous les nouveaux projets) et les feuilles de route des Sommets *One Planet* doivent être réaffirmés.

Mais il est temps aujourd'hui de mieux écouter la « voix de l'Afrique » sur les enjeux et les réponses liés au climat, à l'agriculture durable et à la biodiversité.

À Montpellier, il est proposé au président de la République française d'accompagner la constitution d'un réseau de scientifiques africains, à l'instar de l'initiative lancée par le campus Future Africa à Pretoria[112], dont les recommandations seront suivies et mises en œuvre après la COP26 de Glasgow, la COP15 Biodiversité de Kunming et le Sommet UE/UA sous présidence française.

Parmi les enjeux fondamentaux sur lesquels cette plateforme « Voice of Africa / la Voix de l'Afrique » devra se pencher en priorité figure la question de la gestion innovante du droit de propriété des terres.

Étant donné la diversité écologique et politique en Afrique, il est clair que les problèmes tels que la déforestation, la perte des mangroves ou des récifs coralliens et la dégradation des littoraux nationaux exigent des solutions locales. Les côtes et l'espace marin africains sont confrontés au déclin de la santé et de la productivité des écosystèmes. Ce déclin est induit par une demande accrue de ressources vivantes et non vivantes, la baisse drastique des stocks de poissons, la disparition de l'habitat, ainsi que par une gouvernance médiocre des océans.

Qu'il s'agisse des océans, des forêts ou d'autres éléments du capital naturel (l'eau en particulier), les incohérences au niveau du droit international et des normes globales constituent d'énormes défis. D'où la nécessité de plateformes de réflexion africaine et française sur la gouvernance environnementale mondiale et les nouveaux

112 Depuis mars 2021, le *Campus Future Africa* (hébergé à l'université de Pretoria) a réuni un groupe de 20 spécialistes africains de haut niveau venus de tout le continent pour élaborer des recommandations politiques aux décideurs mondiaux : les solutions africaines définies par les Africains eux-mêmes.

droits associés.

Le budget d'accompagnement de ce réseau de chercheurs est estimé à une dotation initiale d'un million d'euros.

11 TRANSFORMER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Il est parfois étonnant de lire et d'entendre, sur les réseaux sociaux ou à travers les débats qui se sont tenus ces derniers mois, les critiques qui se concentrent sur l'aide publique au développement. Trop faible, mal ciblée, elle renforcerait, selon de nombreuses affirmations, la corruption et les pouvoirs en place.

Dans le détail, l'APD est mal connue et les allégations sont peu fondées sur des faits. C'est majoritairement affaire de perception. La politique de développement a mauvaise presse. La confusion règne entre les projets financés par l'APD et un soutien politique supposé à des régimes non démocratiques. Les cas de détournement de l'aide existent mais ils sont marginaux : le contrôle des fonds par l'Union européenne est strict, parfois même drastique et trop contraignant pour favoriser une souplesse utile sur le terrain. Il convient sur ce sujet de faire œuvre de pédagogie et de clarification.

Il faut rappeler d'ailleurs que l'effort réalisé par la France sur ce sujet depuis 2017 est significatif, avec près de 5 milliards d'euros supplémentaires, une nouvelle loi et des priorités claires : climat, éducation, santé, égalité femmes-hommes, soutien aux ONG et à la société civile.

Mais de notre point de vue, la notion même de « développement » est porteuse d'ambiguïtés. Son caractère linéaire et organiciste (à l'image d'une plante qui pousse et croît) est dépassé. Elle renvoie à des travaux académiques anciens, telle la théorie du décollage économique de Rostow, de la société traditionnelle à la consommation de masse, innovants à l'époque mais qui ont été révolutionnés depuis par des penseurs comme Amartya Sen, Esther Duflo, Abhijit Banerjee ou Vera Songwe.

Il est temps d'actualiser notre logiciel. Il est vrai que des différences massives demeurent entre la richesse des pays, et que les pays les plus pauvres, notamment en Afrique, semblent durablement tombés dans une « trappe de pauvreté ». Mais l'un des enjeux nouveaux, dans le monde entier (au nord comme au sud), est celui de la réduction des inégalités, qui ont littéralement explosé dans tous les pays, à l'intérieur même de nos frontières. Cet enjeu est indissociable de la lutte contre le dérèglement climatique.

Par ailleurs, la notion d'aide publique au développement est contestable car le terme d'aide est associé à des relents colonialistes ou paternalistes.

Elle crée, en outre, la confusion en donnant l'impression que l'APD va permettre à un pays de sortir de la pauvreté, alors que son objectif est de financer des projets économiques, sociaux et écologiques utiles et alignés aux objectifs des Nations unies et aux stratégies des pays bénéficiaires, ce qui est très différent. Même si on concentrait toute l'APD mondiale de 150 milliards de dollars sur un seul pays, les montants en jeu ne permettraient pas à ce pays de devenir riche. La croissance économique et la redistribution politique sont des facteurs excessivement complexes. Et l'APD est bien trop faible par rapport aux flux commerciaux et surtout financiers mondiaux. Elle est même inférieure aux montants annuels transférés par les migrants vers leur pays d'origine.

Renouveler durablement les relations entre l'Afrique et la France passe donc, pour nous, par **une transformation profonde de la politique d'aide au développement** et de la sémantique qui lui est

associée. La loi qui vient d'être passée en France réaffirme les moyens et les objectifs mais elle ne modifie pas les instruments ni la terminologie, qui est essentielle. Plutôt que d'APD, la France et ses partenaires africains pourraient distinguer les actions menées en fonction d'objectifs et d'instruments bien différents.

L'aide d'urgence d'abord, humanitaire et de reconstruction, qui correspond à des impératifs particuliers pour venir en aide aux populations.

Le renforcement des capacités publiques et privées, ensuite, qui correspond à la coopération de long terme, soutenue par des financements et de l'expertise humaine, dans tous les secteurs économiques, sociaux (éducation, santé), administratifs, culturels. Les ONG et les entreprises ont vocation à jouer un rôle plus important dans cette dimension de la politique étrangère, que l'on pourrait qualifiée de « politique de partenariats internationaux ».

Enfin, **les investissements** dans les pays africains, là aussi dans le domaine public (l'aide « souveraine ») ou privée, avec un objectif de solidarité, souvent sous forme de prêts concessionnels. C'est ce que l'on peut nommer la politique d'investissement – ou de participation – solidaire. Elle représente la grande majorité des engagements de l'AFD aujourd'hui, dans le monde entier.

À Montpellier, nous suggérons que la décision soit annoncée par le président de la République, sur la base des objectifs connus et des instruments prévus dans la nouvelle loi de 2021, de la **constitution d'un groupe de travail sur ce sujet avec des représentants africains, des institutions internationales et de la société civile**. L'horizon de transformation devra être extrêmement ambitieux, co-construit et inclusif.

12 TISSER UN NOUVEAU NARRATIF ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE

Au cours des débats, la question du « récit », de *l'histoire* des relations entre l'Afrique et la France est revenue comme une antienne. Bien souvent, l'idée reste ancrée d'une histoire écrite par l'ancienne puissance coloniale. Dans l'imaginaire de nombreux Africains, y compris la jeune génération, tout se passe comme si l'histoire avait été prise en otage et leur avait été durablement dérobée.

On peut imaginer qu'à force de plaider en faveur d'un nouveau partenariat « gagnant-gagnant » entre l'Afrique et la France, à force de discours et d'initiatives dans lesquels les Africains sont traités d'égal à égal, ce sentiment disparaîtra et qu'un nouveau récit finira par jaillir spontanément. Compte tenu de la force des préjugés et des stéréotypes, que certains ont plaisir à véhiculer, on peut aussi en douter.

Ainsi, nous plaidons ici pour prendre une initiative inédite : celle de confier à une commission, présidée par un.e. historien.ne ou un tandem d'historiens, africains ou franco-africains, la mission d'écrire une « nouvelle histoire des relations entre l'Afrique et la France », à travers des yeux africains. Beaucoup de matériau existe déjà, mais jamais une telle démarche politique n'a été entreprise. Elle pourra utilement s'inspirer du mouvement appelé « histoire publique », qui se nourrit de témoignages directs de la population et d'archives variées (écoles, églises, musées, médias, associations).

Elle pourrait donner naissance, selon nous, à des productions audiovisuelles, réalisées avec des partenaires franco-africains : films, séries télévisées, livres illustrés, mangas, pour faire accéder ce nouveau récit au plus grand nombre. Ce nouveau narratif permettrait, également, de soutenir la production de contenus audiovisuels en Afrique sur une base véritablement africaine, sans scénario ou storytelling imposés de l'extérieur pour les besoins du marché.

13 REFONDER LES RELATIONS AVEC L'EUROPE DU XXIE SIÈCLE

Après les accords de Lomé et de Cotonou (2000-2020), les relations entre l'Afrique et l'Union européenne ont besoin d'un nouveau souffle et d'un nouveau cadre. Ce n'est pas l'accord technique actuellement en discussion à Bruxelles qui apportera ce vent nouveau. L'ambition doit être beaucoup plus haute. La présidence française de l'UE au premier semestre 2022 et le prochain sommet UE-Union africaine l'an prochain offrent pour cela une opportunité historique.

Nous proposons qu'en 2022, le principe d'un **Acte fondateur** soit posé entre l'Afrique et l'Union européenne. Il pourrait prendre la forme de la négociation d'un nouveau traité. Ce texte, le cas échéant, pourrait être d'abord élaboré par un groupe restreint d'État européens et africains, sans alourdir les négociations institutionnelles.

Il intégrerait les grands défis de notre temps, du climat aux migrations, du dialogue politique à la promotion des femmes, du commerce à la sécurité. Il instaurerait une nouvelle gouvernance, en prévoyant une place aux jeunes et à la société civile dans le processus de décision.

L'horizon que nous contemplons, même s'il paraît encore lointain à beaucoup, est celui d'une véritable intégration des politiques et des souverainetés. Comme l'Europe a construit la paix durable sur des actes concrets et des « solidarités de fait », l'Afrique, la France et l'UE peuvent, peu à peu, s'arrimer autour de projets vivants et soutenables.

En France, comme en Afrique, cela passerait par un traitement différencié des relations partenariales, à la hauteur de notre histoire commune et des enjeux qui nous rassemblent. À l'université pour les étudiants africains, dans les entreprises, pour les artistes, un accueil et des mesures de soutien et d'accompagnement spécifiques seraient mis en place, dans un esprit de réciprocité et de construction de liens plus solides.

CONCLUSION

Quelque chose de nouveau et de puissant est en train d'émerger d'Afrique. Il est difficile d'en qualifier la nature exacte, encore moins de déterminer avec précision la direction que prendront les transformations en cours. Ainsi qu'on n'a eu de cesse de le rappeler tout au long de cette contribution, le continent est en proie à de puissants mouvements de recomposition qui modifient durablement les rapports sociaux et de pouvoir, les cadres étatiques et territoriaux, les arrangements économiques et politiques, voire les systèmes de pensée et les relations qu'il entretient avec le monde.

Mais qu'il intervienne sous la forme d'ajustements continus, de glissements infinitésimaux, de ruptures objectives ou de réels basculements de sens, le changement en Afrique sera avant tout le résultat d'une longue mutation dans les relations de pouvoir entre les États et les sociétés concernées. Des modes de gouvernement radicalement différents ne naitront sur le continent qu'en conséquence de l'irruption conjuguée, sur la scène de l'histoire, de nouvelles élites et d'acteurs subalternes.

On l'a aussi répété : il y a des questions que l'Afrique devra régler seule, d'elle-même. Il y en a d'autres qui engagent nécessairement des acteurs proches, ceux avec lesquels le continent a une longue histoire en partage, et avec lesquels elle cherche à bâtir un futur en commun. C'est le cas de la France et, par-delà elle, de l'Europe.

De ce point de vue, un grand nombre d'évolutions et d'innovations ont été engagées ou mises en œuvre depuis 2017. Elles demandent à être rassemblées et consolidées, cette fois-ci en lien avec les forces vives des sociétés africaines et de leur diaspora. Dans ce contexte, la politique africaine de la France devra s'adapter à ce qu'est l'Afrique d'aujourd'hui. Elle devra anticiper ce qu'elle est en passe de devenir et ce qu'elle sera à l'horizon 2060.

Une politique de sécurité et de stabilité à long terme ne peut être fondée sur une pensée qui raisonne en silo, ou qui sépare l'économie du politique, du social et du culturel. À privilégier le seul outil militaire ou le seul outil commercial, elle ne desservirait pas seulement les intérêts africains, mais aussi ceux de la France. La politique africaine de demain devra donc relever le défi de l'insécurité humaine dans son sens le plus large possible.

Ainsi, le combat contre les groupes terroristes sera inséparable du combat contre la tyrannie et le despotisme. Les investissements de long terme se feront aussi bien dans le domaine agricole, les projets d'infrastructure, la transition numérique, le climat que dans l'éducation, la consommation d'eau potable, la lutte contre la malaria ou la tuberculose, les arts et la culture. Les interventions militaires se dérouleront dans un cadre juridique transparent, en soutien aux actions décidées par les Africains eux-mêmes, au sein de leurs organisations régionales, et surtout dans le cadre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'où elles tireront leur légitimité.

Par-delà les divergences, les éléments d'un projet de long terme entre l'Afrique, la France et l'Europe existent. Pour faire front commun, il faudra mettre en place une nouvelle génération d'institutions, réinventer des formes de relation inclusives. C'est à cette condition que l'on pourra réhabiter, en alliance avec tous les vivants, une Terre de nouveau animée. Un tel projet devrait être fondé sur un engagement inconditionnel non du côté des régimes politiques ou des gouvernements qui passent, mais du côté de la vie, du soin et de la réparation. Le souci du vivant, tel devra être son ultime raison d'être.

En Afrique, les mutations les plus saillantes gravitent autour de la question de l'innovation pour la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales. Ces transformations obligent à prendre en compte des paramètres nouveaux dans l'appréciation du développement. Il ne peut pas se faire au prix de la destruction des écosystèmes et des habitats ou, plus généralement, du cortège biotique qui relie l'espèce humaine aux autres espèces.

Il reste donc des combats historiques à mener et des rêves communs à réactualiser. Pour cette époque, l'enjeu n'est autre que le maintien de l'habitabilité de la Terre aussi bien pour l'espèce humaine que pour les autres espèces. C'est dans cette perspective qu'il convient de resituer les appels répétés du président de la République française à la refondation des relations entre l'Afrique et la France.

Chaque fois, il a souligné que cette refondation devait « s'appuyer sur une Europe beaucoup plus unie géopolitiquement, et qui engage avec elle l'Afrique comme partenaire, de manière totalement paritaire ». Ce positionnement sera porteur d'un avenir différent, à condition que l'Afrique soit pensée comme un tout, de façon transversale ; qu'au prisme des grandes transformations qui assaillent la planète, elle soit reconnue comme une région vitale, le laboratoire où se joue peut-être le futur de l'humanité. Seule une conversion du regard de cette magnitude nous permettra d'accoucher d'un futur différent dans lequel l'Afrique et tous ses enfants, c'est-à-dire l'ensemble de l'humanité, trouveront leur place.

BIBLIOGRAPHIE

- African Development Bank, *Governance of the Extractive Industries in Africa: Survey of donor-funded assistance* (s.d.).

- Agence française de développement, *La soutenabilité des dettes en Afrique : état des lieux et enjeux futurs*, 19 mai 2021

- Amato Massimo, Nubukpo Kako, A New Currency for West African States: The Theoretical and Political Conditions of its feasibility, *PSL Quarterly Review*, vol. 73, n° 29, 2020, pp.3-26

- Amato Massimo, Nubukpo Kako, « Après les états généraux de l'Eco à Lomé : vade-mecum pour un agenda d'émancipation monétaire ouest africain », Éditeur inconnu, date inconnue

- Amato Massimo, Belloni Everardo, Falbo Paolo, Gobbi Lucio, Europe, Public Debts and Safe Assets: The Scope for an European Debt Agency, *Economia Politica*, 2021

- Aron Raymond, Conséquences économiques de l'évolution politique en Afrique noire, *Revue française de science politique,* vol. 9, n° 3, 1959, pp. 610-618

- Aubert Marie-Hélène, Braun Pierre et Blum Roland, *Rapport d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale et son impact social et environnemental*, Assemblée nationale, n° 1859-01

- Auge Benjamin, L'exploration et la production pétrolière en Afrique depuis 2014. Évolution des acteurs et de leurs stratégies, *Notes de l'IFRI,* mai 2018

- Bach Daniel, « La France en Afrique sub-saharienne : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques », *in* Smouts Marie-Claude, Cohen Samy, *La politique étrangère de Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985

- Bachir Diagne Souleymane, *Le fagot de la mémoire*, Paris, Éditions Philippe Rey, 2021

- Banque mondiale, *COVID-19 Crisis Through a Migration Lens, Migration and Development,* Brief n° 32, Washington D.C., 2020 [URL: https://www.worldbank.org/en/topic/socialprotection/publication/covid-19-crisis-through-a-migration-lens]

× Banque mondiale, *The African Continental Free Trade Area. Economic and Distributional Effects*, Washington D.C., 2020 [URL : http://hdl.handle.net/10986/34139]

× Banque mondiale, *Vagues mondiales d'endettement : causes et conséquences,* 2020 [URL : http://bit.ly/3dgSv52]

× Banque mondiale, *Transferts nets sur dette extérieure, secteur public.* IDS, 2021 [URL : http://bit.ly/37ea9Th]

× Banque mondiale, *Les remises migratoires devraient connaître un repli sans précédent dans l'histoire récente*, 2020 [URL : https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/22/world-bank-predicts-sharpest-decline-of-remittances-in-recent-history]

× Barou Jacques, Espaces migratoires pluriels des Africains de France, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 49, 1990, pp. 99-103

× Bayart Jean-François, *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984

× Bayart Jean-François, La problématique de la démocratie en Afrique noire : la Baule et puis après ?, *Politique africaine*, n° 43, 1990

× Begue Agnès, Leroux Louise, Seen Dany Lo, Tonneau Jean-Philippe, Morant Philippe, *Observation spatiale pour l'agriculture en Afrique : potentiels et défis*, AFD & CIRAD, 2016

× Belhabib Dyhia, Cheung William W.I., Kroodsma David, Lam Vicky W.Y., Underwood Philip J., Virdin John, Catching Industrial Fishing Incursions Into Inshore Waters of Africa From Space, *Fish and Fisheries*, Vol. 21, 2019, pp. 379-392 [URL : https://doi.org/10.1111/faf.12436]

× Berry Sara, *Who owns the land? Social relations and conflict over resources in Africa*, GLOCON Working Paper Series n° 7, mai 2018

× Berville Hervé (Député), *Un monde commun, un avenir pour chacun – Rapport sur la modernisation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale,* Rapport officiel, août 2018, 126 p. [URL : https://www.vie-publique.fr/rapport/29191-modernisation-politique-partenariale-de-developpement-et-de-solidarite]

× Brunet Roger, Le pétrole en Afrique française, *L'Information Géographique*, janvier 1958, pp. 26-35

× Chaigneau Pascal , *La politique militaire de la France en Afrique,* Paris, CHEAM, 1984, pp. 37-39

× CEREM, La sécurité du Sahara et du Sahel, *Cahiers du CER*EM, n° 13, décembre 2009

× Chevallier Tiphaine, Razafimbelo Tantely, Chapuis-Lardy Lydie, Brossard Michel, *Carbone des sols en Afrique. Impacts des usages des sols et des pratiques agricoles*, Paris, IRD Éditions/ FAO, 2020

× CNUCED, *Prendre les vagues technologiques, concilier innovation et équité*, Rapport sur la technologie et l'innovation 2021, Genève, 2021, 27 p. [https://unctad.org]

× CNUCED, *Un monde à l'envers : transfert net de ressources des pays pauvres vers les pays riches. Note d'orientation* de la CNUCED, Genève, 2020 [URL : http://bit.ly/20x3rB9]

× Commission économique pour l'Afrique*, Utilisation des deux mers et des deux océans d'Afrique pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons,* Document de référence sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable, E/ECA/ARFSD/3/7, 2017

× Commission de l'Union africaine, *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa, avril 2017 [Disponible en ligne]

× Commission européenne, *La Commission annonce un nouveau cadre pour les partenariats de migration : une coopération renforcée avec les pays tiers pour mieux gérer les migrations*, 2016 [URL : http://europa.eu/rapid/press-release IP-16-2072 fr.htlm?locale=FR]

× Commission Européenne, Communication conjointe au Parlement Européen et au Conseil, *Vers une stratégie globale avec l'Afrique*, Bruxelles, mars 2020 [https://ec.europa.eu/ commission/presscorner/detail/fr/qanda_20_375]

× Coole Diana, The Toxification of Population Discourse. A Genealogical Study*, The Journal of Development Studies*, vol. 57, 9, 2021, pp. 1454-1469

× CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Paris, Addis Ababa/Éditions OCDE [URL : https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr]

× Derance Dimitri, Sultan Benjamin, Castets Mathieu, Famien Adjoua Moise, Baron Christian, Impact of Climate Change in West Africa on Cereal Production Per Capita in 2050, *Sustainability,* 2020 [URL : https://doi:10.3390/su12187585]

× De Wasseige Carlos, Tadoum Martin, Eba'a Atyi Richard, Doumenge Charles, *Les forêts du Bassin du Congo. Forêts et changements climatiques*, Neufchateau, Weyrich, 2017

× Dagut J.-L., L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien, *Politique africaine*, n° 5, 1982

× Deltombe Thomas, Orval Benoit, Quand la Françafrique passe au privé, *Recherches internationales*, n° 85, Janvier-mars 2009, pp. 39-66

× Deltombe Thomas, Port, rail, plantations: le triste bilan de Bollore au Cameroun, *Le Monde diplomatique*, avril 2009

× De Moura Fernandes Bruno, Nizard Ruben, Madelenat Erwan, Course aux parts de marché en Afrique : l'échappée française reprise par le peloton européen, *Les publications économiques de COFACE,* Juin 2018 [URL : http:/www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications]

× Djabali Nadia, Les groupes français et l'accaparement des terres, *Observatoire des multinationales*, 10 octobre 2012

× Duclert Vincent, *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, Rapport au président de la République de la Commission de recherche, mai 2021 [URL : https://www.vie-publique.fr/rapport/279186-rapport-duclert-la-france-le-rwanda-et-le-genocide-des-tutsi-1990-1994]

× ECA, *Building Forward Together: Financing a sustainable recovery for the future of all*, 2020 [URL : https://www.uneca.org/publications/building-forward-together]

× Fassin Didier, Morice Alain, Quiminal Catherine, *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, 1999

× FMI, *Sub-Saharan Africa Regional Economic Outlook: Navigating Uncertainty*, octobre 2019

× FMI, La transformation numérique en Afrique subsaharienne, in *COVID-19 : une menace sans précédent pour le développement*, avril 2020

× Focus 2030, *L'aide publique au développement de la France, stratégie et chiffres clés*, Décryptages, Note d'analyse n° 9, avril 2021 [URL : https://focus2030.org]

× Foubert Jacques, La politique française de coopération : une doctrine à concevoir, *Tiers-Monde*, tome 14, nº 14, 1973, pp. 711-720

× Gabas Jean-Jacques, Les investissements agricoles en Afrique, *Afrique contemporaine*, vol. 1, nº 237, 2011, pp. 45-55

× Gabor Daniela, Banking on bonds: The new links between states and markets, *Journal of Common Market Studies*, 54(3), 2016, pp. 617-635

× Gabor Daniela, *The Liquidity and Sustainability Facility for African Sovereign Bonds: Who Benefits?,* 2021 [URL : https://www.eurodad.org]

× Gaymard Hervé, *Relancer la présence économique française en Afrique: l'urgence d'une ambition collective à long terme,* Rapport au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et au ministre de l'Économie et des Finances, avril 2019

× Gertel Jörg, Breuer Ingo, *Pastoral Morocco. Globalizing Spaces of Mobility and Insecurity*, Wiesbaden, Reichert Verlag, 2007

× Giardinelli Anastasia, Foncier et conflits violents en Afrique, *Revue internationale des études du développement*, vol. 3, nº 243, 2020

× Glaser Antoine, *Ces Messieurs Afrique*, Calmann-Levy, Paris, 1992

× Glaser Antoine, Airault Pascal, *Le piège africain de Macron. Du continent à l'Hexagone*, Paris, Fayard, 2021

× Greenpeace, *Menaces sur les forêts africaines. Enquête sur les investissements du groupe Bolloré et de son partenaire belge Hubert Fabri*, février 2016 [URL : www.greenpeace.fr/menaces-forets-africaines-n1/]

× Haensler Andreas., Jacob Daniela., Kabat Pavel., Ludwig Fulco, *Climate Change Scenarios for the Congo Basin*, Climate Service Centre, Rapport nº 11, Hamburg, 2014

× Harling Guy, Morris Katherine Ann, Manderson Leonore, Perkins Jessica M., Berkman Lisa F., Age and Gender Differences in Social Network Composition and Social Support Among Older Rural South Africans, *The Journals of Gerontology*, vol. 75, 2020, pp. 148-159

× Hourticq Joël et Megevand Carole, *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo. Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*, Document de travail nº 1, 2013 [URL : www.profor.info]

× Hugon Philippe, Portraits comparés du coopérât et de l'administrateur de la France d'Outre-mer au tournant des indépendances, *Revue d'histoire d'outre-Mer*, 384-385, 2014, pp. 15-35

× Institut Montaigne, *Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?,* Rapport présidé par Jean-Michel Huet, septembre 2017 [URL : www.institutmontaigne.org/publications/prets-pour-lafrique-daujourdhui]

× Institut Montaigne, *Relance en Afrique : quel rôle pour les entreprises ?*, Rapport présidé par Jean-Michel Huet, mai 2021 [URL : https://www.institutmontaigne.org/publications/relance-en-afrique-quel-role-pour-les-entreprises]

× IPCC, *Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, 2021

× IPCC, *AR6 Climate Change 2021: The Physical Science Basis, Summary for Policymakers*, 2021 [URL : www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/]

× Jacquemot Pierre, *Souveraineté agricole et alimentaire en Afrique : La Reconquête*, Paris, L'Harmattan, 2021

× Jacquemot Pierre, La reconquête des souverainetés agroalimentaires en Afrique post-Covid, *Policy Paper*, mai 2021

× Jacquemot Pierre, Cinquante ans de coopération française avec l'Afrique subsaharienne. Une mise en perspective, *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 238, 2011, pp. 45-57

× Kaïre Maguette, Sarr Benoit, Yaro Botoni Edwige, *Enjeux des mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique pour l'Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2015

× Kessler Marie-Christine, La coopération administrative et ses problèmes : réflexions à partir de l'expérience française, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 59, n° 2, 1993

× Kpedenou Koffi Djagnikpo, Koumoi Zakariyao, Cartographie et analyse spatiale de la dégradation des terres dans le sud-est du Togo : une approche basée sur la télédétection in *Annales de l'Université de Parakou, Série Science Naturelle et Agronomie*, Université de Parakou, 2019, pp. 67-78 [URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-02446404/]

× Kvangraven Ingrid Harvold, Koddenbrock Kai, Sylla Ndongo Samba, Financial subordination

and uneven financialization in 21st century Africa, *Community Development Journal*, vol. 56, n° 1, 2021, pp. 119-140

× Leboeuf Aline, Quenot-Suarez Hélène, *La politique africaine de la France sous François Hollande*, Paris, IFRI, 2014

× Lorgeoux Jeanny, Bockel Jean-Marie, *L'Afrique est notre avenir*, Rapport d'information au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 29 octobre 2013

× Lorgeoux Jeanny, Bockel Jean-Marie, *Rapport d'information sur la présence de la France dans une Afrique convoitée*, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat français, 2013.

× Marchesin Philippe, Mitterrand l'Africain, *Politique africaine*, n° 58, 1995

× Ministère des Armées, Dispositif opérationnel français déployé à travers le monde, juin 2021 [URL : www.defense.gouv.fr/operations/rubriques_complementaires/dispositif-operationnel-francais-deploye-a-travers-le-monde]

× Ministère de la Coopération, *L'assistance technique française (1960-2000)*, Paris, La Documentation française, 1994

× Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, juillet 2021

× Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, L'espace indopacifique : une priorité pour la France in *La stratégie de la France dans l'Indopacifique*, juillet 2021

× Mulongo Freddy, Les plantations du groupe Bolloré critiquées par les ONG africaines, *Le Monde*, 13 février 2016

× Munevar Daniel, *ODD et viabilité de la dette : estimer les écarts du secteur public*. Document technique de la CNUCED à venir, 2021

× Nations unies/Commission économique pour l'Afrique, *L'économie bleue en Afrique : guide pratique*, Addis Ababa, 2016 [URL : https://hdl.handle.net/10855/23073]

× Nubukpo Kako, *L'urgence africaine : changeons le modèle de croissance*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2019, 236 p.

× Nubukpo Kako (ed.), *Demain la souveraineté monétaire ? Du franc CFA à l'Eco*, Paris, Éditions de l'Aube/Fondation Jean Jaurès, 2021, 82 p.

× OCDE, La dimension économique : la double économie, *Revue de l'OCDE sur le développement*, n° 4, 2003, p. 91-99

× OIM, *Rapport sur la migration en Afrique : Remettre en question le récit,* Addis Ababa, 2021, 238 p.

× OMS, *État de la santé dans la Région africaine de l'OMS. Analyse de la situation sanitaire, des services et des systèmes de santé dans le contexte des objectifs de développement durable*, Brazzaville, 2018

× Organisation internationale du travail, *Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale. Travail décent dans l'économie rurale*, Sectoral Policies Department, Genève, 2019

× Pecqueur Antoine, En Afrique, la culture made in Bolloré. Les dessous d'un nouveau soft power, *Revue du Crieur*, vol. 1, n° 6, 2017, pp. 52-63

× Petiteville Franck, Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme, *Études internationales* 27, 3, 1996, pp. 571-601

× Pourtier Roland, Magrin Géraud, L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires [URL : http:// fig-st-die.education.fr/actes/actes_2005/pourtier/article.htm]

× Puckett Jim, Brandt Chris, Palmer Hayley (Basel Action Network), *Holes in the Circular Economy. WEEE Leakage from Europe,* A Report of the e-Trash Transparency Project, 2018

× Quentin Patrick, Mabileau Albert, « L'Afrique noire dans la pensée politique du général de Gaulle », *in* Centre d'Études de l'Afrique Noire, Institut Charles de Gaulle, *La politique africaine du général de Gaulle*, Éditions Pédone, Paris, 1980, compte rendu du colloque de Bordeaux des 19-20 octobre 1979

× Quiminal Catherine, Timera Mahamet, 1974-2002, les mutations de l'immigration ouest-africaine, *Hommes et Migrations*, n° 1239, 2002, pp. 19-32

× Richards Paul, *Fighting for the Rain Forest: War, Youth & Resources in Sierra Leone*, Londres, James Currey, 1996

× SADC, *Migration Data in the Southern African Development Community*, Portail sur les données migratoires. Pour une perspective globale, 2021 [URL : www.migrationdataportal.org/fr/node/2937]

× Sarr Felwine, Savoy Bénédicte, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, novembre 2018 [Disponible en ligne]

× Sarraut Albert, *La Mise en valeur des colonies*, Paris, Éditions Payot, 1923

× Sciences et Avenir avec AFP, Les espaces sauvages représentent moins d'un quart de la surface terrestre, *Sciences et Avenir*, le 02.11.2018 [URL :_www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/les-espaces-sauvages-ne-representent-plus-que-23_129164]

× Scheren Peter, Tyrrell Peter, Brehony Peadar, Allan James R., Thorn Jessica P.R., Chinho Tendai, Katerere Yemi, Ushie Vanessa, Worden Jeffrey S., Defining Pathways Towards African Ecological Futures, *Sustainability*, 13, 8894, 2021 [URL : https://doi.org/10.3390/su13168894]

× Sénat, *Le Nigeria, incontournable géant de l'Afrique*, Rapport de groupe parlementaire d'amitié, n° 87, 26 novembre 2009

× Sharples Natalie, Jones Tim, Martin Catherine, Honest Accounts? The true story of Africa's billion-dollar losses, *Curtis Research*, juillet 2014 [URL : https://curtisresearch.org/honest-accounts-the-true-story-of-africas-billion-dollar-losses/]

× Stora Benjamin, *Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie,* Rapport remis au président de la République, janvier 2021

× Sultan Benjamin, Quels sont les futurs scénarios climatiques en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest ?, in *Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée*, OIM, 2020

× Tieguhong Julius Chupezi, *Illicit Trading in Africa's Forest Products: Focus on Timber*, *Technical Report*, African Development Bank and African Natural Resources Centre, 2021

× UNCTADstat, *Rapport sur le développement économique en Afrique 2019*, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Genève, 2019

× Védrine Hubert, Zinsou Lionel, Thiam Tidjane, Severino Jean-Michel, El Karoui Hakim, *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, Rapport au ministre de l'Économie et des Finances, décembre 2013

× Vergez Antonin, Intensifier l'agriculture en Afrique, réponse aux défis alimentaires environnementaux ?, *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 237, pp. 29-43

× Vial Jean-Pierre, Perol-Dumont Marie-Françoise, *Budget 2019 – Aide publique au développement*, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 22 novembre 2018

× Vial Jean-Pierre, Perol-Dumont Marie-Françoise, *Budget 2020 – Aide publique au développement : Aide économique et financière au développement – Solidarité à l'égard des pays en développement*, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 21 novembre 2019

× Zhang Ganyi, ZLECAf: une Afrique plus intégrée dans la supply chain mondiale, *Markets Insights*, 2021 [https://market-insights.upply.com/fr/zlecaf-une-afrique-plus-integree-dans-la-supply-chain-mondiale]

× Zizzamia Rocco, David Anda, Leibbrandt Murray, *Inequality in sub-Saharan Africa: A Review Paper*, Research Papers, AFD Éditions, n° 207, mars 2021 [URL : www.afd.fr/en/ressources/inequality-sub-saharan-africa-review-paper]

ANNEXE
MEMBRES DU COMITÉ DES *DIALOGUES*

Afin de mener à bien les *Dialogues*, un Comité composé d'éminentes figures africaines et de la diaspora a été mis sur pied. Ce Comité avait pour rôle d'accompagner le processus et d'en garantir l'indépendance. Les membres du Comité étaient :

Vera Songwe
Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique

Souleymane Bachir Diagne
Directeur du Centre d'études africaines, *Columbia University*

Lori-Anne Theroux Benoni
Directrice de l'*Institute for Security Studies*, Dakar

Sir David Adjaye
Directeur, Adjaye and Partners

Thuli Madonsela
Avocate, Titulaire d'une Chaire, Stellenbosch University

Alain Mabanckou
Écrivain

Dr Denis Mukegwe
Médecin, Prix Nobel de la paix, 2018

Koyo Kouoh
Directrice du Zeitz Museum, Cape Town

Pap Ndiaye
Directeur du musée national de l'Histoire de l'immigration

Leyla Dakhli
Professeur, Centre Marc Bloch, Berlin

Kako Nubukpo
Commissaire, UEMOA

Mbougar Sarr
Écrivain

Chimamanda Adichie
Écrivaine

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 6
1. Le désir d'indépendance et d'autonomie 6
2. Une nécessaire reconfiguration des rapports 6
3. L'aiguillon des mouvements de diaspora 9
4. Les motifs de révolte 11
5. Le ré-ancrage de la création artistique 13
6. Rééquilibrer le terrain 13

I. UN CONTINENT CONFRONTÉ AU DÉFI DE LA DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE 15
1. Des facteurs qui transcendent la diversité du continent 16
2. Un horizon commun : la durabilité écologique et sociale 19
3. Le défi démographique et les verrous transfrontaliers 20
4. Expansion agricole et dégradation des sols 22
5. Course au rendement et luttes pour le contrôle des ressources 23
6. La gestion des terres : source de conflits 24
7. Le piège de la dette 24
8. De nouveaux instruments financiers 25
9. Financer les stratégies de résilience 27

II. LE NÉCESSAIRE « PIVOT » STRATÉGIQUE 31
1. La dynamique spatiale du colonialisme 32
2. Des sociétés issues de la migration 33
3. Recrudescence de la mobilité 33
4. Les cycles de l'eau 34
5. Un mouvement en expansion 35
6. Superposition des espaces 36
7. Villes-pivot et « fuseaux » africains 36
8. La transformation numérique 37
9. Les flux intellectuels traversent les frontières 38
10. Une explosion de la parole 38
11. L'*harmattan* des imaginations 39

12. Transitions et création 40
13. La maison commune, du sol au plafond 40

III. SOCIÉTÉS OUVERTES ET SYSTÈMES CLOS 43
1. Des systèmes dirigés contre les moyens d'existence 43
2. L'autoritarisme ancien et nouveau 44
3. Soulèvements populaires et exigence de dignité 45
4. La mue économique des régimes et des élites 46
5. Le fardeau du destin 47
6. Ponctions et déprédations 49
7. Quel horizon désirable ? 50
8. Les conditions du changement 51
9. L'indispensable mouvement social 52
10. La libération des femmes 52
11. Le combat culturel et la réforme intellectuelle 53
12. Caporalisme et lumpen-radicalisme 54
13. Construire de nouveaux rapports de force 55

IV. AFRIQUE, FRANCE, EUROPE : LES TENTATIVES ANCIENNES ET NOUVELLES POUR RENOUER LES LIENS AVEC L'AFRIQUE 59
1. La tradition de réformisme colonial 60
2. L'empire bousculé 61
3. La conférence de Brazzaville (1944) 61
4. Un autre regard sur l'Afrique 63
5. Le cul-de-sac 64
6. Inflexions 67
7. L'augmentation de l'aide au développement 68
8. Priorité à l'éducation et à l'enseignement supérieur 68
9. Mobilités croisées 69
10. Un soutien inédit à l'entrepreneuriat et à l'innovation 71
11. L'Afrique, le continent où se joue l'avenir de la Francophonie 71
12. La construction d'un nouvel imaginaire partagé 73
13. L'agenda climatique 74

V. APURER LES DIFFÉRENDS 77
1. La démocratie, les droits humains et les moyens d'existence 78
2. Les francs CFA 80
3. L'effet économique ambivalent des francs CFA 81
4. La réforme monétaire de 2019 81
5. L'avenir des francs CFA 82
6. Les scénarios de disparition des francs CFA au test de la souveraineté 83
7. Sécurité, stabilité et interventions armées 84
8. Les déploiements militaires 85
9. Positionnement et projections 86
10. Critiques des interventions militaires françaises 86
11. Le déni engendre la répétition 87
12. Multilatéralisation 87
13. Les contradictions des interventions étrangères 87
14. Autonomie et justice 89
15. Des entreprises au cœur du contentieux franco-africain 89
16. Le durcissement des frontières 94
17. La conditionnalité migratoire 94
18. Des pactes léonins 96
19. Investir dans l'éducation et la formation professionnelle 97
20. Les restitutions, une œuvre inachevée 98
21. Un traitement bureaucratico-procédural 99
22. Promouvoir un accès universel et équitable aux chefs-d'œuvre de l'humanité 101
23. Éclairer la réalité du colonialisme afin de rebâtir l'en-commun 102
24. Sortir du piège identitaire 103
25. Reconnaître et célébrer la diversité 104
26. La dimension européenne des relations entre l'Afrique et la France - 105
27. Une stratégie européenne lente et incomplète 107
28. L'opportunité du prochain sommet UE-Afrique 109

VI. PROPOSITIONS 111
Table des matières des propositions 112
1 CRÉER LE FONDS D'INNOVATION POUR LA DÉMOCRATIE 114
2 BÂTIR LA MAISON DES MONDES AFRICAINS ET DES DIASPORAS 114
3 ENCLENCHER LE PROGRAMME CAMPUS NOMADE 116

4 INITIER LE FORUM EURO-AFRICAIN SUR LES MIGRATIONS 116
5 LANCER LA « PLATEFORME » DE DÉBATS AFRIQUE-FRANCE 117
6 RELANCER LA DYNAMIQUE DE RESTITUTION ET EXPÉRIMENTER LES MUSÉES DE DEMAIN 118
7 ACCOMPAGNER LA JEUNESSE AFRICAINE VERS L'EMPLOI 119
8 CRÉER UNE COMMISSION INTERCONTINENTALE SUR LA TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE 119
9 DÉVELOPPER LE PROGRAMME « START-UPS AFRICA FRANCE » 116
10 FAIRE ENTENDRE LA « VOIX DE L'AFRIQUE » SUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ 121
11 TRANSFORMER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT 121
12 TISSER UN NOUVEAU NARRATIF ENTRE L'AFRIQUE ET LA FRANCE 123
13 REFONDER LES RELATIONS AVEC L'EUROPE DU XXIE SIÈCLE 123

CONCLUSION 125
Bibliographie 127
MEMBRES DU COMITÉ DES *DIALOGUES* 137